

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

Affaire 2023-083

CREATION DE POSTES

L'an deux mille vingt-trois, le **04 décembre, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le **27/11/2023**,

Nombre des membres en exercice : 33

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
24	4	5	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe,
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint,
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire,
M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 04 décembre 2023

Affaire n°2023-083

CREATION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Pour les besoins du service, il est nécessaire de compléter le tableau des effectifs par la création des postes suivants :

Emploi	Nombre de postes
Filière Administrative	
* Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe.....	1
* Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe.....	2
Filière Technique	
* Agent de Maîtrise Principal.....	1
Filière Animation	
* Adjoint d'Animation.....	2
Filière Police Municipale	
* Chef de service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} Classe.....	1

M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes dans le tableau présenté ci-dessus.

Le Maire,

Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,

Mario EDMOND



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

Affaire 2023-084

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022 DE LA CIREST

L'an deux mille vingt-trois, le **04 décembre, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le **27/11/2023**.

Nombre des membres en exercice : 33

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
24	4	5	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe,
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint,
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire,
M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 04 décembre 2023

Affaire n°2023-084

**RAPPORT D'ACTIVITE
POUR L'ANNEE 2022 DE LA CIREST**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport, retraçant l'activité de la structure intercommunale à laquelle adhère la Commune, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité de la CIREST pour l'année 2022 a été transmis par voie électronique aux membres du Conseil Municipal, et est consultable aux jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville, auprès de la Direction Générale des Services.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 de la CIREST.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2023_C_096
RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA CIREST

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUINZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **09/06/2023**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	7	5	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Madame Cindy SOUCANE

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Madame Anne CANAGUY, Monsieur Georges PARVEDY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Madame Elodie PRAUD, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Odile DAMOUR donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Ludovic ALAMELOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2023_C_096

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA CIREST

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. [...] »

Aussi, le rapport ci-joint présente le bilan annuel de l'activité de la CIREST pour l'année 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération ;

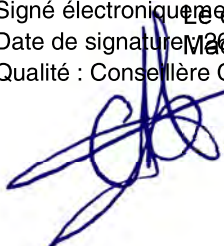
VU l'avis favorable des commissions thématiques.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Signé électroniquement par : Primilla CEVAMY
Le ou la secrétaire de séance
Date de signature : 26/06/2023
Qualité : Conseillère Communautaire



Pour extrait conforme ,
Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Président de la CIREST



Le Président
Patrice SELLY





RAPPORT

d'activité

2022

SOMMAIRE

ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA CIREST.....	7
L'ENVIRONNEMENT	8
Direction de la Transition Ecologique.....	10
A / Développer l'éco-exemplarité des services publics.....	10
B / Informer et sensibiliser	13
C / Lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter la gestion de proximité des biodéchets.....	19
D / Encourager l'allongement de la durée de vie des objets	21
Direction de l'Environnement	23
Service des équipements de proximité	23
Pôle déchèteries.....	23
Pôle Espaces Verts.....	32
Service collecte des déchets.....	34
TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE	46
LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN	46
LE POLE D'ECHANGE DE SALAZIE.....	47
LES INFRASTRUCTURES.....	48
TRANSPORT URBAIN - RESEAU ESTIVAL	50
TRANSPORTS SCOLAIRES	51
SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DE LA REUNION (SMTR).....	52
PARC DE VEHICULES DE LA CIREST	52
Contrôle du Service public et de la tranquillité publique.....	53
BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT	53
1/ Les missions de la Brigade Intercommunale de l'Environnement	53
2/ Fonctionnement de la BIE.....	54
3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022.....	54
4/ Les autres missions menées en 2022.....	55
5/ L'impact de la BIE sur le territoire Est.....	55
FOURRIERE INTERCOMMUNALE ANIMALE LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX.....	56
I. Service de ramassage, transport et gardiennage des animaux.....	56
Prestations ponctuelles de capture	56
Bilan et gestion des captures	57
Gestion des cessions d'animaux.....	60
Opération de capture de nuit.....	60
Opération exceptionnelle de capture sur une autre intercommunalité.....	60
II Campagne de stérilisation et d'identification	61
SERVICE CONTROLE COLLECTES	65
1/ Les missions du service	65
2/ Fonctionnement.....	65
 Rapport d'activité 2022	 2

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022.....	65
SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE	66
1/ Les missions du service	66
2/ Fonctionnement.....	66
3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022.....	66
La Gestion de l'eau et de l'assainissement.....	68
L'EAU POTABLE.....	69
Chiffres clés	69
Les actions engagées en 2022	70
Exploitation	70
Renouvellement de réseau	70
Amélioration de la qualité de l'eau	70
Perspectives 2023	70
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	72
Chiffres clés	72
Les actions engagées en 2022	72
Exploitation	72
Amélioration du traitement des eaux.....	72
Renouvellement de réseau	72
Perspectives 2023	73
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	74
Chiffres clés	74
Perspectives 2023	74
La Gestion des cours d'eau et des inondations (gemapi).....	75
Contexte	75
Chiffres clés	75
Les actions engagées en 2022	75
Perspectives 2023	76
L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	77
L'HABITAT	77
Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)	77
Opération GRoupée d'Amélioration Légère de l'habitat (OGRAL).....	82
Dispositif incitatif d'aides en faveur des Propriétaires Bailleurs (PB) privés.....	82
LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	84
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	84
Engagement dans la démarche Territoire engagé, ex-CITERGIE	100
Le Rapport de Développement Durable (RDD)	101
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	104
Projet de territoire : restitution et adoption.....	104
SCoT de la CIREST : Rédaction du CCTP	105
Programme PVD : Participation au projet de territoire des communes lauréates et Opération de revitalisation de Territoire	106
Contexte et enjeux du programme	106
Les principes et piliers du programme	107
Rapport d'activité 2022	3

Les partenaires du programme et cartographie des acteurs	108
Les travaux réalisés en 2022	109
Réalisations et perspectives pour 2023	111
LA CARTOGRAPHIE-SIG	112
Le déploiement continu du Système d'Information Géographique de la CIREST	112
La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est	113
Actualisation trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé.....	113
Enrichissement des bases de données géographiques	113
La production cartographique et la diffusion des données géographiques.....	114
Les Missions en drone	114
Réalisation d'une base photographique et photogrammétrie	115
Inspection, surveillance technique d'infrastructure linéaire	115
Communication.....	115
Evolution du Géoportail : le site web cartographique	116
Développement des applications métiers (Web SIG).....	116
Le Web SIG : un outil au service des collectivités et des citoyens.	117
Animation, formation, communication.....	117
L'ECONOMIE & INSERTION.....	119
Economie	119
Définition d'une stratégie de développement économique territorial.....	119
Soutenir la dynamique entrepreneuriale, les chefs d'entreprises et les porteurs de projets :.....	120
La commande publique, levier du dynamisme économique : organisation d'une journée du territoire	120
Une animation territoriale à amplifier	121
Programme Territoire d'Industrie	121
Soutenir le développement des activités agricoles sur le territoire.....	121
Une charte agricole intercommunale	122
Étude de faisabilité économique, technique et juridique pour l'implantation d'un marché de gros sur le territoire de la CIREST	122
Mise en œuvre d'une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique.....	123
Zone d'activité de Paniandy	123
Installation « d'eco-box » à vocation artisanale, commerciale et métiers de service	123
Modernisation et optimisation des zones d'activités existantes	123
Le centre artisanal le refuge à Bras-Panon.....	124
Insertion	125
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est :.....	125
Un accompagnement socio-professionnel :.....	125
Une aide au démarrage et à la création d'activités par la Bourse à la création d'entreprise :.....	127
Soutenir les micro-projets.....	128
Le Service d'amorçage de projets de l'Est (SAP) :	128
La Couveuse d'entreprise :.....	129
Réunion entreprendre.....	129
ADIE.....	130
LE TOURISME.....	131
GESTION ET VALORISATION DES SITES D'INTERET MAJEUR (SIM)	131
PK 12 de Takamaka à Saint-Benoît :.....	131

Rivière des Roches à Bras-Panon : Maison du Vacoas	131
Mare à Poule d'eau à Salazie	132
ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE	132
Le soutien financier aux manifestations à rayonnement intercommunal	132
L'Office du Tourisme de l'Est (OTI).....	132
Gestion de la Taxe de séjour	132
Les aménagements touristiques	136
Aménagement et Continuité du Sentier Littoral Est	136
Les Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) PIVE de la Plaine des Palmistes.....	137
Etude de valorisation touristique du site du Pont suspendu de l'Est	138
La valorisation touristique de la Mare à poule d'eau	139
Le Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de la route de Salazie.....	141
La nouvelle desserte de Mafate	144
LE SPORT ET LA CULTURE	146
SPORT	146
Le soutien aux manifestations sportives de pleine nature	146
Signalétique sur le site d'escalade de Bethléem	146
CULTURE.....	147
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ET ACTION CULTURELLE.....	147
PARTICIPATION AUX JOURNEES DU PATRIMOINE	149
LE CACHALOT EXPOSITION	151
ORGANISATION DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE BILING KOLECTIVITE.....	151
ATTRIBUTION DE SUBVENTION.....	153
REUNIONS PARTENARIALES	153
 MOYENS GENERAUX.....	 154
 LES FINANCES	 155
Préparation et suivi budgétaire, clôture des comptes	155
Gestion de la dette et de la trésorerie	157
Mobilisation des subventions à percevoir.....	158
Poursuite du soutien en faveur des communes membres : le FIIS	160
 Ressources humaines.....	 162
Une nouvelle organisation de la direction	162
Une dématérialisation qui prend forme.....	163
Une structuration des outils de gestion RH.....	164
Un tableau des emplois et des effectifs actualisé	164
Un tableau récapitulatif des cycles horaires	164
Domaines fonctionnels.....	165
Pôle GPEC/Recrutement/Formation	165
Pôle prévention/handicap et qualité de vie au travail.....	167
 Moyens Généraux et de la Logistique.....	 169
Service Logistique.....	169
Service Patrimoine Bâti	170

Commande publique, affaires juridiques et générales	172
Service de la Commande Publique	172
Service des Affaires Juridiques	174
Service des Affaires générales.....	177
Systèmes d'information	178
Plan de continuité Informatique (PCI) entre les deux bâtiments du siège.....	178
Le parapheur électronique.....	179
Webdélib	179
S2low	180
L'optimisation de la gestion du courrier dans la GED.	181
Télétravail.....	181
Activités récurrentes	181
LA COMMUNICATION	183
PÉRIODE 1 - Premier semestre 2022	184
PÉRIODE 2 – Second semestre 2022.....	186



ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA CIREST

L'ENVIRONNEMENT

QUELQUES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les principales composantes de l'exercice 2022 sont les suivantes :

- Suite à un audit organisationnel, la direction environnement a subi la réorganisation suivante : les cellules « errance animale » « contrôle collecte » et « brigade environnement » ont été transférées à la direction « contrôle des services publics et de la tranquillité publique ». La Direction Environnement s'est vue rattacher la cellule « espaces verts ». Une direction adjointe à la transition écologique a été créée.
- En terme de bilan d'activité la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés a représenté :
 - **78 530 tonnes de déchets** pris en charge
 - un coût global de gestion de **20 980 255 €**

L'augmentation des indices de révision a eu une répercussion significative sur les prix initiaux des différents prestataires.

Bilan des déchets traités

En 2022, pour une population municipale de 126 877 habitants, ce sont **78 530 tonnes** de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement

La répartition des déchets collectés est la suivante :

Population (Chiffre INSEE Connus)	2020		2021		2022		Variation 2022/2021	
Type de déchets	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio
OMR (bacs gris)	34 499	272	36 480	288	35 111	277	-3,75%	-3,75%
EMR/JRM PAP (bac jaune +AV)	3 507	28	3 932	31	3 569	28	-9,23%	-9,23%
Verre	1 303	10	1 520	12	1 489	12	-2,07%	-2,07%
TOTAL (1) : OMA Ordures Ménagères Assimilés	39 308	310	41 932	330	40 169	317	-4,21%	-4,21%
Encombrants PAP, déchèteries et caissons	14 473	114	14 543	115	13 916	110	-4,31%	-4,31%
Encombrants recyclables : Ferrailles en vrac, métaux et cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries	4 057	32	4 241	33	4 247	33	+0,15%	+0,15%
Valorisation inerte	3 071	24	3 322	26	3 095	24	-6,84%	-6,84%
Déchets verts PAP, déchèteries, c	16 736	132	18 010	142	16 767	132	-6,90%	-6,90%
TOTAL (2) Encombrants ménagers	38 337	302	40 116	316	38 025	300	-5,21%	-5,21%
VHU (3)	553	4	351	3	336	3	-4,27%	-4,27%
TOTAL GENERAL DMA (1) + (2) + (3)	78 198	616	82 399	649	78 530	619	-4,70%	-4,70%

Bilan Financier Direction Environnement	Dépenses		Recettes		Variation	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Pré-collecte: Maintenance des bacs poubelles OMR et CS	272 659 €	294 154 €			+7,88%	
Collecte: PAP, Déchèterie et Bav	9 142 370 €	9 772 090 €			+6,89%	
Traitement	9 045 637 €	10 806 639 €			+19,47%	
Autres dépenses (PLPD, communication)	222 824 €	107 372 €			-51,81%	
Dépenses de fonctionnement	18 683 490 €	20 980 255 €			+12,29%	
Coût €/Tonne	227 €	267 €			+17,83%	
Coût €/ Hab	147 €	165 €			+12,29%	
TEOM			15 851 711 €	16 622 403 €		+4,86%
RSE, vente de tickets déchèterie			695 491 €	711 216 €		+2,26%
Autre éco-organisme			849 274 €	770 000 €		-9,33%
Recettes de Fonctionnement			17 396 476 €	18 103 619 €		+4,06%
Rcette €/ Tonne			211 €	231 €		+9,19%
Recette €/ Hab			137 €	143 €		+4,06%
Résultat d'exploitation (recettes - dépenses)			-1 287 014 €	-2 876 636 €		+123,51%
Taux de Couverture (recettes / dépenses)			+93%	+86%		

Direction de la Transition Ecologique

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services, à compter d'août 2022, la direction de la Transition écologique est organisée autour de 3 cibles : les citoyens, les services publics, les entreprises et associations.

Au 31 décembre 2022, la direction de la Transition Ecologique compte 15 agents.

Les actions de la direction de la Transition écologique sont engagées dans le cadre de 2 programmes d'actions pluriannuels :

- Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) adopté en décembre 2021 pour la période 2022/2027
- Le Contrat d'Objectif Déchets Outre-Mer (CODOM) signé avec l'ADEME en août 2021 pour une durée de 3 ans

Les actions s'articulent autour de 4 axes stratégiques :

A / Développer l'éco-exemplarité des services publics

1 - Constituer une équipe d'élus convaincus, motivés et acteurs

Le 10 mai 2022, la CIREST a organisé une rencontre pour l'ensemble des élus communautaires et municipaux, avec pour thème : « L'éco-exemplarité, on a tous à y gagner ! » **7 élus** étaient présents, pour participer à cet atelier animé par un prestataire externe.

2 - Créer un réseau sur l'exemplarité des services publics

En 2022, le service a poursuivi les séances de sensibilisation aux écogestes en interne : **41 agents** ont assisté à ces réunions, et ont reçu un contenant alimentaire en verre pour les encourager à utiliser des contenants réutilisables lors de l'achat d'un repas à emporter.

La CIREST a également organisé un groupe de travail intercommunal sur le broyage des déchets végétaux sur les espaces verts publics. La réunion s'est tenue en mars 2022 à Bras Panon, suivie d'une démonstration du broyeur acheté par la commune. Cette concertation en présence des 6 communes a débouché sur l'acquisition d'un broyeur de déchets végétaux par la CIREST qui a vocation à être mutualisé avec les communes à partir de 2023.

3 - Développer les manifestations écoresponsables

En mai 2022, la CIREST a réalisé un diagnostic de la gestion des déchets sur la Foire de Bras Panon. Avec l'aide à distance de l'association Les Connexions, la CIREST a réalisé une caractérisation des déchets produit pendant l'évènement, ainsi qu'un sondage auprès des différents publics intervenants sur le site (visiteurs et exposants).



En synthèse, la Foire agricole a généré 34,2 tonnes de déchets en 10 jours, soit 3,4 T/jour en moyenne. Seulement 0,4% a été trié, alors que la caractérisation des poubelles témoigne d'un potentiel de recyclage important, notamment pour les cartons et le verre côté exposants, et les bouteilles en plastique et les canettes côté visiteurs.

Dans toutes les poubelles, les biodéchets représentent également une part importante des déchets.

Ces éléments ont fait l'objet d'une restitution à la mairie de Bras Panon en novembre 2022, et ont permis de mettre en place un plan d'actions pour améliorer la gestion des déchets pour la Foire 2023.

Caractérisation des déchets de la

Foire de Bras Panon, mai 2022

En parallèle, la CIREST a débuté une réflexion sur la gestion des déchets lors d'autres manifestations du territoire : les Folies Florales à la Plaine des Palmistes, la Tropica'dingue à St André et le marché de Noël à Salazie, notamment. Les actions s'orientent principalement vers une réduction du plastique à usage unique (sacs plastiques, gobelets, etc.) et une mise en œuvre du tri des déchets lors de ces événements.

4 – Organiser le tri des déchets sur les marchés forains

Il y a 4 marchés forains hebdomadaires sur le territoire de la CIREST. Le tri des déchets n'y est globalement pas effectué. Les objectifs de cette action sont de :

- Réduire la quantité de déchets enfouis
- Préserver les ressources
- S'inscrire dans les objectifs nationaux sur l'obligation faite aux collectivités de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets, au 31 décembre 2023
- S'inscrire dans les objectifs CIREST de mener une étude de faisabilité sur les solutions de tri à la source des biodéchets

La première étape de ce travail a consisté à prendre contact avec les services des mairies organisatrices de marchés forains. Elles sont au nombre de 4 sur le territoire est : Saint-André, Bras Panon, Saint-Benoît et la Plaine des Palmistes.

La récupération des règlements des marchés ainsi que des informations sur leur organisation (nombre de forains, type de vente, logistique de gestion des déchets) a permis de faire un premier diagnostic de la situation. La CIREST s'est ensuite rendue sur place, en fin de marché, afin d'observer les déchets présents après le départ des forains.

Principaux enseignements :

- La plupart des règlements spécifient que les forains doivent repartir avec leurs déchets et pourtant il reste une quantité non négligeable de déchets laissés sur place à même le sol. Il faut dire qu'aucune mairie n'applique de sanction en cas de non-respect.
- Comme nous pouvons observer grâce aux photos ci-dessous, une grande part des déchets de fin de marchés sont des emballages plastiques et cartons. La quantité de biodéchets est bien moindre qu'escomptée, à l'exception notable du marché de La Plaine des Palmistes.



Fin de marché, BP, avril 2022



Fin de marché, STA, juillet 2022



Fin de marché, STB, août 2022



Fin de marché, Plaine des palmistes, décembre 2022

B / Informer et sensibiliser

1 - Accompagner le consomm'acteur dans ses achats et ses usages

Au cours de l'année 2022, **36 journées** ont été consacrées à réceptionner les D3E sur différents lieux du territoire Est. Dans ce cadre, la CIREST a collecté **1.292 DEEE**. Ces journées sont aussi l'occasion d'organiser des ateliers de réparation sur les points de collecte. Assurés par l'entreprise AUSOI, **14 ateliers** ont eu lieu en 2022. Les habitants ont ainsi la possibilité de bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur appareil. Suite au diagnostic, soit le prestataire peut réparer sur place et effectue la réparation gratuitement pour l'utilisateur, soit un devis lui est remis pour une réparation en atelier. En 2022, **sur 90 appareils diagnostiqués, 29 ont pu être réparés sur place.**

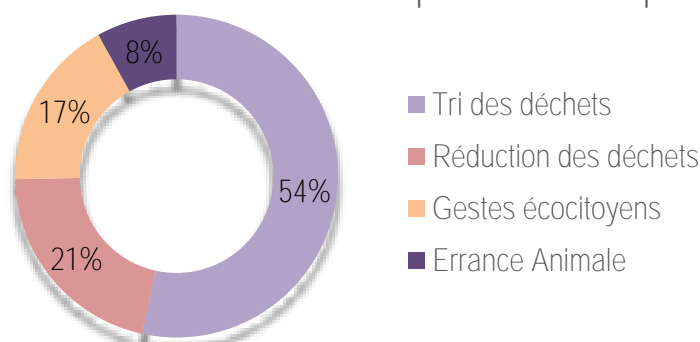
À l'avenir, la CIREST souhaite également proposer d'autres ateliers pratiques aux habitants autour des habitudes de consommation. La CIREST a notamment d'ores et déjà procédé à un sourcing de prestataires pour la réalisation des ateliers Alimentation durable qui devraient débuter en 2023.

2 - Sensibiliser les enfants

Interventions scolaires

De janvier 2022 à juillet 2022, la CIREST a réalisé **250 interventions scolaires**. Le graphique ci-dessous présente la répartition des interventions par thématique :

Animations Scolaires par thématique



Pour les animations périscolaires (centre de loisirs et mercredi jeunesse), un parcours sportif a été imaginé, alliant des épreuves physiques et des jeux sur la gestion des déchets.



Parcours du tri pour animation périscolaire

A partir de juillet dans le cadre d'une réorganisation des services, et d'un renouvellement important de l'équipe d'ambassadeurs (5 nouvelles recrues sur une équipe de 8 agents), un protocole de formation des agents a été mis en place afin de leur permettre d'élargir leurs thématiques d'intervention ainsi que leurs compétences en animation. Dans ce contexte, les interventions scolaires ont été suspendues le temps de former les équipes et de repenser le contenu des interventions. L'objectif est de reprendre les animations scolaires à la rentrée d'août 2023, sous une forme différente.

Création de Supports pédagogiques

Comme indiqué ci-dessus, au cours du second semestre 2022, la réorganisation des services CIREST a abouti à l'intégration de l'équipe au sein d'une nouvelle Direction de la Transition Ecologique, il a donc été décidé de former l'ensemble des ambassadeurs de l'environnement et de l'encadrement aux thématiques : biodiversité, consommation responsable, climat et création de supports pédagogiques.

Il s'agissait donc là d'une occasion pour le service d'engager une réflexion sur les interventions scolaires, tant sur la forme que sur le fond.

Dans ce contexte, plusieurs supports pédagogiques ont été créés, soit en interne soit en externe. En premier lieu, un Escape Game a été imaginé par l'équipe du réseau Canopée – formation des enseignants. Cet outil est divisé en 3 parcours « Réduire » « Réutiliser » « Recycler » et s'articule autour de devinettes, jeux de calculs et autres obstacles permettant d'ouvrir des cadenas et des boîtes afin de retrouver la réponse finale à l'énigme. Livré en mai 2022, il a été testé dans 6 classes en école primaire. L'équipe doit aujourd'hui déterminer à quel moment et dans quel contexte il sera le plus opportun d'utiliser cet outil (début de parcours pédagogique, fin de parcours pédagogique, découpé en trois parcours distincts, etc.).

En second lieu, dans le cadre des formations organisées de septembre à décembre, deux supports pédagogiques ont été créés par les ambassadeurs de l'environnement. Un jeu de l'oie autour du tri des déchets, plutôt orienté vers les élèves d'écoles primaires et/ou tout début collège, et un support autour de la réduction des emballages, plutôt orienté grand public.



Test Escape Game



Plateau du jeu de l'oie « Parcourons la carte du tri »

Ateliers compostage en école

De janvier à juin 2022, l'ambassadeur compostage a effectué **74 interventions** scolaires sur le compostage, qui ont permis de sensibiliser près de **1400 élèves**. Ces interventions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves au compostage domestique en leur présentant les bases de la pratique (Comment composter ? Quoi composter ? La faune du compost, etc.).

Tout comme pour l'équipe d'ambassadeurs environnement, les interventions compostage en écoles ont été suspendues à partir de juillet 2022 et reprendront en 2023.

Appel à Projet « Je trie, je réduis, je composte »

Durant l'année scolaire 2021-2022, sur le projet « Je trie, je composte et je réduis mes déchets à l'école », la CIREST a pu accompagner 3 écoles dans leur démarche éco-citoyenne.

Les écoles retenues étaient : Bellevue à Bras Panon, Claire Henou à la Plaine des Palmistes et Notre Dame de la Salette à Saint-André.

Les écoles ont bénéficié de :

- Formation des agents communaux, élèves, enseignants et personnel administratif
- Formation des éco-délégués
- Information et sensibilisation sur : tri des emballages, gaspillage alimentaire, réparation
- Animation sur le tri sélectif et interventions en classe des agents CIREST
- Visites mensuelles d'un agent CIREST pour faire le point
- Goûter zéro déchet

Des outils sont également mis à disposition des écoles participantes : affiches sur le tri sélectif, disques de tri et bioseaux 30L pour les biodéchets.

La CIREST propose également de revoir la dotation des bacs poubelles de l'école (plus ou moins de bacs jaunes, par exemple, en fonction des besoins).

Pour les **3 écoles**, **35 classes** ont été sensibilisées, dont **2 classes référentes** et **21 éco-délégués**.

Globalement les écoles ont vu leurs quantités de déchets résiduels diminués. Ceci dit, sur l'école Claire Henou, au retour des vacances scolaires de mars 2022, des problèmes logistiques de collecte des bacs jaunes ainsi qu'un manque d'implication d'une partie du personnel a entraîné une diminution de la qualité du tri et donc une démotivation des élèves de la classe référente.

Appel à Projet « Création d'un jardin potager en école »

En 2022, la CIREST a reconduit l'action « Création d'un jardin potager à l'école » avec **5 écoles** :

- Josée Léger à St André
- Bois de Couleurs à Bras Panon
- Reine Pitou et Daniel Honoré à St Benoit
- Maximilienne Lambert à Salazie

Dans chaque école, une classe a bénéficié de **5 ateliers de 2 heures** animés par les agents de la CIREST, alternant par demi-groupe une partie théorique en salle et une partie pratique sur le potager. En tout cela représente **100 élèves** ayant bénéficié de l'accompagnement.

L'objectif : apprendre aux élèves les bases du compostage, du jardinage au naturel, de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité pour la santé de son potager et récolter pour dégustation la production de leur potager en fin d'année.



Potager - école Bois de Couleur

Bras Panon



Dégustation de la récolte sur l'école Maximilienne Lambert

Salazie



3 - Sensibiliser le grand public

La tournée 3R – Réduire, Réparer, Recycler

En 2022, la tournée « 3R » a été programmée, sur les marchés forains du territoire, ou sur un site de passage pour les communes ne disposant pas de marchés forains. Cette opération de proximité vise à informer la population sur la bonne gestion des déchets et sur l'errance animale. Soit une opération par trimestre. La tournée est aussi l'occasion pour la CIREST de distribuer gratuitement du compost.

Au cours des 24 journées d'animation, les ambassadeurs ont pu apporter des informations et des conseils aux habitants pour :

- Réduire les déchets et éviter de jeter,
- Réutiliser les objets quand cela est possible,
- Recycler les déchets pour qu'ils redeviennent des matières premières,
- Valoriser les biodéchets via le compostage et le broyage de proximité,
- Prendre soins de son animal domestique et lutter contre l'errance animale.



Stand 3R sur le marché de Bras Panon



Stand 3R sur le marché de Noel de Salazie

Sensibilisation suite aux refus de collecte des poubelles jaunes

Lors de la collecte, les prestataires doivent effectuer un contrôle du contenu du bac jaune de tri sélectif. Les bacs considérés comme non conformes sont scotchés et le prestataire fait parvenir à la CIREST un rapport de collecte reprenant l'ensemble des adresses des bacs scotchés. Suite à ce retour d'information, les ambassadeurs se rendent chez les habitants concernés pour leur expliquer les erreurs de tri ayant conduit au refus de collecte de leur poubelle jaune.

En 2022, **1 900 relevés d'adresse** ont été transmis par les collecteurs. Sur **1 415 adresses trouvées (74%)**, les ambassadeurs ont pu voir **418 foyers**, soit un taux de présence de **22%**. En cas d'absence, les ambassadeurs laissent quand même dans la boîte aux lettres un avis de passage indiquant quels déchets non conformes ont été retrouvés dans la poubelle jaune.

Les ambassadeurs ont aussi procédé au suivi de secteur de collecte. Ainsi ils ont contrôlés et refusés, c'est-à-dire scotchés, les bacs non conformes. Dans un deuxième temps, ils se rendent chez les administrés concernés afin de les sensibiliser aux bons gestes de tri.

15 secteurs de collectes ont été contrôlés, 411 bacs refusés et 295 foyers sensibilisés (72%).

Les actions de sensibilisation à destination des immeubles

La CIREST a mis en place la sensibilisation en immeuble dans le cadre du CODOM – Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer – signé avec l'ADEME en 2021.

12 groupements d'immeubles représentant 633 foyers ont été diagnostiqués. **9 groupements** ont été éligibles afin d'y programmer une sensibilisation adaptée. De ce fait, 467 foyers ont été concernés, **185 foyers ont été sensibilisés** (taux de présence de 39%). Afin d'inciter les locataires à trier, des poubelles de tri d'appartements ont été mis à disposition, accompagnées d'une convention d'engagement. **69 poubelles ont été distribuées**, soit une dotation de 37% des foyers sensibilisés.



Pied d'immeuble, Saint-Benoît



Pied d'immeuble, Saint-André



Bioseau de pré-tri bac jaune

Sensibiliser le grand public au compostage et au jardinage au naturel

L'équipe compostage participe régulièrement à des événements sur le territoire en lien avec le compostage et/ou le jardinage au naturel. Elle est également présente sur les 3R avec l'équipe d'ambassadeurs de l'environnement.

En 2022, elle a notamment été présente sur : les Folies Florales à la Plaine des Palmistes, le Crokali (anciennement fête des Fruits et Légumes Frais) à Bras Panon, la journée MAIF « Consommer et agir responsable ensemble » à Saint-André, la journée agricole au carré fayard à Saint-André, etc.

Autres actions de sensibilisation

En 2022, les ambassadeurs sont intervenus pour des sensibilisations ponctuelles liées à des problématiques signalées par les habitants, les mairies, les contrôleurs de collecte, les prestataires ou les ambassadeurs eux-mêmes : non-respect du calendrier, dépôts sauvages, mise en place de points de regroupement, etc.

La CIREST est également intervenue lors de diverses manifestations organisées sur le territoire Est : Clean Up Day, nettoyage du sentier littoral, Raid UNSS, Foire de Bras-Panon, la Tropicadingue, etc. Lors de ces manifestations, la CIREST accompagne au tri et à la collecte des déchets ramassés, tient un stand d'information et propose des jeux pédagogiques sur la gestion des déchets.



Nettoyage Littoral, Saint-Benoît



Marché aux fleurs de la Toussaint, Folies Florales, Plaine des Palmistes

Création d'une application Guide du Tri

Afin de faciliter le geste de tri pour les habitants de l'Est, la CIREST a fait appel au prestataire Design System pour créer une application mobile d'information sur le tri des déchets. Après une première mouture en août 2022, la CIREST a souhaité y ajouter la géolocalisation des bornes à verre et déchèteries du territoire. L'application devrait être officiellement lancée au second semestre 2023, après le déploiement des nouvelles bornes à verre et permettra aux usagers :

- Grâce au moteur de recherche, de trouver la bonne consigne de tri pour chaque produit
- Avec l'onglet « points de dépôt », de connaître les consignes d'utilisation de tous les moyens disponibles pour gérer ses déchets (bac jaune, bac gris, bac compost, borne à verre, borne textile, déchèterie, retour en magasin, secteur associatif/réemploi)
- De géolocaliser les bornes à verre et déchèteries du territoire
- De contacter la CIREST pour toute demande, via un formulaire de contact

C / Lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter la gestion de proximité des biodéchets

1 - Accompagner les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire

L'action démarrée à la rentrée scolaire d'août 2021 sur la commune de Salazie s'est poursuivie en 2022 avec une large concertation sur les résultats des pesées réalisées en novembre 2021 : restitution en Comité de pilotage en mars 2022, puis au personnel de la restauration, aux classes pilotes et aux enseignants. Les élèves des 2 classes pilotes ont également participé à un atelier d'éveil au goût réalisé par l'association REUNIR en juin 2022.



Restitution au personnel de la restauration scolaire

Salazie



Atelier d'éveil au goût

Ecole Roland Sellier, Salazie

À la rentrée scolaire d'août 2022, la CIREST a démarré l'accompagnement de la commune de la Plaine des Palmistes, avec l'appui d'un prestataire externe. Des pesées des restes alimentaires ont été organisées en novembre 2022 dans les écoles pilotes : Claire Hénou et Zulmé Pinot.

Après analyse des résultats, le taux de gaspillage alimentaire s'élève à 34 et 47% en moyenne sur 4 jours (quantité de nourriture jetée/quantité de nourriture préparée). Le 2^e Comité de pilotage s'est tenu en décembre 2022, et un plan d'actions a été élaboré pour réduire le gaspillage alimentaire. Ce plan porte sur la production, le service et la sensibilisation.



Campagne de pesées

Ecole Zulmé Pinot, La Plaine des Palmistes



Fromages intacts sur les plateaux

Ecole Claire Hénou, La Plaine des Palmistes

2 - Faciliter la valorisation de proximité des biodéchets



Biocomposteur + Bioseau, FCI



Broyeur BOSCH



Broyeur STIHL

Généraliser le compostage de proximité

En 2022, la CIREST a poursuivi la mise à disposition à titre gratuit d'un composteur individuel pour tous les foyers qui en font la demande. Entre janvier et décembre 2022, avec l'aide financière de l'ADEME et de la Région via le FEDER, la CIREST a distribué 990 bacs à compost pour un montant de près de 120 000 € HT.

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de bacs livrés par commune et par capacité. Les chiffres INSEE les plus récents sur le nombre de maisons sur le territoire CIREST datent de 2019 mais permettent tout de même d'évaluer un taux d'équipement en bac à compost. La Plaine des Palmistes tient le haut du podium avec 73% des maisons équipées et en bas de tableau se trouve Saint-André à 43%.

	STA	STB	BP	PDP	STR	SAL	TOTAL
BAC 350 L	288	236	60	92	30	56	762
BAC 800 L	71	51	15	45	14	32	228
Total livré en 2022	359	287	75	137	44	88	990
Total dotation au 31.12.2022	7071	5694	2093	2373	1536	2016	20 783
Nb de Maisons INSEE 2019	16 281	10 915	3 623	3 250	2 578	3 117	39 764
Taux d'équipement	43%	52%	58%	73%	60%	65%	52%

Faciliter le broyage de proximité des déchets verts

Depuis mars 2022, la CIREST propose aux habitants de l'Est la mise à disposition gratuite, pour une durée d'une semaine, d'un petit broyeur électrique. La CIREST a fait l'acquisition de 3 broyeurs pour branchage de maximum 4 cm de diamètre.

Les objectifs de cette action sont :

- Réduire la quantité de déchets de jardin collectés ou déposés en déchèterie
- Eviter la pratique du brûlage à l'air libre (interdit par le Code de l'Environnement)
- Réduire le recours aux produits phytosanitaires en privilégiant le paillage
- Produire son propre apport carboné pour le compost

Entre mars et décembre 2022, la CIREST a reçu **140 demandes d'information et 25 administrés** ont finalement donné suite et emprunté un broyeur.

D / Encourager l'allongement de la durée de vie des objets

1 - Développer l'information au public sur les solutions de réemploi

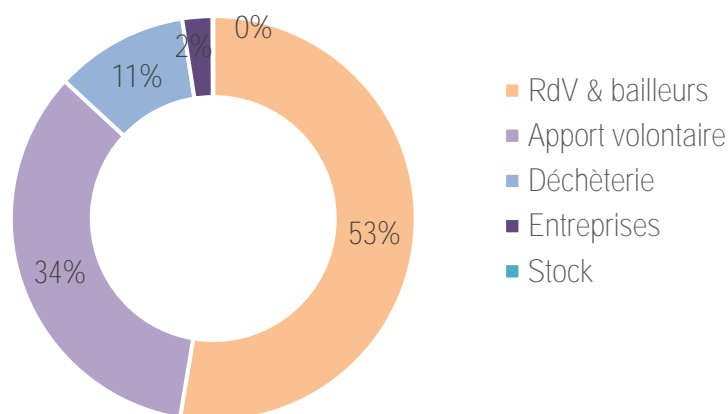
En 2022, la CIREST a signé 2 conventions avec les associations ADRIE et VIMR pour l'utilisation de bons d'achat d'une valeur unitaire de 5 euros. Ces bons d'achat sont remis aux habitants lors des manifestations (stand 3R ou autres) pour faire la promotion des structures de réemploi.

En 2022, la CIREST a également conventionné avec l'association EKOPRATIK pour la récupération de matériel électrique et électronique en déchèterie. L'objectif pour EKOPRATIK est de récupérer des pièces détachées qui pourront être utilisées lors des Réparali Kafé. Pour mémoire, 2 Réparali Kafé se tiennent dans l'Est : au Soubik à Bras Panon (porté par l'association Yourte Vanille) et au Bisik à St Benoit (porté par l'association ACTER).

2 - Développer les ressourceries sur le territoire Est

En 2022, l'ADRIE, qui gère la ressourcerie intercommunale de Bras Fusil, a collecté **80 tonnes d'objets** répartis comme suit :

Origine des objets à la ressourcerie de Bras Fusil



En 2022, le **taux de réemploi était de 31%** (objets revendus d'occasion). 37% du tonnage collecté a été recyclé, 7% a été mis au rebus, et les 25% restant sont restés en stock.

3 - Faciliter la vente en vrac et le réemploi des contenants

En 2022, la CIREST a fait l'acquisition de 1 200 contenants alimentaires en verre pour relancer le dispositif « Amène out barket ». L'objectif est d'aller plus loin que le simple affichage, et remettre un lot de contenants aux restaurateurs qui sont prêts à appliquer une réduction aux clients qui apportent leur contenant pour acheter un repas à emporter.

Direction de l'Environnement

Service des équipements de proximité

Pôle déchèteries



Fonctionnement du service

Dans le cadre du programme d'organisation de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets ménagers, la CIREST a engagé depuis quelques années un programme de mise en place d'un réseau de déchèteries. En 2022, les 7 déchèteries de l'Est ont été gérées par 23 agents répartis de la manière suivante :

Bras-Panon	STA Centre-Ville	STA Grand Canal	Sainte-Anne	Sainte-Rose	Plaine des Palmistes
5 agents	5 agents	4 agents	4 agents	2 agents	3 agents

(Salazie : 1 agent de STA Grand Canal)

Tableau 1 - Horaires et jours d'ouverture des déchèteries

Types de déchèteries	Rurales	Urbaines	Mobile
Déchèteries	Sainte-Rose Plaine des palmistes	Saint-André Centre-Ville Saint-André Grand Canal Sainte-Anne Bras-Panon	Salazie site Cayenne Hell-Bourg Grand Ilet Mare à Vielle Place
Jours d'ouverture	du lundi au samedi		du vendredi au samedi en fonction du calendrier
Horaires d'ouverture	8h00-12h00 13h15-16h30	8h00-12h00 13h00-17h00	8h30-12h00 12h30-16h30

Le règlement intérieur en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, rappelle les modalités d'accès et tarifaires en déchèteries à savoir : l'accès aux déchèteries de la CIREST est réservé aux particuliers et professionnels résidents sur l'une des communes membres. Toutefois, l'accès est autorisé aux professionnels résidents en dehors des communes membres mais effectuant des travaux sur l'une de ses communes.

Tableau 2 – Modalités d'accès aux déchèteries CIREST

	les professionnels	les particuliers	les services municipaux des communes membres CIREST
Accès aux déchèteries CIREST	<p>Payant en fonction du volume de déchets apporté</p> <p><u>5€ pour 2.5 m³ d'apport</u></p>	<p>Gratuit : le volume de déchets apporté est fixé à</p> <p><u>2.5 m³ par semaine</u> <u>ou 10 m³ par mois</u></p> <p>Payant au-delà : <u>5€ pour 2.5m³ d'apport</u></p>	<p>Gratuit</p>

Evènements marquants de 2022

Janvier 2022

Notification du marché de substitution pour les prestations de collecte des caissons déchèteries suite aux dysfonctionnements du prestataire principal (saturation de plusieurs déchèteries liée aux retards des évacuations des caissons).

Février 2022

Bras-Panon : Mise aux normes électriques du local d'accueil.

Mars – Avril 2022

Fermeture de l'exutoire DSDN (du 22/03 au /04) impliquant le vidage des bennes de déchets verts des déchèteries de Saint-André et Bras-Panon à la plateforme de la Jamaïque.

Sainte-Anne : Démarrage de l'étude de faisabilité pour l'extension et la mise aux normes du site.

Juin - Juillet 2022

Travaux de rénovation de peintures sur l'ensemble des déchèteries et traitement du revêtement bois du local d'accueil de Saint-André Centre-Ville.



Figure 1 : Rénovation de peintures à Grand Canal et traitement du revêtement bois à Centre-Ville

Août-Septembre 2022

Bras-Panon : Renouvellement des portails d'accès des usagers et des prestataires.

Plaine des Palmistes : Démarrage de l'étude de faisabilité pour la mise aux normes du site (mise en place d'un séparateur à hydrocarbure)



Figure 2 : Renouvellement des portails d'accès de Bras-Panon

Octobre 2022

Bras-Panon : Réduction du terre-plein centrale et rehausse des quais des bennes à gravats

Grand Canal : Installation des étagères dans la zone de réemploi pour entreposer les matériels et objets destinés aux associations conventionnés de la collectivité.



Figure 3 : Réduction terre-plein central et rehausse des quais gravats à Bras-Panon

Novembre 2022

Sainte-Anne : Réfection de la plateforme basse (quai des encombrants) ainsi que le bitume à l'avant de la déchèterie



Figure 4 : Réfection plateforme basse et le bitume à l'avant de la déchèterie Sainte-Anne

Collecte des déchets dangereux

Proposition d'une collecte exceptionnelle pour les piles (juillet), les lampes et néons (décembre). Pas de reprise pérenne des collectes des déchets dangereux compte tenu des difficultés d'exportation.

Prestations de collecte des caissons

Saturation de plusieurs déchèteries suite aux retards dans les enlèvements des caissons

Montant total de pénalités appliquées en 2022 : **17 522,22 €**

Synthèse de l'activité des déchèteries en 2022

Tableau 3 : Synthèse de l'activité des 7 déchèteries CIREST

Communes	2021						2022						2021	2022	Variation tonnage 2022/2021	2021	2022	Variation kg/hab./an 2022/2021
	DV	Bois & Enc	Gravats & Inertes	Métaux ferreux et non ferreux	Cartons	Placoplatre	DV	Bois & Enc	Gravats & Inertes	Métaux ferreux et non ferreux	Cartons	Placoplatre	Tonnage CIREST			Ratio kg/hab./an		
Bras-Panon	1 320,53	2 423,96	1 557,62	577,52	60,81	101,42	*	2612,89	1 415,66	530,70	77,92	120,88	6 041,86	4 758,05	-21,25%	399,94	372,65	-6,82%
Plaine des Palmistes	386,78	760,08	158,44	311,80	13,76		354,57	770,79	127,64	178,34	16,80		1630,86	1448,14	-11,20%	186,04	220,48	18,51%
Saint-André Centre	1102,36	2 504,74	625,48	657,12	172,54	89,48	*	2445,46	575,58	562,04	91,72	82,74	5151,72	3757,54	-27,06%	85,73	66,22	-22,76%
Saint-André Gd Canal	711,03	1 479,97	429,78	169,36	20,12	42,32	*	1765,15	468,30	296,66	28,42	45,66	2852,58	2604,19	-8,71%	43,83	45,89	4,70%
Saint-Benoît	1121,62	1 513,36	384,66	424,44	45,9	81,76	944,00	1477,14	369,92	380,64	43,10	92,12	3571,74	3306,92	-7,41%	79,6	102,46	28,72%
Sainte-Rose	217,39	529,82	165,96	223,00	13,44		124,90	541,26	137,52	208,72	19,70		1149,61	1032,10	-10,22%	169,97	163,93	-3,55%
Salazie		446,90		120,14				435,14		134,44			567,04	569,58	0,45%	67,15	78,85	17,42%
TOTAL CIREST	4 859,71	9 658,83	3 321,94	2 483,38	326,57	314,98	4 904,83	10047,83	3 094,62	2291,54	277,66	341,40	20 965,41	20 957,88	-0,04%	165,24	165,18	-0,04%

Communes	Particuliers		Professionnels		Totaux usagers		Rotation caissons		Variation 2022/2021			
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	Particuliers	Profess	Usagers	Rotations
	Bras-Panon	22 800	26 673	1 682	1 466	24 482	28 139	2 237	2 169	16,99%	-12,84%	14,94%
Plaine des Palmistes	10 639	10 536	34	33	10 673	10 569	543	521	-0,97%	-2,94%	-0,97%	-4,05%
Saint-André Centre	27 798	29 208	2 173	2 749	29 971	31 957	2 345	2 167	5,07%	26,51%	6,63%	-7,59%
Saint-André Gd Canal	16 494	15 080	1457	1 553	17 951	16 633	1202	1 299	-8,57%	6,59%	-7,34%	8,07%
Saint-Benoît	13 604	13 904	727	1005	14 331	14 909	1 235	1 191	2,21%	38,24%	4,03%	-3,56%
Sainte-Rose	6 521	6 189	211	210	6 732	6 399	476	483	-5,09%	-0,47%	-4,95%	1,47%
Salazie	2 049	2 108	132	89	2 181	2 197	229	223	2,88%	-32,58%	0,73%	-2,62%
TOTAL CIREST	99 905	103 698	6 416	7 105	106 321	110 803	8 267	8 053	3,80%	10,74%	4,22%	-2,59%
COUTS							2021	2022	Variation 2022/2021			
Transports caissons							517 530,24 €	564 951,18 €	9,16%			
Pénalités appliquées							64 590,07 €	17 522,22 €				
Maintenance caissons							29 724,85 €	26 076,33 €	-12,27%			
Transfert/gardiennage							71 254,96 €	74 221,60 €	4,16%			
TTC							618 510,05 €	665 249,11 €	7,56%			
€/Tonne							29,50 €	31,74 €	7,60%			
€/habitant							4,76 €	5,24 €	10,15%			
Recette vente des tickets aux professionnels							40 600,00 €	46 850,00 €	15,39%			

* Le tonnage des déchets verts du mois d'avril en attente de validation

Tonnage en jaune : Le tonnage des déchets verts du mois d'avril en attente de validation

Les 7 déchèteries de l'Est ont accueilli 20 958 tonnes de déchets en 2022 contre 20 965 tonnes en 2021 (hors filière REP) soit une très légère baisse de 0.04% pour un coût d'exploitation (transport des caissons) de 564 951.18 € (+9%) et un coût de maintenance des caissons de 26 076.33 € (-12%) en 2022.

Cette augmentation est liée à l'attribution d'un marché de substitution pour les prestations de collecte des caissons des déchèteries afin de pallier aux dysfonctionnements du prestataire principal ainsi que la révision économique des marchés. On enregistre une diminution sur la majorité des flux collectés en déchèteries, particulièrement les cartons (-15%).

Néanmoins, on constate une augmentation pour les encombrants (+4%) et les Placoplâtres (+8%). A noter que les professionnels se sont acquittés de tickets donnant droits à déverser des déchets contre rémunération. Les recettes ont représenté 46 850€ contre 40 600 € en 2021, soit une augmentation de 15%. A l'échelle de l'habitant, le ratio est de 165.18 kg/hab/an contre 165.24 kg/hab/an en 2021, soit une baisse de 0.04%.

A. BILAN TECHNIQUE DE 2022

En 2022, les déchèteries ont réceptionné 20 402 tonnes de déchets (hors filière REP), ce qui représente une baisse de 2.7% par rapport à 2021. L'ensemble des déchèteries ont enregistré une diminution des déchets apportés par les usagers, principalement à la Plaine des Palmistes (-11.2%) suivi de Sainte-Rose (-10.2%). A contrario, on observe une augmentation du tonnage des déchets collectés à la déchèterie de Grand Canal.

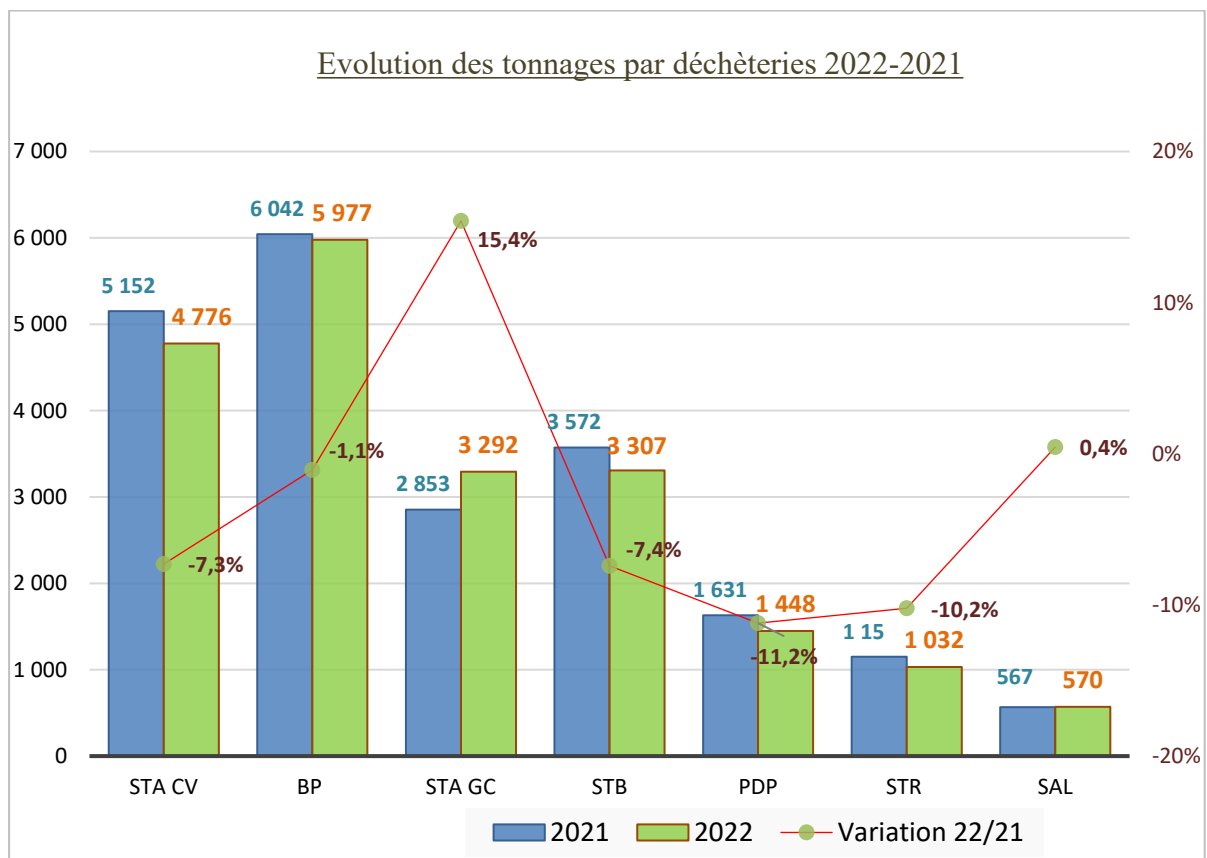


Figure 2 : Evolution des tonnages en déchèteries CIREST

La collecte des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Les déchèteries fixes disposent des contenants permettant la collecte des flux suivants :

Tableau 4 : La variation des flux des filières REP en déchèteries CIREST

	Tonnage						2021	2022	Variation 20/21
	STA CV	STA GC	BP	STB	PLP	STR			
Batteries	52,43	7,77	35,59	25,86	12,01	16,43	129,09	150,09	+16,27%
DEEE	324,48	196,94	246,03	186,06	71,29	65,70	1 157,44	1 090,50	-5,78%
Piles	0,57	0,30	0,64	0,29	0,64	0,29	0,55	2,73	+396,36%
TLC	26,80		20,71	6,87	6,66	5,82	70,90	66,86	-5,70

Batteries :

En 2022, le tonnage des batteries collectées sur l'ensemble des déchèteries a augmenté de 16.3% (150,1 tonnes contre 129,1 tonnes en 2021).

Textiles Linges et Chaussures (TLC) :

En 2022, l'association Ti Tang Récup a effectué 417 interventions au sein des déchèteries CIREST pour collecter les TLC, particulièrement à la déchèterie de Bras-Panon (135 interventions). Le tonnage des TLC a diminué de 5.7% par rapport à 2021.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (hors lampes et néons):

Le tonnage des DEEE a diminué de 5.8% par rapport à 2021. D'après le tableau suivant, on constate que les apports en déchèterie ont été principalement les DEEE hors froids (361.40t) suivi des petits appareils en mélange -PAM- (348.89t) et les DEEE froids (307.75t) contrairement aux écrans.

Tableau 5 – Tonnage des DEEE collectés en 2022

	FROID	HORS FROID	PAM	ECRAN CRT	ECRAN PLAT	Total (t)
Déchèteries CIREST	307,75	361,40	348,89	13,34	59,13	1 090,50

Autres filières collectées en déchèteries

Selon le tableau ci-après, nous observons une faible diminution (-1%) du volume d'huile de vidange collecté sur les déchèteries en 2022. A l'inverse, nous observons une augmentation de 65% pour les huiles alimentaires usagées.

Tableau 6 – La collecte des huiles en déchèteries CIREST

	Litre						2021	2022	variation 20/21
	STA CV	STA GC	BP	STB	PLP	STR			
Huiles de vidange	13 460	12 880	11 370	9 030	5 620	8 320	61 380	60 680	-1,14%
Huiles alimentaires	4 540	3 100	1 890	3 240	2 410	960	9 780	16 140	+65,03%

B. BILAN FINANCIER DE 2022

L'année 2022 a été marquée par une augmentation de 9% des dépenses en matière de transports des caissons. Cette augmentation est liée à l'attribution d'un marché de substitution pour les prestations de collecte des caissons des déchèteries afin de pallier aux dysfonctionnements du prestataire principal. En effet, les prix unitaires de vidage des caissons étaient supérieurs au prix unitaires du prestataire principal. Ainsi, le coût global de fonctionnement des déchèteries a augmenté de 7.6% en 2022 (665 249.11 € contre 618 510.05 € en 2021). La dépense supplémentaire s'est élevée à 33 064,07 € pour la CIREST en 2022 et a fait l'objet d'un titre de recettes à l'encontre de CITEVA.

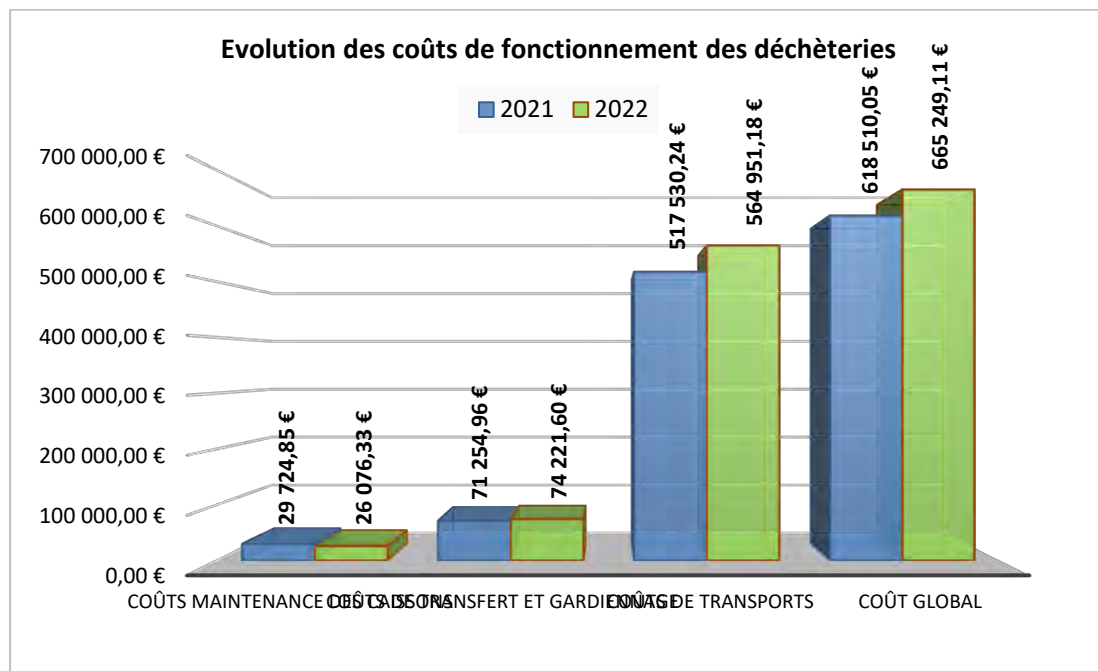


Figure 3 : Evolution des coûts de fonctionnement des déchèteries

Recettes des tickets déchèteries :

Les professionnels se sont acquittés de tickets donnant droits à déverser des déchets contre rémunération. En 2022, la vente des tickets d'accès en déchèteries au siège et à la déchèterie de Saint-André Centre-Ville s'est élevée à 46 850€, soit une hausse de 15% par rapport à 2021.

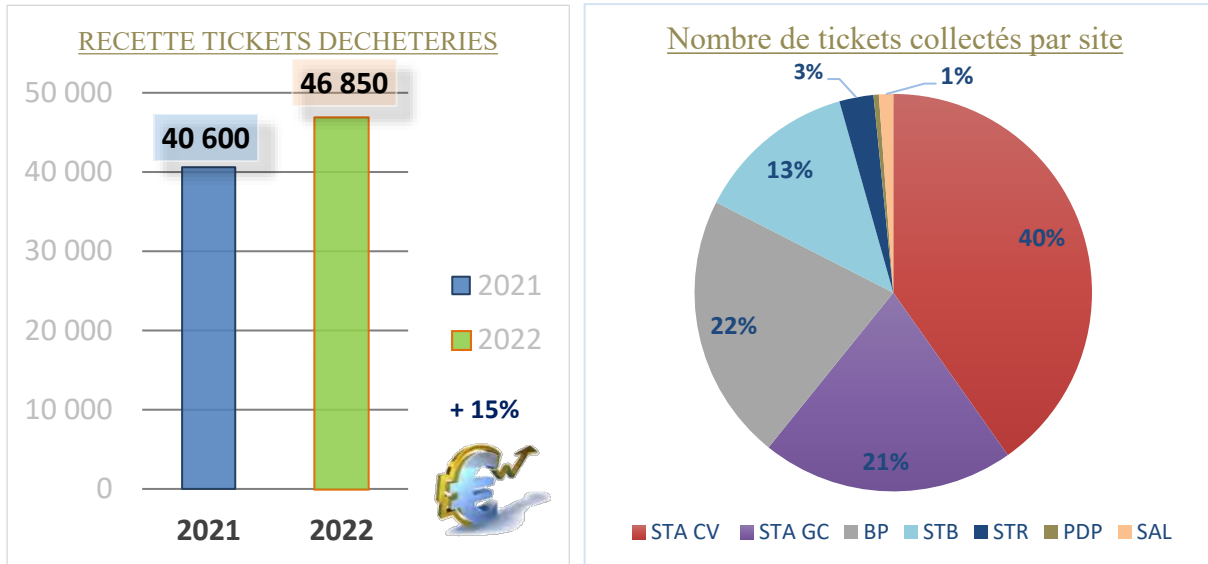


Figure 4 : Tickets d'accès en déchèteries

Suivant le diagramme ci-dessus, nous constatons que les professionnels se sont rendus principalement sur les déchèteries de Saint-André Centre-Ville (40%), Grand Canal (21%) et Bras-Panon (22%).

C. BILAN DE LA FREQUENTATION DECHETERIES EN 2022

Le réseau des déchèteries de l'Est a connu un taux de fréquentation croissant principalement pour les professionnels (+11%) en 2022 (7 105 professionnels contre 6 416 en 2021).

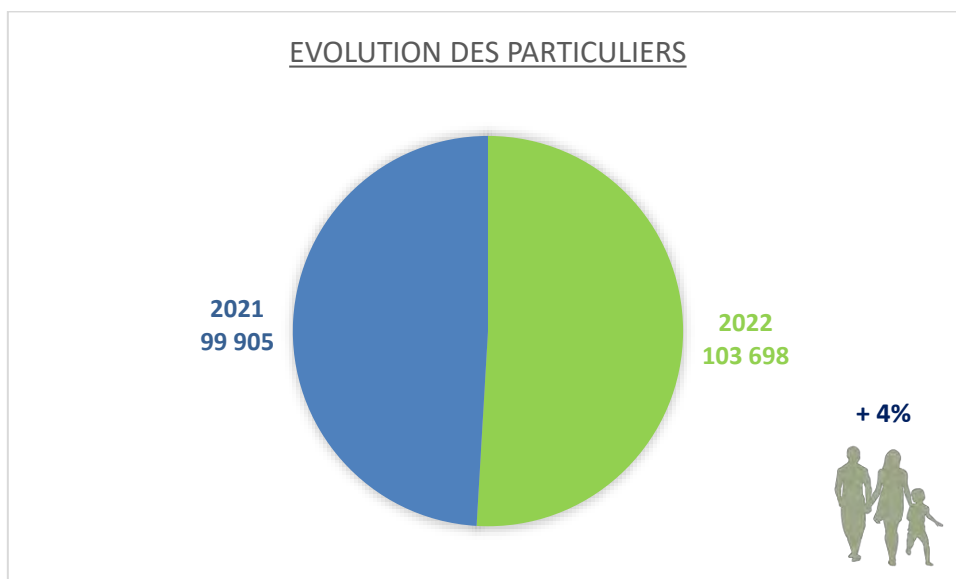




Figure 5 – Evolution des particuliers et professionnels

Pôle Espaces Verts

Dans le cadre de la réorganisation des services en 2022, la régie espaces verts a été rattachée à la Direction de l'Environnement et de la Transition écologique à la fin du troisième trimestre.

Equipe et missions

15 agents polyvalents répartis en 4 équipes et 1 responsable de pôle ont été transférés avec comme missions :

- la tonte et l'entretien des espaces verts des déchèteries, de la fourrière animalière, des zones industrielles et artisanales sous compétence CIREST,
- l'entretien et le nettoyage des bornes à verre,
- l'aménagement des dépôts sauvages avec pose de panneaux signalétique,
- l'utilisation de machines écologiques (désherbeur thermique),
- la livraison de compost en déchèteries à destination des usagers.

Lieux d'intervention

Les zones d'entretien des espaces verts désignés ci-après représentent une surface d'environ 25 000 m² et sont entretenus en moyenne toutes les 3 semaines (en fonction des besoins) :

- Cour intérieure et extérieure de la CIREST,
- Les ZI 1&2 de Bras-Fusil
- La ZI 3 Pôle Bois
- La ZI de Paniandy

- La ZA de Bras-Panon et du Refuge
- La ZA de Maunier à Saint-André
- L'espace artisanal du Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes
- Le Centre artisanal de Salazie
- Les déchèteries de la CIREST
- La Fourrière animale intercommunale
- Les BAV situées sur le territoire (environ 400 bornes)

Matériels de la régie

La régie EV dispose de 4 véhicules utilitaires de 3.5 t à cinq places équipés de GPS, de divers matériels d'intervention thermiques et électriques (débroussailleuses, souffleurs, tondeuse professionnelle pour grande surface, désherbeur thermique, de balais,...).

En 2022, la CIREST a fait l'acquisition d'un broyeur à déchets verts professionnel thermique en fin d'année dans le cadre de la mutualisation des moyens avec les communes membres de la CIREST.

Broyeur à déchets verts BUGNOT 55



Service collecte des déchets

PRÉSENTATION DU SERVICE

Période : Janvier à Juillet 2022

14 agents :

- 1 responsable de collecte
- 1 superviseur collecte et adjoint au responsable
- 8 contrôleurs
- 1 chargée de missions : Collecte PAP-PAV
- 1 chargée de missions : RSE-CAISSON-VHU
- 1 coordonnatrice bacs et Numéro Vert
- 1 agent au Numéro vert

Période : Aout à Décembre 2022 (après réorganisation des services)

6 agents :

- 1 responsable du service collecte des déchets
- 1 cheffe de pole Collecte
- 1 cheffe de pole Contenants
- 2 gestionnaires Numéro Vert
- 1 gestionnaire Contenant

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

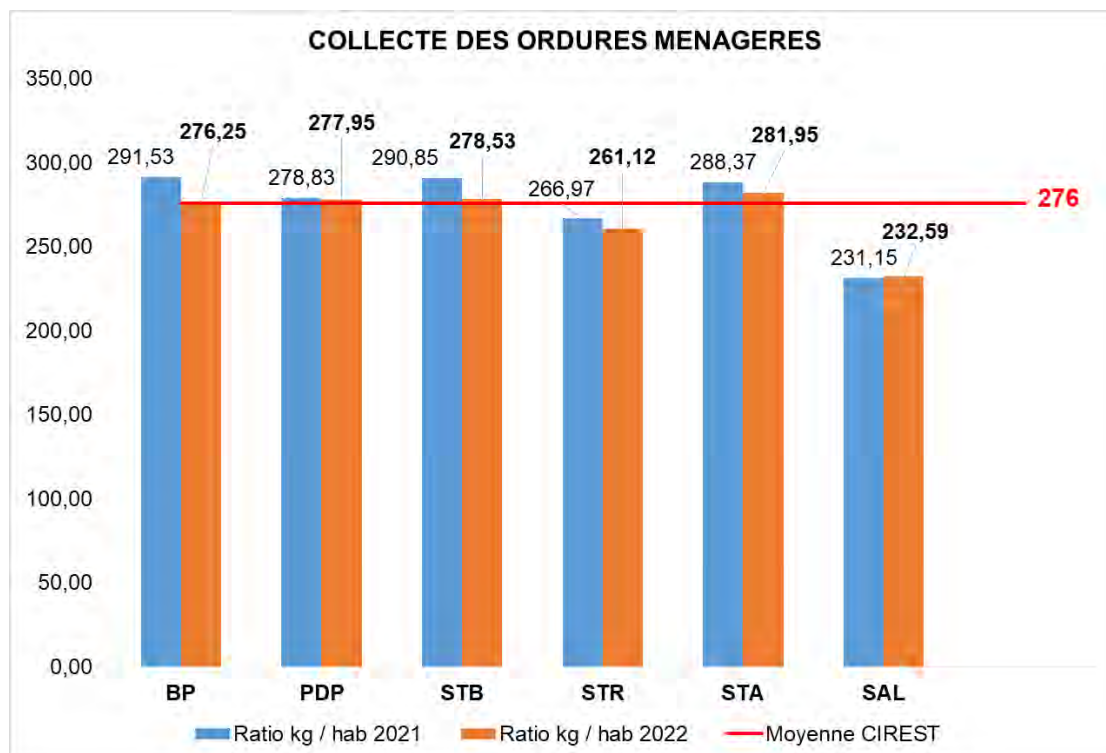
A – LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



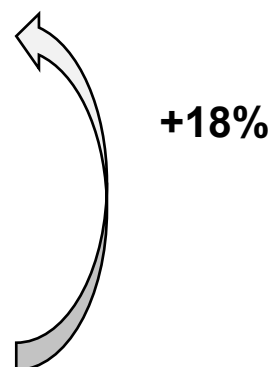
	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL	CIREST
Tonnage 2021	3 722	1 831	10 841	1 681	16 364	1 670	36 109
Tonnage 2022	3 527	1 826	10 382	1 644	16 000	1 680	35 059
Ratio kg / hab 2021	291,53	278,83	290,85	266,97	288,37	231,15	284,60
Ratio kg / hab 2022	276,25	277,95	278,53	261,12	281,95	232,59	276,32
Evolution 2021/2022	-5,2%	-0,3%	-4,2%	-2,2%	-2,2%	0,6%	-2,9%

Les usagers ont produit **1050 tonnes d'OMr de moins** par rapport à 2021 (-2,9 %)

La collecte des bacs gris a représenté en 2022 une dépense de **3,57 M€** (contre 3,37 M€ en 2021 soit une hausse de 6%)



Performance Omr 2022			
Clt	Commune	Ratio	
1	Salazie	232,59	kg/hab
2	Sainte Rose	261,12	kg/hab
3	Bras Panon	276,25	kg/hab
4	Plaine des Palmistes	277,95	kg/hab
5	Saint Benoît	278,53	kg/hab
6	Saint André	281,95	kg/hab



En terme de performances, Salazie reste la commune qui produit le moins d'OMr sur notre territoire. Bras Panon enregistre la meilleure progression en 2022 avec une 3eme place (6eme en 2021). Il y a un écart de 18 % entre la commune la moins performante et la plus performante du territoire.

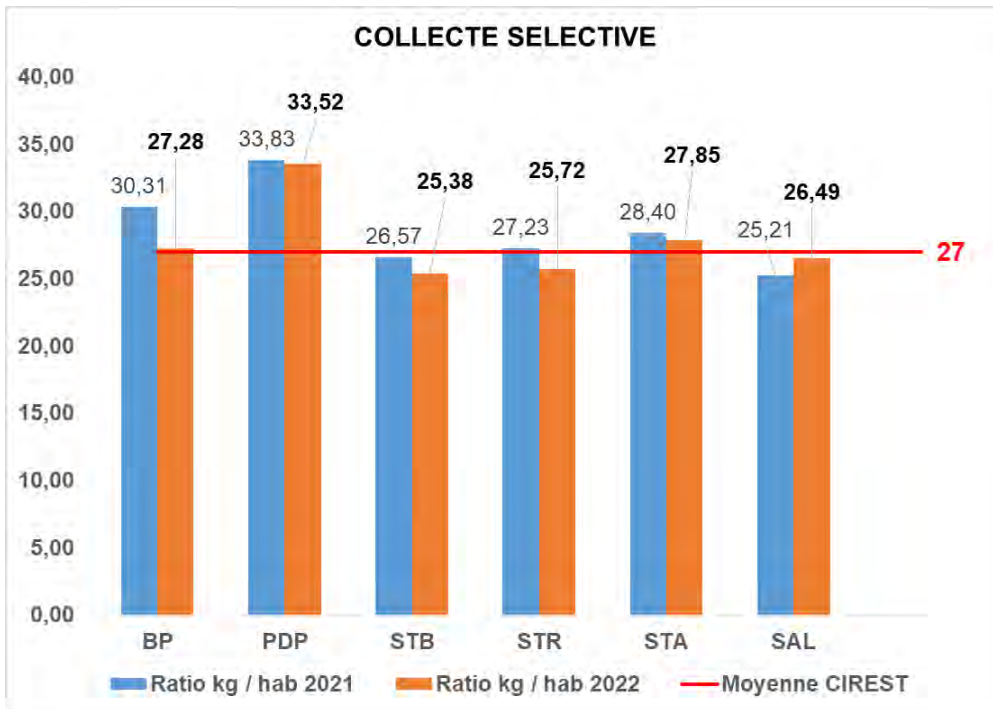
B – LA COLLECTE SÉLECTIVE



	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL	CIREST
Tonnage 2021	387,02	222,22	990,50	171,46	1 611,63	182,09	3 564,92
Tonnage 2022	348,26	220,19	946,16	161,94	1 580,40	191,34	3 448,29
Ratio kg / hab 2021	30,31	33,83	26,57	27,23	28,40	25,21	28,10
Ratio kg / hab 2022	27,28	33,52	25,38	25,72	27,85	26,49	27,18
Evolution 2021/2022	-10,0%	-0,9%	-4,5%	-5,6%	-1,9%	5,1%	-3,3%

En 2022, le tonnage de la collecte sélective a légèrement diminué (- 117 tonnes). Seule la commune de Salazie enregistre une amélioration de sa performance (+ 5,1 %).

La collecte des bacs jaunes représenté en 2022 une dépense de **1,6 M€** (contre 1,51 M€ en 2021 soit une hausse de 6%)



Performance CS 2022			
Clt	Commune	Ratio	
1	Plaine des Palmistes	33,52	kg/hab
2	Saint André	27,85	kg/hab
3	Bras Panon	27,28	kg/hab
4	Salazie	26,49	kg/hab
5	Sainte Rose	25,72	kg/hab
6	Saint Benoît	25,38	kg/hab



+32%

Comme en 2021, la Plaine des Palmistes reste la commune la plus performante. Saint Benoit est la commune la moins performante. Il y a un écart de 32 % entre la commune la moins performante et la plus performante du territoire.

- **Taux de captage** : $\text{Ratio CS} / ((\text{Ratio CS} + \% \text{CS dans les OMr} * \text{Ratio OMr}))$

Taux de captage 2022		
Clf	Commune	
1	Plaine des Palmistes	40%
2	Salazie	39%
3	Bras Panon	35%
4	Sainte Rose	35%
5	Saint André	35%
6	Saint Benoît	34%

Les communes de la Plaine des Palmistes et de Salazie se détachent avec 40% de taux de captage contre 35 % pour les autres communes.

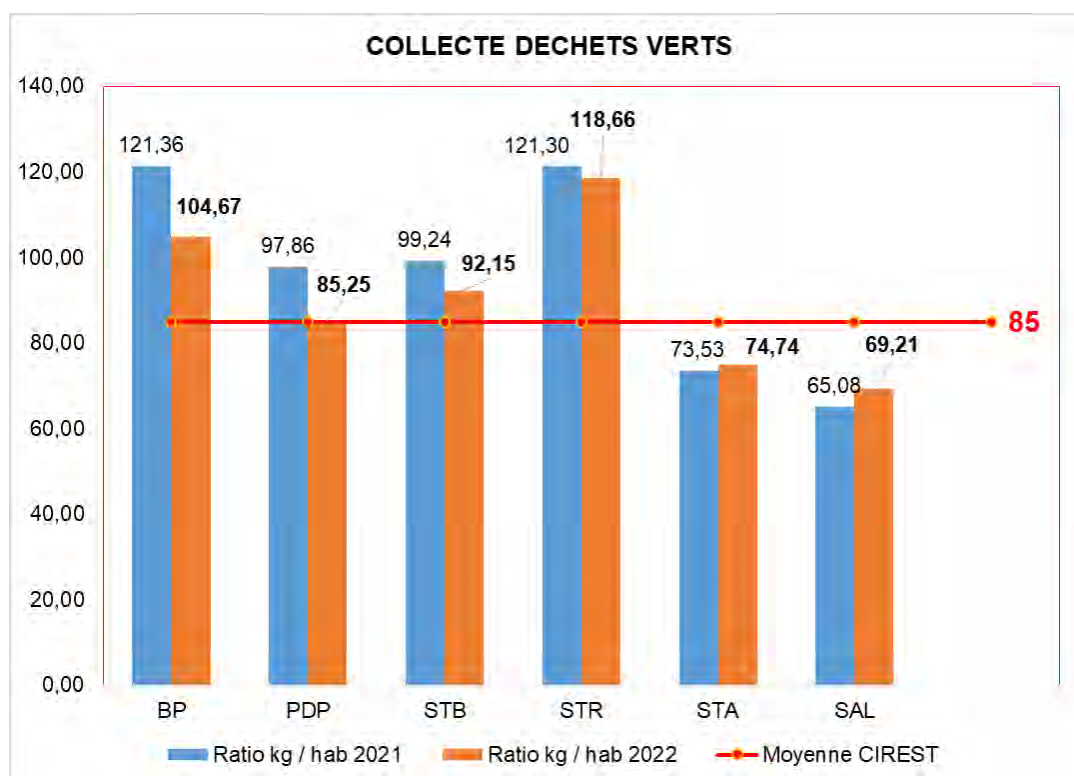
C – LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL	CIREST
Tonnage 2021	1 549	643	3 699	764	4 173	470	11 298
Tonnage 2022	1 336	560	3 435	747	4 241	500	10 819
Ratio kg / hab 2021	121,36	97,86	99,24	121,30	73,53	65,08	89,04
Ratio kg / hab 2022	104,67	85,25	92,15	118,66	74,74	69,21	85,27
Evolution 2021/2022	-13,75%	-12,89%	-7,15%	-2,18%	1,65%	6,33%	-4,23%

Le tonnage des déchets verts a légèrement diminué par rapport à 2021 (-4,23%). Seules les communes de Saint André (+1.65 %) et de Salazie (+6.33 %) enregistrent une augmentation.

Les communes de Bras Panon et de Salazie se détachent avec une production par habitant nettement supérieures à la moyenne du territoire.

La collecte des déchets verts a représenté en 2022 une dépense de **1,82 M€** (contre 1,71 M€, soit une hausse de 6%).

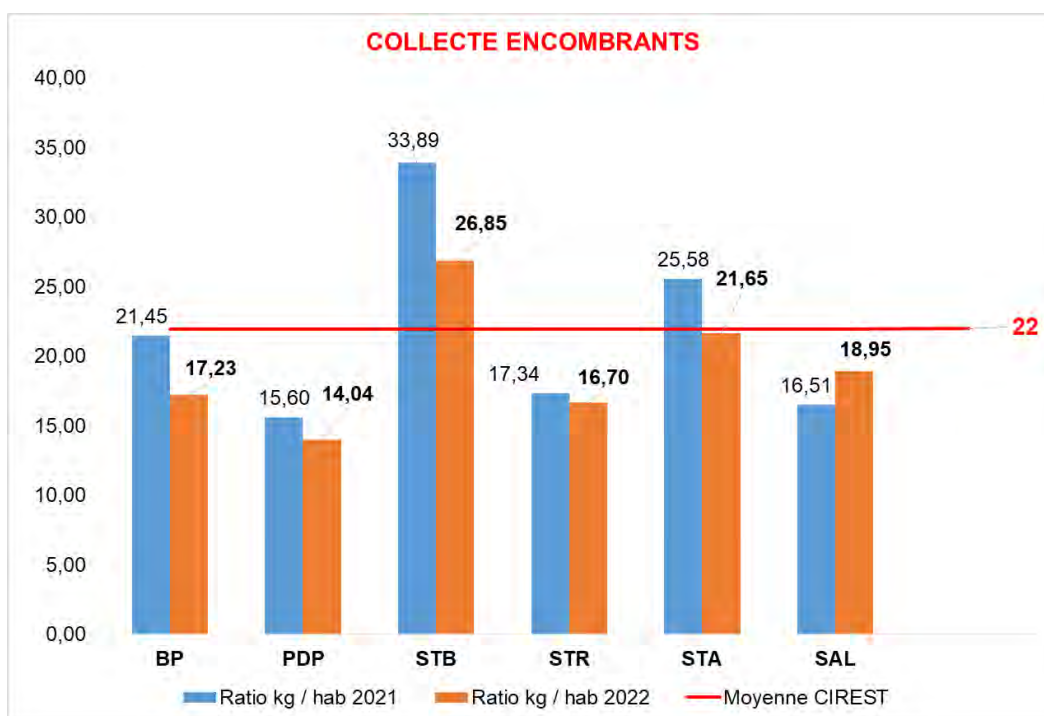


D – LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL	CIREST
Tonnage 2021	273,85	102,49	1 263,38	109,17	1 451,64	119,24	3 319,77
Tonnage 2022	220,02	92,22	1 000,73	105,16	1 228,58	136,90	2 783,61
Ratio kg / hab 2021	21,45	15,60	33,89	17,34	25,58	16,51	26,17
Ratio kg / hab 2022	17,23	14,04	26,85	16,70	21,65	18,95	21,94
Evolution 2020/2021	-19,66%	-10,02%	-20,79%	-3,67%	-15,37%	14,81%	-16,15%

Les tonnages des encombrants ont encore diminué en 2022 (- 16,15 %) alors que les apports en déchèteries fixes sont en augmentation. Salazie qui dispose d'une déchetterie mobile est la seule commune qui enregistre une hausse (+ 14,81 %).

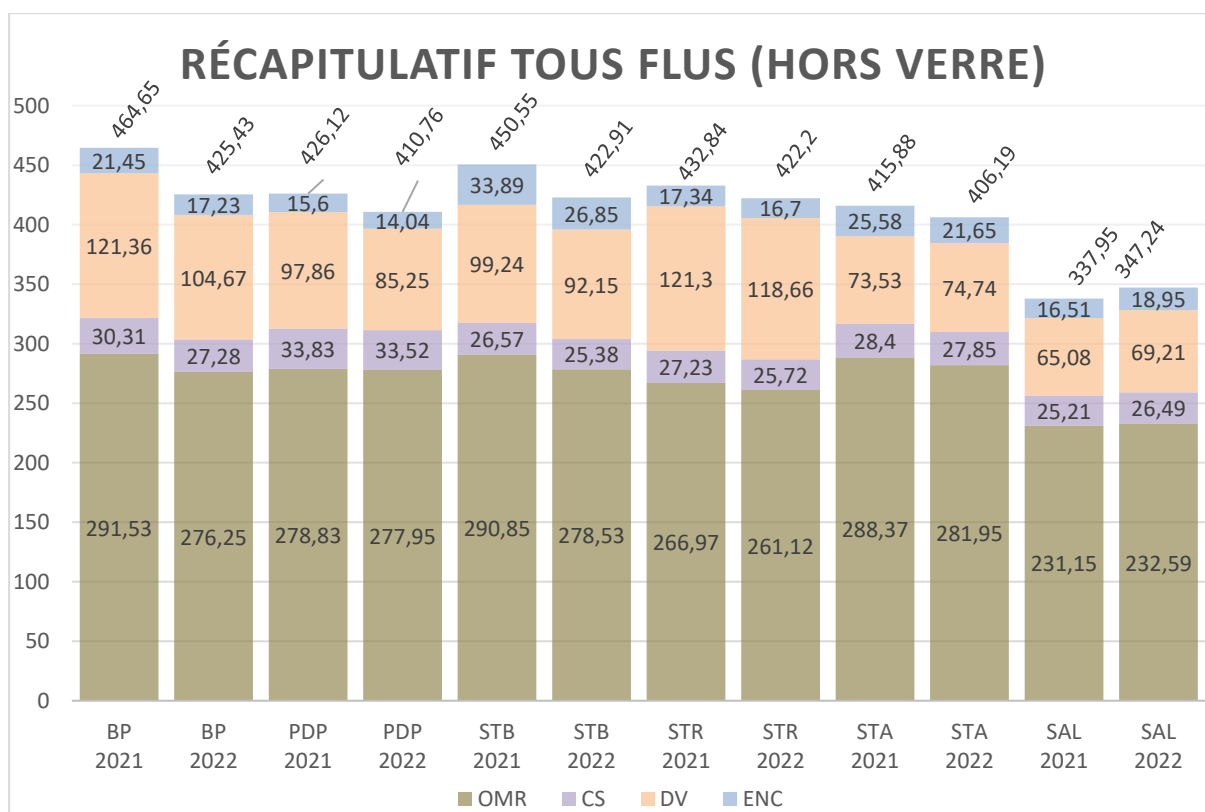
La collecte des Encombrants a représenté en 2022 une dépense de **1,24 M€** (contre 1,19 M€ en 2021 soit une hausse de 4 %).



E – RECAPITULATIF TOUS FLUX (Hors Verre)

	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL
Ratio kg / hab 2021	464,65	426,12	450,55	432,84	415,88	337,95
Ratio kg / hab 2022	425,43	410,76	422,91	422,2	406,19	347,24
Evolution 2021/2022	-9,2%	-3,7%	-6,5%	-2,5%	-2,4%	2,7%

La collecte de tous les flux a représenté en 2022 une dépense de **8,23 M€** (contre 7,79 M€ en 2021, soit une hausse de 6 %)



F – LA COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

350 bornes d'apport volontaire sont installées sur le territoire essentiellement pour le tri du verre (330).

	Tonnage 2021	Ratio kg/hab 2021	Tonnage 2022	Ratio kg/hab 2022	Evolution
Verre	1520	11,98	1488,2	11,73	-2%
Emballages	76,5	0,60	81,56	0,64	6%
Journaux-Revues-Magazines	33,08	0,26	21,1	0,17	-57%

En 2022, le tonnage du verre collecté a légèrement diminué **de 32 tonnes (-2 %)**. Le tonnage des emballages au niveau des bornes devant les déchetteries a augmenté de 6 %. Le tonnage des JRM au niveau des bornes devant les déchetteries a nettement diminué de 57 %.

La collecte des BAV a représenté en 2022 une dépense de **351 000 €** (y compris les déplacements des bornes). En 2021 la dépense était de 312 300 € soit une hausse de 12 %)

LA GESTION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE

En 2022, le service a résorbé 4 points noirs répartis comme suit :

- 1) HCE : 2 points noirs résolus (Plaine des Palmistes)
- 2) NICOLLIN : 2 points noirs résolus (Saint André et Salazie)

LA COLLECTE DES VHU et DES DM

- LES VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

- Nombre de VHU collectés

Commune	2021	2022
BP	68	37
PDP	3	3
STA	115	89
STB	82	77
STR	1	3
SAL	81	71
TOTAL	350	280

Le nombre de VHU collectés a encore diminué en 2022 (-20 %) suite à l'utilisation des services de VHU REUNION par la quasi-totalité des communes. Comme en 2021, la commune de Ste Rose gère seule les enlèvements de VHU sur son territoire.

La collecte des DM a représenté en 2022 une dépense de **38 000 €** (contre 45 500 € en 2021 soit une baisse de 16%)

- LES DÉCHETS MÉTALLIQUES

En 2022 le prestataire CDAA a collecté **366,58 tonnes** de déchets métalliques (contre 400 tonnes en 2021), soit une baisse de 9 %.

La collecte des VHU a représenté en 2022 une dépense de **123 000 €** (contre 118 500 € en 2021 soit une hausse de 4 %).

LA COLLECTE DES CAISSONS OCCASIONNELS ET PERMANENTS

Pour leurs opérations courantes, les 6 communes membres disposent de **16 caissons permanents** répartis comme suit :

Commune	Quantité
Saint André	3
Saint Benoit	5
Plaine des Palmistes	3
Bras Panon	2
Sainte Rose	2
Salazie	1
TOTAL	16

En 2022, le service collecte a mis à disposition sur le territoire **307** caissons occasionnels (contre 320 en 2021) essentiellement pour des temples associatifs (cérémonie religieuses) ou les communes (opérations de nettoyage).

La collecte des caissons occasionnels et permanents a représenté en 2022 une dépense de **170 000 €** (contre 132 500 € en 2021 soit une forte hausse de 28%)

LA REDEVANCE SPÉCIALE

A) ADHERENTS

	Etablissement Privé	Etablissement public	Associations	TOTAL
BP	32	5	2	39
STB	95	24	4	123
STR	10	7	0	17
SAL	10	6	0	16
STA	144	21	5	170
PLP	21	4	0	25
Total	312	67	11	390

Au 31 décembre 2022, le nombre de redevables (390) est resté stable (- 0,7 %).

B) VOLET FINANCIER

recette 2021	recette 2022	Evolution
648 064 €	664 366 €	3%

En 2022 les recettes ont augmenté de **3 %**.

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

En 2022, sur demande du Service Collecte et de la BIE, la Direction Patrimoine/Service Espaces verts a réalisé les interventions suivantes :

	panneaux seuls	aménagements complets (embellissement et panneau)	Total
2021	21	15	36
2022	16	22	38
Evolution	-23,81%	46,67%	+ 5,56%

En 2022 les agents de la CIREST sont intervenus sur **38 sites** pour résorber les dépôts sauvages (soit une augmentation de 5,56% par rapport à 2021).

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Janvier 2022

Démarrage de l'Étude de faisabilité technique et financière en vue du déploiement de bornes enterrées sur le territoire de la CIREST

Juillet 2022

Gestion des déchets carnés dans le cadre de la Fête d'Abraham sur le site de la Pépinière de Saint-André

Août 2022

Réorganisation du service avec 2 pôles (collecte et contenants)

Démarrage de l'AMO pour une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets et pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers

Décembre 2022

Notification du marché de fourniture et installation de colonnes aériennes destinées à la collecte sélective du Verre ; quantité = 179 bornes

TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE

LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour rappel, un marché européen de Maîtrise d'œuvre a été lancé dans le courant de l'année 2011, et a été notifié le 14 mai 2012 au groupement INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ&ASSOCIES/REMOUE&ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915 € H.T.

Sur l'année 2022, les dépenses pour la MOE dans la continuité des prestations afférentes aux études et travaux de la RN3 à Saint-Benoît se sont élevées à 583 490.63 € TTC.

En ce qui concerne le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (notifié le 28 décembre 2011 pour un montant de 3 399 990 € HT au groupement TRANSAMO (mandataire)/CITEC/SEMAG).

Sur l'année 2022, les dépenses pour l'AMO dans la continuité des prestations afférentes notamment aux études et travaux de la RN3 à Saint Benoit se sont élevées à 102 894.89 € TTC.

Les avenants au marché de Maîtrise d'Œuvre et à ceux au marché de l'AMO sont précisés en annexe à la partie II Transport –Déplacements – Accessibilité.

Pour les travaux d'amélioration de transport en commun sur la rue du Lycée (voirie – Signalisation Lumineuse de Trafic, éclairage, espaces verts) et du Pôle d'échange à Saint-André qui ont démarré en février 2020, les dépenses afférentes versées **sur l'année 2022** aux prestataires se sont élevées à 1 715 989.03 € TTC.

Pour les travaux d'amélioration de transport en commun sur la rue du Lycée (voirie – Signalisation Lumineuse de Trafic, éclairage, espaces verts) et du Pôle d'échange à Saint-André qui ont démarré en février 2020, les dépenses afférentes versées **sur l'année 2022** aux prestataires se sont élevées à 1 715 989.03 € TTC.



Les travaux de TCSP sur la Commune de Saint Benoit ont démarré sur le premier tronçon (RN3 entre le Giratoire des Plaines et le Giratoire du GHER) au mois d’Août 2022. La durée globale des travaux sur la Commune de Saint-Benoit est prévue jusqu’en fin d’année 2025.

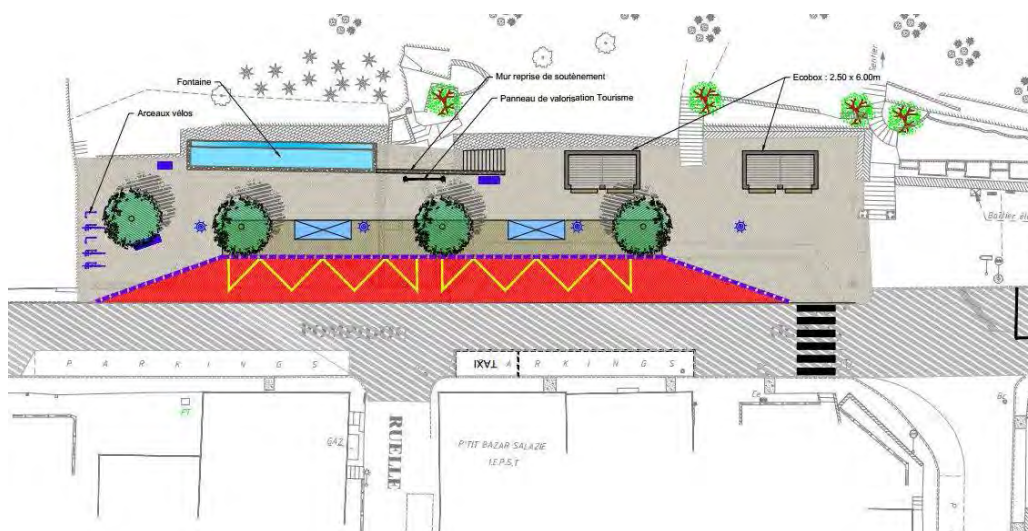


En subvention, la CIREST a perçu en demande d’acompte auprès de l’Europe (FEDER), l’AFITF et de la Région Réunion **sur l’année 2022** un montant total de 1 782 635.76 € TTC.

LE POLE D’ECHANGE DE SALAZIE

Au cours de **l’année 2021** les études de faisabilité du pôle d’échange de Salazie ont été réalisées pour le dimensionnement du pôle d’échange de Salazie et sa faisabilité pour un montant de 13 183 € TTC.

Au cours de **l’année 2022**, dans la continuité des études une AMO a été retenue pour la partie dossiers règlementaires et pour le choix de la maîtrise d’œuvre.



LES INFRASTRUCTURES

- Abris voyageurs :



Un marché d'appel d'offre ouvert à bon de commande avait été lancé par la CIREST en cours d'année 2016 pour l'installation de nouveaux abris voyageurs en trois lots (4 modèles) pour un montant maximum de 525 000 € HT pour le lot1(2 trames et 3 trames), de 750 000 € HT pour le lot2 (6 trames) et de 312 500 € HT pour le lot3 (9 trames). Les lots 1 et 2 du marché a été attribué à la société SELF SIGNAL et le lot 3 à la société MDOI RM. Celui-ci avait arrivé à échéance en cours d'année 2020.

Un nouveau marché d'appel d'offre ouvert à bon de commande a été lancé par la CIREST au second semestre 2020 pour l'installation de nouveaux abris voyageurs en deux lots (3 modèles) pour un montant maximum de 528 000 € HT pour le lot1(2 trames et 3 trames), de 384 000 € HT pour le lot2 (6 trames). Le lots 1 du marché a été attribué à la société MDOI et le lot 2 à la société SELF SIGNAL.

Les prestations payées **sur l'année 2022** se sont élevées sur le poste fabrication et pose d'abris voyageurs à 223 784.02 € TTC

- Poteaux d'arrêt :



Un marché de fabrication et pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST a été notifié le 13 septembre 2018 à la société SELF SIGNAL pour un montant maxi de 700 000 € HT. Un avenant n°1 au marché de poteaux d'arrêt au mois de septembre 2022 a prolongé sa durée jusqu'au mois de janvier 2023.

Pour la fabrication et la pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST, le montant des fournitures et de pose s'est élevé **sur l'année 2022** à 66 202.91 € TTC.

TRANSPORT URBAIN - RESEAU ESTIVAL



Pour rappel, par délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la CIREST a validé le choix du délégataire sur son territoire pour une durée de 8 ans (période 2014-2021) et retenu le groupement CAR'EST comme délégataire à compter du 01 février 2014.

Il y en avait résulté d'une offre négociée sur la durée du contrat de 78 728 K€ avec une offre prévisionnelle de 24 261 466 kilomètres et d'un engagement sur les recettes commerciales de 11 937 K€.

La convention délégation de service public a été prolongée au cours de l'année 2022 pour permettre la relance et l'attribution des nouvelles consultations par voie d'avenants successif jusqu'au 31 mars 2023 (Avenant n° 11 à 14).

Un avenant n°15 au mois de décembre 2022 a été passé pour permettre l'adaptation et le renforcement de la ligne 1 du réseau ainsi que le renforcement du service TPMR au sein des communes membres de la CIREST à partir du 1 er janvier 2023.

Pour l'année 2022, la contribution de la CIREST en transport urbain s'est élevée à 9 277 474.99 € comprenant les révisions de prix et le versement de l'indemnité COVID 19 de la période 2020.

Les évolutions de la contribution de la CIREST depuis l'année 2014 avec les avenants à la convention de délégation de service public sont précisés en annexe à la partie II Transport –Déplacements – Accessibilité.

Les dépenses de fonctionnement pour la maintenance et entretien du matériel billettique à l'intérieur des véhicules de transport **sur l'année 2022** se sont élevées à 55 751.31 € TTC.

Aussi, au cours de **l'année 2022**, la démarche administrative de transformation de la SEM ESTIVAL en SPL ESTIVAL s'est achevée.

En investissement, la CIREST a mis à disposition de la SPL Estival 3 mini bus TPMR. La dépense afférente en 2022 s'élève à 214 166.55 € TTC.

TRANSPORTS SCOLAIRES



Pour l'année 2022, Les dépenses en transports scolaires se sont élevées à 6 349 475.21 € TTC (avec des paiements pour des prestations en transports scolaires en rattachement).

En recettes, la dotation générale de décentralisation pour les transports scolaires et la participation de la Région Réunion pour le transport des élèves extra-muraux perçues par la CIREST **en 2022** sont respectivement de 1 871 537.58 € et de 218 400 €.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire de 2020-2021, la CIREST a procédé à la gratuité du transport scolaire sur son territoire pour faciliter et améliorer l'accès aux transports scolaires de la Cirest.

SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DE LA REUNION (SMTR)

La CIREST en tant que membre adhérent au sein du SMTR a versé une subvention **pour l'année 2022** de 77 937.17 €.

PARC DE VEHICULES DE LA CIREST

Pour l'année 2022, le parc automobile de la CIREST comptabilise au total 76 véhicules (44 véhicules en acquisition et 32 véhicules en location longue durée).

Les dépenses 2022 en location longue durée à 193 457.35 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2022** pour les services de la CIREST se sont élevées à 78 998.15 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 38 900.78 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2022** pour les services de l'eau et l'assainissement se sont élevées à 18 125.18 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 23 917.13 € TTC.

Les dépenses afférentes à l'installation de matériels de carnet bord électronique (GPS) dans les véhicules de la CIREST se sont élevées **sur l'année 2022** à 6 778.60 € TTC.

Contrôle du Service public et de la tranquillité publique

La **Direction du Contrôle du Service public et de la tranquillité publique** est issue de la réorganisation des services opérée au sein de la CIREST en 2022 et est placée sous la Direction Générale des Services Techniques en charge de la Transformation du Territoire et des Services à la population.

Elle est composée de **28 agents** et regroupe **4 services** à savoir :

- La Brigade Intercommunale de l'Environnement
- La fourrière Intercommunale animale
- Le contrôle des collectes
- Le contrôle des transports scolaires

Cette Direction opérationnelle est chargée de la bonne exécution des marchés de collecte, de transport scolaire et d'assurer la tranquillité publique de nos concitoyens.

BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

1/ Les missions de la Brigade Intercommunale de l'Environnement

Opérationnelle depuis le 1^{er} mars 2019, la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) intervient dans le cadre du pouvoir de police spécial déchets pour faire respecter le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés (arrêté 2016-01 du 24/11/2016) et résorber les dépôts sauvages sur le territoire Est. Elle agit ainsi en complément des forces de police des communes, qui interviennent dans le cadre du pouvoir de Police Générale du Maire en matière de la salubrité publique.

Pour assurer ses missions de prévention et de répression, la BIE assure des patrouilles, des interventions à la demande de requérants et agit en coopération avec les forces de l'ordre territoriales : Gendarmerie, Police Nationale et Polices Municipales.

Lors du constat d'une infraction au règlement de collecte, la BIE procède soit à une géo-verbalisation électronique (GVE), soit à une procédure au Parquet.



2/ Fonctionnement de la BIE

Au 31 décembre 2022, la BIE de la CIREST était composée de **6 agents** assermentés, agréés et commissionnés.

Les agents travaillent en binôme et en rotation sur les plages horaires de 6h00 à 14h00, 8h00 à 16h00 ou de 10h à 18h du lundi au vendredi. Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end. Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0262 94 70 01 ou par e-mail bie@cirest.fr.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par la BIE en 2022 :

Type d'interventions	Nombre d'interventions
Ramassage des déchets + GVE	390
Ramassage + rappel à la réglementation	429
Sans suite	239
Poses de panneaux + végétalisations	30
Divers (VHU, bacs poubelles, n° Vert, patrouille...)	503
TOTAL 2022	1591
Contestations GVE	5
Procédures au Parquet	0

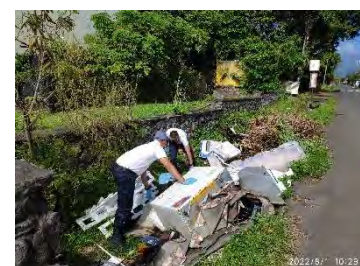
Parmi les **1.591 interventions réalisées en 2022**, **55% sont à l'origine de sollicitations directes des habitants**, via le site Internet de la CIREST, le numéro vert ou via un contact direct avec la BIE.

La répartition des interventions sur le territoire Est est globalement corrélée à la population sur chaque commune, à l'exception de Sainte Rose où la BIE n'est plus intervenue en 2020 (pouvoir de police non transféré à la CIREST).

4/ Les autres missions menées en 2022

En parallèle de ses missions premières, la BIE a participé à plusieurs opérations :

- Résorptions des points de dépôt récurrents (végétalisation, pose de panneau)
- Appui aux missions de la fourrière animale (capture nocturne, sécurisation des interventions, soutien de capture sur la TCO).
- Communication de proximité (dans les quartiers, chez les bailleurs)
- Réunions régulières avec les partenaires : Inter-BIE, élus, Police Nationale, Gendarmerie, CLSPD, bailleurs, UTR, DRR, Parc National, les services des Mairies...
- Création de plusieurs cartographies (dépôts sauvages, pose de panneau, végétalisation)
- Participation au Forum des métiers, Grand Raid, Foire agricole de Bras-Panon journée de sensibilisation MAIF...)



5/ L'impact de la BIE sur le territoire Est

Après 4 ans d'activité, la BIE a créé un réseau de partenaires (particuliers ou institutions) qui organise une veille régulière dans les quartiers. Les sollicitations sont nombreuses, les agents tentent de répondre à l'ensemble des demandes d'intervention afin de donner satisfaction à l'utilisateur. **Les agents effectuent en moyenne 7.2 interventions/jour.**

Il est à noter également une très forte demande de la population en matière de « **sanction du pollueur** ».

Au fil du temps, la répression porte ses fruits et de nombreux quartiers du territoire Est sont devenus plus propres.

FOURRIERE INTERCOMMUNALE ANIMALE LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX

I. Service de ramassage, transport et gardiennage des animaux

En 2022, **la gestion de la fourrière et les captures ont été réalisées par 4 agents**, 3 techniciens de capture et une responsable qui se trouve sur le site. Le service dispose de 3 véhicules de type fourgon -3t5.

Leurs horaires de fonctionnement sont :

- lundi au vendredi : 8h00-12h30/ 13h30-17h00 ou 18h00
- un service d'astreinte mis en place pour les soirs et les Week-end (les sorties ne se font que sur demande des services de secours et de sécurité : Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, SDIS).

• Les horaires d'accueil du public sont :

- Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-15h30

Le service organise des tournées régulières sur les 6 communes membres selon le planning suivant et répond aux demandes arrivées au service.

JOUR DE PASSAGE	COMMUNE
• Lundi	• Sainte-Rose et Saint-Benoît
• Mardi	• Saint-André
• Mercredi	• Plaine des Palmistes
• Jeudi	• Bras-Panon
• Vendredi	• Salazie

La compétence « cadavres des animaux » pour le ramassage des animaux écrasés sur le domaine public reste de la responsabilité de chacune des communes-membres.

Prestations ponctuelles de capture

Un marché de prestations ponctuelles de capture et de gestion de la fourrière a été mis en place pour permettre une continuité de service pendant les congés et repos des agents de capture. L'entreprise retenue pour cette prestation de service est la SEMRRE. Un nouveau

marché de 3 ans a été notifié au mois d'août 2022.

Dès la capture des animaux errants, ces derniers sont transférés à la fourrière intercommunale située sur la zone d'activité de Grand-Canal- Champ Borne à Saint-André.

La fourrière intercommunale présente une capacité maximale de 49 chiens et 20 chats.

Depuis 2018, la fourrière dispose d'un conteneur frigorifique pour le stockage des cadavres dans le cas où le service d'Équarrissage ne peut pas intervenir. La CIREST dispose de 9 cages pièges à chats et 8 cages pièges à chiens destinés aux agriculteurs ou aux communes membres.

Bilan et gestion des captures

1712 animaux (1 284 chiens et 428 chats) sont entrés en fourrière.

Parmi ces 1 284 chiens, **74 ont été placés en fourrière par la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt) suite au retrait des animaux dans un refuge de l'Est au mois de mai-juin 2022.** Il y a également un chat.

44 chiens du Refuge ont été déposés dans deux autres fourrière-celle de Sainte Marie et de Cambaie Saint Paul. Le transport vers les lieux de dépôts a été assuré par les agents de la fourrière de la CIREST. 3 chiens mordeurs sont entrés en fourrière.

Détails :

	chiens	chats	TOTAL
capture	996	215	1 211
Abandon	167	21	188
Dépôt	112	182	294
Né en fourrière	9	10	19
TOTAL 2022	1 284	428	1 712
TOTAL 2021	1 787	367	2 154
Evolution	-28,15%	16,62%	-20,52%

Dont Catégorie 1	27	-	27
Dont Catégorie 2	6	-	6
DCD	64	53	117
Enfui ou autre	-	-	-
Euthanasie	949	349	1 298
Repris propriétaire	117	-	117
Cession a un refuge (SPA)	106	16	122

En 2022, concernant le marché pour les prestations vétérinaires pour les animaux en fourrière, la CIREST a dû procéder par marché de 3 mois et un de 6 mois avec deux cliniques vétérinaires. La fréquence des euthanasies est passée de deux fois par semaine à une seule fois par semaine ce qui justifie la baisse des entrées d'animaux.

Les chiens placés par la DAAF occupaient une grande majorité des boxes, certains ont été pris en charge par des associations de protection animale et placés en famille d'accueil (33 chiens et 1 chat) le temps de la procédure, d'autres ont été euthanasiés (10 chiens), 2 sont décédés.

Au 31 décembre 2022, 30 chiens retirés du Refuge se trouvaient toujours en fourrière et occupaient 15 boxes sur 28.

	chien	Chat
ENTREE	74	1
Nés en fourrière	2	
Prise en charge association/famille d'accueil	33	1
Décédé	2	
Euthanasie sur décision DAAF	10	

Gestion des animaux en fourrière			
Nombre	Coût fourrière (frais de logistique + Prestations occasionnelles SEMRRE)	Coût prestations vétérinaires € TTC	TOTAL € TTC

		€ TTC		
Bras-Panon	170			
Plaine des Palmistes	131			
Saint-André	691			
Saint-Benoît	493		41 264,13 €	
Sainte-Rose	79	16 285.69 €+ 2 257€ SEMRRE	Dont 9 999,28 € identification animaux	59 806,82€
Salazie	129			
Nés en fourrière	19			
*Animaux de catégorie	33			
TOTAL CIREST 2022	1 712			

TOTAL CIREST en 2021	2 154	22 902,90 €	48 471,35 €	71 374,35 €
-----------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------

* animaux comptabilisés dans les 6 communes

Les abandons et les restitutions d'animaux étant payant, voici les recettes perçues pour l'année 2022

	nombre	Coût € TTC
Abandon	188	3 426,50 €
Restitution d'un animal à son propriétaire	117	5 355,95
TOTAL 2022		8 782,45€
TOTAL 2021		9 025,50 €
	Evolution°%	- 2,69%

Gestion des cessions d'animaux

La CIREST ne disposant de refuge a signé une convention avec la SPA (La Société Protectrice des Animaux), Refuge du Grand Prado pour la récupération gratuite des animaux en vue d'une adoption.

106 chiens (dont 7 chiots) et **16 chats** (dont 4 chatons) ont été cédés à la SPA en 2022.

Opération de capture de nuit

Des interventions nocturnes ont été programmées sur les 6 communes de la CIREST en partenariat avec les polices Municipales et la Brigade Intercommunale de l'environnement.

Opération exceptionnelle de capture sur une autre intercommunalité

A la demande du TCO, les agents de la fourrière de la CIREST sont intervenus sur le

territoire du TCO (hauts de Saint Paul) pour une opération de capture de chiens errants suite à la découverte du corps d'une personne qui présentait des morsures de chien. **Deux agents de la fourrière ont assuré des captures sur le secteur les nuits du 29 et 30 avril 2022 accompagnés d'une équipe de la BIE CIREST.**

II Campagne de stérilisation et d'identification

Parallèlement à ce service de ramassage et de gardiennage des animaux errants ou en état de divagation, une campagne de stérilisation et d'identification des chiens et chats a été mise en place.

Cette campagne permet de prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification des animaux femelles, (possibilité d'identification d'un mâle par foyer par an) appartenant à des particuliers non imposables et de diminuer ainsi la prolifération de ces animaux.

La CIREST a passé un marché avec le GEVEC-/Vétérinaire Pour Tous pour la pratique des actes vétérinaires.

Pour les femelles, sur la période 2022, **1 127 animaux femelles** ont été **stérilisés** et **1 038** animaux **identifiés** par puce électronique.

82 mâles ont été identifiés.

La CIREST a engagé un budget de 170 000 euros pour la stérilisation et l'identification.

Une subvention est allouée par l'Etat pour aider la CIREST à stériliser plus d'animaux et éviter la prolifération d'animaux errants. Cette aide est attribuée en fonction des sommes engagées par chaque intercommunalité. Le montant de la subvention de 2021 s'élevait à 44 855 euros. Pour 2022, la subvention est en attente.

Campagne de stérilisation et d'identification des animaux Femelles

	Nombre		Coût € TTC
	Stérilisation	Identification	Stérilisation et identification
Chienne	400	324	146 164,57€
Chatte	727	714	
TOTAL 2022	1 127	1038	

TOTAL femelles 2021	1 358	1 273	177 321,23 €
Evolution en %	-17,01 %	- 18,46%	

Campagne d'identification des mâles

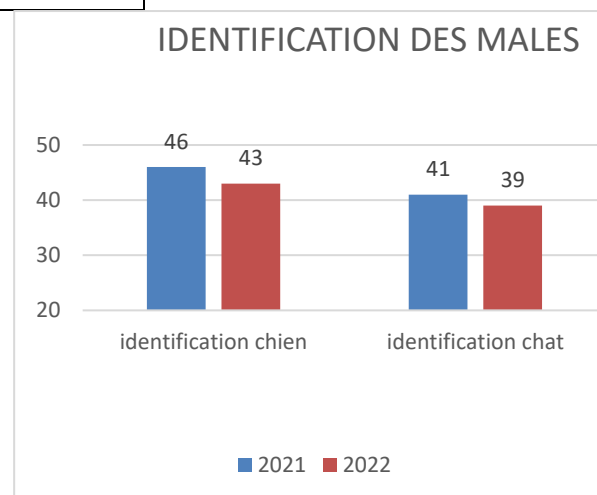
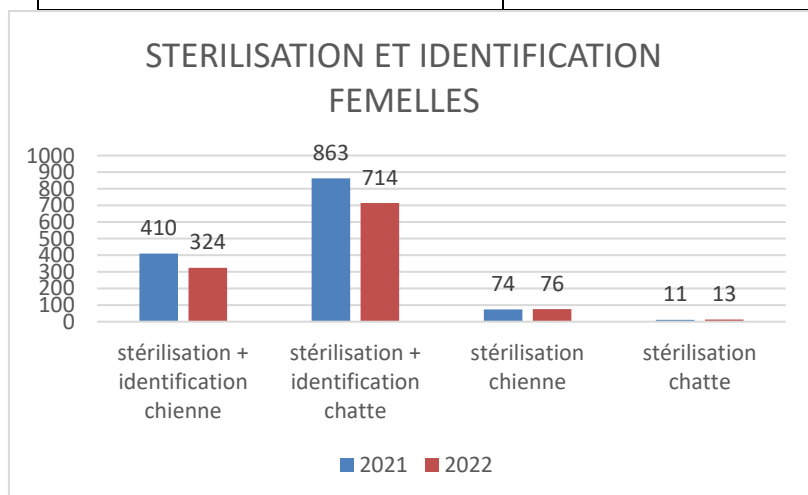
	Nombre		Coût € TTC
	Chien	Chat	
Chien	43		3 280,33€
Chat	39		
TOTAL 2022	82		
TOTAL mâles 2021	87		3 480,33 €

Les tarifs des stérilisations et identifications

	COUT € TTC	
	Stérilisation et identification	Stérilisation
Chienne	165,00 €	125,00 €

chatte	124,00 €	84,00 €
---------------	-----------------	----------------

COUT € TTC	
Identification mâle	
Chien	40,00 €
chat	40,00 €



REPARTITION PAR COMMUNE

	TOTAL		TOTAL
	CHIENNE	CHATTE	
BRAS PANON	24	53	77
PLAINE DES PALMISTES	29	43	72
SAINT ANDRE	176	346	522
SAINT BENOIT	111	221	332
SAINTE ROSE	36	32	68
SALAZIE	24	32	56
	400	727	1127

Communication

Lors d'un événement organisé par la MAIF en partenariat avec la Commune de Saint André au Case de la Rivière du Mât, le service de la fourrière intercommunale était présent pour donner des informations sur l'errance animale et les campagnes de stérilisation.

Des flyers ont été distribués.

Le service Sensibilisation –communication a réalisé des interventions en milieu scolaire sur la thématique errance animale et a distribué des Flyers « out zanimo okip a li » lors des journées 3R

Réunion de travail
avec les PM



SERVICE CONTROLE COLLECTES

1/ Les missions du service

Chaque jour les contrôleurs de collectes sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des collectes conformément aux marchés de collecte et suivent les doléances des usagers.

2/ Fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le service contrôle collecte était composée d'un effectif de **9 agents** dont 1 responsable de service et 8 contrôleurs (*dont 1 agent : CM + de 3 mois ; 1 agent : AT + an ; 1 agent : Décharge Activité de Service*).

En l'absence du Responsable, un contrôleur en assure l'intérim.

Les contrôleurs travaillent en roulement sur les plages horaires de 3h30 à 11h30, 4h30 à 12h30, de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par les contrôleurs en 2022 :

Type d'interventions	Total
Interventions chez les Usagers (n° Vert, DM)	1856
Marquages de Véhicule Hors d'usage	209
Total	2065

En sus de ces contrôles journaliers, ils participent à des **Opérations occasionnelles** :

- Supervision de la gestion du TRI et des BACS lors du Grand Raid
- Assure la surveillance des caissons mis à dispositions dans le cadre des fêtes religieuses (Courbani, 1^{er} janvier)
- Collectes exceptionnelles (DEEE, cyclone, sollicitations des mairies)

Suivi de la prestation de
Collecte des encombrants



SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE

1/ Les missions du service

Chaque jour les contrôleurs sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des prestations de transports scolaires par autocars des élèves domiciliés sur le territoire de la CIREST et suivent les doléances des usagers. Ils assurent également une présence quotidienne dans le SAS de bouvet en fin de journée (17h00 à 18h00).

2/ Fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le service contrôle transport scolaire était composée de **8 agents** dont 1 responsable de service, 1 chef d'équipe et 6 contrôleurs.

Les contrôleurs travaillent en roulement sur les plages horaires de 4h30 à 12h30, 6h00 à 14h00, de 8h00 à 16h00 et ou de 10h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end. Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0692 87 62 14 ou par email contactservicecontrole@cirest.fr.

A notre arrivée, le service souffrait d'une absence d'organisation administrative (réunion de service, tableaux de bord, gestion des données..) et technique (feuilles de service obsolètes, contrôles, suivi des manquements..), de bonnes relations entre les collaborateurs/hiérarchie.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2022

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par les contrôleurs du 01/08/22 au 31/12/22 :

Contrôle devant le lycée de Bouvet



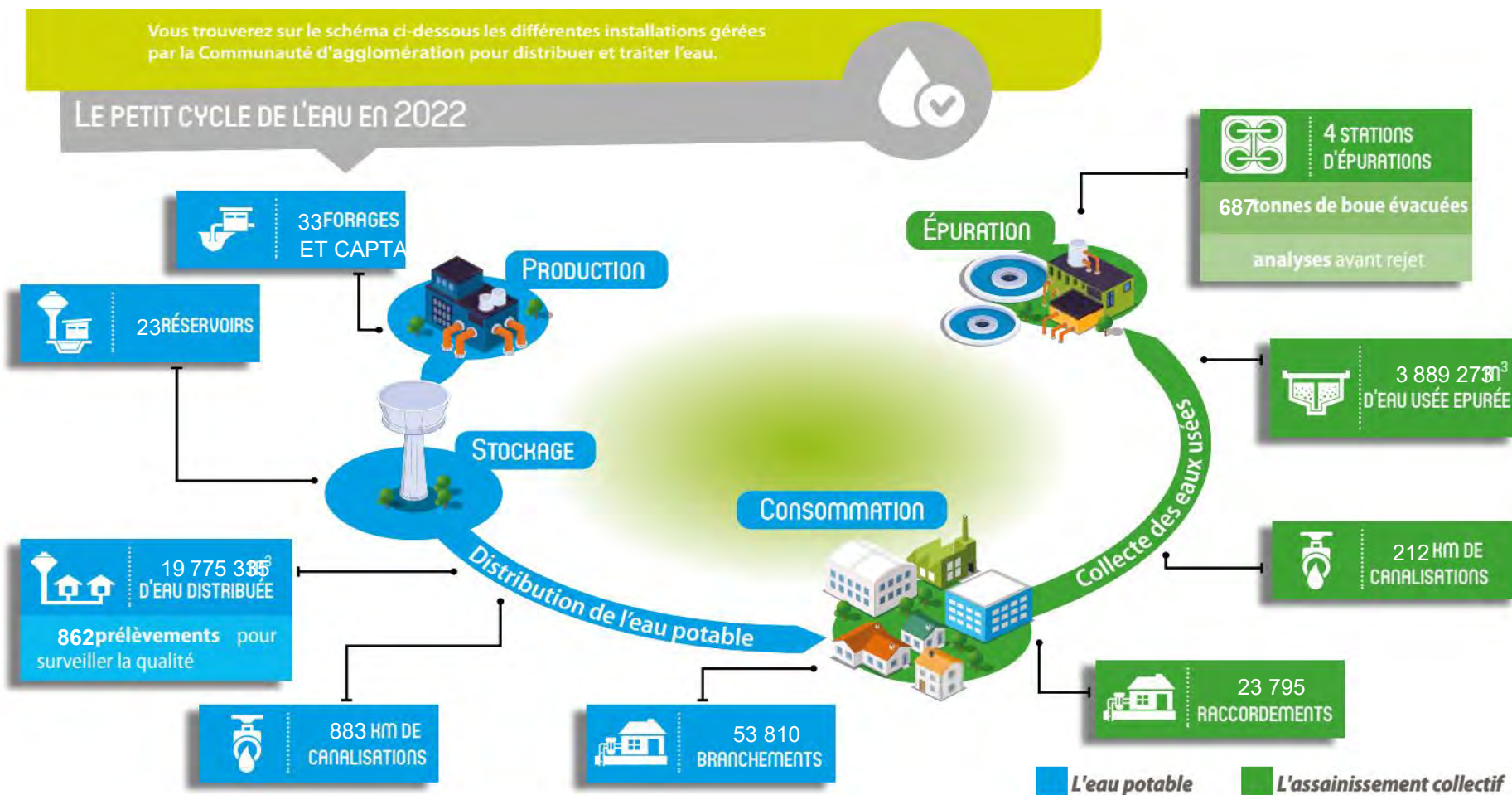
Briefing avant contrôle

	Total
Nombre d'élèves inscrits	7749
Nombre d'établissements desservis (int/ext)	214
Nombre de circuits	139
Nombre de transporteurs	9
Nombre de contrôles	310
Nombre d'opérations avec forces de l'ordre	6
Nombre de manquements	204

Les contrôles ont relevé des dysfonctionnements majeurs au niveau des véhicules, des circuits, que beaucoup d'élèves ne disposaient pas de titre de transport. Par ailleurs, il est important pour la prochaine année scolaire d'intégrer le numéro de Ci sur le titre de transport.

La Gestion de l'eau et de l'assainissement

Les communes ont confié à la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif depuis le 01^{er} janvier 2020.



L'EAU POTABLE

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'eau potable pour toutes les communes de son territoire.

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit, Bras Panon et Salazie et celui de la régie directe pour les communes de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose.

Chiffres clés

883 kms de réseau

53 810 abonnés

23 réservoirs

19 775 335 m³ distribués

33 forages et captages

10 268 202 m³ facturés *

* l'écart avec le nombre de m³ distribués est dû :

- ✓ aux fuites
- ✓ aux volumes d'eau prélevés pour l'entretien du réseau (lavage, essais de poteaux incendie...)
- ✓ aux volumes d'eau détournés (vols)



Figure 1 : Réservoir associé au Forage le DESERT

Les actions engagées en 2022

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit les actions en faveur du service d'eau potable afin de mettre en conformité les installations de traitement d'eau sur son territoire et renouveler les réseaux de distribution afin de préserver les eaux captées puis traitées avant distribution aux administrés et ainsi améliorer le rendement de réseau associé.

Exploitation

- ✓ Renouvellement du contrat de concession pour le service d'eau potable de Saint André pour une durée de 2 années et 5 mois ;

Renouvellement de réseau

- ✓ Renforcement et renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable RN3 (Saint Benoit) ;
- ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable de l'Avenue de Bourbon (Saint André) ;
- ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable des chemins Barbier/Bras Pétard (Bras Panon) ;

Amélioration de la qualité de l'eau

- ✓ Travaux de mise en conformité de la chloration sur 6 réservoirs de Salazie ;
- ✓ Régularisation de branchements sur le secteur Serveaux (Salazie) ;
- ✓ Travaux de réhabilitation de l'Unité de Potabilisation de Bras des Calumets (Plaine des Palmistes) ;
- ✓ Finalisation de l'Unité de Potabilisation de Gros FAHAM (Bras Panon) ;
- ✓ Finalisation de l'Unité de Potabilisation de Dioré (Saint André) ;
- ✓ Travaux d'équipement du Forage le Désert et réhabilitation du réservoir de Bras Mousseline (Saint André) ;

Perspectives 2023

- ✓ Livraison définitive de 3 unités de potabilisation (Dioré, Gros Faham et Bras des Calumets) ;
- ✓ Livraison et mise en service effective du nouveau Forage le Désert ;
- ✓ Actualisation du mode de gestion à l'échelle de l'agglomération ;
- ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal d'eau potable ;



Figure 2 : UPEP de Gros FAHAM, Travaux de renouvellement AEP RN3, Travaux de Modernisation sur Salazie

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit et Bras Panon et celui de la régie directe pour la commune de Sainte Rose.

Chiffres clés

212 kms de réseau

23 795 abonnés

4 stations d'épuration

60 663 habitants desservis

38 postes de relevage

3 889 273 m³ facturés

Les actions engagées en 2022

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit les actions en faveur du service d'assainissement collectif afin de mettre en conformité les installations de traitement d'eaux usées sur son territoire et renouveler les réseaux de collecte afin de limiter les rejets d'eau brutes vers le milieu naturel et assurer un traitement satisfaisant de ces eaux usées avant rejet.

Exploitation

- ✓ Renouvellement du contrat de concession pour le service d'assainissement collectif de Saint André pour une durée de 2 années et 5 mois ;

Amélioration du traitement des eaux

- ✓ Etude pour la construction d'une extension de la station de traitement des eaux usées de Saint André ;

Renouvellement de réseau

- ✓ Renouvellement de 750 ml de réseau d'assainissement sur la RD47 (Saint André) ;
- ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage de réseau d'assainissement de l'Avenue de Bourbon (Saint André) ;



Figure 3 : Renouvellement de 750 ml de réseau d'assainissement sur la RD47 (Saint André)

Perspectives 2023

- ✓ Actualisation du mode de gestion à l'échelle de l'agglomération ;
- ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal d'assainissement ;

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette compétence est désignée par le terme générique de « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC). Chaque habitation qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le territoire doit être équipée d'un assainissement non collectif répondant aux normes en vigueur et permettant de traiter ses eaux usées.

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement non collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la régie directe pour toutes les communes.

La CIREST met en œuvre les contrôles obligatoires :

- dans le cadre des ventes ;
- dans le cadre des installations neuves ;
- dans le cadre du bon fonctionnement des installations existantes.

L'enjeu de ces contrôles est notamment de vérifier que les installations ne polluent pas.

Chiffres clés

63 990 habitants desservis

19 047 installations contrôlées sur le territoire

655 prestations pour les nouvelles installations

308 contrôles dans le cadre d'une vente

Perspectives 2023

- ✓ Actualisation du mode de gestion à l'échelle de l'agglomération
- ✓ Lancement de la finalisation du diagnostic initial à l'échelle de l'agglomération

La Gestion des cours d'eau et des inondations (gemapi)

Contexte

Depuis le 1er janvier 2018, la CIREST est compétente dans la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les actions engagées par la collectivité au titre de cette compétence GEMAPI sont axées depuis 2018 principalement et prioritairement sur la défense des inondations et contre la mer afin de sécuriser les populations du périmètre de la CIREST.

Chiffres clés

2 TRI (Territoires risques importants d'inondation)

2 PAPI (Programme d'actions et de prévention des inondations)

8 kms de digues classées

Les actions engagées en 2022

- ✓ Réhabilitation d'un ouvrage de retardement des écoulements pour la réduction de la vulnérabilité des habitants de l'îlet Coco dans le cadre du PAPI de Saint Benoit ;
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement de la digue de classe B de la Rivière des Marsouins ;
- ✓ Intervention curative pour la gestion des espèces exotiques envahissantes sur la Mare à Poule d'Eau ;
- ✓ Poursuite de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (Phase 1 de diagnostic finalisée).



Figure 4 : Intervention curative sur la mare à poule d'eau



Figure 5 : Réhabilitation d'un ouvrage de retardement des écoulements pour la réduction de la vulnérabilité des habitants de l'ilet Coco

Perspectives 2023

- ✓ Réhabilitation du radier d'accès à l'ilet Danclas pour la poursuite de réduction de la vulnérabilité des habitants de l'ilet Coco ;
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement des digues de classe C et D (Rivière des Roches,...) ;
- ✓ Intervention curative pour la gestion des espèces exotiques envahissantes sur la Mare à Poule d'Eau ;

L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'HABITAT

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

Le PILHI est l'outil opérationnel dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de la Cirest.

Sur la base des 3010 habitats indignes identifiés, la volonté de l'intercommunalité de mettre en place une équipe dédiée a été approuvée par délibération le 15 décembre 2015.

Une équipe projet, pluridisciplinaire, a été mise en place progressivement depuis 2017 et rassemble des compétences techniques et sociales pour accompagner les communes et les habitants. Elle est l'interface avec l'ensemble des partenaires et des institutions.

L'équipe est financée à hauteur de 80% par l'Etat et 20% par la Cirest et est composée de :

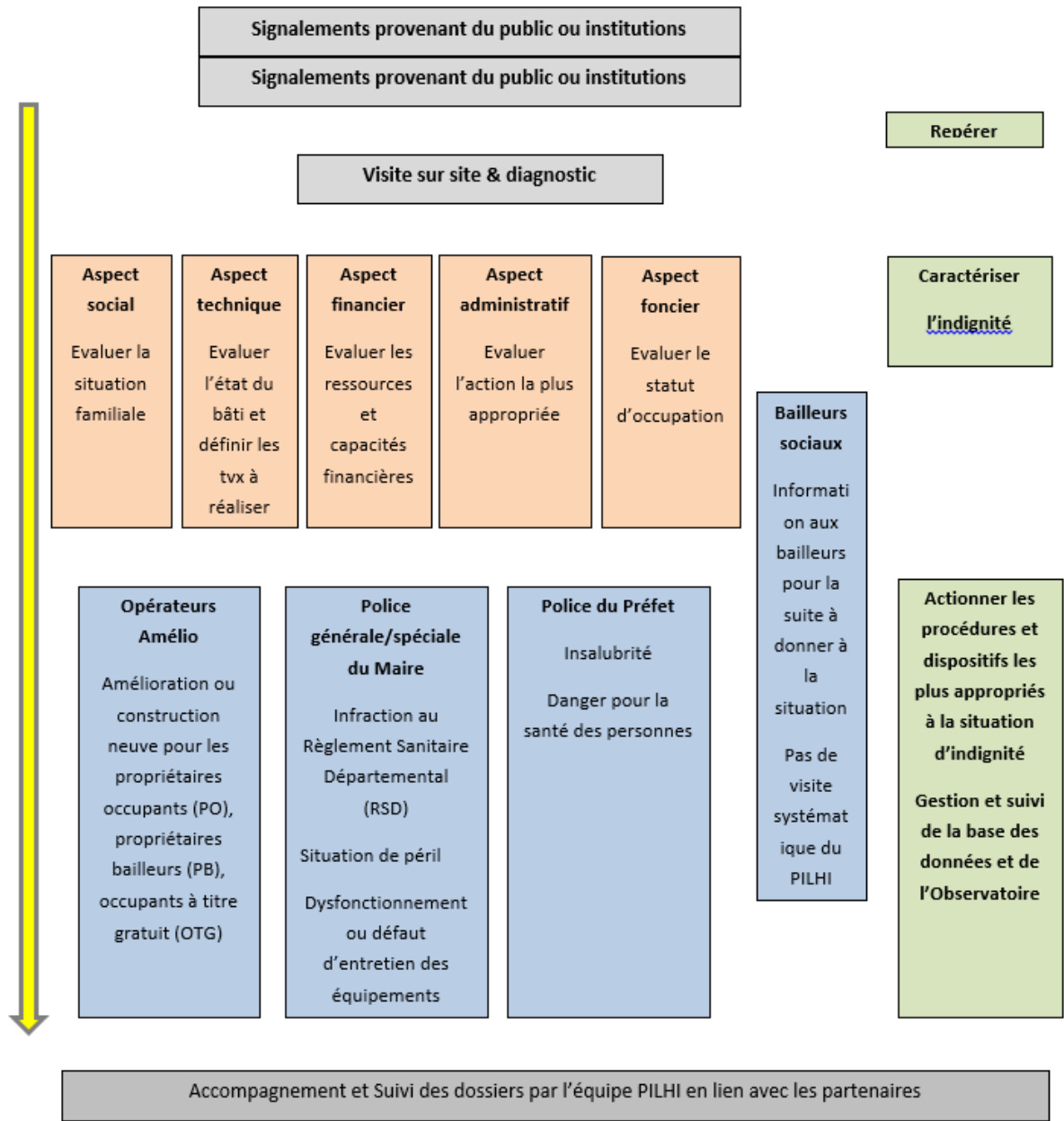
- 1 chef de projet coordonnateur du PILHI ;
- 1 technicienne chargée du suivi technique/bâti ;
- 1 technicienne chargée du suivi foncier ;
- 1 chargée d'affaires sociales ;
- 1 assistante administrative.

Financée par période triennale, 2017-2019 et 2020-2022, la demande de reconduction du financement de l'Etat a été déposée en juin 2022, pour la nouvelle période 2023-2025, et obtenu un avis favorable au comité technique départemental (CTD) RHI en novembre 2022 sur la base 70% Etat et 30% Cirest.

Sur la base d'un plan d'action élaboré par thèmes, par phases et par secteurs prioritaires, des visites de l'équipe ont été réalisées à domicile des occupants afin de réaliser des diagnostics : technique, social, foncier et juridique qui vont permettre à l'équipe d'établir et/ou orienter les situations vers les actions et dispositifs les plus appropriés.

En plus de ces 3 010 HI identifiés initialement, viennent s'ajouter de nouveaux HI du Guichet Unique (GU) de Signalement tenu et centralisé par l'équipe PILHI.

Le process général d'intervention adopté est représenté de la manière suivante :



Bilan d'activité de la période 2017-2022

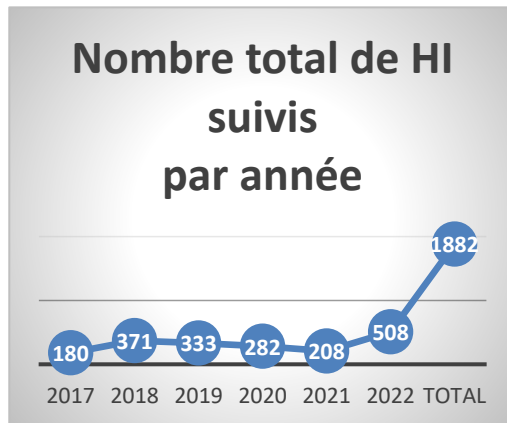
1 882 HI sont suivis et répartis entre les HI identifiés initialement pour 66% et 34% pour les nouveaux signalements du Guichet Unique (GU).

En fonction de l'état du bâti, les logements qui relèvent d'une amélioration de l'habitat représentent 52% et d'une démolition/reconstruction pour 13%. Le reste se répartit entre Refus d'Intervention pour 7%, le bâti qui n'est plus affecté à l'habitation pour 13% et aucun désordre relevé sur le bâti pour 15%.

Les actions menées se répartissent en fonction des dispositifs sollicités :

- des dispositifs d'amélioration de l'habitat en faveur des occupants

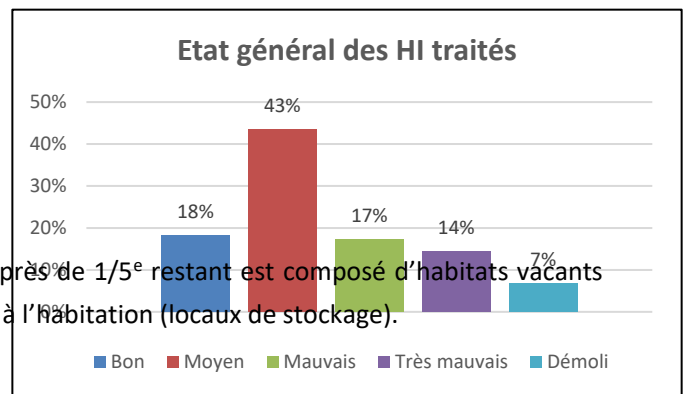
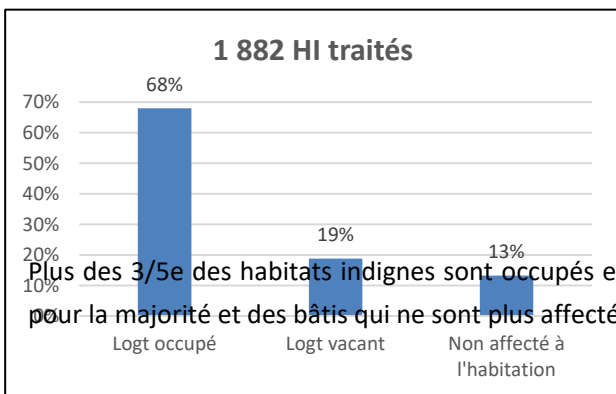
- aides du droit communs aux propriétaires occupants et indivisaires du public prioritaire du Département (33 % des HI)
- aides à la régularisation du statut des occupants (8% des HI)
- dispositif OGRAL (2% des HI)
- des outils de police administrative à l'encontre des bailleurs privés
 - Police du Préfet au titre de l'Insalubrité via l'ARS (7% des HI)
 - Police générale du Maire au titre du Règlement Sanitaire Départemental (5% des HI)
 - Informations des HI du parc social des bailleurs sociaux (9% des HI)
- Prise de contact approfondie avec les occupants ou propriétaires (26% des HI)
- Situation ne relevant d'aucun dispositif à ce jour ou du caractère non constructible du terrain (7% des HI)



Le plan d'action opérationnelle mis en place en 2017 a permis de réaliser un pic d'activité en 2018 avec 371 dossiers suivis en raison de la complétude de l'équipe opérationnelle : technicienne bâti, technicienne foncier et assistante administrative.

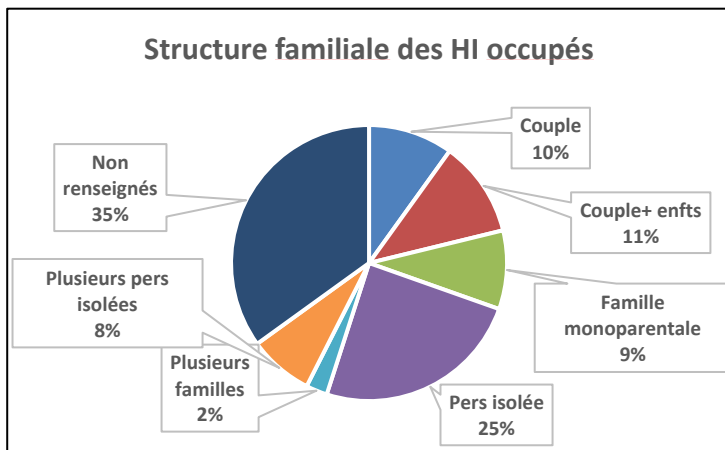
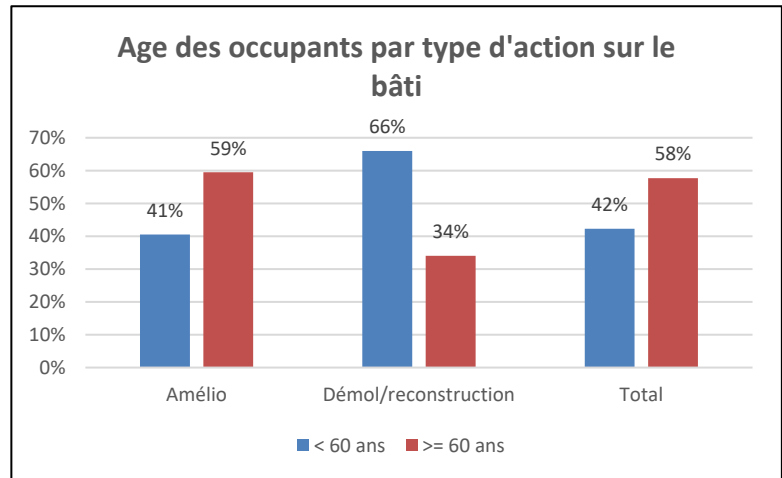
Depuis, avec les évènements des Gilets Jaunes en fin 2019, le confinement et les différentes restrictions provoqués par la crise Covid en 2020, la poursuite de cette crise sanitaire en 2021 conjugués à la vacance des postes : du technicienne foncier depuis 2019, de la chargée d'affaires sociales depuis 2020 et de la technicienne bâti depuis 2021, l'activité du PILHI a connu une baisse progressive de 2019 à 2021.

L'équipe PILHI qui a fonctionné en mode restreint reprend le rythme avec l'arrivée du nouveau technicien bâti fin 2021, de la nouvelle technicienne foncier mi 2022 et de la chargée d'affaires sociales début 2023.



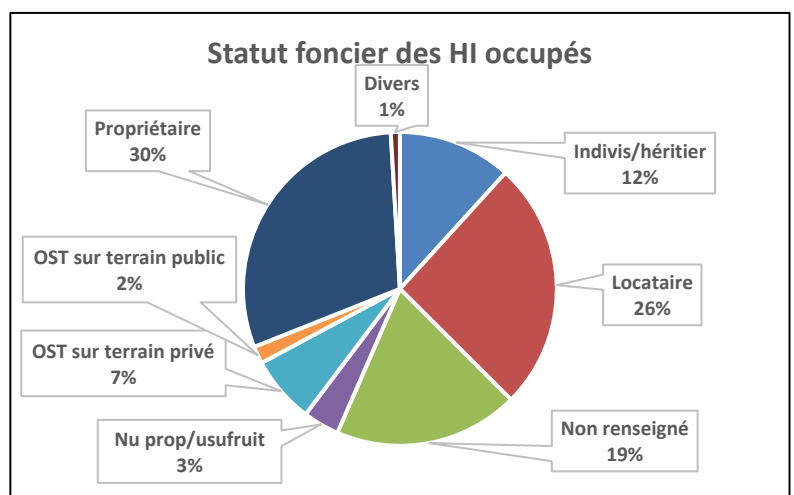
Près de la moitié des HI sont dans un état moyen, 25% sont en bon état ou démolis et 31% sont dans un état mauvais à très mauvais.

Près de 60% des occupants visités sont des personnes âgées de 60 ans et plus concernés par une Amélioration de l'habitat alors que ceux concernés par une démolition/reconstruction, représentent moins de 35%



- 25 % des occupants sont des personnes isolées
- 11% sont des couples avec enfants
- 10% sont des couples
- 9% sont des familles monoparentales
- 8% plusieurs personnes isolées

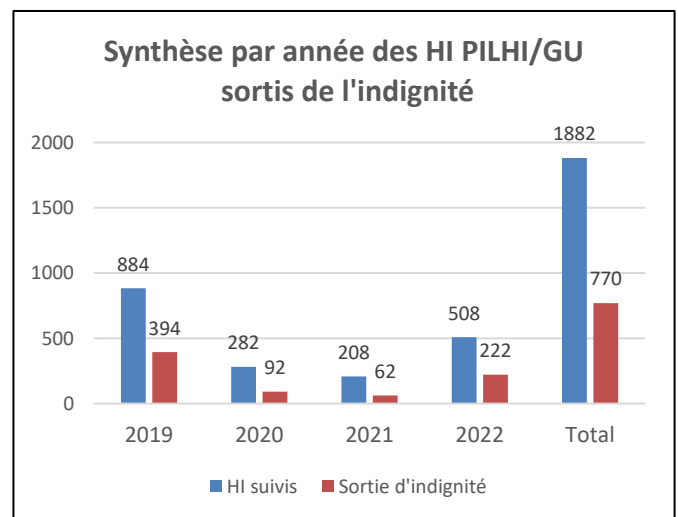
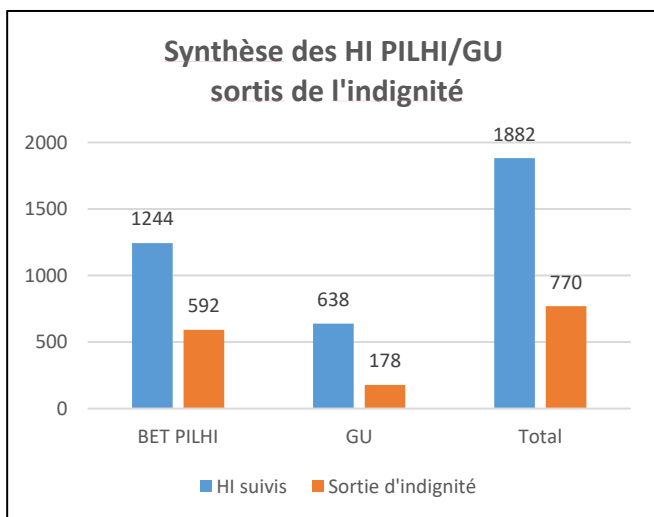
Un tiers des occupants sont propriétaires de leur bien, 26% ont le statut de locataire, 12% sont en situation d'indivision et 9 % sont des occupants sans titre



Synthèse des dossiers clôturés sortis de l'Indignité

Sortie d'indignité des HI visités issus des 3010 HI initialement identifiés par le BET	Sortie d'indignité des HI signalés dans le cadre du GU	TOTAL

	Nombre	Nombre	Nombre
Travaux réalisés hors PILHI	255	45	300
HI démolis hors PILHI	120	1	121
HI non affectés à l'habitation	135	3	138
Travaux réalisés avec accompagnement du PILHI	72	123	195
Hi démolis avec PILHI	10	1	11
Arrêté de mainlevée	0	5	5
Total	592	178	770



770 habitats indignes ne sont plus indignes en raison des travaux ou des démolitions réalisés, ou encore ne sont plus affectés à l'habitat soit 41% des 1 882 HI traités.

L'année 2019 cumule les données de la dite année et antérieures (2017 et 2018).

Opération GRoupée d'Amélioration Légère de l'habitat (OGRAL)

OGRAL 2 Salazie - Etude Pré-Opérationnelle : Le rendu de l'étude en septembre 2021 a permis à l'ensemble des partenaires : CAF, FAP, DEAL, Mairie, FSE, les CBR et Cirest de valider les 10 bénéficiaires du dispositif OGRAL avec la définition des projets, de l'estimatif des travaux et le prévisionnel de la maquette financière de l'opération.

Ce dispositif d'amélioration légère de l'habitat doit permettre aux familles en situation d'indivision ou de familles sans droit ni titre, de bénéficier des travaux d'amélioration de leur habitat en Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA) via un opérateur tels que les Compagnons Bâtisseurs de la Réunion (CBR).

La particularité de cette opération sur le territoire de Salazie, c'est d'innover en faisant intervenir le Conseil Départemental au financement des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de leur dispositif du droit commun, afin de pouvoir répondre au besoin de financement des travaux plus conséquents notamment sur les plus gros postes de dépense : toiture, électricité, assainissement dont les travaux seront mis en œuvre par des professionnels, des artisans du bâtiment, et laissés les travaux de second œuvre réalisés par la famille (main d'œuvre familiale et/ou amicale) en Auto-Réhabilitation-Accompagnée (ARA).

Cette opération se décline alors en 2 phases opérationnelles :

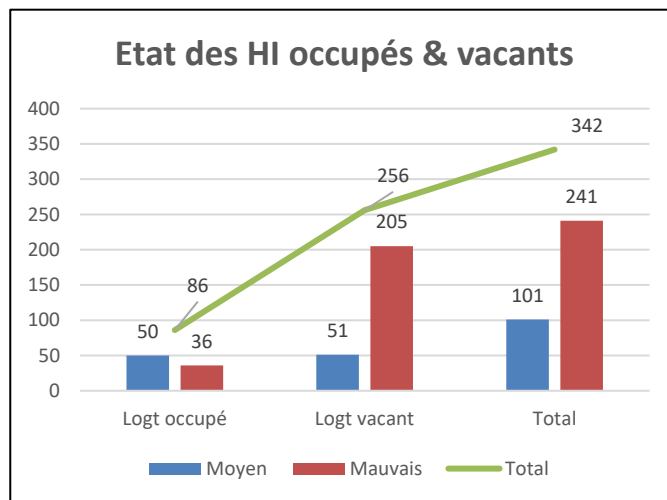
- Phase 1 : travaux réalisés par des professionnels du bâtiment sous l'assistance du maître d'ouvrage délégué de l'opérateur agréé du Département : SOLIHA Réunion. Les travaux ont débuté fin 2022 pour être livrés mi 2023.
- Phase 2 : travaux prévus en Auto-Réhabilitation-Accompagnée (ARA) avec les Compagnons Bâtisseurs de la Réunion (CBR) qui doivent finaliser le plan de financement avec les partenaires financeurs et démarrer l'action après l'intervention de SOLIHA Réunion.

Dispositif incitatif d'aides en faveur des Propriétaires Bailleurs (PB) privés

Dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires bailleurs (PB) mis en place par la CIREST en complément de l'aide de l'ANAH pour inciter les PB à améliorer leur logement mis en location, 342 propriétaires de HI occupés et vacants ont fait l'objet d'une procédure de recherche de contact (courrier d'information) afin de pouvoir :

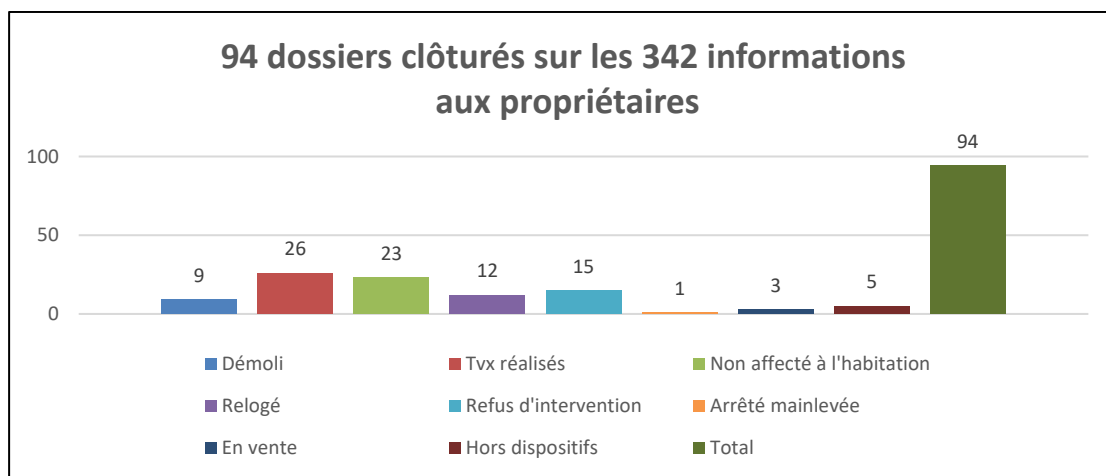
- Identifier les propriétaires
- Analyser le statut foncier
- Connaître les projets des propriétaires
- Informer sur les aides à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants (PO) et propriétaires bailleurs (PB)

- Orienter et préconiser vers le dispositif le plus adéquat au projet des propriétaires
- Solliciter les acteurs de l'habitat pour mener les projets



Les $\frac{3}{4}$ des HI sont des logements occupés et $\frac{1}{4}$ sont des logements vacants et près des $\frac{3}{4}$ des HI sont dans un état mauvais nécessitant des travaux lourds.

Il a eu 3 vagues d'envoi de courrier : 45 en 2020 soit 13%, 86 en 2021 soit 25% et 211 en 2022 soit 62% du total des envois et des relances pour 49 propriétaires.



Sur les 109 réponses reçues des 342 propriétaires, 94 dossiers ont été clôturés selon les motifs décrits dans le graphique ci-dessus.

Pour ceux qui n'ont pas répondu, il s'agit de commencer de travailler avec les communes sur d'autres types d'actions pour inciter les propriétaires à réagir en fonction de leurs situations (indivision, succession, inconnue, ...) et sur leurs projets communaux sur ces biens laissés vacants.

LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il constitue un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire, autour des enjeux transversaux de la Transition Ecologique.

Le PCAET 2022-2028 de la CIREST a été adopté le 18 juillet 2022 par la délibération 2022-C129.

Les étapes de l'élaboration du PCAET :

Par délibération du 27 juin 2018, la CIREST s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en tant que coordinateur de la transition énergétique sur le territoire.

Elaboré entre juin 2019 et juin 2021, le projet de PCAET de la CIREST a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 03 avril 2021. L'avis de l'Etat est parvenu à la collectivité en aout 2021. La Région a rendu un avis provisoire en décembre 2021. Les mémoires en réponse à ces avis ont été transmis, en décembre 2021, à l'Autorité environnementale afin de compléter la phase de saisine réglementaire.

A l'issue de l'arrêt du projet le 03 avril 2021 et conformément aux articles R.122-17 et R.229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis pour avis au Préfet de Région, au Président du Conseil régional et à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). La CIREST a réceptionné les avis du Préfet de La Réunion en aout 2021, du Conseil régional (avis provisoire) en décembre 2021 et de l'Autorité Environnementale en mars 2022.

En outre, la CIREST a adressé en juin 2021 par voie numérique le projet arrêté au Conseil Départemental, à l'AFD et à l'ADEME, des acteurs rassemblés dans le réseau partenarial du Plan Climat à La Réunion.

Dans la continuité de la dynamique de concertation engagée pour l'élaboration du projet et en application de l'article L.213-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique électronique a été organisée par la CIREST sur son projet de PCAET du mercredi 27 avril au jeudi 26 mai 2022 sur la plateforme : <http://www.cirest.fr/plan-climat-air-energie-territorial-consultation-publique/>

Lors de la Foire de Bras-Panon du 13 au 22 mai 2022, le public est venu à la rencontre des agents de la CIREST afin d'échanger sur les enjeux du développement durable et les effets du changement climatique sur leurs cadres de vies.

Dans le cadre du programme ZESTE en partenariat avec l'agence SOLIHA, les visiteurs ont également bénéficié d'une sensibilisation sur les bons gestes à adopter pour faire des économies sur leurs dépenses énergétiques.

De manière générale, ce sont les publics du domaine scolaire et associatif qui ont manifesté leurs intérêts sur le Plan Climat. Comme pour tous les visiteurs, ils ont été invités à partager et à exprimer leurs avis sur le formulaire numérique de la consultation publique en ligne. Néanmoins, cette consultation a fait l'objet d'aucune contribution du public.

Les pièces composant le PCAET :

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial et à l'Article R229-51 du Code de l'Environnement le PCAET de la CIREST se structure autour des différents documents suivants :

. **Le diagnostic territorial** qui présente un bilan complet des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, des productions et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération, de séquestration carbone, de la qualité de l'air et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

. **La stratégie territoriale** basée sur un scénario ambitieux qui prévoit, en cohérence avec les objectifs régionaux (PPE) et nationaux (Stratégie nationale bas carbone) :

- **Gaz à Effet de Serre :**

- Réduction de 25% des émissions en 2030 par rapport à 2018 (cohérence SNBC)
- Division par 6 des émissions en 2050 par rapport à 2018 (cohérence SNBC)
- Neutralité carbone en 2050, sur la base des émissions ayant lieu sur le territoire (cohérence SNBC)

- **Énergie :**

- Réduction de 20% de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2018 (cohérence LTECV)
- Réduction de 50% de la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2018 (cohérence LTECV)
- Autonomie électrique en EnR en 2030 (cohérence PPE)
- Autonomie énergétique en EnR en 2050 (cohérence « esprit SNBC »)

. **Le plan d'actions** qui présente les 5 axes stratégiques déclinés en 21 actions, est la traduction des étapes concrètes vers la mise en œuvre d'un portefeuille d'actions opérationnelles sur 6 ans du PCAET

. **Le dispositif de suivi et d'évaluation** qui porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté, en décrivant les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités selon lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du SRCAE et la PPE. A mi-parcours (3 ans), la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

. **Le rapport d'Évaluation Environnementale et Stratégique**, qui permet d'évaluer la prise en compte des enjeux environnementaux par le plan d'actions et de faire évoluer le projet de manière itérative.

Le plan d'actions du projet de PCAET de la CIREST se construit autour de 5 axes reflétant les enjeux majeurs de la Transition Ecologique et Energétique de la collectivité : l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la consommation et les déchets, l'énergie, la mobilité, ainsi que l'exemplarité du territoire et la sensibilisation de sa population. Au total, 21 actions sont déclinées autour de ces 5 axes.

Le programme d'actions du PCAET :

Le programme d'actions global (5 axes déclinés en 21 actions) est précisé dans le tableau ci-après :

Les 5 Axes stratégiques	Les 21 actions du PCAET de la CIREST
<p>AXE 1</p> <p>Urbanisme et aménagement : un territoire résilient et agréable à vivre</p>	Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme
	Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles
	Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés dans des Tiers-Lieux
	Mettre en place un réseau de mesure et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire, et prendre en compte les enjeux de santé
<p>AXE 2</p> <p>Consommation et déchets : encourager l'économie locale et circulaire</p>	Encourager et favoriser la production ainsi que la consommation des produits locaux, dans le cadre du programme Alimentation Durable
	Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique)
	Développer l'économie circulaire en incitant aux pratiques de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire
	Contribuer à la réduction des déchets sur le territoire, en appuyant l'élaboration puis la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
<p>AXE 3</p> <p>Energie : réduire les consommations et développer les énergies renouvelables</p>	Structurer la filière biomasse locale
	Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement
	Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de la facture énergétique

	Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire
AXE 4 Mobilité : proposer une alternative à la voiture individuelle	Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre des transports en commun
	Développer la multimodalité et l'intermodalité
	Développer les infrastructures et les aménagements favorisant les modes doux
AXE 5 Exemplarité et sensibilisation : faciliter la mise en œuvre des actions	Patrimoine (CIREST + communes) : développer les Energies Renouvelables (EnR) et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
	Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes-membres
	Intégrer des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique
	Mettre en place les conditions de réussite du PCAET
	Mettre en place un plan permanent de formation et de sensibilisation des élus et des agents
	Développer un plan de communication et de sensibilisation pour chaque secteur-cible du territoire

✓ **Évènements marquants de l'année 2022 pour le PCAET :**

- **Mars à aout 2022 : Accueil de 2 stagiaires PCAET sur la thématique de la Mobilité durable et de la Trame Noire**



- **Du 12 au 21 mai 2022, Foire de Bras-Panon :**

Comme tous les ans, la CIREST tient un stand lors de cet évènement emblématique pour les territoires de l'Est de l'île. Le pilotage et l'organisation du stand ont été réalisés en collaboration avec le service Communication, la Direction Environnement et le service PCAET. L'ensemble des services et des directions de la CIREST a contribué à l'animation du stand de sensibilisation et d'information lors de cette foire. Le stand a été placé sous le signe du développement durable et du PCAET.

A cet effet, tous les services ont été invités à proposer quelques questions afin d'élaborer un quizz unique composé d'une quinzaine de questions afin de sensibiliser les visiteurs à toutes les thématiques concernées par les enjeux du PCAET et du Développement durable : la ressource en eau, les questions de déchets, la mobilité durable, le changement climatique, etc. A l'occasion du lancement de la consultation publique sur le projet de PCAET, un kakémono a été réalisé afin d'inviter les publics à y participer. Les panneaux réalisés dans le cadre du Salon de l'écologie et du développement durable 2021 ont pu être réutilisés comme décorum pour le stand.

Le nombre de visiteurs sur le stand est estimé entre 50 à 100 personnes par jours sur toute la durée de la Foire. Leurs profils sont assez hétéroclites entre les locaux (habitants de la CIREST) et les touristes (y compris réunionnais). Plusieurs types de générations ont visité le stand de la CIREST, attirés autant par les lots distribués (confiture péi, stylo, casquette, sac à pain en coton bio, pochette repas isotherme, porte-

clés, etc.) que par les informations partagées par les agents animateurs. Des administrés profitent également du stand pour déposer leurs observations sur le fonctionnement des services publics sur le territoire, notamment sur la collecte des déchets, la gestion des animaux errants, les coupures d'eaux, l'état des voies de circulation et la fréquence des transports collectifs. Ces doléances sont recueillies dans un cahier et transmises aux services et directions concernés pour suite à donner aux personnes requérantes.

Cet évènement fut également l'occasion de renforcer le déploiement du programme ZESTE sur le territoire de la CIREST. L'agence SOLIHA, partenaire de ce programme, a pu bénéficier des afflux sur le stand pour sensibiliser près de 20 visiteurs/jours aux bons gestes à adopter pour économiser les factures énergétiques.



- **16 septembre 2022 : Journée développement durable à la médiathèque Auguste Lacaussade de Saint-André :**

En partenariat avec la Direction Tourisme, Sport et Culture, la médiathèque et le syndicat du Sucre : sensibilisation aux enjeux du changement climatique avec les élèves des écoles primaires de la ville.



- **Le 19 novembre 2022 Salon des Seniors, au Parc du Colosse à Saint-André** : en collaboration avec la Direction environnement, et le service PILHI en partenariat avec SOLIHA pour le déploiement du programme ZESTE sur le territoire



- **Le 23 novembre 2022 : Lycée PATU de ROSEMONT fête la Science** : en collaboration avec le service PILHI en partenariat avec SOLIHA pour le déploiement du programme ZESTE sur le territoire

Dans le cadre de la 31e édition de la fête de la science, l'équipe du laboratoire de Mathématiques du Lycée Professionnel Patu de Rosemont, LABOPATU, a organisé l'évènement "PATU fête la science". La CIREST a été partenaire de cet évènement.

Le mercredi 23 novembre 2022, le lycée s'est transformé en village des sciences le temps d'une matinée. Le village a été l'occasion pour les élèves de rencontrer des partenaires qui travaillent dans le domaine de l'environnement.

Escape game, films scientifiques, ateliers scientifiques, mini conférences, jeux, expositions, 12 ateliers animés par des élèves, des professeurs, des associations ou des institutions ont jalonné cette demi-journée riche en connaissance et en expérience.

Cette journée d'action avait pour but:

- de promouvoir la science auprès des élèves,
- de favoriser le partage de savoirs,
- d'améliorer la motivation,
- de concourir à la construction d'un futur citoyen autonome et responsable,
- d'éduquer au développement durable.





Le 11 décembre 2022, Marché de Noël de Salazie : En collaboration avec la Direction Environnement, sensibilisation aux enjeux du réchauffement climatique, à la consommation responsable et aux tris des déchets + distribution de compost



✓ **Avancement du plan d'action avec l'ADEME**

Suite à l'adoption du PCAET, et en référence à la 1^{ère} convention de financement 19REC0043 de l'ADEME, les documents et pièces justificatives relatifs à l'élaboration du PCAET ont été déposés sur la plate-forme AGIR de l'ADEME.

La mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du PCAET nécessite le recrutement de 2 ETP de catégorie A chargé(e)s de missions Climat Energie au sein de la CIREST :

- Un(e) chargé de missions PCAET et Cit'ergie, pour le portage, le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET et la mise en œuvre de la démarche Cit'ergie;
- Un(e) chargé de missions Transition Énergétique et Energies Renouvelables pour le pilotage, le suivi et l'animation des actions liées à la transition énergétique du territoire et de la collectivité. Il s'agira notamment de mettre en œuvre la gestion des consommations d'énergie de la collectivité, de développer des projets d'ENR sur le territoire (SEMOP photovoltaïque, Schéma Directeur des Energies...).

A cet effet, par la délibération 2021-C201, la CIREST a sollicité l'ADEME pour le cofinancement de ces 2 ETP, sur une durée de 36 mois par charge de missions. Les coûts prévisionnels prennent en compte l'ensemble des charges liés aux 2 postes sur ces 36 mois : salaires, charges sociales, locaux, matériels, consommables, formations, communication, etc.

La Convention de financement 21RED0182 a pris effet à compter de la signature par les 2 parties, CIREST et ADEME en novembre 2021

La répartition des coûts des 2 missions pour les 36 mois est la suivante :

Coût total prévisionnel de l'opération	Dépenses éligibles	Montant de l'aide ADEME
433 400 €	430 400 €	297 000 €

La chargée de missions PCAET et Cit'ergie a débuté son contrat le 1er novembre 2021.

Le chargé de mission Transition énergétique et Energies renouvelables a débuté sa prise de poste le 1^{er} février 2023.

✓ **Consolidation du projet de PCAET de la CIREST**

Sur la base du projet arrêté et des différents avis et contributions réceptionnés, la CIREST mène des actions de consolidation de son Plan Climat :

- lancement du marché pour le recrutement du Conseiller Cit'ergie pour construire une démarche de labellisation en appui opérationnel de l'élaboration du PCAET ;
- élaboration d'un Projet de Territoire ayant pour défi transversal la Transition écologique et énergétique
- réorganisation fonctionnelle au service de la mise en œuvre du PCAET et du Projet de Territoire
- engagement dans un Contrat de Relance et de Transition énergétique (CRTE)

L'EPCI affirme ainsi son engagement à l'horizon 2050 pour faire de la CIREST :

- un territoire résilient face au changement climatique en termes de risques, de biodiversité et de santé
- un territoire à énergie positive et bas carbone.

Cette trajectoire est précisée par étapes sur les 6 années du PCAET avec des objectifs de développement des efforts de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions atmosphériques particulièrement soutenus pour les secteurs des mobilités et du résidentiel. De même, les ambitions en matière de développement des énergies renouvelables sont fortes et privilégient en priorité la mobilisation les filières locales matures ou à structurer. Enfin, la majorité des actions fléchées dans le Plan Climat ont un impact favorable sur la qualité de l'air.

En outre, la CIREST est d'ores et déjà engagée dans des travaux de territorialisation de son plan d'actions au travers de ses outils de planification (Projet de Territoire, CRTE), notamment par la prescription de l'élaboration du SCOT engagée par l'EPCI en mars 2022

Enfin, le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet à la CIREST:

- le suivi et l'évaluation des trajectoires climat-air-énergie, en partenariat avec les observatoires locaux (l'outil ODDET de la DEAL, la réalisation du Bilan Carbone, la surveillance de la qualité de l'air avec l'association agréée Atmo Réunion ; la création de l'agence régionale de la Biodiversité et l'élaboration du Schéma régional des carrières) ;
- une revue annuelle de projet, conduite avec la collaboration du conseiller Cit'ergie, afin d'évaluer le niveau de réalisation du plan d'actions

✓ **Contribution du PCAET à l'élaboration d'autres documents du territoire**

Depuis le début de la mission en novembre 2019, le binôme en charge du PCAET participe à l'élaboration des documents de la Collectivité, notamment afin :

- de veiller sur la prise en compte des prérogatives liées au PCAET telles que la Transition énergétique et écologique

- de s'assurer de la prise en compte des fiches-actions du PCAET dans le portefeuille des projets des directions, notamment suite à la réorganisation fonctionnelle des services
- d'organiser la transversalité par la mise en place d'équipe-projet autour des actions à mener

a) contribution au Projet de Territoire de la CIREST, adopté en mars 2022

Elaboré dès octobre 2020, le Projet de territoire adopté en mars 2022 constitue la **feuille de route de la CIREST** pour orienter les différentes politiques sectorielles de la collectivité. Le projet de territoire est articulé avec le CRTE signé en juin 2022.

Le projet de territoire : 4 défis, 14 orientations pour répondre à ces défis, avec des objectifs et un plan d'actions.

Défi 1 - S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi

Défi 2 - S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

Défi 3 - S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous

Défi 4 - S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité

Défi Transversal - S'engager en faveur de la transition énergétique et écologique (en lien avec les indicateurs spécifiques aux enjeux Climat-Air-Energie du PCAET)

Le format des fiches-actions du PCAET a été repris afin de garder une uniformité dans les outils de travail de la collectivité. Chaque fiche-action du projet de territoire reprend également les indicateurs climat-air-énergie du PCAET.

Le Projet de Territoire de la CIREST est à la fois un outil et une finalité. Tous deux servis par le Contrat de Relance de la Transition Énergétique : le CRTE.

b) Contribution au Contrat de Relance et Transition Énergétique (CRTE) : signature du contrat le 17 juin 2022

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

A la CIREST, la réalisation des documents de ce nouveau contrat s'inscrit dans une démarche globale de déclinaison opérationnelle des orientations du Projet de territoire, dans une période très contrainte entre octobre 2021 et mai 2022.

La démarche a abouti en juin 2022 à la réalisation d'un document de contractualisation avec l'Etat sur 47 actions matures, prêtes à démarrer dès 2022 et d'un montant de 30 millions d'euros. Ces actions proviennent de l'ensemble des actions qui ont nourri le Projet de territoire de la collectivité (PCAET, Contrat de Progrès, PLPDMA, PLH, etc).

Le CRTE est un engagement conséquent car il permet un cofinancement considérable de ces 47 actions.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du contrat le 17 juin 2022. Sa durée est de 6 ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. Néanmoins, le CRTE est un contrat évolutif, adaptatif et ajusté aux problématiques et aux priorités de la Cirest. Tout au long de la vie du CRTE, il peut s'enrichir de nouveaux volets thématiques, et être modifié en ce sens, et après avis du Comité du pilotage.

COMETE, une plateforme collaborative pour suivre son CRTE, l'évaluer et s'inspirer des retours d'expériences :

Dès la rentrée 2022, la CIREST a été invitée par la DEAL à rejoindre la plateforme COMETE



Figure 6: plateforme COMETE, aperçu de la page d'accueil

A cet effet, la CIREST bénéficie d'une lettre d'information mensuelle portant sur les expertises des territoires, des webinaires thématiques, des veilles méthodologiques et réglementaires, des appels à projet, ainsi que des publications téléchargeables.



Figure 7: Lettre d'information mensuelle de COMETE, aperçu de Juin 2023

✓ **Contribution du PCAET aux autres programmes locaux, régionaux et nationaux**

a) Les programmes de rénovation énergétique

Fiche-action PCAET de référence : Fiche 3.4 : Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire

. La mise en œuvre d'un service public d'accompagnement des habitats à la rénovation énergétique est un enjeu primordial pour la CIREST.

▪ **Le programme SARé : un service d'accompagnement à la rénovation énergétique**

Le programme SARE vise à favoriser la rénovation énergétique des logements en encourageant les ménages à réaliser des travaux. Ce dispositif consiste ainsi à faciliter l'accès aux informations pour le projet de travaux de rénovation énergétique, à informer les ménages et à les accompagner dans la mise en place et l'organisation de leur projet à l'aide d'un service spécialisé.

Le programme SARE consolide les dispositifs existants à l'échelle locale et met en place des espaces de conseils en rénovation énergétique (qui peuvent être d'ordre financières, juridiques ou techniques) qui permettent d'avoir accès à un interlocuteur lors d'un projet de rénovation. Enfin, le programme SARE vise également à mobiliser les acteurs de l'immobilier et de la rénovation pour étendre les connaissances sur le sujet au maximum.

Lancé en 2019 sur la Région Réunion, les premières années du SARé ont surtout consisté à l'arbitrage des actes-métiers proposés pour répondre aux objectifs du programme, tant dans leurs contenus que leurs coûts.. Un guide des actes-métiers outre-mer validé par la direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), est présenté aux partenaires du programme

au 1^{er} trimestre 2021. Durant la même période, l'actualisation de la base de données FAIRE sur tout le territoire national (DOM inclus) est finalisée et l'outil SARénoV' de l'ADEME est lancé.

L'année 2022 a essentiellement porté sur le déploiement du programme d'action du SARé sur l'ensemble du territoire de La Réunion. La CIREST a participé à l'ensemble des réunions qui ont porté sur le programme SARE pour l'année 2022 dont le 4^{ème} COPIL en novembre 2022. Et en tant que partenaire, la CIREST est dans la liste de diffusion de la newsletter du SARé dont la 1^{ère} édition fut en septembre 2022.



Annexes au programme

- **Qualification de la CIREST**
 La CIREST est le 1^{er} SPCI de la Réunion pour le diagnostic et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement sur son territoire. Une convention est en cours de finalisation avec le Ministère pour formaliser les modalités de déploiement du dispositif par la CIREST.
- **Dispositif technique (au T1)**
 Le TCO, 1^{er} SPCI à l'initiative de la SARé, mettra son équipe de techniciens et accueillera dès le 1^{er} octobre 2022 22 techniciens supplémentaires.
- **Lancement de la AMI sur le dynamisme territorial et la mobilisation de citoyens de mise en œuvre pour l'accompagnement des entreprises**
 Un évènement de la Région Réunion a été organisé. Après 4 ateliers de travail en 2021, il s'agit de :
 - Renforcer le réseau de contacts sur le volet territoire (au T1, T2, et T3).
 - Mettre en place le dynamisme territoriale en mobilisant l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique (au T1).
- **Le service AMI est composé de deux lots**
 - Lot 1 : pour l'impulsion du secteur privé (CCI) visant à sensibiliser les professionnels de la rénovation énergétique (CIR) mais aussi agir sur le T1 et T2.
 - Lot 2 : visant à identifier des actions en matière de relation des lots T1 et T2.
- **Le plan de communication est en cours de finalisation**
- **Un second appel à projet sera lancé prochainement pour les projets innovants de la rénovation énergétique (CIR) mais aussi agir sur le T1 et T2**
- **Le plan de programme SARE**
 Il est prévu un appel à projet lancé au mois de mai de 2022 au 09 décembre 2022.
- **Les investissements réalisés / réalisés après coup**
 Du 13 au 14 en réunion les partenaires nationaux des régions ciblées France RénoV' à Agers, La Lig, Nouvelle Aquitaine et la Région Réunion participent. Il est convenu, il est à noter qu'une réunion spécifique pour les DRADs sera mise en place le 14 septembre.
- **Animation des locaux des conseillers France RénoV'**
 La prochaine réunion sera consacrée aux filis le 22 septembre 2022.
 Une action de formation à l'attention des conseillers des DRADs sur le permis de construire les bases de la méthode de diagnostic par le mois de septembre.

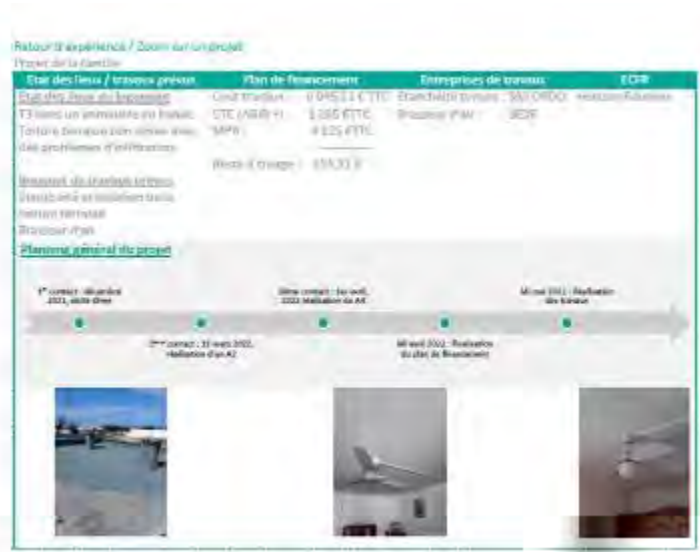


Figure 8: La 1ère newsletter du SARé

Le programme ZESTE

. Depuis le 1er mai 2021, les ménages réunionnais peuvent bénéficier gratuitement de conseils «Eco-Zeste» pour mieux et moins consommer d'énergie. Ce programme national ZESTE (Zones Outre-mer Solidaires pour la Transition Energétique) est porté à La Réunion par SOLIHA Réunion.

En interne, le projet est porté par la Direction Habitat et le coordonnateur du PILHI.

La convention de partenariat entre SOLIHA et la CIREST a fait l'objet d'une délibération en octobre 2021.

Sur toute l'année 2022, en parallèle de son programme de déploiement du dispositif, SOLIHA a été le partenaire de l'ensemble des événementiels du service PILHI et du PCAET (voir les événements marquants du PCAET).

Engagement dans la démarche Territoire engagé, ex-CITERGIE

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération de la CIREST a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie® comme appui opérationnel à l'élaboration de son PCAET par décision communautaire en date du 30 octobre 2019.

L'intention de la CIREST est double. D'une part, de faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte et d'adaptations au changement climatique, ainsi que la préservation de la qualité de l'air à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. D'autre part, de s'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité.

Conformément à la méthodologie de labellisation Cit'ergie, la CIREST souhaite se faire accompagner dans sa démarche par un conseiller Cit'ergie qui l'aidera à réaliser un état des lieux détaillé, à construire un programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans notamment en renforçant et en s'appuyant sur les plans existants, à suivre la mise en œuvre de la démarche et, au final, dès lors que celle-ci satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une nouvelle distinction Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label.

Le label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres. Celui-ci est attribué à une collectivité dès lors qu'une part significative des actions et des engagements qu'elle a pris a été mise en œuvre.

La labellisation prend en compte les 6 domaines suivants :

- planification du développement territorial,
- patrimoine de la collectivité,
- approvisionnement en énergie, eau, assainissement et déchets –
- mobilité,
- organisation interne,
- communication et coopérations.

Ainsi Cit'ergie est un label de « bonne conduite » qui récompense pour 4 années le processus de management de la qualité de la politique « climat air énergie » de la collectivité.

Partant d'un engagement volontaire de la CIREST, se traduisant par la formation d'un comité de pilotage et d'une équipe projet transversale (dont un chef de projet en interne), la collectivité suit une procédure en 4 étapes accompagnée par un conseiller Cit'ergie, accrédité par l'ADEME, et qu'elle doit choisir, via un appel d'offres.

Le coût prévisionnel de l'accompagnement du conseiller Cit'ergie pendant 4 ans est évalué à 50 000 € H.T (12 500€ /an), avec une prise en charge par l'ADEME à hauteur de 70% (soient 35 000€ pour l'ADEME et 15 000€ pour la CIREST).

Le lancement du marché pour la prestation d'accompagnement par un conseiller Cit'ergie est finalisée en juin 2021. Le marché est attribué en début d'année 2022.

A noter qu'en 2022, le label CITERGIE est combiné avec le label Economie circulaire dans le cadre du programme **territoire engagé transition écologique**.



Le Rapport de Développement Durable (RDD)

L'année 2022 fait l'objet du 3^{ème} rapport de développement durable de la CIREST. Ce rapport est, avant tout, un outil d'aide à la décision. Il propose une vision globale et synthétique de la prise en compte du développement durable dans les activités de la collectivité. Son objectif n'est pas de rendre compte avec neutralité de l'implication de la collectivité dans la démarche de développement durable, mais de

solliciter la prise en compte du développement durable par les élus dans les débats d'orientation budgétaire (DOB), ainsi que dans le travail des agents au quotidien.

Ainsi, le 3^{ème} RDD de la CIREST a essentiellement pour vocation :

- d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique.
- de favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du Développement Durable (DD), en mesurant la contribution des stratégies et actions locales dans les enjeux nationaux et supra nationaux.
- d'encourager un débat autour de la mise en œuvre du DD dans l'action de la collectivité entre élus, techniciens, et citoyens.

De ce fait, il représente également un véritable outil de dialogue local, en faveur du Développement Durable. Toutefois, une problématique générale et constante persiste : la reconnaissance de la transversalité des approches de Développement Durable.

- Perspectives sur la rédaction du RDD portant sur l'année 2023

La DEAL lance l'outil ODDeT et crée le club des référents du RDD de l'île :

Courant septembre 2022, la DEAL a réalisé un séminaire afin de présenter l'outil ODDeT aux référents de la rédaction des Rapports de Développement Durable des institutions publiques et privées de l'île.

ODDeT (ODD et Territoires) a pour objectif de fournir à un public large des graphiques et des cartographies facilitant le suivi dans le temps des 17 objectifs du développement durable, à toutes les échelles du territoire, de la commune au national.

Pour servir au plus grand nombre d'utilisateurs possible, ODDeT propose des représentations, aisément lisibles et réutilisables, de plus de 100 indicateurs, sur l'ensemble des sujets du développement durable. ODDeT a été conçu pour répondre au besoin d'accéder à des données chiffrées maintenues à jour dans le temps, directement exploitables, et permettant des comparaisons territoriales.

L'application ODDeT est visible au lien suivant : <https://oddett.lab.sspcloud.fr>

La DEAL met également un Guide d'utilisation téléchargeable au format pdf sur son site : [Guide d'utilisation d'ODDeT](#) (format pdf - 786.6 ko - 05/01/2023)



Des ateliers de sensibilisation pour un RDD co-rédigé en concertation par les services :

A l'issue du séminaire de lancement de l'ODDet, la DEAL a dévoilé la mise en œuvre de campagne de sensibilisation auprès des collectivités et des directions concernées par la rédaction d'un RDD. Il est ainsi proposé de venir à la rencontre des EPCI pour leur présenter le sens du document, et différentes méthodes de sa rédaction en mode concerté et collaboratif.

En effet, le RDD devra faire l'objet d'une sensibilisation plus adaptée auprès des services, notamment son objectif, son intérêt réglementaire et les informations attendues. Cet accompagnement nécessaire permettrait d'aboutir à la rédaction d'un RDD qui permettrait de valoriser les nombreuses actions menées au sein et par la collectivité pour le développement durable.

Pour la rédaction du 3^{ème} RDD de la CIREST, les directions et services ont été sollicité via un formulaire qui avait pour objectif de les guider et de leur proposer des exemples d'actions en faveur du développement durable.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de territoire : restitution et adoption

En appui à l'élaboration de son SCoT, la CIREST a engagé en 2020 la réalisation d'un Projet de territoire, véritable feuille de route pour l'horizon 2030.

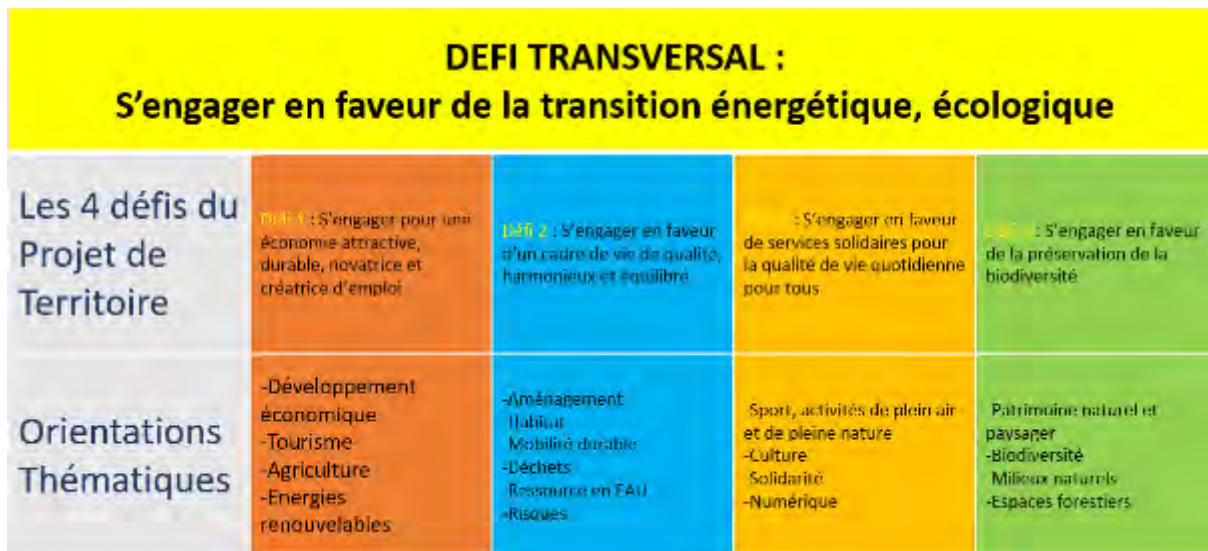
La restitution des ateliers de déclinaison opérationnelle des objectifs du Projet s'est déroulée le 08 mars 2022, en présence du Sous-Préfet de la Réunion et de l'ensemble des partenaires. Cette phase de restitution fut également l'occasion de présenter le projet de CRTE de la collectivité.



Le Projet de territoire de la CIREST est adopté le 04 juin 2022, et consacre une vision co-construite de l'Aménagement du Territoire de l'EPCI autour de 5 défis majeurs, dont un transversal :

- 1- S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi
- 2- S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- 3- S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous
- 4- S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
- 5- Un défi transversal : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique

Plus de 140 actions sont ressorties du travail de co-construction ayant réuni près de 150 partenaires de différents horizons de la CIREST. La mise en œuvre opérationnelle de ces actions a été par la suite consolidée dans un Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) afin d'affirmer l'engagement de faire de la CIREST, à horizon 2050, un territoire résilient face au changement climatique en termes de risques, de biodiversité et de santé ; et également un territoire à énergie positive et bas carbone grâce à la trajectoire définie dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité.



Cette feuille de route à horizon 2030 comprend une programmation pluriannuelle d'investissement, incluant les différents financements et dispositifs contractuels signés par la CIREST. L'adoption du projet de territoire a permis de lancer dès mars 2022 la prescription de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), pour lequel la CIREST a sollicité l'accompagnement de l'État pour les études.

Pour l'année 2023, les actions du Projet de territoire vont se concerter autour de la mise en place d'une animation et d'un plan de communication autour de l'élaboration d'outils de dialogues avec les acteurs du territoire de la CIREST.

SCoT de la CIREST : Rédaction du CCTP

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par les EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SAR, SDAGE, SAGE, SRCE) et devient ainsi **le document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET), des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Un SCoT est donc un véritable projet de territoire à long terme, établi par l'ensemble des communes, se déclinant au travers de différentes thématiques et compétences de l'EPCI.

Pour 2022, les actions ont porté sur la rédaction du CCTP du SCoT en collaboration avec la DEAL et le service Marchés de la CIREST.

Programme PVD : Participation au projet de territoire des communes lauréates et Opération de revitalisation de Territoire

Contexte et enjeux du programme

Le programme Petites Villes de Demain est issu du Plan de Relance et constitue une action de l'Agenda Rural. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, et à leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique et numérique. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transition des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La CIREST a initié la démarche PVD via une première signature d'une convention d'adhésion le 5 octobre 2021 entre les collectivités et l'Etat qui a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximum de 18 mois, le projet de territoire devrait être formalisé et conduire à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le programme PVD c'est le prolongement des actions déjà engagées depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie). C'est un programme adapté à la spécificité du territoire concerné et qui vise à donner les clés aux élus locaux pour considérer leur projet de territoire, dans toute sa globalité et sa complexité.

Le programme s'adresse aux petites villes, de moins de 20000 habitants qui exercent des fonctions à centralité essentielles en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie.

Le programme joue un rôle majeur pour accompagner les mutations de la société, les plans de relance et répondre aux aspirations des citoyens qui connaissent des fragilités caractéristiques d'un déclin démographique, économique et d'influence : une offre de logement inadaptée, une évolution économique défavorable, une fermeture d'entreprise, une dégradation du patrimoine bâti, des friches, un risque d'isolement de certaines population, une consommation de foncier agricole ou environnementale au détriment d'une dynamisation du centre-ville...

A l'échelle de La Réunion, ce sont 11 collectivités qui ont été lauréates dont 4 à la CIREST pour les communes de Bras Panon, la Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie.

Les principes et piliers du programme

Le programme repose sur 3 principes :

- **Le Partenariat** : Etat, ses opérateurs, Banque des Territoires, nombreux autres partenaires publics et associatifs. Le but étant d'augmenter les moyens mis à disposition des collectivités et faciliter la mobilisation des moyens
- **La Co-Construction**
- **La différenciation** : l'offre de service nationale proposée aux collectivités sera enrichie en fonction des initiatives existantes et des partenariats noués localement.

Le programme repose sur 3 piliers :

- Un appui en ingénierie avec le cofinancement de poste de chefs de projet, d'études globales, de formation et d'assistance à management de projet
- Des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes
- Un accès à un réseau professionnel étendu Club des « Petites villes de demain »

Les partenaires du programme et cartographie des acteurs

Afin de mener à bien ce programme, une cartographie des acteurs a été réalisée afin d'identifier les différentes instances et les partenariats potentiels. :

Pour l'État, le SGAR s'assure de la cohérence régionale du programme et de la mise en place de la différenciation. Il réunit les partenaires sous la forme d'un comité régional des financeurs.

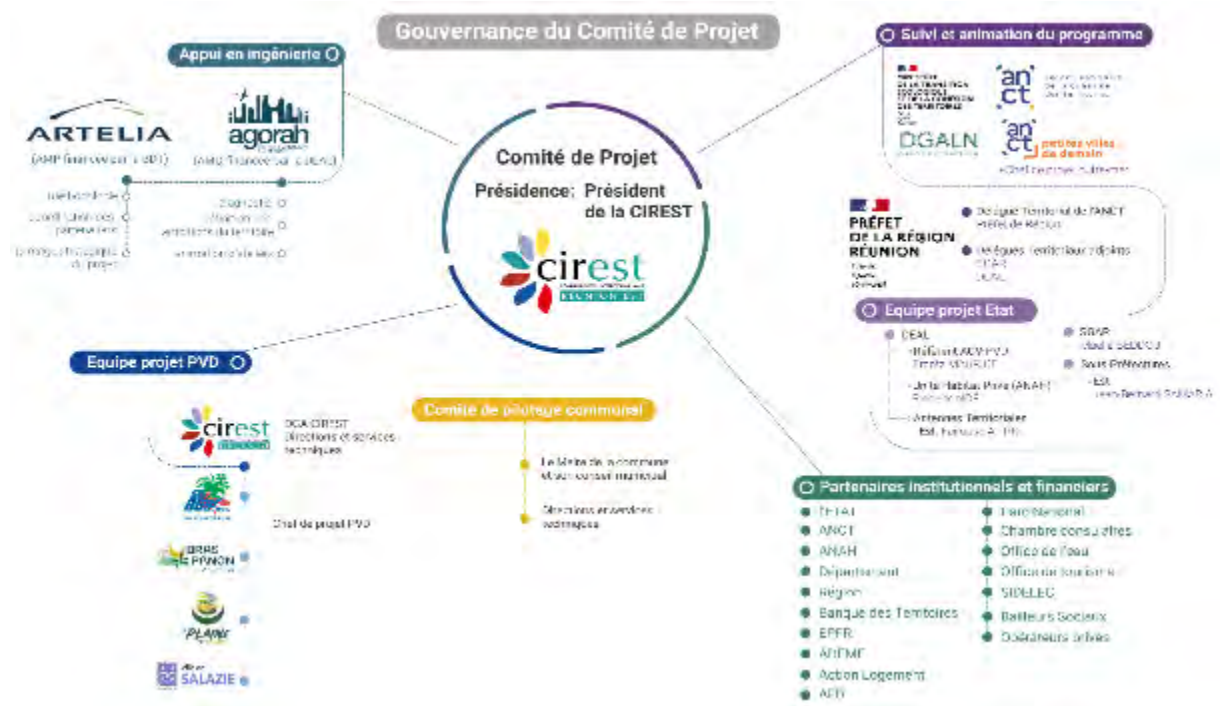


Figure 9: Cartographie des acteurs du programme PVD de la CIREST, en 2022

■ Historique de la démarche PVD au sein de la CIREST



Figure 10: Calendrier de la mise en œuvre du programme PVD, CIREST 2022

La mise en œuvre du programme a débuté par la candidature des communes en septembre 2020. Par la suite, deux conventions cadres ont été signées en octobre 2021:

1. La première étant la convention d'adhésion au programme officialisant les communes lauréates et qui donnent le cadre général d'intervention
2. Et également une convention ORT chapeau à l'échelle de la CIREST, pour faciliter et coordonner la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des communes

Pour mettre en œuvre ce programme, il a fallu procéder aux recrutements de 2 Chefs de Projet dont les prises de poste furent effectives en juillet 2022 et en octobre 2022.

Les travaux réalisés en 2022

Dès juillet 2022, la CIREST est allée à la rencontre de chaque commune lauréate afin de recenser les documents cadre existants et les ambitions de chaque territoire.

Les chefs de projet PVD ont bénéficié de formations via la plateforme Osmose spécifique au programme PVD. et d'un appui en ingénierie financé par la DEAL et la Banque Des Territoires pour les communes de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose.

Dans le but d'identifier les zones présentant une forte attractivité touristique et commerciale au sein des communes, une méthodologie a été mise en œuvre dans le but d'effectuer un recensement des activités commerciales sur les communes de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose.

Cela a permis notamment d'identifier l'ensemble des commerces présents sur les communes, d'en identifier leurs caractéristiques et de déterminer la vacance des locaux commerciaux.

Par la suite, ces données ont été croisées avec des bases de données de l'AGORAH concernant le logement, les activités touristiques, le tissu urbain ou encore le potentiel foncier.

Ces croisements de données ont permis de faire émerger des premiers périmètres pour le programme Petites Villes de Demain. Ces périmètres ont par la suite été affinés avec les communes pour correspondre également au projet de mandature.

En parallèle de ce recensement, un diagnostic thématique par commune a été réalisé. Ce diagnostic permet d'avoir un état des lieux chiffrés avec les données les plus récentes sur les communes. La production de ce diagnostic est un élément obligatoire devant figurer au sein de la future convention cadre.

Enfin, il a été organisé au cours de l'année 2022, des ateliers thématiques au sein des communes de Sainte Rose et de la Plaine des Palmistes. Ces ateliers ont été organisés en partenariat avec les communes afin de faire émerger les enjeux et orientations stratégiques de la commune concernant les thématiques de l'habitat, de la biodiversité, de la mobilité ou encore des énergies renouvelables.

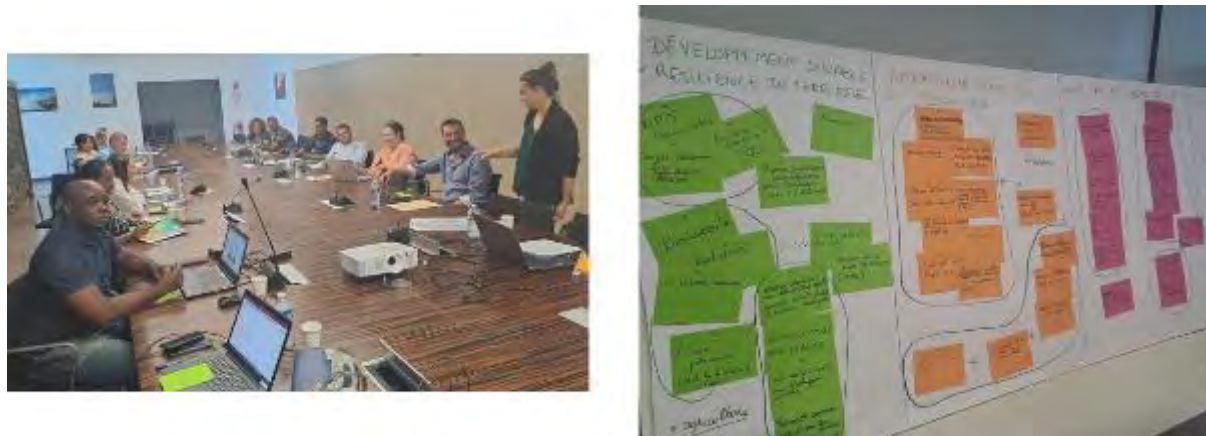


Figure 11: Ateliers PVD n°1 de Sainte-Rose

Ces ateliers ont réuni une quinzaine de participants et sur chacun d'entre eux, le Maire de la commune était présent. Cela a permis un échange constructif entre élus et administratifs afin de disposer d'une vision prospective pour l'élaboration du projet de territoire.



L'organisation de ces ateliers a permis également de produire une carte de synthèse sur les intentions du projet de territoire de la commune.

À la suite du travail mené sur les communes lauréates du programme Petites Villes de Demain, il a été organisé le premier comité de projet du programme qui s'est tenu le 02 décembre 2022 à la CIREST. Le comité de projet PVD a été présidé par le Président de la CIREST en présence du Sous-Préfet de Saint Benoit, des élus des communes lauréates et de l'ensemble des partenaires techniques, administratifs et financiers du programme.



Réalisations et perspectives pour 2023

Pour l'année 2023, les réalisations et perspectives de travaux concernant le programme Petites Villes de Demain, sont décrites ci-après :

Il est prévu l'organisation d'un comité technique et de pilotage afin de faire valider le travail réalisée à ce jour à savoir :

- La production du diagnostic,
- Le périmètre ORT retenu
- Les axes et orientations stratégiques du projet de territoire
- Les actions déjà engagées par la commune au titre du programme PVD

LA CARTOGRAPHIE-SIG

Depuis septembre 2022, le service Cartographie et SIG est intégré dans la Direction planification et connaissance du territoire (DPCT).

Le déploiement continu du Système d'Information Géographique de la CIREST

La **Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)** dispose de compétences propres qui l'amènent à utiliser **une quantité importante d'informations spatialisées** et qui a justifié la **mise en place d'un Système d'Information Géographique**.

Ce **projet de SIG intercommunal** ainsi que les projets sectoriels qui en découlent répondent à une double argumentation :

- Présenter un intérêt stratégique voire politique pour la collectivité.
- Répondre à des besoins opérationnels quotidiens et / ou sensibles.

L'objectif prioritaire du service a été, pendant cette année 2022, de démocratiser l'Information Géographique vers les services internes, les communes, les partenaires et en ligne de mire, le grand public. Pour afficher et tenir ces engagements, il a fallu que la CIREST agisse en matière d'acquisition et surtout de mise à jour des données et en matière de veille technologique.

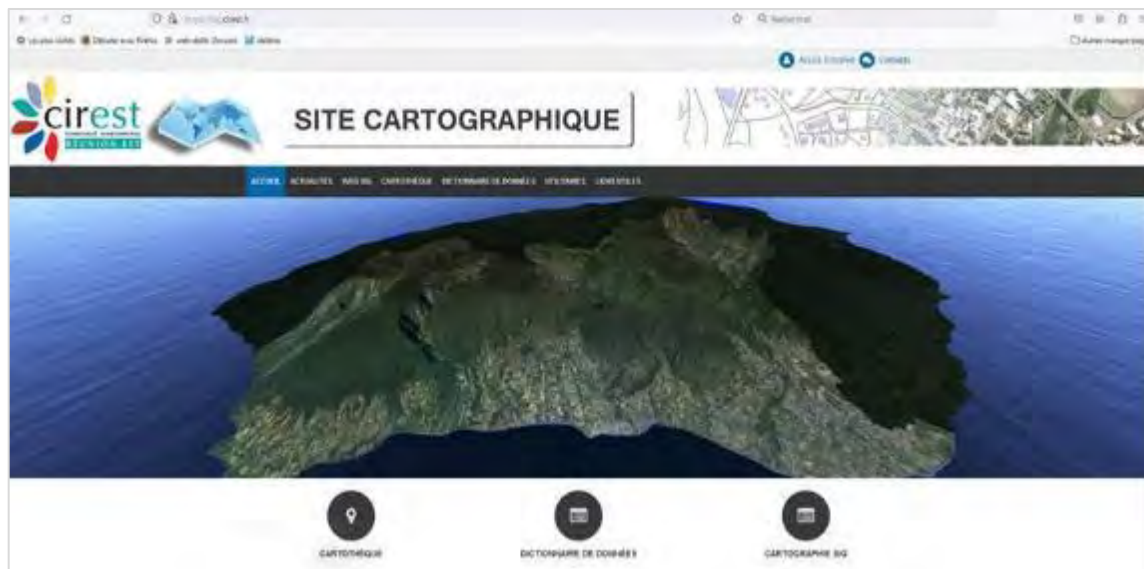


Figure 12: Page d'accueil du portail SIG de la CIREST

La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est

L'administration des données passe par la **création et la mise à jour** de la **Base de Données Cartographiques (B.D.C.)** de la CIREST.

Dans le cadre de son Système d'Information Géographique, **la CIREST doit veiller à la bonne validité et qualité des données du SIG**. Ainsi le service structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion et en contrôle la qualité.

Actualisation trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé.

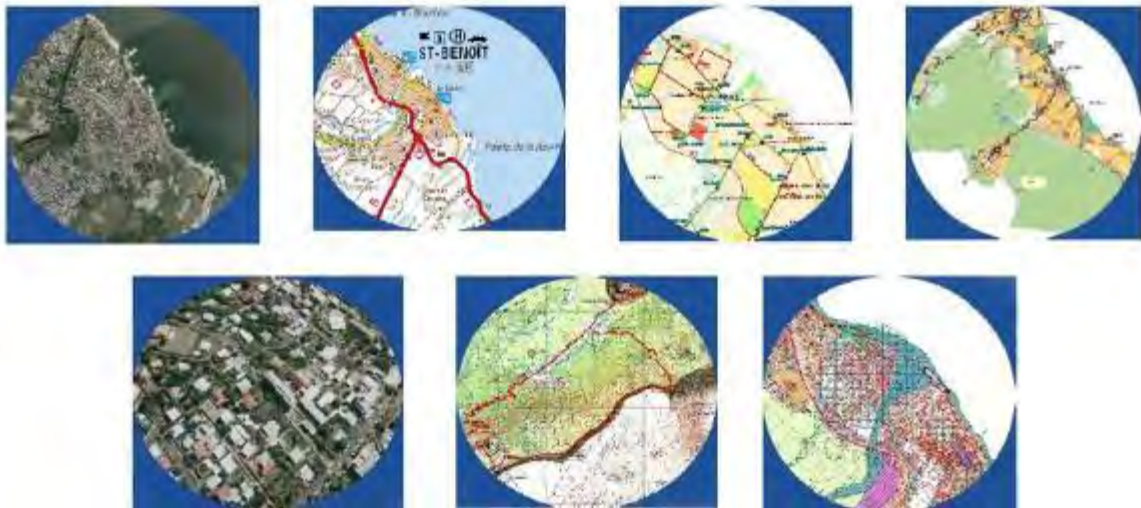
Le référentiel cadastre compose actuellement le socle de toutes les autres données numérisées à la CIREST.

Le service SIG est fédérateur dans la gestion de la mise à jour du cadastre et dans sa bonne diffusion auprès des partenaires (communes) et prestataires.

La mise à jour trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé sur l'ensemble du territoire CIREST est assurée par le service grâce aux conventions d'échanges entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le plan graphique et le Conseil Général pour la partie matrice.

Enrichissement des bases de données géographiques

La CIREST possède, exploite et produit des données géographiques de référence : le cadastre, la BDTopo, BdOrtho, données INSEE, le PLU, les photos aériennes et des données thématiques propres aux compétences de la collectivité : Aménagement, économie, environnement, tourisme, transport...



Le service a donc continué la constitution et la mise à jour des données géographiques permettant une meilleure **gestion et analyse** que cela soit pour nos services mais aussi ces actions ont été également menées auprès des communes.

Ceci représente **2430** fichiers informatisés supplémentaires avec un volume de près de **1.2 To de nouvelles données** qui ont été produites en 2022.

La production cartographique et la diffusion des données géographiques

Une des premières missions du service SIG est d'assurer **une production cartographique de plans en grand format comme le format A0.**

Production 2022 (Plans de ville) – cartes thématiques – vues 3D – Cartes de secteurs etc....) :

152 plans au format **A0**

(Pour mémoire 209 plans A0 en 2021)

En termes de **diffusion**, **14 bureaux d'études et de différents partenaires** travaillant pour le compte de la CIREST ou de ces communes-membres peuvent, après signature d'une convention d'utilisation, obtenir les données géographiques au format SIG pour mener à bien leurs missions. Ceci a généré une diffusion de données pour **12 Bureaux d'études** sous acte d'engagement par l'intermédiaire de notre **site cartographique avec téléchargement sécurisée.**

Les Missions en drone

En 2022, le service SIG a pu réaliser **73 missions en drone, représentant 40 heures de vols.**

Ces missions sont essentiellement de trois ordres :

Réalisation d'une base photographique et photogrammétrie

Le survol en drone a permis de réaliser des Orthophotographies de précisions (inférieur à 5 cm) et de modéliser des projets en 3D.

Une trentaine d'ouvrages de compétence GEMAPI (Ilet Coco, Rivière des Marsouins, Grand canal,...), ainsi que les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge) ont pu être réalisés.

Inspection, surveillance technique d'infrastructure linéaire

Le service SIG est venu en soutien au service GEMAPI afin de réaliser les inspections des ouvrages des cours d'eau. Ces ouvrages constituent des points de vigilance en cas de crue et nécessitent une surveillance régulière. Le drone est un outil adapté pour ce genre de mission, notamment par sa rapidité de déploiement.

Dans ce cadre, un protocole d'accord a été octroyé à la CIREST par la Préfecture. Ce protocole permet d'adapter les délais d'interventions pour les survols de drones en agglomération lors de phénomènes d'inondation ayant un risque grave et imminent pour la population.

Ce protocole d'accord a permis à la CIREST par exemple de pouvoir inspecter rapidement les captages de Bras d'Annette lors de la pénurie d'eau potable qui a touché les communes de l'est et d'avoir un constat sur la situation en quelques heures.

Communication

Des photos ont été réalisées sur les aménagements pour l'eau potable (Bras des Calumets, Bras des Chevrettes), ainsi que les Zones d'Activités.

Plusieurs visites virtuelles avec des images 360 (sphères) ont également pu être réalisées, notamment quelques sites touristiques (plusieurs sites sur la route de Salazie pour le PIVE, Marre à Poule d'eau...), les captages (Bras Magasin, Cresson, Bras Noir, Bayonne) et les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge)

Evolution du Géoportail : le site web cartographique

Une des missions du service SIG Intercommunal est de pouvoir analyser la situation actuelle en matière de besoins et d'existant et de poursuivre le déploiement de l'outil SIG avec son organisation pour l'adapter aux demandes et aux besoins des utilisateurs.

Le site web cartographique de la CIREST (Site public, Extranet et Intranet) **permet depuis 2012 la diffusion de données SIG**, ainsi qu'un accès à la **cartothèque** (plans communaux, PLU, Lignes de transports Urbains...).

Le nombre de connections au Géoportail de l'Est en moyenne sur le 2022 est de **23 connections journalières**.

Développement des applications métiers (Web SIG)

Le logiciel utilisé depuis 2012 est QGIS et le **nombre d'utilisateurs s'élève à 201 en août 2022**, dont **18** ont le logiciel avec toutes les options autres que consultation (modification de données)

Ceci implique des interventions (Installation, formation,) fréquentes chez les utilisateurs, essentiellement communaux.

Afin de réduire ce temps d'interventions et d'avoir une efficacité améliorée, le service SIG a mis en place en cette fin d'année 2022 un nouvel outil : le Web SIG.

L'objectif de 2022 a été de faire évoluer le Géoportail de la CIREST non seulement vers la visualisation de cartes thématiques interactives mais surtout la possibilité de pouvoir **collecter des données géographiques sur le terrain en temps réel.**

La vocation de ce Web SIG est de diffuser de manière interactive, simple et pertinente les informations géographiques de référence qui composent le territoire de la CIREST :

- Les plans cadastraux informatisés,
- Les Photographies Aériennes de l'IGN
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Les Plans de Prévention des Risques naturelles (PPR)
- Les réseaux d'eau potable, d'assainissement
- Les Équipements publics, les plans de rues...

Cette solution contribue à la gestion de certaines compétences de la CIREST (service aménagement, environnement, transports, tourisme, GEMAPI, eau et assainissement) et ainsi permettre aux agents en charge de la gestion de ces compétences, la possibilité de **disposer d'une plateforme cartographique et de modifier en temps réel les données les concernant...**

Cette solution permet également l'émergence de projets SIG communaux gérant différentes thématiques (patrimoine communal, fiscalité, permis de construire...)

Le Web SIG : un outil au service des collectivités et des citoyens.

Le Web SIG sur Internet est consultable sur n'importe quel support (PC, Tablette, Smartphone), dédié aux professionnels de la CIREST, des communes membres et aux partenaires publics par l'intermédiaire d'un extranet SIG sécurisé, mais également tourné vers le Grand Public et le citoyen avec la consultation du cadastre graphique, du PLU, PPR, des arrêts de bus, des bornes à verres...

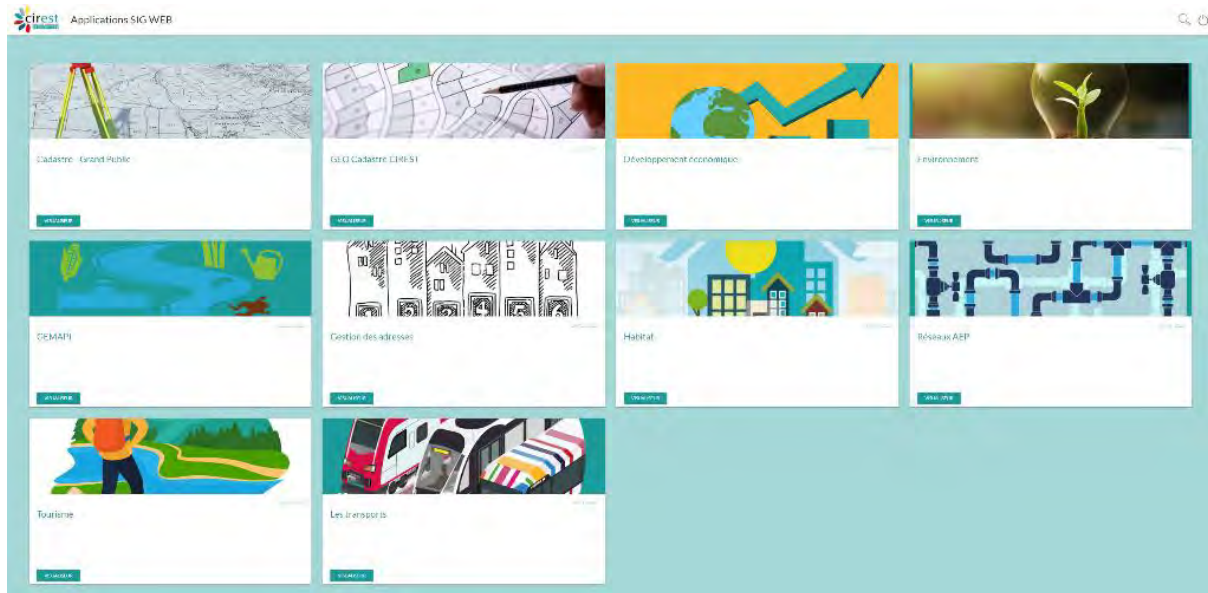


Figure 13: L'interface d'accueil du WEBSIG de la CIREST

Animation, formation, communication.

■ ANIMATION :

Pendant cette année 2022, le service a assuré un **appui méthodologique** aux communes (formations aux outils SIG avec le logiciel QGIS production cartographique, diverses études...).

Le développement en continu de la solution WEB SIG, véritable Géoportail de l'Est, permet au service SIG de la CIREST d'enrichir progressivement la plateforme avec des services complémentaires en réponse aux besoins des services et en fonction des nouvelles données disponibles sur les territoires de l'Est.

■ FORMATION :

Afin d'assurer le meilleur déploiement de la solution WEBSIG de la CIREST, l'ensemble des utilisateurs bénéficieront de formation à son utilisation du WEB SIG durant le premier semestre 2023, et selon les besoins exprimés par les services.

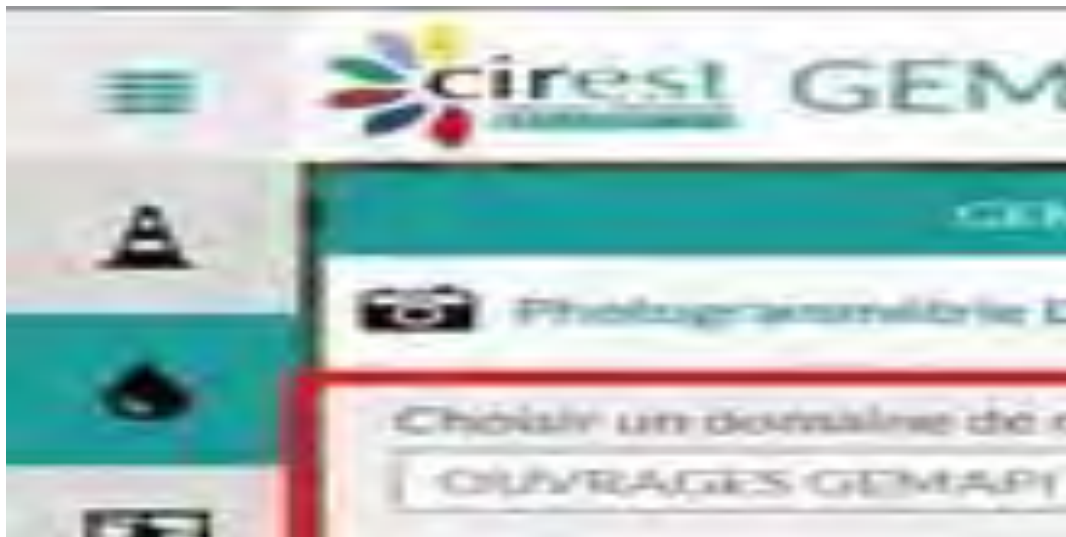
En parallèle, la CIREST cherche à améliorer les compétences en traitement de données et en SIG. Ainsi, le 3 et 4 novembre 2022, les agents de la Direction planification ont bénéficié d'une initiation à la solution FME DESTOP de VEREMES.



Figure 14: Aperçus de la solution FME de VEREMES

▪ COMMUNICATION :

Le service cartographie et SIG appuie les directions, et participe à la production d'éléments de communication, en partenariat avec les directions de la CIREST, notamment celle de la Direction Communication et Relation aux usagers (prise de vue aérienne, production de carte pour des réunions, etc.).



Le service SIG de la CIREST participe régulièrement à des rencontres entre pairs et de type « géomatique » afin de **positionner favorablement l'Est dans les projets d'envergure régionale**. L'équipe a ainsi participé le 27 septembre 2022, aux 5èmes Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR 2022).

L'ECONOMIE & INSERTION

Economie

A l'issue de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences légales de la CIREST en matière de développement économique se composent, en quatre domaines : Les actions de développement économique, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, les zones d'activités économiques et la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

Ces dernières années, des crises locales et internationales successives ont eu un impact fort sur la situation économique de l'île, et plus particulièrement sur le territoire Est. Aussi, en 2022, c'est dans un contexte post-crise sanitaire aggravé par le conflit en Ukraine que la Direction du Développement Economique a connu une réorganisation importante et se structure aujourd'hui autour de deux pôles : un service attractivité économique, innovation et ruralité ainsi qu'un service insertion, emploi et formation.

Axe principal de son Projet de territoire, le développement économique attractif, durable et créateur d'emplois durables constitue l'objectif majeur de la mandature. De l'atteinte de cet objectif dépendra une grande partie la qualité de vie des habitants du territoire touchés par un taux de chômage supérieur à 35 %.

Aussi, en 2022, la CIREST conduira une politique et des actions répondant à trois objectifs principaux :

- Favoriser l'implantation d'entreprises innovantes en lien avec les ressources naturelles du territoire,
- Soutenir la dynamique entrepreneuriale, les chefs d'entreprises et les porteurs de projets,
- Poursuivre une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique.

Définition d'une stratégie de développement économique territorial

L'année 2022 a permis la définition précise d'un cahier des charges et de la mise en œuvre des procédures de marché public pour la production d'un schéma de développement économique déclinant à la fois un diagnostic économique précis du territoire (statistiques, forces/faiblesses, avantages comparatifs, singularités, perception et attractivité...), un énoncé et une explicitation des principaux enjeux de développement économique du territoire, les ambitions politiques et les orientations stratégiques de la CIREST pour faire face à ces enjeux et pose des perspectives et leviers opérationnels, des projets et des actions à mener.

Il précise ainsi les enjeux majeurs pour le territoire de la CIREST et les habitants, et les actions à mener en matière d'attractivité et d'image pour le territoire en matière en lien avec le plan d'action du projet de territoire :

- Développement économique des entreprises ;
- Un enjeu de création d'emplois et de services pour la population ;
- Un enjeu d'attractivité et d'image pour le territoire ;

- Dans le contexte de construction intercommunale et de gouvernance complexe du développement économique, affirmer le territoire en tant qu'acteur de proximité majeur du développement économique

Il devra notamment permettre :

- de mettre en exergue les potentialités et les faiblesses du territoire ainsi que les attentes des acteurs économiques ;
- d'identifier les leviers d'action de la CIREST, de ses partenaires et des acteurs du développement économique et de définir et/ou adapter l'offre de services la CIREST aux acteurs économiques ;
- d'enrichir les réflexions déjà engagées sur la politique de développement économique et alimenter la réflexion sur les différentes politiques de développement (emploi, renouvellement urbain, aménagement...)
- de renforcer la cohérence et la lisibilité du projet de développement économique de la CIREST
- d'identifier les modalités de gouvernance du projet de développement économique ;

Ainsi, le contenu de la stratégie de développement économique autant que les modalités de son élaboration permettent de faire émerger une vision partagée du territoire, de ses dynamiques et de l'ambition portée par les élus à l'horizon -2030. Il a vocation à constituer une « brique » du projet de territoire.

Le marché sera engagé en 2023.

Soutenir la dynamique entrepreneuriale, les chefs d'entreprises et les porteurs de projets :

La commande publique, levier du dynamisme économique : organisation d'une journée du territoire

L'achat public constitue un levier majeur pour le dynamisme économique, le développement des entreprises et in fine pour la croissance du territoire.

La CIREST a pour la première fois réalisé une matinée dédiée à l'information et à la promotion des marchés programmés en 2023. Cette promotion a été mutualisée avec les 6 communes membres, la Région Réunion, L'aéroport de La Réunion ainsi que les chambres consulaires.

Les chefs d'entreprises ont répondu favorablement à cet événement, avec plus de 90 entreprises présentes pour rencontrer les acheteurs publics.

Une animation territoriale à amplifier

En 2022, la CIREST a renforcé ses liens avec de nombreux opérateurs économiques du territoire en multipliant les rencontres et les actions communes sur le territoire. Les acteurs socio-économiques ont été associés à l'ensemble des comités de pilotage lié au développement économique du territoire.

Programme Territoire d'Industrie

Le territoire de la CIREST a été labélisé territoire d'industrie avec la signature d'un protocole en 2019. Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou développer des activités.

Ce programme s'articule autour de 4 enjeux stratégiques : attirer, recruter, innover et simplifier. Ces quatre axes recouvrent des problématiques majeures pour le développement des Territoires d'industrie :

- Favoriser l'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie ;
- Faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- Accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ;
- Accélérer les procédures administratives

En 2022, la CIREST en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet a défini une nouvelle stratégie pour le programme « territoire industrie ».

Cette nouvelle définition a abouti au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt afin de constituer un polynôme industriel pour les filières suivantes : agro-alimentaire, numérique, environnement, énergie et logistique.

L'ensemble du polynôme industriel a été sélectionné et les premières actions seront concrétisées en 2023.

Soutenir le développement des activités agricoles sur le territoire

L'activité agricole joue un rôle majeur dans le développement du territoire Est. En effet, elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires sur tout le Département

et à destination de tous et elle représente des activités et des emplois qui contribuent également à la qualité environnementale et au cadre de vie des habitants avec une Surface agricole utile actuelle estimée à 10 000 hectares. Dans ce contexte, le secteur agricole constitue ainsi l'un des facteurs d'attractivité et de développement économique du territoire Est.

Dès lors, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique a souhaité mener deux actions principales :

- La signature d'une charte intercommunale avec la réalisation d'un diagnostic territorialisé partagé du foncier et des activités agricoles et la définition des actions à mettre en œuvre pour développer les activités agricoles sur le territoire
- Une étude d'opportunité, de la faisabilité et des conditions de mise en œuvre d'un marché de gros dans l'Est.

Une charte agricole intercommunale

En 2022, des travaux de préfiguration d'une charte intercommunale ont été menés dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental, compétent dans le champ de l'agriculture.

La CIREST souhaite conduire une action volontariste et pro active destinée, sur la base d'un diagnostic partagé, à définir les orientations stratégiques du secteur agricole et à accompagner les acteurs dans la structuration de leurs activités, filières et diversification de leurs activités vers des produits représentant un fort potentiel et une plus forte valeur ajoutée. Dans ce cadre, l'optimisation des terres agricoles existantes et la récupération de terres en friches seront recherchées afin de les mettre à disposition des porteurs de projets.

Étude de faisabilité économique, technique et juridique pour l'implantation d'un marché de gros sur le territoire de la CIREST

L'année 2022 a permis la définition précise d'un cahier des charges et de la mise en œuvre des procédures de marché public pour l'étude de faisabilité économique, technique et juridique pour l'implantation d'un marché de gros sur le territoire de la CIREST.

En effet, un marché de gros est un lieu de coordination dans la chaîne de commercialisation des produits agricoles où l'offre et la demande trouvent leur équilibre et qui facilite la formation d'un prix d'équilibre. La vitesse de rotation des produits est de ce fait améliorée et les coûts unitaires de commercialisation sont ainsi réduits. Ainsi, grâce à l'efficience-prix qu'offre le marché de gros, les producteurs sont encouragés dans leur production et les marchés deviennent plus stables. En outre,

Dès lors, afin de favoriser et de sécuriser l'écoulement des producteurs locaux, la CIREST a entrepris de mener des études pour l'installation d'une infrastructure à rayonnement régional sur son territoire.

Mise en œuvre d'une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique

Zone d'activité de Paniandy

La CIREST a assuré, depuis 2009, la viabilisation en trois tranches successives de plus de 4 hectares de foncier économique dans la Zone d'activités économiques (ZAE) de Paniandy. Aujourd'hui, 23 des 25 parcelles aménagées sont commercialisées et la CIREST s'est engagée dans la poursuite de l'extension de cette Zone d'activités en lançant les études de faisabilité et les études réglementaires préalables nécessaires à l'extension de la ZAE. Ainsi, la procédure de consultation préalable du public a été réalisée et le dossier d'autorisation environnementale unique (AEU) est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Installation « d'eco-box » à vocation artisanale, commerciale et métiers de service

En 2022, La CIREST s'est inscrite dans une démarche d'installation de locaux modulaires afin de favoriser l'installation des activités de services, artisanales et commerciales.

3 communes ont répondu favorablement à l'installation de modulaire sur leurs territoires. Les relevés topographiques ainsi que les consultations pour les marchés cadres ont déjà été réalisés par la direction des travaux de la CIREST.

Les premières installations auront lieu en 2023.

En 2023, la CIREST contractualisera avec ces communes afin de finaliser l'installation des locaux modulaires.

Modernisation et optimisation des zones d'activités existantes

La CIRETS s'est engagée dans un programme ambitieux de modernisation de ces zones d'activités, qui ont été rétrocédées par les communes membres à la suite des transferts de compétences prévu par la loi notre de 2015.

Ces modernisations interviennent à la suite d'une étude lancée en 2018. Il ressort que ces anciennes zones nécessitent un important programme de réhabilitation, de requalification des voiries et des réseaux et de mise en place d'une signalétique attrayante notamment. La CIREST a finalisé en 2022, les études et les consultations pour un programme détaillé des travaux.

Le centre artisanal le refuge à Bras-Panon

Concernant la zone artisanale « le refuge », l'état des lieux de 2017 réalisé par la CIREST avait fait un constat d'une vétusté des bâtiments, de problématiques de gestion des eaux pluviales, et plus récemment de bâtiments dont l'utilisation n'est pas optimisée.

Par suite de ce constat, la CIREST a décidé de suivre en direct les études et travaux relatifs à l'ensemble des bâtiments mis à la disposition des artisans et associations.

Cette zone artisanale a été assimilée à une friche économique due à l'état des locaux, au manque de dynamisme de la zone, au nombre de bâtiments sous-utilisés, à l'impossibilité actuelle de gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à une mauvaise gestion des déchets issus de la zone. A ce titre la CIREST a été lauréate du fonds friche 2021, le projet a été redéfini en 2022 en prenant en compte les nouvelles réalités économiques de la CIREST.

Elle mènera les travaux de démolition et viabilisation de 3 lots qui seront commercialisés à destination de projet privé.

La CIREST assurera également la construction de 3 ateliers afin d'assurer la relocalisation des artisans occupant aujourd'hui des locaux qui sont destinés à être lourdement rénovés. Cette action s'inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de l'intercommunalité.

ii. Modernisation ZA chemin Maunier

Située sur la commune de Saint-André, la gestion de cette zone a été transférée à la CIREST à la suite de la loi NOTRe, cette zone a été sélectionnée pour être modernisée dans le cadre du programme React. L'année 2022 a été consacrée à la fin des études de conception et à la mise œuvre des éléments du marché de travaux.

i. Modernisation ZA Ravine Pavée

Située sur la commune de la Plaine des Palmistes, la gestion de cette zone a été transférée à la CIREST à la suite de la loi NOTRe, cette zone a été sélectionnée pour être modernisée dans le cadre du programme React. L'année 2022 a été consacrée à la fin des études de conception et à la mise œuvre des éléments du marché de travaux.

iv. Modernisation ZA Ravine Creuse

Située sur la commune de Saint-André, la gestion de cette zone a été transférée à la CIREST à la suite de la loi NOTRe, cette zone a été sélectionnée pour être modernisée dans le cadre du programme React. L'année 2022 a été consacrée à la fin des études de conception et à la mise œuvre des éléments du marché de travaux.

Insertion

Depuis 2015, la CIREST, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville, collectivité locale de projets et de solidarités à l'échelle intercommunale, a porté et soutenu des dispositifs coordonnés et complémentaires en faveur de l'insertion socio-professionnelle des exclus du marché de l'emploi et des peu qualifiés du territoire Est, et cela en partenariat avec des acteurs tels que l'Europe, l'Etat, le Pôle emploi, la Mission locale de l'Est, le Conseil général, les Centres communaux d'action sociale, les communes, les chambres consulaires, les acteurs de la création d'activités et les associations.

En 2022, l'ensemble des dispositifs ainsi coordonnés a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification, l'emploi ou la création d'entreprise. Cela représente 761 personnes dans le cadre du PLIE, 272 personnes pour le Service d'Amorçage de Projet (SAP), 25 personnes suivies sur du test d'activité en couveuse d'entreprise, 20 bénéficiaires de la Bourse à la création d'entreprise et 393 personnes de l'Est ayant obtenu un prêt pour la création de leur activité via Initiative Réunion entreprendre (prêt d'honneur) et ADIE (microcrédit professionnel et personnel). Enfin, 120 personnes ont été embauchées et accompagnées dans le cadre d'un ACI.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (plie) de l'Est est un dispositif partenarial, porté juridiquement et financièrement par la CIREST et qui a pour mission d'accompagner dans leur parcours d'insertion, les publics les plus en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectif d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé, en vue d'optimiser les parcours et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs projets.

Deux principaux types d'accompagnement ont été proposés en 2022 à 701 personnes :

Un accompagnement socio-professionnel :

En 2022, le PLIE a poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires dans leur démarche vers l'insertion durable. Les référents de parcours du PLIE ont aidé les personnes par une aide à la définition de leur projet professionnel et par un accompagnement personnalisé et renforcé, en vue d'une insertion durable.

Le PLIE est ainsi intervenu sur l'ensemble du territoire de La CIREST (Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte Rose), en offrant le même niveau de prestation quel que soit le lieu de résidence des personnes orientées par les structures d'accueil et d'orientation.

<u>Communes</u>	<u>Bénéficiaires</u>
Saint-André	184
Saint-Benoit	171
Sainte-Rose	66
Bras-Panon	89
Plaine des Palmistes	79
Salazie	111
Résultats	761

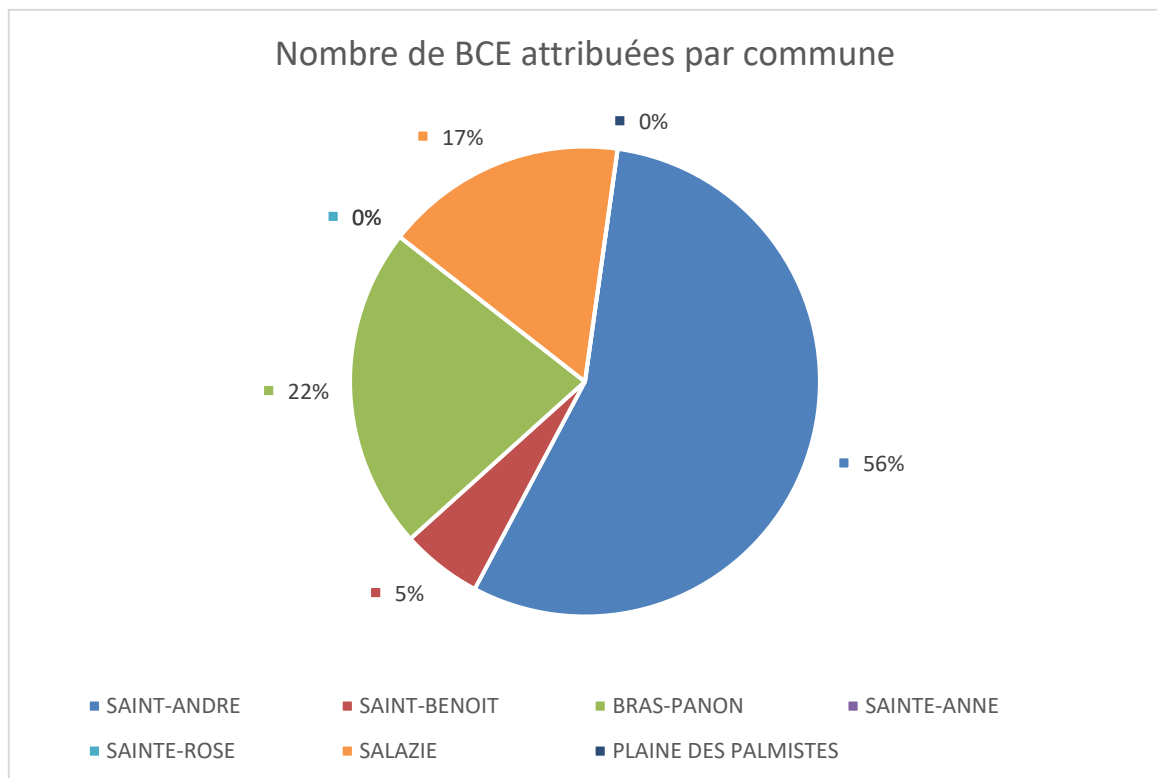
Les prescriptions	76 % des participants sont orientés par le Pôle emploi ; 20 % par la Mission Locale et 4% par la Maison départementale
La parité	42 % de femmes et 58 % d'hommes
La typologie du public	55% de demandeurs d'emploi de longue durée et 24% des bénéficiaires du RSA
	82 % du public de niveau V et infra V
Les résultats	59 sorties positives emploi (30 %), création d'entreprise (41%), formation qualifiante (29 %) et 72 sorties autres

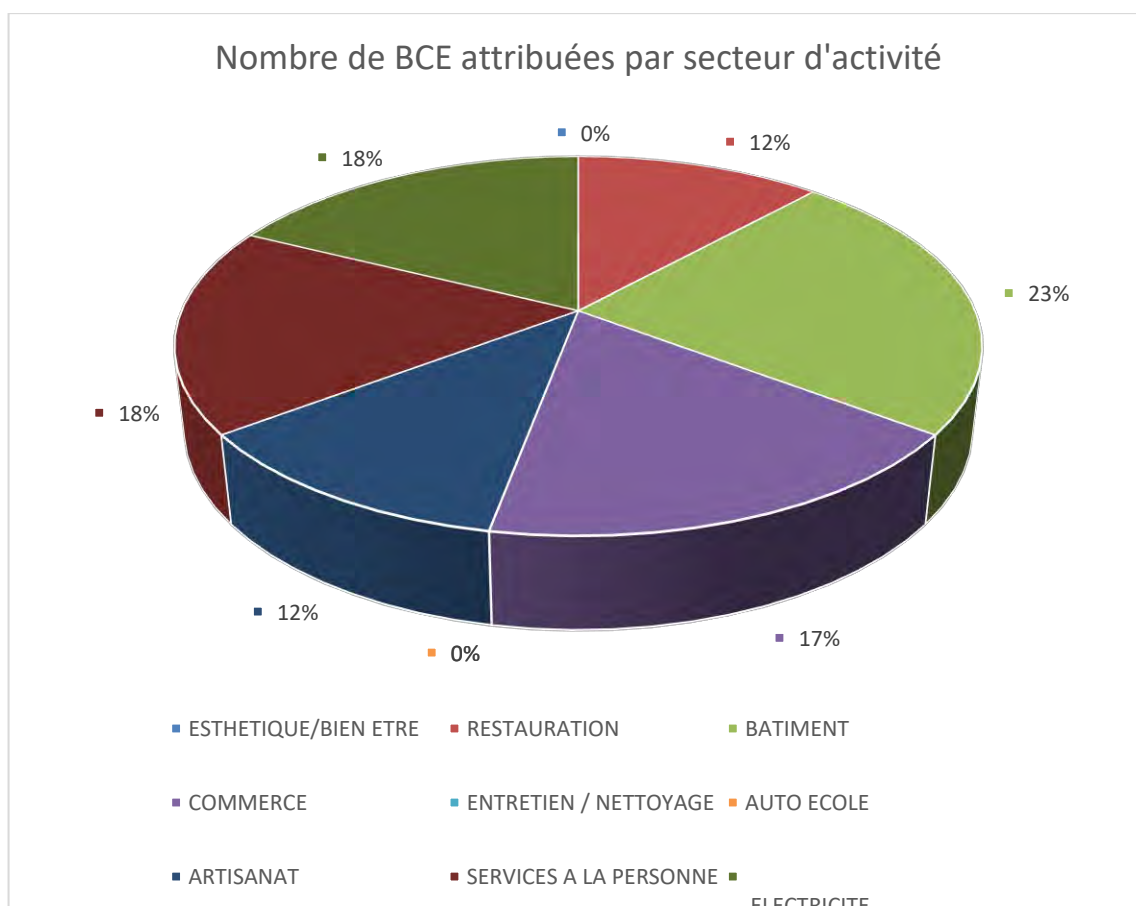
Par ailleurs, le PLIE a contribué à la mise en œuvre et a accompagné des ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire intercommunal sur la base d'un appel à projet ayant permis la mise en œuvre de 12 ACI sur le territoire Est, pour un total de 144 bénéficiaires avec un soutien financier pouvant aller jusqu'à 95 000€ maximum par projet.

Une aide au démarrage et à la création d'activités par la Bourse à la création d'entreprise :

Ce dispositif, financé par la CIREST, est destiné à encourager et à soutenir la création d'entreprise par les bénéficiaires du PLIE. Il consiste en une aide à hauteur de 75 %, plafonnée à 3000 € pour les investissements matériels et immatériels, nécessaire au démarrage de l'activité.

En 2022, ce sont ainsi 18 créations d'entreprise qui ont été soutenues dans les domaines du commerce, de l'artisanat, des services ou de l'agriculture.





Soutenir les micro-projets

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de micro-projet d'entreprise, la CIREST a porté ou soutenu quatre dispositifs intervenant sur le territoire Est :

Le Service d'amorçage de projets de l'Est (SAP) :

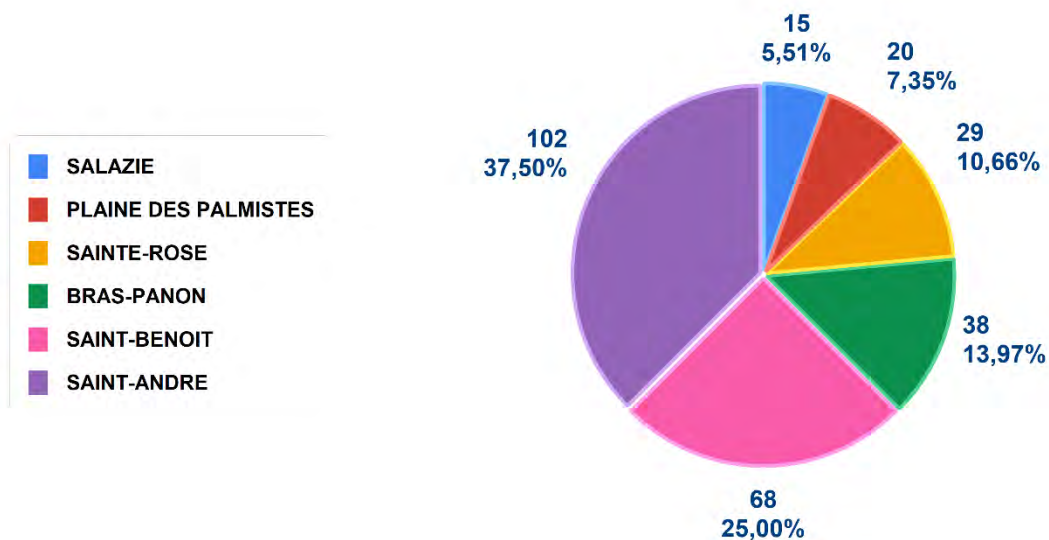
Mis en place avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et le partenariat opérationnel des communes et des partenaires de la création d'entreprises, sur les quartiers prioritaires de la cille (QPV, anciennement Zones urbaines sensibles) de Saint-André et Saint Benoît, la cheffe de projet SAP a accueilli, orienté et conseillé, en 2022, 272 personnes envisageant de créer une activité professionnelle et se situant au stade de l'émergence ou de l'amorçage de projets (dont 41,3 % de femmes).

Des permanences ont été réalisées dans certains CCAS et des réunions d'information collectives ce sont tenues sur l'ensemble du territoire de la CIREST et notamment sur les chantiers d'insertion pour sensibiliser à la création de son propre emploi.

Par ailleurs, la chargée de projet a également participé aux actions partenariales et manifestations du territoire organisées en faveur de l'insertion des habitants sur les thématiques de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Le SAP est un service de proximité dont voici la répartition de l'accueil par communes :

SAINT-ANDRE : 102	BRAS PANON : 38	PLAINE DES PALMITES : 20
SAINT-BENOIT : 68	SAINTE-ROSE : 29	SALAZIE : 15



L'action de ce service a permis de contribuer à la création de 20 entreprises sur le territoire de la Cirest en 2022 (dont 45 % de femmes).

La Couveuse d'entreprise :

La CIREST a accompagné en 2022 le fonctionnement et les actions menées sur le territoire intercommunal par la couveuse d'entreprises de l'Est : REU.SIT. Est une Couveuse multi-secteurs, généraliste, créée en 2008. Cette couveuse a permis à 38 participants (dont 14 nouveaux couvés) de tester leur activité sans s'immatriculer, en les hébergeant juridiquement et en les accompagnants (approche systémique du créateur, gestion, démarche qualité) pour une période de 12 mois avec la répartition suivante :

- 69% de femmes
- 31% d'hommes

Réunion entreprendre

La CIREST a accompagné en 2022 les actions d'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE, association qui a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emploi, d'activités de biens ou de services nouveaux

par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Il apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique. En 2022 la CIREST a apporté son concours financier à hauteur de 20 000 € pour permettre qu'un Chargé de mission accueille, conseille et instruit les demandes de financement des porteurs de projets dans l'Est. 16 créateurs ont ainsi été soutenus financièrement par son action, ce qui représente un montant de plus de 217 630 € de prêt d'honneur.

ADIE

ADIE est une institution de microfinance qui utilise un outil financier, le crédit, pour lutter contre l'exclusion et dont l'objectif est de financer et accompagner ceux qui veulent créer ou développer leur activité et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire. L'intervention de la CIREST, à hauteur de 25 000 €, a permis de contribuer en 2022 à la prise en charge de la permanence dans ainsi qu'à l'accueil et l'instruction des demandes des porteurs de projets par les chargés de mission. Ce sont ainsi 932 personnes qui ont été accueillies dans l'agence de Saint-André, 377 personnes qui ont été accompagnées, 396 emplois qui ont été créés ou maintenus. Par ailleurs, 88 entreprises nouvelles ont été financées pour un décaissement total de 2 462 409 €.

LE TOURISME

La CIREST en 2022 avec sa compétence en aménagement et promotion touristique a mis en œuvre un certain nombre d'action aussi bien en matière d'investissements que de fonctionnement.

GESTION ET VALORISATION DES SITES D'INTERET MAJEUR (SIM)

La CIREST dispose sur son territoire plusieurs Sites d'Intérêt majeur (SIM) pour certains déclarés intérêt communautaire très fréquentés par les habitants de l'Est, mais aussi par les visiteurs venant d'ailleurs. L'aménagement de ces sites sont pour la plupart, cofinancés par les fonds européens, et entretenus par des associations ou par la commune concernée.

PK 12 de Takamaka à Saint-Benoît :

Ce site touristique très fréquenté a fait l'objet de plusieurs aménagements (espaces verts, stationnements, constructions de kiosques et installations des jeux pour enfants). Plusieurs équipements ont été réalisés (pôle d'accueil du public, tables de jeux, boulodrome, kiosques, maisonnettes, toilettes sèches, belvédères aire de jeux pour enfants).

Depuis ce site connaît un succès important en termes de fréquentation et nécessite un entretien permanent. De ce fait, depuis 2015, l'Association Benedictine de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC), entretient ce site touristique pour le compte de la CIREST afin de pouvoir assurer l'embellissement de ce site communautaire. L'ABDEC bénéficie de l'Intercommunalité, d'une Autorisation temporaire (AOT) et d'un financement annuel. Une convention est conclue en 2022, comme chaque année entre les parties contractantes afin d'octroyer une subvention de 6 000,00 € à l'Association.

Rivière des Roches à Bras-Panon : Maison du Vacoas

– Les travaux réalisés ont permis la création d'un atelier et la réhabilitation de sanitaires vétustes sur le Sentier Littoral Est, financé par le FEDER. Ces équipements depuis leur installation, sont gérés par des associations. En 2019, la Fédération Méti-Tresse dans le cadre de ses actions autour du développement de la filière des fibres végétales à la Réunion, a sollicité la CIREST pour l'occupation de la Maison du Vacoas, par le biais d'une convention de mise à disposition. L'objectif premier de la Fédération est de faire connaître et reconnaître le tressage du Vacoas à la Réunion, qui représente plus de 80 % de ses activités. Depuis la mise à disposition du local par la CIREST, la Fédération Méti-Tresse a investi plus de 30 000€, en terme d'aménagement (installation d'alarme, ameublement, climatisation...). Dans ce cadre, la CIREST a apporté sa contribution financière à hauteur de 5 500€, en plus des petits travaux réalisés par ses services (nettoyage, réparations diverses...).

En 2020, une avance de 3 300€ (60%) a été versée à l'Association. Compte tenu du retard pour l'exécution des travaux, l'Association a formulé en 2022 une demande à la CIREST pour le maintien de la subvention, le solde de la subvention a donc été effectué en 2023.

Concernant l'entretien des toilettes publiques qui jouxtent la maison du Vacoas, la CIREST accorde une subvention pour la gestion et l'entretien à l'Association de Protection des Milieux Naturels de l'Est (APMNEST). En 2022, le montant était de 21 000€.

Mare à Poule d'eau à Salazie

– La Mare à Poule d'eau, classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un espace naturel fragile qui nécessite un aménagement adapté par du personnel qualifié. Pour la valorisation de ce site d'intérêt majeur touristique, la signalétique d'accueil et d'information intégrée et adaptée a été installée. Un nettoyage permanent de cet espace est indispensable pour la population et les visiteurs extérieurs. Dans cette perspective, l'Intercommunalité a lancé un appel à projet pour la consultation d'une Association, car ce site majeur était entretenu par l'Association SUN'LAZES, le montant de la subvention accordé était 119 846,00 €, le Président a été alerté de ces manquements à plusieurs reprises et n'a pas sollicité la CIREST pour le renouvellement de la convention annuelle, A cet effet, le site est entretenu et valorisé par l'Association Jeunesse Loisirs (AJL), depuis octobre 2022 en contrepartie la CIREST lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 198,00 € 60 % du montant de la convention a été versé, soit 40 918,80€.

ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

Chaque année dans le cadre de l'animation et la promotion touristique du territoire, la CIREST apporte son soutien financier aux différents partenaires, dont l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI), les six communes et certaines associations.

Le soutien financier aux manifestations à rayonnement intercommunal

Les communes membres du territoire La CIREST accompagnent et mettent en œuvre des animations d'envergure régionale qui caractérisent l'identité de l'Est. Ainsi, les manifestations à rayonnement intercommunal tels que le Dipavali, la Foire agricole, la Fête des Goyaviers, la Fête du chou chou, le Weekend vert bleu et le Marché du Terroir, bénéficient depuis quelques années du soutien financier de l'Intercommunalité. De ce fait, un montant de 90 000 euros est voté par le conseil communautaire et réparti entre les six communes, soit 15 000 euros pour chaque commune.

L'Office du Tourisme de l'Est (OTI)

Ces opérations ont commencé en septembre 2011, au moment où la CIREST a confié à l'Office du Tourisme Intercommunal des missions tels que l'accueil et l'information des touristes, l'accompagnement des porteurs de projets, la commercialisation de produits touristiques... En 2022, le montant de la subvention s'élevait à 744 000 euros.

Chaque année, l'OTI communique à la CIREST, le budget primitif, le programme d'actions, une convention d'attribution de subvention est élaborée.

Gestion de la Taxe de séjour

Pour une meilleure coordination des actions et des dépenses engagées en matière de développement touristique au sein de l'Intercommunalité, la gestion et le suivi de la taxe de séjour, assurés par la Direction Stratégie Touristique et de l'Attractivité du Territoire depuis novembre 2020 afin de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique. Les communes ou les EPCI à vocation touristique a la faculté d'instituer une taxe de séjour sur leur territoire. La taxe de séjour a pour objet de faire participer les touristes aux frais qu'ils occasionnent

en séjournant dans une commune à vocation touristique. Conformément à l'article L.2333-29 du CGCT, est assujettie à cette taxe toute personne séjournant à titre onéreux sur le territoire sans y être domiciliée et n'y possédant pas une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation. La CIREST s'est substituée à ses communes membres en matière de tourisme par délibération en date du 3 novembre 2009 relative au transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'agglomération, et a décidé de la création de l'Office de tourisme intercommunal de l'Est (OTI Est) par délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2011. La CIREST a donc instauré la taxe de séjour sur le territoire Est, dont le produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI Est).

Ci-après, le barème appliqué sur le Territoire de la CIREST depuis le 1^{er} janvier 2022

Catégorie d'hébergement	Tarif à partir du 1 ^{er} Janvier 2022 (identique à 2021)	Limite légale 2023
Palaces	4.20 €	Entre 0.70 € et 4.30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €	Entre 0.70 € et 3.10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	2.30 €	Entre 0.70€ et 2.40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.50 €	Entre 0.50€ et 1.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.90 €	Entre 0.30 € et 0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes	0.80 €	Entre 0.20 € et 0.80 €
Catégorie d'hébergement	Janvier 2021 à Décembre 2022	Limite légale 2023
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.60 €	Entre 0.20€ et 0.60 €



Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €
---	--------	--------

(*) Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Pour l'année 2022, le montant collecté par la CIREST s'élève à 176 105,62 €

Période par quadrimestre	Montant déclaré en 2021	Montant déclaré en 2022	Evolution 2022/2021	Nombre de nuitées en 2021	Nombre de nuitées en 2022	Evolution du Nombre de nuitées déclaré par rapport à 2021	Montant encaissé en 2021	Montant encaissé en 2022	Evolution 2021/2022 du montant encaissé	Montant à recouvrer en 2022
Janvier à avril	16 418,92 €	21 898,57 €	33,37%	16 371,00	18 072,00	10.39 %	16 269,93 €	21 752,97 €	33,70%	145,60 €
Mai à Août	17 945,51 €	25 273,55 €	40,83%	16 068,00	21 783,00	35,56%	17 792,31 €	25 161,55 €	41.41 %	112,00 €
Septembre à décembre	30 348,38 €	22 356,99 €	- 26,33 %	28 337,00	20 287,00		29 368,98 €	14 410,19 €	-50,92 €	7 946,80 €
Airbnb	18 852,37 €	68 041,05 €	260,91%	Non transmis	Non transmis		18 852,37 €	68 041,05 €	260,91%	
Booking	8 145,14 €	13 638,00 €	67,43%	Non transmis	Non transmis		8 145,14 €	13 638,00 €	67,43%	
Ile de la Réunion Tourisme	14 265,20 €	28 701,88 €	101,20%	Non transmis	Non transmis		14 265,20 €	28 701,88 €	101,20%	
Le Bon coin	466,04 €	464,38 €	-0,35%	Non transmis			466,04 €	464,38 €	-0,35%	
Gîte de France		1 780,22 €		Non transmis				1 780,22 €		
VRBO		2 155,38 €						2 155,38 €		
TOTAL	90 022,64 €	184 310,02 €		60 776,00	60 142,00		105 159,97 €	176 105,62 €		8 204,40 €

Les aménagements touristiques

Aménagement et Continuité du Sentier Littoral Est

Le programme d'aménagement du Sentier Littoral Est (SLE), identifié dans le Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est (STAGE), est une des actions phares du territoire. Dans la logique de développement global d'une offre de loisirs du territoire, la CIREST a décidé de faire du SLE, véritable colonne vertébrale entre les communes littorales de la micro région Est, un aménagement structurant. Au travers de cette démarche, la CIREST a décidé de mettre en place une étude de finalisation du Sentier Littoral, ayant pour objectif de définir :

- les éventuels aménagements complémentaires et les travaux de confortement des tronçons existants du sentier (aménagement et équipements divers) en reliant les sentiers littoraux de l'Est au Nord et au Sud.

- Assurer la continuité du SLE par la réalisation des portions aménageables dont les passages existent déjà de manière informelle, la création et l'ouverture des portions inexistantes,

- Relier les points touristiques majeurs situés à proximité du sentier des communes littorales de l'Est (signalétique touristique).

Au-delà du projet d'infrastructure, la CIREST a souhaité participer à l'économie locale à travers ce projet d'aménagement du Sentier Littoral Est, et a envisagé la création de haltes (points d'eau, sanitaires, aires de stationnement et de jeux, kiosques, snacks, parcours de santé, sentier d'interprétation...) aux points d'entrée et d'étapes du sentier, avec des équipements et activités, vecteurs de développement économique pour ainsi favoriser la consommation des usagers sur place.

Le périmètre de l'étude du projet d'aménagement concerne le linéaire du SLE qui s'étend sur 62.5 km de la commune de Saint-André jusqu'à Sainte-Rose. Compte tenu de la volonté de l'Intercommunalité de développer des activités touristiques et économiques, le périmètre de l'étude va au-delà de l'emprise du sentier en lui-même. Le CAUE avait identifié des pôles d'aménagement en continuité du sentier classés en :

- 7 pôles d'intérêts majeurs,
- 13 pôles d'intérêts secondaires,
- 4 espaces naturelles exceptionnelles.

Cette étude d'un montant de 127 960.60 (TTC) s'est terminée en avril 2020. Elle a permis de déterminer un programme opérationnel de travaux. Le montant global de l'aménagement est estimé à 15 M€ environ, réalisable sur une période de 5 ans (dont 3M€ par an).

En 2020, une étude de valorisation touristique et de loisirs a été lancée et suivie par la Direction du Tourisme. Le montant de l'étude s'élève à 62 000€. En s'appuyant sur l'étude de maîtrise d'œuvre partielle, la mission doit :

- définir une stratégie touristique et sa déclinaison opérationnelle (terminée)

- mise en œuvre du volet communication (en cours de validation)

Cette réflexion nous a permis d'engager la phase opérationnelle courant 2022 et de contractualiser une mission d'AMO avec la SPL ERD. Cette mission prévoit la réalisation d'un cadrage réglementaire par la SPL ERD et ENVIROTECH. Compte-tenu de l'ambition proposée par l'Avant-Projet remis en avril 2020 et du cadre juridique posé par les codes de l'environnement et de l'urbanisme, un travail d'expertise complémentaire est nécessaire à la définition de la meilleure stratégie réglementaire au vu des objectifs opérationnels de la CIREST.

Le suivi de l'actualisation de l'Avant-Projet, porté par ZONE-UP et la concertation des Communes concernées par le projet de Sentier Littoral Est complètent la mission initiale. Cette phase de cadrage réglementaire s'achèvera courant 2023.

Les Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) PIVE de la Plaine des Palmistes

Le projet du PIVE de la Commune de la Plaine des Palmistes a lui aussi, fait l'objet d'une étude qui a démarré en mai 2019 (lancement et notification du marché qui a été attribué au groupement Techné Cité/Atelier CSP & Michel SICRE/James CARTER) et qui s'est terminée en décembre 2019.

Pour rappel, l'étude s'est déroulée en 4 phases.

La première phase « Diagnostic et définition du thème central du PIVE », avait pour but de :

- Etablir un diagnostic des ressources de la commune, permettant d'identifier les composantes fortes du caractère de la Plaine des Palmistes : Bourg créole, Volcans et forêt primaire
- Proposer le thème central du PIVE (validé par le comité de pilotage) "Gardien du patrimoine mondial, un bourg créole, niché dans son écrin de verdure, nous ouvre les chemins des volcans et des forêts de nuages"

La deuxième phase « Elaboration du scénario d'interprétation » avait pour objectif de :

- Identifier et hiérarchiser les sites majeurs de la commune de la Plaine des Palmistes,
- Proposer un découpage du territoire en unités d'interprétation (Péi de volcans, Péi de forêts, Péi d'histoire et Cœur créole) et en les sous-thèmes de découverte,
- Proposer l'identité graphique, de matériaux préconisés, de mobiliers et de panneaux découlant de cette identité,
- Proposer des scénographies (sous forme d'esquisses détaillées) pour les différents sites concernés.

La phase 3 « Programmation » et la Phase 4 « Prescriptions de gestion et d'évaluation avaient pour objectif de :

- Programmer les actions nécessaires sur 3 ans (en y intégrant l'ensemble des sites et itinéraires identifiés dans le PIVE),
- Etablir une estimation du coût des investissements et de la maintenance des Réalisations,

- Identifier les maîtrises d'ouvrage nécessaires selon les champs de compétences respectives (travaux, produits touristiques, publications...),
- Etablir les prescriptions souhaitables,
- Identifier les rôles des différents intervenants dans la mise en œuvre du PIVE (Commune, EPCI, Département, Région, IRT, Parc national...).

A partir de la programmation détaillée, la CIREST a programmé la mise en œuvre du projet sur 3 ans, pour un budget total de 2 935 000 €.

En 2020, les différentes démarches nécessaires à cette mise en œuvre ont été entamées :

- Demande de financement transmise au Secrétariat Général des Hauts,
- Inscription du budget dans les orientations budgétaires de la CIREST,
- Pré-rédaction du CCTP pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CIREST a lancée fin 2022 un marché d'AMO mais le marché est malheureusement infructueux. Elle lancera directement un marché de Maitrise d'œuvre afin de palier au retard encouru, courant 2023.

Etude de valorisation touristique du site du Pont suspendu de l'Est

La commune de Sainte-Rose fait entièrement partie du périmètre du Parc national de La Réunion. Près de 75% de ce territoire est classé en cœur de parc et environ 25% en aire d'adhésion.

Le Pont suspendu de la Rivière de l'Est est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2014 par arrêté préfectoral. L'arrêté ministériel de classement du 7 mai 2018 reconnaît l'intérêt public à la conservation de cet édifice de la fin du XIXème siècle.

L'accès au pont est interdit depuis janvier 2016 pour des raisons de vétusté. Grâce à la mobilisation des institutions publiques tels que l'Etat, la Région Réunion, la CIREST et les collectivités concernées, un plan d'action pour conserver ce monument historique et offrir aux visiteurs une visite plus qualitative du site, a été déterminé.

Pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action, la Commune de Sainte-Rose ne pouvant pas supporter les coûts y afférents à l'entretien, a dû céder l'édifice à la Région Réunion, en 2020. A ce jour, c'est la Collectivité Régionale qui est chargée de la restauration de cet ouvrage d'art. La durée prévisionnelle de l'opération est de deux ans, pour un montant estimé à 12 millions d'euros.

En 2020, afin d'offrir aux visiteurs une expérience de visite plus qualitative du Pont suspendu, l'Intercommunalité a lancé une étude de valorisation touristique, pour révéler toute la valeur patrimoniale du site. La mission a été menée à son terme en 2021, pour un montant de 86 950 € HT, financé à hauteur de :

- 75% par le FEDER, soit 65 212.50 €,
- 25% sur les fonds propres de la CIREST, soit 21 737.50€

Cette étude avait pour objet de :

- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses atteintes réelles ou potentielles,
- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de la Commune de Sainte-Rose à travers la valorisation du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et en faire un atout pour le développement local.
- Enrichir et organiser la découverte du site du Pont de la Rivière de l'Est en s'appuyant sur les principaux itinéraires (le village qui se situe sur le territoire de Sainte-Rose, l'accès à la partie souterraine, le point de vue en dessous de l'ouvrage...)
- Proposer une mise en scène originale de découverte répondant aux critères de l'interprétation, entre le site du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et ses abords.

- Créer une architecture muséale pour en faire un centre d'interprétation et pour accueillir du public.

La prestation a abouti à un plan d'actions opérationnel et a permis de partager avec les différents acteurs du territoire, un véritable outil permettant d'assurer une continuité et une cohérence dans la préservation, la gestion multifonctionnelle et la mise en valeur de ce patrimoine.

La mission s'est déroulée en quatre phases :

- Phase 1 : Diagnostic - définition du thème central,
- Phase 2 : définition du scénario d'interprétation,
- Phase 3 : Déclinaisons techniques du scénario et programmation,
- Phase 4 : Prescriptions de gestion et d'évaluation.

La phase opérationnelle et le recours à une mission d'AMO aura lieu courant 2023.

La valorisation touristique de la Mare à poule d'eau

Le cirque de Salazie est inscrit dans son intégralité au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site de la Mare à Poule d'eau constitue un milieu anthropisé et naturel à la fois, dont l'identité paysagère s'affirme autour de ses composantes aquatique et végétale. L'esprit du lieu est façonné par un passé et une histoire riche d'un point de vue culturel et cultuel. Des anciens vestiges témoignent toute la valeur patrimoniale de ce site enchanteur. C'est un atout touristique fort de la commune de Salazie et classé site d'intérêt communautaire de la CIREST.

L'objectif est d'inviter le visiteur à découvrir toute la richesse du site de la Mare à Poule d'eau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur le site tout en respectant son cadre naturel et authentique. Une approche douce des lieux afin de permettre le visiteur de parcourir la mare et ses abords, exclusivement par des accès pédestres.

Seul un accès existant devra être conforté pour un usage technique nécessaire aux travaux d'aménagement et d'embellissement. Cet accès pourrait permettre aux véhicules amenant les PMR, d'être au plus proche de la mare ou d'un point de vue.

Cela suppose la structuration d'une offre de stationnement extérieur au site et de réfléchir à l'organisation de la fréquentation du site par le public, pour préserver l'intégrité des lieux et du calme qui y règne. Ainsi, nous devons également être capables de répondre aux exigences de qualité en termes d'accueil du public, la toilette sèche présente sur site n'est plus fonctionnelle et qui plus est son emplacement en plein milieu des vestiges ne favorise pas la mise en valeur patrimonial du lieu.

Restant dans le cadre d'une démarche de valorisation du cadre exceptionnel et patrimonial de l'ensemble des composantes de la mare et de ses abords, l'aménagement se doit de montrer une intégration paysagère exemplaire tenant compte de la qualité du site et des efforts considérables d'aménagement dont il a déjà bénéficié pour le mettre en valeur.

Il s'agit donc de :

- Donner de la cohérence et une lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau (vocation du site, capacité d'accueil...)
- Définir une stratégie de mise en tourisme de qualité et respectueux de l'esprit du lieu (sécurité, stationnements, toilette, air de retournement...)
- Définir les outils et son contenu, pour une mise en valeur permettant à la fois de révéler toute sa richesse patrimoniale et de sensibiliser le public sur son intérêt écologique (signalétique d'interprétation, NTIC...)

L'étude doit nous permettre d'avoir une meilleure lecture du site de la Mare à Poule d'eau et de sa vocation, afin de gérer les flux de fréquentation de manière la plus optimale possible. La définition d'une stratégie de mise en tourisme doit permettre l'identification des exigences en termes de qualité d'accueil des visiteurs, propre au site et tout en respectant la réglementation environnementale en vigueur. La définition des outils de mise en valeur et de son contenu, doit favoriser l'itinérance du visiteur afin de leur offrir une expérience inédite, en accord avec l'identité du site.

Étape 1 :

Cohérence et lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau :

- Expertise terrain du site et recueil de données
- Analyse de la situation, des contraintes et du potentiel du site (conditions et contraintes liées à l'environnement et conditions d'intégration paysagère)
- Etude qualitative des usagers et de la clientèle du site (typologie, comportements et attentes)
- Inventaire du patrimoine naturel, culturel et historique à valoriser.

Étape 2 :

Stratégie de mise en tourisme du site

- Réflexions sur un plan d'aménagement et de son intégration dans le paysage
- Définir une gestion de flux optimal permettant la contemplation de la mare et de ses abords

- Élaborer la théâtralisation du site et plus particulièrement de ses éléments patrimoniaux.

Étape 3 :

Outils de communication et son contenu

- Réflexions sur un plan d'aménagements et d'équipements des jalons du site identifié et principes généraux de communication liés.
- Détermination des contenus de communication (thématique, rôle à jouer par chaque jalon, place de chaque jalon dans le schéma global, type de valorisation devant être mise en place)

La Phase 1 a été achevée en 2022, fin de l'étude prévue pour fin 2023.

1. Programme Avenir Montagnes Ingénierie (AMI)

La CIREST a été lauréat de l'appel à projet AMI pour le compte de la commune de Salazie. AMI est un dispositif qui consiste au développement touristique durable de Salazie tout en améliorant le cadre de vie des administrés. La convention tripartite entre la Banque des Territoires, la Préfecture et la CIREST a été signée en novembre 2021. La prise de poste du chef de projet AMI a été effective en septembre 2022.

De septembre à décembre 2022, le diagnostic du territoire a été réalisé en lien avec multiples partenaires. Des réunions se sont tenues avec l'OTI, le Parc National, l'ONF, l'OTI Est, le Département ou encore la municipalité de Salazie. Ces échanges ont permis la rédaction de 17 fiches actions avec des ordres de priorité. De plus, le Chef de Projet a participé une dizaine de webinaires dématérialisés avec la métropole afin de se former et de mieux appréhender les offres d'ingénierie que propose le dispositif AMI. Le cirque de Salazie a été également lauréat du dispositif Petite Ville de Demain (PVD), avec lequel AMI se coordonne.

L'ensemble des projets de développement touristique (Cf. ci-dessous) qu'anime la CIREST sur le territoire de Salazie concourent au premier axe de travail du dispositif AMI : amplifier l'attractivité touristique de Salazie. Les autres axes de travail consistent à :

- Mieux retenir les touristes qui pour la grande majorité ne restent qu'une journée dans le cirque ; cela implique notamment l'amélioration de la qualité des hébergements et la diversification de l'offre d'activités touristiques ;
- Le développement durable, qui est un axe de travail transversal.

Le Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de la route de Salazie

L'étude de faisabilité du PIVE de la route de Salazie s'est achevée en juillet 2019, approuvée par délibération du conseil communautaire du 9 mars 2017 (n°2017-C022). Suite à multiples contraintes (COVID 19, élections municipales, réorganisation des services...), le démarrage de la phase opérationnelle a été retardée.

En septembre 2022, la prise de poste du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie a permis de relancer le PIVE. La phase AVP a été initiée en octobre 2022. Cette phase impliqua la tenue de multiples réunions

d'échange et de validation aussi bien avec les partenaires institutionnels (Département, ONF, Mairies de Salazie et de Saint-André) et plusieurs groupes d'administrés d'Hell-Bourg et de Grand-Ilet. Cette démarche participative et de concertation a permis de finaliser l'AVP au mois de mars 2023 avec la tenue de COPIL de validation.

Pour rappel le PIVE consistera en l'aménagement de 18 sites le long de la route de Salazie du pont de la RDM au Béliet, en passant par Hell-Bourg. De plus, la phase opérationnelle de ce projet se décline en une tranche ferme (TF) et deux tranches optionnelles (TO).

➤ Etudes

Plusieurs études sont nécessaires à la réalisation du PIVE de la route de Salazie :

- AMO : groupement INGEROP/TOURISMESSORT/GB2A AVOCATS ;
- MOE : groupement FEDT DARWIN CONCEPT/SODEXI/GRAPHIQUE DESING/ECOSTRATEGIE ;
- Levés topographiques : SARL TOPEX ;
- Géodétection des réseaux : marché non réalisé au 31 décembre 2022 ;
- Géotechnique : marché non réalisé au 31 décembre 2022 ;

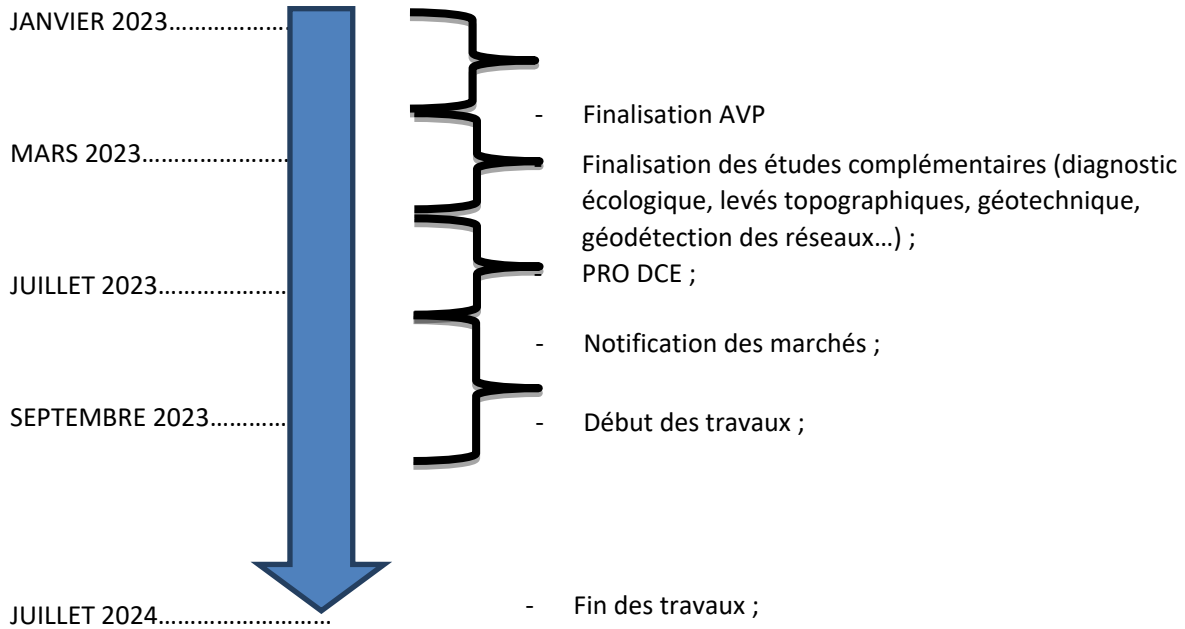
PRESTATIONS	TOTAL Tranche Ferme HT	TOTAL Tranches Optionnelles HT	GRAND TOTAL HT	MONTANT FACTURE AU 31/12/2022	% DE PAIEMENT REALISE
AMO	82 825,00 €	104 450,00 €	187 275,00 €	85 986,25 €	45,91%
MOE	241 310,00 €	195 715,00 €	437 025,00 €	30 130,00 €	6,89%
LEVES TOPOGRAPHIQUES	28 300,00 €	0,00 €	28 300,00 €	25 300,00 €	89,40%
GEOTECHNIQUE (estimatif)	135 000,00 €		135 000,00 €	0,00 €	0,00%
GEODTECTION DES RESEAUX	5 490,00 €		5 490,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	492 925,00 €	300 165,00 €	758 090,00 €	141 416,25 €	18,65%

➤ Travaux

La finalisation de l'AVP a permis d'établir un estimatif du coût des travaux l'aménagement des 18 sites pour l'ensemble des tranches : environ 5 millions d'euros.

SITES	TOTAL TF	TOTAL TO	GRAND TOTAL
Bras Panon	4 100 €	91 900 €	96 000 €
Pont RDM	10 100 €	98 427 €	108 527 €
Aire Saint-Expédit	98 681 €	0 €	98 681 €
Petit Trou	2 050 €	0 €	2 050 €
Cascade Blanche	458 992 €	0 €	458 992 €
Pont de l'escalier	888 050 €	544 758 €	1 432 808 €
Cayenne	2 050 €	0 €	2 050 €
Salazie Village	57 526 €	597 700 €	655 226 €
Voile de la Mariée	800 €	0 €	800 €
Mare à Poule d'eau	10 250 €	0 €	10 250 €
Point du jour	2 850 €	327 432 €	330 282 €
Hell Bourg	475 205 €	0 €	475 205 €
Ilet à Vidot	4 100 €	130 000 €	134 100 €
Chemin Filature	4 100 €	0 €	4 100 €
Grand Bord	410 698 €	476 358 €	887 056 €
Fleurs jaunes	2 050 €	0 €	2 050 €
Grand Ilet	442 224 €	0 €	442 224 €
Le Bélier	4 100 €	0 €	4 100 €
TOTAL	2 877 926 €	2 266 575 €	5 144 501 €

➤ **Rétroplanning**



Le Projet de Scénographie

Ce projet a pour objet de structurer et rendre cohérent les actions de valorisation touristiques qui seront développées sur ces trois sites (Chambre magmatique d’Ilet à Vidot ; les anciens thermes d’Hell-Bourg ; la Maison des terroirs). Il vise à créer une attractivité éco touristique avec des logiques de découverte en faisant des sites concernés de véritable produit touristique attractif, innovant et accessible, en tenant compte des éléments du scénario d’interprétation du PIVE.

Les études de faisabilité se sont achevées en 2020. Comme pour le PIVE, la prise de poste du chef de projet Avenir Montagnes a permis de relancer ce projet.

La Maîtrise d’Œuvre pour les trois sites ne se fera qu’en 2024, car la municipalité de Salazie doit :

- Procéder à l’achat du foncier où sera localisé les aménagements d’Ilet à Vidot ;
- Procéder à la rénovation du bâti où sera localisée la maison des terroirs.

La nouvelle desserte de Mafate

L’étude a démarré fin 2018, puis a été interrompue à plusieurs reprises (élections municipales, restructuration interne, COVID...). Elle a pour objectif de repenser l’accès au cirque de Mafate par le Col des Bœufs (Route forestière + parking), en proposant une offre de parking dans l’un des villages de Salazie. Cette alternative inclura une offre touristique diversifiée dont la logistique jusqu’au Col des

Bœufs. Ainsi, le flux des randonneurs vers Mafate sera mieux valoriser, car actuellement ces randonneurs dépensent peu ou pas d'argent sur le territoire de Salazie.

Pour un montant total de 62 800 euros HT, l'étude se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du site, des solutions de mobilité actuelle et de la fréquentation ;
- Phases 2+3 : Proposition de scénarii : Sélection de foncier + offre touristique diversifiée incluant navette vers Col des Bœufs ;

Initialement la municipalité avait retenu un foncier qui se trouve sur Grand-Ilet. Toutefois, le cadrage réglementaire ne permet pas la mise en place de parking et d'infrastructures pour accueillir les offres touristiques à Grand-Ilet. Par conséquent, en 2023 un affinement des possibilités d'aménagement sur l'ensemble des fonciers disponibles sera effectué en lien avec la DEAL ; puis, un COPIL de validation avec la municipalité se tiendra afin d'en sélectionner une ou plusieurs poches de stationnement combinant l'offre touristique diversifiée.

L'étude s'achèvera durant le premier semestre 2023. Le solde à payer sera de 36 051 euros.

LE SPORT ET LA CULTURE

SPORT

Le soutien aux manifestations sportives de pleine nature

Pour le sport, l'année 2022 a été marquée par le déroulement de plusieurs manifestations sportives de pleine nature sur le territoire Est, porté par des associations. La CIREST a ainsi contribué financièrement à la mise en place de ces événements sportifs, cités ci-dessous :

- **Basaltrip sur le site d'escalade de Bethléem à Saint-Benoît** : un événement emblématique d'escalade sur l'Ile, qui avait pour vocation de rassembler toute la communauté des grimpeurs via une compétition amateur ludique. La participation de la CIREST pour cet événement s'élevait à 2 000 euros.
- **Week-end Trail à la Plaine des Palmistes** : manifestation sportive qui visait à promouvoir le trail et le territoire Est, à sensibiliser le public au plaisir de la course en montagne et de la randonnée tout en découvrant le patrimoine local. La CIREST a participé financièrement à cette action à hauteur de 4 500 euros.
- **Kouler Run à Saint-Benoît** : événement inspiré du Holi, la fête des couleurs en Inde. Il s'agissait d'une course non chronométrée rassemblant plus de 1000 coureurs autour d'un événement joyeux et coloré. L'objectif était de s'amuser et d'en ressortir le plus coloré possible. La CIREST a contribué financièrement pour un montant de 15 000 euros.
- **Tropica Dingue à Saint-André** : événement populaire très connu du calendrier sportif à la Réunion. Cette manifestation a mis en exergue les activités de pleine nature pratiquées sur la zone Est et a fait la promotion du territoire de l'Est. La CIREST a participé financièrement à hauteur de 7 500 euros.
- **Réunion Raid Nature à Saint-Benoît** : événement sportif de pleine nature, qui a permis de promouvoir la pratique du raid multisport, de favoriser et d'encourager la mixité sociale. La CIREST a apporté son soutien financier pour un montant de 5000 euros.

La participation financière de la CIREST pour l'ensemble de ces actions s'est chiffrée à 35 000 euros.

Signalétique sur le site d'escalade de Bethléem

Pour rappel, la CIREST, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 3 février 2020 a validé une convention partenariale tripartite entre la CIREST, la Fédération Française de la Montagne et de

l'Escalade (FFME) et la Commune de Saint-Benoît pour l'équipement et l'entretien du site d'escalade de Bethléem.

La livraison des voies d'escalade a ainsi eu lieu en 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, la CIREST devait assurer la signalétique du site, notamment par la pose d'un panneau réglementaire selon les préconisations de la FFME en matière de sécurité en escalade de bloc, de difficulté et de vitesse.

A cet effet, elle a confié à l'ONF la fabrication et la pose du panneau. La maquette a été réalisée par la Direction de la communication et des relations aux usagers.

CULTURE

En comparaison de l'année 2021, l'année 2022 fut celle d'un notable rebond culturel organisé principalement autour de l'**action culturelle**, adossée au **Contrat Territoire Lecture (CTL)**, dans le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'Est et hors les murs, de la participation aux **journées du patrimoine**, de l'organisation de la **Signature de la Sharte Biling Kolectivité** et de l'attribution de **subventions** en faveur des opérateurs de spectacle vivant comme **le Théâtre les Bambous et le Bisik** ou encore comme **l'Association ADAS-CEAS** pour la mise en place de la manifestation **DETAKALI** à Salazie. A cet égard, il importe de signaler également la modification de la compétence culturelle de la Cirest afin d'élargir le champ d'action de la Communauté d'Agglomération au monde du spectacle vivant (loi du 18 mars 1999 « Art. 1er. - La présente ordonnance s'applique aux spectacles vivants produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une oeuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération. »).

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ET ACTION CULTURELLE

Le « **Contrat Territoire Lecture** » est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture. Si le contenu d'un Contrat Territoire Lecture emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour garantir l'accès aux équipements et aux usages du numérique ; et pour inviter, par une politique de médiations culturelles pertinente, au goût et au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge. Il vise également à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services.

Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques sectorielles, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics dans un contexte de contraction budgétaire.

La Cirest a initié son **premier Contrat Territoire Lecture en 2015** (2015-2018) et en est à sa troisième contractualisation (2021-2023) pour un montant de **15000€** à parité avec l'Etat, représenté par la DAC REUNION.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, la bibliothèque doit prendre toute sa place dans une politique globale de développement du territoire conformément aux orientations du Ministère de la Culture en faveur de l'équité territoriale, de la jeunesse ou encore de la diversité culturelle ; Et encore plus dans un contexte local où l'illettrisme persiste (116 000 personnes selon les données de l'Insee de 2019, soit 23% contre 7% au plan national), avec un taux de chômage qui reste élevé à plus de 21 % particulièrement pour les jeunes (50 %), et où la question de l'accès à l'information, de la culture, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux sociétaux pour mieux agir en citoyen doit être au cœur de toute stratégie de développement. A cet égard, la question des bibliothèques a fait l'objet d'un **Rapport Eric ORSENNA et Noël CORBIN : « Voyage au pays des bibliothèques » (20 février 2018)** qui met en avant les conditions d'accès (les horaires, l'ouverture le soir, le dimanche), la transformation numérique, le maillage territorial ainsi que l'adaptation des services aux nouveaux besoins des populations ; **Et d'une loi, celle du 21 décembre 2021**, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

L'action culturelle désigne la politique d'animation d'une médiathèque et renvoie à sa programmation annuelle que la Cirest permet de renforcer par son action d'appui additionnelle.

Ainsi dans ce cadre, de nombreuses animations ont pu être mises en place et nous ferons référence ici à quelques-unes qui nous semblent les plus saillantes.

Action « Raconter ensemble » à partir d'un conte musical de Teddy IAFARE GANGAMA, il est question de travailler sur le lien parent- enfant et de former des parents conteurs par le biais d'ateliers. Cette opération qui s'est déroulée dans les écoles de Sainte-Rose a permis de toucher 14 classes, soit 292 élèves de 2 à 5ans et 60 parents ;

Le spectacle de la compagnie la Marotte : « J'ai 14 ans et ce n'est pas une bonne nouvelle » de Jo Witek qui se veut une réflexion sur le poids des traditions familiales et l'éducation des jeunes filles. Trois sites ont accueilli ce spectacle dont les médiathèques de Saint-Benoît et de Saint-André et la bibliothèque de la Plaine-des-Palmistes. Au total, plus de 75 élèves ont été touchés par cette action qui a été bien accueillie.

- **Le Mini salon de la calligraphie à la Plaine-des-Palmistes** en présence de 4 calligraphes (chinoise, arabe, latine et tamoule) qui a touché près de 400 personnes, les scolaires compris ;
- **Les Nuits de la lecture à la Médiathèque de Bras-Fusil et son atelier de Kamishibai**, représentation théâtrale du Japon qui a concerné plus de 75 enfants ;
- **Le spectacle Noël Maloya par la Compagnie Piton des Z'Arts à la Médiathèque de Saint-André** qui met en scène les animaux de la Réunion qui vont aider le renne du Père Noël à retrouver son pouvoir de voler. Près de 40 personnes ont assisté à ce spectacle ;
- **La rencontre avec l'illustratrice OLMA à la Bibliothèque de Champ-Borne** et qui a concerné deux classes, soit plus de 50 enfants ;

- **La rencontre avec l'auteur de BD Manga STAARK à la bibliothèque de Sainte-Anne** et qui a touché plusieurs classes soit environ une cinquantaine d'enfants ;
- **La rencontre avec la conteuse Julie NAZE à Salazie sur les Contes et Légendes de la Réunion (Tizan,..)** qui a concerné quatre écoles et drainé plus de 100 élèves.

Ainsi , la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture dans le réseau de lecture publique , dans les classes ou hors les murs aura permis de créer plusieurs dizaines d'animations et de toucher plus 1500 enfants.

PARTICIPATION AUX JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles se déroulent du 16 au 21 septembre 2022 et s'organisent selon les modalités suivantes :

a) Descriptif de l'événement :

En partenariat avec **le Syndicat du Sucre** qui a pour vocation de promouvoir la filière canne-sucre dans son ensemble, **la Cirest a joué son rôle d'impulsion, de proposition et d'accompagnement** dans la mise en œuvre des animations suivantes dans les Médiathèques de Bras-Fusil/Saint-Benoît et de Saint-André Centre dénommé Auguste LACAUSSADE :

- **Mise à disposition du Cachalot Exposition**, outil ludique et interactif pour sensibiliser aux rôles de la filière Canne-Sucre dans le développement économique, social et environnemental de La Réunion. Au travers d'animations interactives, le jeune public découvre la filière canne-sucre le temps d'une visite guidée de 25 à 30 mn par un intervenant spécialisé ;
- **Animations autour de films sur la canne** : « *Les cannes fantastiques* » et « *la fabrication du sucre* » ;
- **Mise à disposition au sein des médiathèques d'une autre exposition** au travers de 4 totems qui reprennent les grandes thématiques de la filière avec un intervenant spécialisé :
 - o Le pivot d'un modèle agricole inclusif,
 - o La culture du développement durable,
 - o Une industrie toujours au top,
 - o Nos sucres, ces grands crus.
- **Animation autour d'un Quizz** sur la filière canne-sucre et **atelier dessin manga** (sous réserve) ;
- **Valorisation des collections des médiathèques en relation avec le patrimoine sucrier** ;
- **Mise à disposition par les médiathèques d'images d'archives sur les usines sucrières de la Réunion et de la région Est** ;
- **Rencontre avec des anciens travailleurs des usines de Saint-Benoît et de Saint-André** (sous réserve).

- ***Intervention de la Cirest sur le PCAET et la filière canne-sucre.***

b) Objectifs :

- Faire découvrir la filière canne-sucre en tant qu'élément du patrimoine réunionnais au public local et notamment à celui de la région Est;
- Valoriser la logique de développement durable qui traverse la filière canne-sucre (protection des sols, captation du dioxyde de carbone, préservation de biodiversité réunionnaise... ;
- Faire découvrir le modèle sucrier réunionnais, un exemple d'économie circulaire où 100 % des coproduits issus des sucreries sont valorisés (bagasse, mélasse, écumes, cendres) ;
- Mettre en exergue les savoir-faire accumulés depuis de nombreuses années dans le secteur sucrier ;
- Favoriser le dialogue avec le public local en quête de connaissance sur les effets de la culture de la canne à sucre sur l'île ;
- Promouvoir les innovations en lien avec cette industrie sucrière.

c) Enjeux :

- favoriser l'appropriation par le public local d'un élément du patrimoine réunionnais important dans la construction identitaire de l'île ;
- Faire du patrimoine sucrier un marqueur d'identité culturelle et touristique de la zone Est et un catalyseur de la mémoire locale ;
- Articuler au travers du patrimoine sucrier le passé et le présent, l'histoire et le monde moderne dans ses déclinaisons économiques et écologiques empreintes d'innovations ;
- Renforcer le couplage culture/économie dans le rayonnement et l'attractivité du territoire Est.

d) Public visé et nombre de participants : public jeune - fin de primaire, collèges et lycées- et autres publics de passage soit environ 500 personnes/site.

e) Partenariat envisagé :

- ***Externe*** : Le Syndicat du sucre et le Réseau de Lecture Publique Est, Service Culturel des Villes respectives concernées ;
- ***Interne*** : Direction de la Communication (site Web, Facebook,...), Direction de la Planification- Intervention de sensibilisation sur le PCAET et la filière canne-sucre.

f) Calendrier : du 12 au 15 septembre 22 pour la Médiathèque de Bras-Fusil/Saint-Benoît et du 16 au 21 septembre 22 pour la Médiathèque Auguste LACAUSSE Saint-André Centre-ville.

g) Lieux : la Médiathèque de Bras-Fusil/Saint-Benoît et Médiathèque Auguste LACAUSSE Saint-André Centre-ville.

LE CACHALOT EXPOSITION

Le Cachalot Exposition est un outil ludique et interactif à destination des collèges et lycées dont l'objectif est de sensibiliser au rôle de la filière Canne-Sucre dans le développement économique, social et environnemental de La Réunion.

L'intérieur du Cachalot est aménagé comme une véritable exposition permettant de découvrir l'origine agricole du sucre et son procédé d'extraction. A travers le visionnage de deux dessins animés, la visite retrace le processus de fabrication du sucre et explique les propriétés des co produits provenant des sucreries (bagasse, mélasse, écumes, cendres, paille de canne). L'occasion d'apprendre que la canne et ses co-produits sont valorisés à 100% et que rien ne se perd dans la filière.

Sous leurs pieds, exposés dans des vitrines au sol, les visiteurs pourront observer des tronçons de canne à sucre issus de diverses variétés présentes à La Réunion : Canne noire de Chine, R570, R579, R582 et R585. Un parcours, animé et ponctué par des jeux, qui se poursuit à la découverte de vrais co-produits conservés et classés dans leur ordre d'apparition pendant le process sucrier.

Le Cachalot, réelle exposition itinérante, présente aux élèves les fondements de l'industrie sucrière réunionnaise. Il permet notamment aux équipes enseignantes d'avoir tous les éléments pour dérouler un support pédagogique sur l'économie circulaire dans son ensemble.

Au-delà de son aspect purement pédagogique, le Cachalot Exposition est une plus-value culturelle offrant la possibilité aux jeunes réunionnais de s'intéresser à la filière Canne-Sucre et de fait, au territoire réunionnais, à son modèle agricole réunionnais.

En pratique :

Un cachalot de 17 mètres de long

- Jauge : 15 personnes
- Durée d'un parcours animé : 45 minutes

ORGANISATION DE LA SIGNATURE DE LA SHARTE BILING KOLEKTIVITE

Par délibération en date du.... septembre 2022, le Conseil Communautaire de la Cirest a émis un vote favorable sur la proposition de **Sharte Kolektivité téritorial Biling** présentée par **Lofis La Lang Kréol**. A la suite, la séance de signature de ce document a été fixée le 18 novembre 2022 et s'est accompagnée de plusieurs opérations :

- La mise en place de plusieurs expositions en lien avec l'univers créole dans plusieurs médiathèques et bibliothèques de l'Est (santé, maladie, tisanes; nout manjé, nout mémoi', nout listoire ; demoun partou : la lang issi) ;

- La mise en place de nombreuses actions dans l'ensemble du Réseau de Lecture Publique Est à l'exemple des **fables de La Fontaine en créole par Adolphe MAILLOT** à la Plaine des Palmistes ou encore de la présentation de de son livre **LAO TAPCAL par Maryline DIJOUX** ;
- Une animation en plusieurs séquences à la Cirest avec une animation musicale de l'artiste Tikok VELLAYE en clôture (cf documents ci-après).

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Consécutivement à l'élargissement de la compétence culturelle de la Cirest au spectacle vivant, une enveloppe budgétaire a été allouée aux opérateurs de forte notoriété tels que le **Théâtre des Bambous et le Bisik** pour leurs programmations respectives, ainsi qu'à l'**Association ADAS-CEAS** pour la mise en place de la manifestation **DETAKALI** à Salazie. Cette dotation est de 85 000€ et elle est répartie de la façon suivante entre les opérateurs mentionnés ci-avant :

COMMUNE	STRUCTURES	OBJET	MONTANT
Saint-Benoît	Théâtre les Bambous	Programmation 2022	40 000,00€
	Lieu de Musiques Actuelles « Le Bisik »	Programmation 2022	30 000,00 €
Salazie	Association ADAS-CEAS	Manifestation DETAKALI	15 000,00 €

REUNIONS PARTENARIALES

Quelques réunions partenariales méritent d'être mentionnées durant l'année 2022 :

- La réunion sur la **présentation du pass culture** à la Cirest par la DAC REUNION le 07 avril 2022,
- La réunion avec Mme TOVAR ALVAREZ de la REGION REUNION à la Cirest sur le **Schéma Régional des Enseignements Artistiques et l'état des lieux pour la région Est, les enjeux du prochain Schéma 2022-28** le 03 novembre 2022,
- La réunion avec Mme Carine DURAND sur **les aspects du patrimoine** notamment et la possibilité de prétendre au **label d'une intercommunalité d'Art et d'Histoire**.



MOYENS GENERAUX

LES FINANCES

La Direction des finances de la CIREST est composée :

- d'une directrice des finances,
- d'une adjointe à la directrice des finances, et responsable du pôle comptabilité
- d'une responsable du pôle budgétaire et financier
- d'un coordonnateur budgétaire et comptable
- de cinq agents affectés au service comptabilité
- de deux agents affectés au pôle optimisation.

Préparation et suivi budgétaire, clôture des comptes

Les missions courantes assurées tout au long de l'année pour la CIREST ont principalement concerné la préparation budgétaire (constitution des budgets primitifs et des décisions modificatives/ budgets supplémentaires/ affectation des résultats à l'exercice précédent), l'exécution budgétaire, le suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place de tableaux de bord, la gestion des assurances, de la dette et de la trésorerie, de la fiscalité, la préparation et de l'animation des commissions finances et affaires générales, le contrôle a priori et posteriori des rapports à soumettre au conseil communautaire de la CIREST, et la rédaction des rapports à caractère financier à soumettre à l'assemblée délibérante.

En 2022, la Cirest disposait de neuf budgets :

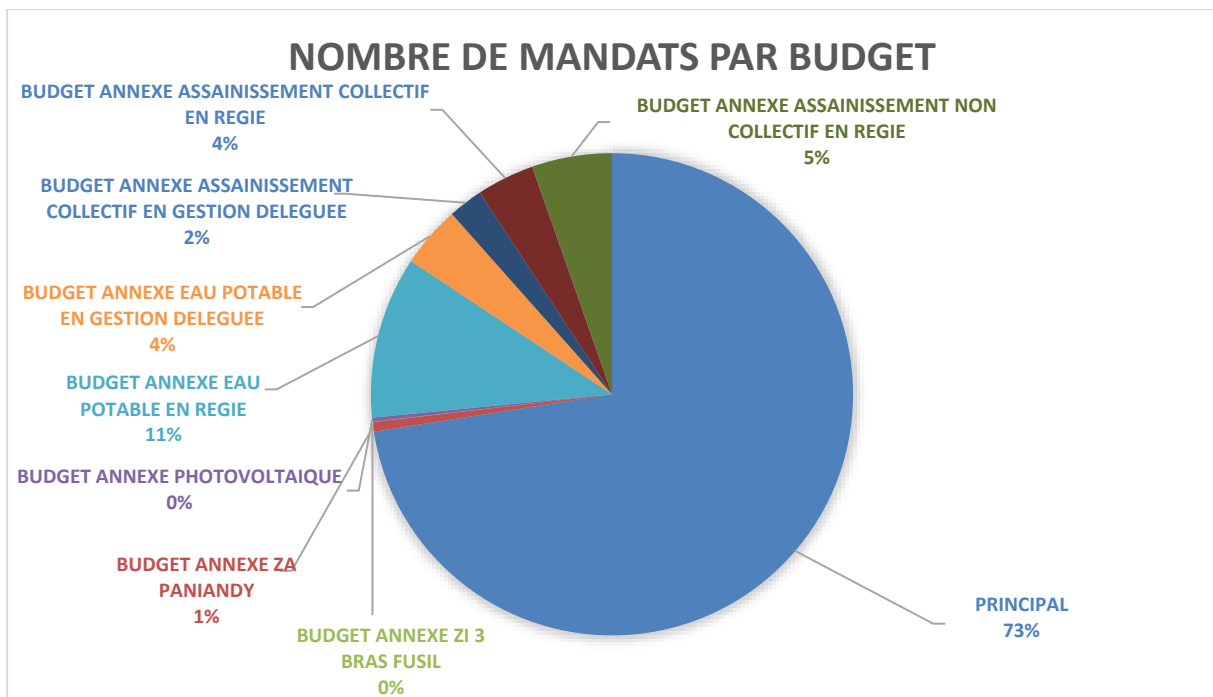
- Budget principal
- Budget annexe de la Zone d'Activité de Paniandy
- Budget annexe de la ZI3 de Bras Fusil dite Pôle Bois
- Budget annexe du Photovoltaïque
- Budget annexe de l'eau potable en régie
- Budget annexe de l'eau potable en Délégation de service public
- Budget annexe de l'assainissement collectif en régie
- Budget annexe de l'assainissement collectif en Délégation de service public
- Budget annexe de l'assainissement non collectif en régie

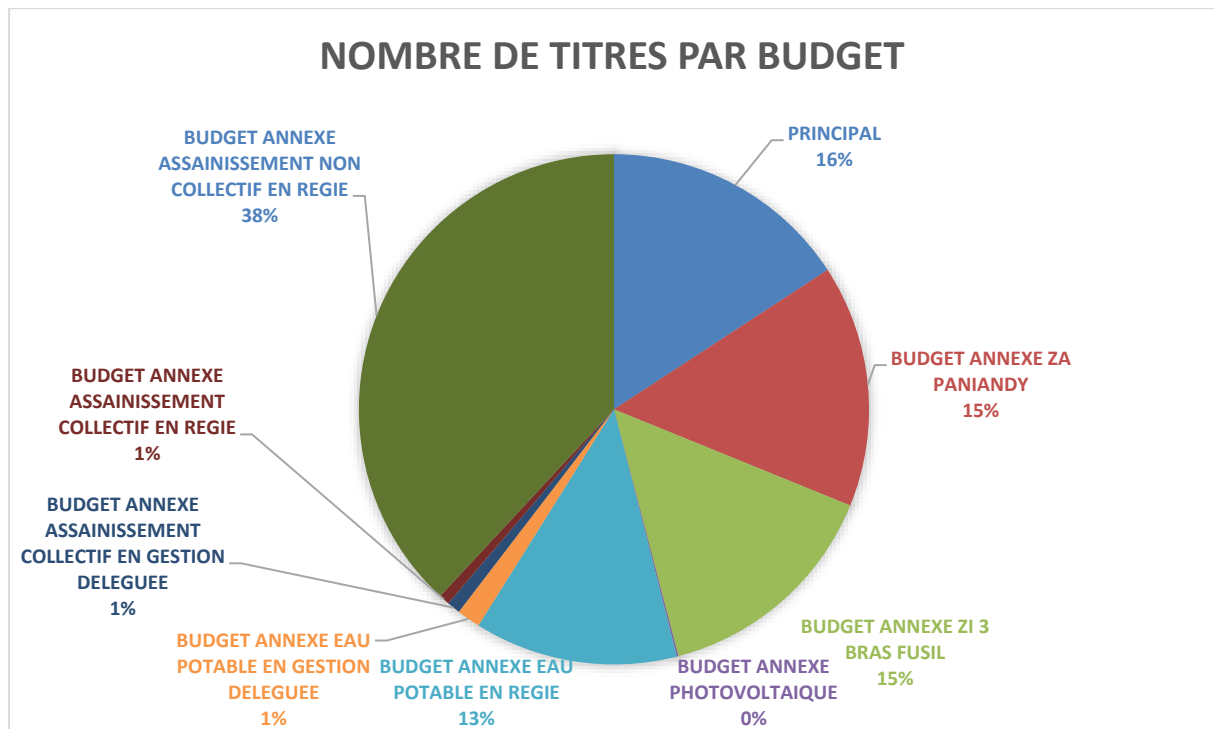
A la fin de l'exercice, la Direction des Finances s'est principalement consacrée aux écritures de clôture d'exercice 2022 pour les neuf budgets : vérification des engagements non soldés dans le cadre de la procédure de rattachement des dépenses et recettes à l'exercice précédent, établissement du compte administratif et vérification de sa conformité avec le compte de gestion du receveur, etc.), écritures d'amortissements et autres opérations comptables.

En 2022, ce sont 5 123 Mandats de dépenses et 2 950 Titres de recettes qui ont été émis par le service comptabilité, dont :

- 3715 mandats et 466 titres sur le budget principal de la Cirest,

- 33 mandats et 453 titres sur le budget annexe ZA Paniandy,
- 1 mandat et 436 titres sur le budget annexe ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois)
- 14 mandats et 3 titres sur le budget annexe de l'activité photovoltaïque
- 556 mandats et 380 titres sur le budget annexe Eau potable en régie
- 212 mandats et 44 titres sur le budget annexe Eau potable en gestion déléguée
- 119 mandats et 25 titres sur le budget annexe Assainissement collectif en gestion déléguée
- 198 mandats et 20 titres sur le budget annexe Assainissement collectif en régie
- 275 mandats et 1123 titres sur le budget annexe assainissement non collectif en régie





Au-delà de ces activités récurrentes, la direction des finances a traité les dossiers suivants:

Gestion de la dette et de la trésorerie

En 2022, la Cirest disposait de 58 contrats d'emprunt, dont :

- 17 contrats sur le budget principal, soit un capital restant dû de 22 546 397,28 €
- 1 contrat sur le budget photovoltaïque, soit un capital restant dû de 306 413,76 €
- 40 contrats liés à la compétence « eau et assainissement », selon la répartition suivante :

Budget	Nombre de contrats	Capital restant dû au 31.12.2022
Assainissement collectif en DSP	20	13 557 132,93 €
Eau potable en DSP	10	16 433 971,63 €
Eau potable en régie	7	5 812 181,05 €
Assainissement collectif en régie	3	4 867 637,27 €

Enfin, un emprunt qui avait été sollicité en 2021 auprès de l'Agence Française de Développement a été encaissé en 2022 pour les besoins des budgets suivants :

- Budget principal : 4 000 000.00 euros
- Budget « Assainissement collectif en délégation de service public » : 600 000.00 euros

Mobilisation des subventions à percevoir

Chaque agent du service comptabilité a en charge le suivi des dépenses et des recettes d'une ou plusieurs directions associées. Le suivi des subventions consiste en la réclamation des fonds dus auprès des différents co-financeurs de la communauté, en particulier à la constitution des dossiers de solde des subventions européennes et régionales. Ces recettes font l'objet d'un suivi particulier, et d'un recensement dans le tableau de synthèse qui détaille, par direction et par projet, les subventions perçues ou à percevoir (avances, acomptes, soldes).

Sur le budget principal, la CIREST a perçu des subventions à hauteur de 3 116 935,83 € en 2022 provenant de :

- Ademe	: 144 585,00 €
- Afd	: 95 482,02 €
- Afift	: 153 603,84 €
- Etat	: 654 416,64 €
- Feder	: 1 732 751,51 €
- Région	: 336 096,76 €

Le montant des subventions sollicitées et perçues se présente comme suit :

Libellé	Tiers	Montant HT
OPERATION DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	ADEME	144 585,00
	Total ADEME	144 585,00
ETUDE GLOBALE BASSIN VERSANT RDM	AFD	95 482,08
	Total AFD	95 482,08
AVENUE DE LA REPUBLIQUE STA	AFITF	153 603,84
	Total AFITF	153 603,84
ETUDE PRE OPERATIONNELLE OGRAL2	ETAT	8 000,00
AVANCE SUBV ZA REFUGE BP	ETAT	522 000,00
SUBVENTION REHAB ILET COCO	ETAT	10 800,00
NPNRU	ETAT	13 000,00
DETR MISE EN ACCESSIBILITE ANTENNE OTI	ETAT	65 616,64
ELABORATION DU SCOT 2022	ETAT	35 000,00
	Total ETAT	654 416,64
TCSP AVENUE DE LA REPUBLIQUE	FEDER	110 292,23
SUBVENTION REPERES DE CRUES	FEDER	36 148,70
TCSP RUE DU LYCEE STA	FEDER	494 128,35
SIL	FEDER	371 936,65
TCSP PÔLE ECHANGE DE SAINT ANDRE	FEDER	720 245,58
	Total FEDER	1 732 751,51
REPERES DE CRUES	REGION	5 164,10
TCSP RUE DU LYCEE STA	REGION	164 709,45
SIL	REGION	26 566,90
TCSP PÔLE ECHANGE DE SAINT ANDRE	REGION	102 892,23
AVENUE DE LA REPUBLIQUE TCSP	REGION	36 764,08
	Total REGION	336 096,76
TOTAL GENERAL		3 116 935,83

Concernant les budgets « eau et assainissement », ci-dessous les subventions encaissées en 2022 :

- **Régie eau potable :**

OPERATIONS	Montant des subventions
DETR - SOLDE RESEAU AEP CHEMINS MIMI ET ALFRED - SAINTE-ROSE	6 526,50
OFFICE DE L'EAU - 3EME ACOMPTE RENOUVELLEMENT ET RENF DISTRIBUTION EAU POTABLE BRAS PITON ET DUREAU - PLAINE DES PALMISTES	85 928,11
OFFICE DE L'EAU - 45% UPEP BRAS DES CALUMETS	579 905,51
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 35% RESEAUX CHEMIN DES ARUMS - PLAINE DES PALMISTES	35 947,67
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 40% MODERNISATION ET RENFORCEMENT HERVE DHORT - PLAINE DES PALMISTES	27 186,35
ETAT - AVANCE UPEP BRAS DES CALUMETS	160 345,30
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET REGIE EAU POTABLE EN 2022	895 839,44

- **Régie assainissement non collectif :**

OPERATIONS	Montant des subventions
AUCUNE SUBVENTION PERCUE EN 2022	0.00
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2022	0.00

- **Eau potable en délégation :**

OPERATIONS	Montant des subventions
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 1 DE 50% SUBVENTION AMELIORATION CHLORATION - SALAZIE	14 815,13
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 1 SUBVENTION FORAGE LE DESERT- ST ANDRE	120 000,00
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 68% MODERNISATION RESEAU AEP SECTEUR NORD - SALAZIE	1 127 943,37
ETAT - ACOMPTE 2 MODERNISATION REASEAU AEP SECTEUR NORD - SALAZIE	494 326,80
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE - ACOMPTE 1 FORAGE LE DESERT - ST ANDRE	112 421,50
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET EAU POTABLE EN GESTION DELEGUEE EN 2022	1 869 506,80

• **Assainissement collectif en délégation :**

OPERATIONS	Montant des subventions
OFFICE DE L'EAU - ACOMPTE 35.03% UNITE POTA BRAS DES CALUMETS	813 404,56
ETAT - AVANCE 30% CV° 12/04/2022 RENOUV CONDUITE REFOULEMENT EAUX USEES CHAMP BORNE - ST ANDRE	47 656,92
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN GESTION DELEGUEE EN 2022	861 061,48

Poursuite du soutien en faveur des communes membres : le FIIS

En 2022, les projets suivants ont reçu un accord de financement de la CIREST :

- Sur le FIIS 2018-2021 :
 2. Travaux de climatisation pour les bureaux du service Economie – Commune de Saint-Benoît
 3. Acquisition d'un engin de marquage routier – Commune de Saint-Benoît

Les sommes suivantes ont été versées suite aux sollicitations des communes bénéficiaires :

- Commune de Sainte-Rose / Construction d'un nouveau gymnase / Acompte de 59 107,02 € (42,87 %)
- Commune de Salazie / Informatisation du service de Police municipale/ Solde de 4 873,42 € (100 %)
- Commune de Salazie / Renouvellement et amélioration des systèmes informatiques de services aux publics / Solde de 14 773,00 € (100 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Renouvellement du Parc automobile / Solde de 22 771,37 € (100 %)
- Commune de Sainte-Rose / Sécurisation et rénovation thermique de la Mairie / Acompte 68 880,62 € (51,88 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Construction de 3 classes modulaires (Claire Henou/Zulmé Pinot) / Solde de 61 137,37€ (100 %)
- Commune de Salazie / Remplacement platelage bois du pont de Hell-Bourg / Solde de 8 937,29 € (100 %)
- Commune de Salazie / Equipement des ERD de catégories 3 et 4 en défibrillateurs / Solde de 9 166,50 € (100 %)
- Commune de Salazie / Extension et réhabilitation du parc d'éclairage public / Solde de 31 620,25 € (100 %)
- Commune de Salazie / Aménagement du cimetière – Installation d'un Colombarium / Solde de 11 510,42 € (100 %)
- Commune de Salazie / Fourniture et pose d'un plateau de Fitness et de Cross-training connecte / Solde de 4 256,54 € (100 %)
- Commune de Salazie / Réfection Chemin Roche Jacquot / Solde de 12 974,47 € (100 %)

- Commune de la Plaine des Palmistes / Aménagement d'un local économique pour la mise à disposition éphémère / Solde de 35 000,00 € (100 %)
- Commune de la Plaine des Palmistes / Rénovation d'un logement pour personnes isolées / Solde de 10 000,00 € (100 %)
- Commune de Salazie / Renouvellement du matériel informatique / Solde de 5 244,50 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoît / Aménagement de locaux modulaires école Primaire Denis Salai / Acompte de 16 413,82 € (20 %)
- Commune de la Plaine des Palmistes / Création d'une maison Sport Santé / Acompte de 1 500,00 € (20 %)
- Commune de Saint-Benoît / Réhabilitation de la Salle spécialisé Du Gymnase des Marsouins / Solde de 17 470, 72 € (100 %)
- Commune de Salazie / Réhabilitation des passerelles de Bras-Cabot et Plateau Sisahaye / Solde de 14 800,00 € (100 %)
- Commune de Salazie / Réhabilitation du Pôle Multiservice s/ Solde de 11 320,00 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoit / Aménagement du Front de Mer / Acompte de 95 230,60 € (27,61 %)

Ressources humaines

Une nouvelle organisation de la direction

L'année 2022 a été celle d'une restructuration de la direction des ressources humaines afin de répondre aux enjeux du projet de territoire et des défis entre la réponse aux besoins de la population ainsi que de l'administration mais également aux différentes contraintes budgétaires et managériales.

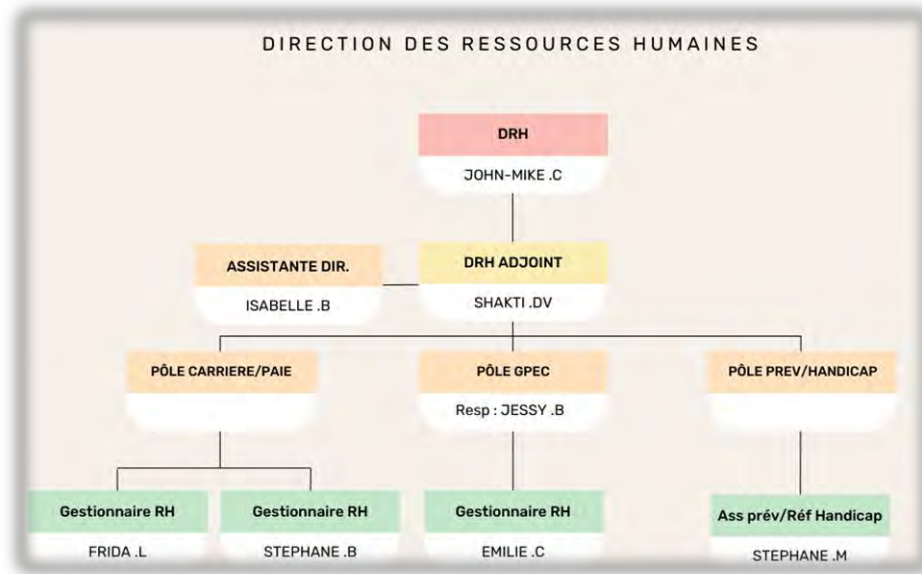
La direction était initialement organisée en segmentation des spécialités RH. En effet, les gestionnaires disposaient d'une compétence soit paye ou carrière, retraite ou absence etc...

La décision a été prise de changer le fonctionnement générale en « gestion intégrée ».

Ce mode de gestion offre 5 principaux avantages :

- Une collaboration et une coordination améliorées : la gestion intégrée favorise la collaboration entre les différents pôles de la structure mais aussi avec les autres directions fonctionnelles telles que les finances, la logistique et l'informatique,
- Une meilleure communication : les gestionnaires avec des compétences et une polyvalence métier améliorée communiquent plus facilement entre eux mais aussi avec l'ensemble des agents. Ces derniers identifient plus facilement leur référent,
- Une optimisation des ressources : les processus de gestion comme la planification des effectifs, de recrutement, de formation et de développement des compétences peuvent être alignés de manière stratégique pour répondre aux besoins de l'établissement,
- Une prise de décision éclairée : la gestion intégrée fournit des données et des informations plus pertinentes,
- Un alignement stratégique : une direction organisée en gestion intégrée permet d'aligner les objectifs et les activités RH sur la vision stratégique de l'établissement. Les politiques et les programmes RH sont développés en tenant compte des priorités organisationnelles. Cela favorise une plus grande cohérence dans les initiatives RH et contribue à la réalisation des objectifs à long terme.

La nouvelle organisation des ressources humaines :



Une dématérialisation qui prend forme

1. Le déploiement du parapheur électronique

La CIREST a mis en plus le parapheur électronique dont le déploiement s'est effectué tout au long de l'année 2022. La direction RH utilise ce parapheur sur environ 70% de ses documents édités, permettant ainsi de réduire considérablement les délais de validation et la consommation de papier.

En effet, la direction a gagné en temps et en efficacité car la définition préalable des circuits de signature automatise les processus de validation des documents. Au lieu d'imprimer et de distribuer physiquement les documents pour obtenir des signatures manuscrites, le parapheur électronique permet de gérer tout le processus de manière numérique. Cela permet de réduire le temps et les efforts nécessaires pour finaliser les documents.

En outre, cela nous permet d'obtenir une traçabilité et une sécurité accrues car à chaque étape du processus, y compris la signature, l'approbation et les modifications sont enregistrées et horodatées.

Enfin, en éliminant la nécessité de manipuler les documents physiques, le parapheur électronique contribue à réduire les coûts liés à l'impression, à la numérisation, à la distribution et au stockage physique des documents. La direction RH a participé à la réduction des coûts et de son empreinte environnementale.

2. Le déploiement de idelibre/webdelib

A l'instar du parapheur électronique, l'ensemble des délibérations RH pour les différentes instances (comité social territorial/formation spécialisée/commission finances affaires générales/bureau communautaire) sont rédigées, instruites, amendées et diffusées entièrement au format électronique.

La totalité des interlocuteurs disposant d'une tablette, le risque de re-matérialisation des documents est presque inexistant.



Une structuration des outils de gestion RH

Un tableau des emplois et des effectifs actualisé

Un tableau des emplois et des effectifs est un outil de gestion utilisé pour recenser et suivre les postes de travail et les effectifs de personnel. Il présente une vue d'ensemble des différents emplois au sein de l'établissement, y compris les informations telles que les intitulés de poste et les grades ouverts.

Il permet de planifier les besoins en personnel à court, moyen et long terme. Il aide à identifier les postes vacants, à anticiper les départs à la retraite, les mobilités ou les besoins en recrutement supplémentaires. Cela facilite une planification stratégique des ressources humaines et garantit un effectif adéquat pour répondre aux besoins de l'établissement.

Le nouveau tableau des emplois et des effectifs fournit un identifiant unique par poste de travail. Cela permet de suivre de façon transparente et précise les différentes évolutions des besoins ainsi qu'une transparence sur la gestion des effectifs.

Aussi, en associant les postes aux coûts correspondants, le tableau des emplois et des effectifs aide à la gestion budgétaire. Il fournit une vue d'ensemble des dépenses liées aux ressources humaines. Cela permet de réaliser un état des lieux et une projection, d'optimiser l'allocation des ressources financières et d'assurer une utilisation efficace des budgets disponibles.

Extrait du tableau des emplois et des effectifs :

Numéro poste	Intitulé du poste	Grades	Temps de travail	Typologie du poste	Typologie de recrutement
182	Administrateur(trice) réseaux et systèmes	Technicien Tech princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP
189	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP
190	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP
191	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
192	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
208	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP
212	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP
297	Agent(e) administratif(ive)	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
23	Agent(e) ASVP	Adjoint administratif Adjoint adm princ. 1e-2e classe Adjoint technique Adjoint tech princ. 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-B 1 ^{er} et 2 ^e du CGFP

Un tableau récapitulatif des cycles horaires

La délibération précédente concernant le temps de travail devait être modifiée compte-tenu des évolutions réglementaires. A ce titre, une nouvelle délibération a été adoptée en bureau communautaire définissant les termes et les modalités de l'organisation du temps au sein de la fonction publique en général et à la CIREST au sein de chaque direction.

Cette délibération a permis d'établir des règles transparentes et connues de tous concernant le temps de travail, réduisant ainsi la confusion et les malentendus. De plus, cette mise à jour respecte les obligations



légales en matière de temps de travail notamment les garanties minimales qui sont les mêmes que celles du Code du travail.

Extrait du tableau récapitulatif :

Brigade intercommunale de l'Environnement	Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine RTT : 15 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 5	Horaires fixes (planning 05) : Plage fixe : 08h00 - 12h00 Pause : 30 minutes (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 12h30 - 16h00	Du lundi au vendredi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
	Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine RTT : 15 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 5	Horaires fixes (planning 10) : Plage fixe : 06h00 - 12h00 Pause : 30 minutes (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 12h30 - 14h00	Du lundi au vendredi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
	Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine RTT : 15 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 5	Horaires fixes (planning 11) : Plage fixe : 10h00 - 12h00 Pause : 30 minutes (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 12h30 - 18h00	Du lundi au vendredi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
Fourrière animale intercommunale	Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine RTT : 15 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 5	Horaires fixes (planning 05) : Plage fixe : 08h00 - 12h00 Pause : 30 minutes (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 12h30 - 16h00	Du lundi au vendredi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
	Cycle hebdomadaire : 36h00 par semaine RTT : 6 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 4	Horaires fixes (planning 12) : Plage fixe : 08h00 - 12h30 Pause : 1 heure (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 13h30 - 18h00	Du lundi au samedi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
	Cycle hebdomadaire : 36h00 par semaine RTT : 6 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 4	Horaires fixes (planning 13) : Plage fixe : 07h00 - 12h30 Pause : 1 heure (non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) Plage fixe : 13h30 - 17h00	Du lundi au samedi	2 badgeage par jour : - à l'arrivée - au départ
Agents administratifs avec accueil du public	Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine RTT : 15 jours Nombre normal de jours travaillés par semaine : 5	Horaires avec plages variables (planning 14) : Plage variable : 07h30 - 08h30 Plage fixe : 08h30 - 12h00 Pause déjeuner (variable) : entre 30 minutes (minimum non comptée dans le temps de travail et décomptée automatiquement) à 1h30 (maximum) Plage variable : 12h00 - 13h30 Plage fixe : 13h30 - 16h00 Plage variable : 16h00 - 18h00	Du lundi au vendredi	4 badgeage par jour : - à l'arrivée - début pause déjeuner - fin pause déjeuner - au départ Attention : si pas de pointage de fin de pause déjeuner, la durée maximale de la pause sera décomptée du temps de travail, à savoir 1h30

Domaines fonctionnels

Pôle GPEC/Recrutement/Formation

Au titre de l'année 2022, ce sont **93** déclarations de vacance d'emploi (DVE) qui ont été réalisées. Ainsi, **37** entretiens de recrutement ont eu lieu au sein de l'établissement ou en visioconférence.

Liste des recrutements opérés :

CATEGORIE	GRADE	SERVICE	FONCTION
Categorie B	Technicien	Direction de l'Eau et Assainis	Technicien suivi d'exploitation
Categorie B	Technicien Pal 2Cl	Direction de l'Aménagement	Directeur de projet NPNRU
Categorie C	Adjt adm	Direction de l'Environnement	Ambassadeur de tri CODOM
Categorie A	Attaché	Direction Développement Econom	Directeur du Développement Eco
Categorie C	adjoint technique	Direction Moyens généraux	Agent d'entretien
Categorie C	Adjt adm	Direction de l'Environnement	Gestionnaire collecte - numéro vert
Categorie C	Adjt adm	Direction des finances	Agent comptable
Categorie C	Adjt adm Pal 1Cl	Direction des achats et marché	Gestionnaire des marchés publics

Categorie C	adjt adm	Direction générale	Agent d'accueil et de contrôle
Categorie C	adjt adm Pal 2Cl	Direction informatique	Assistante administratif informatique
Categorie B	Technicien	Direction informatique	Administrateur(trice) réseaux et systèmes
Categorie C	adjt adm	Direction de l'Environnement	Ambassadeur de tri
Categorie C	adjt adm	Direction de l'Environnement	Ambassadeur de tri
Categorie C	adjt adm	Direction de l'Environnement	Ambassadeur de tri
Categorie B	Technicien Pal 1cl	Direction de l'Aménagement	Technicienne foncière
Categorie A	Ingénieur	Direction des travaux du territoire	Directeur(trice) des travaux du territoire
Categorie B	Technicien Pal 2Cl	Direction des travaux du territoire	Chargé d'opération
Categorie A	Attaché	Direction de l'Aménagement	Chef de projet PVD
		Direction de l'Eau et Assainis	Agent technique (régie eau potable)
Categorie A	Attaché	Direction de Tourisme	Chef de projet "avenir montagne"
Categorie A	Attaché Pal	Direction de la communication	Directrice de la communication
Catégorie B	Technicien Pal 2Cl	Direction de l'Eau et Assainis	Responsable suivi exploitation
Catégorie B	Rédacteur Pal 2Cl	Direction de la Commande Publique	Gestionnaire des marchés publics
Catégorie A	Attaché	Direction de l'Environnement	Chargée de mission CODOM
Catégorie C	Adjt tech	Direction de l'Environnement	Agent de déchetterie
Catégorie C	Adjt adm	Ressources Humaines	Agent Polyvalent
Catégorie C	Adjt tech	Direction Moyens généraux	Agent d'entretien
		Cabinet	Directeur de Cabinet

La loi de transformation de la fonction publique rappelle les principes fondamentaux en matière de recrutement et notamment de la procédure de recrutement des agents contractuels.

Le principe d'égal accès à la fonction publique s'oppose à ce qu'un poste soit « réservé », que ce soit pour une personne interne ou externe à l'établissement. En application de ce principe, toutes les vacances et créations d'emplois permanents doivent faire l'objet d'une publicité auprès du centre de gestion et sur le site commun « emploi territorial ». La réglementation rappelle que les postes permanents sont prioritairement destinés aux fonctionnaires, le recours aux agents contractuels étant un mode de recrutement dérogatoire.

Ainsi, le recrutement d'un agent contractuel ne pourra s'effectuer qu'à l'issue d'un constat d'infructuosité du recrutement d'un fonctionnaire.

Cela équivaut également dans le cadre d'un « renouvellement » de contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent. La déclaration de vacance d'emploi est obligatoire ainsi que l'étude de l'ensemble des candidatures recevables de fonctionnaires, multipliant ainsi l'organisation des entretiens de recrutement.

Au terme de l'année 2022, **15** agents ont bénéficié d'un avancement de grade et **3** agents d'une promotion interne.

Concernant la composante formation, l'établissement a investi dans la professionnalisation de ses agents en faisant appel à des organismes complémentaires au CNFPT :

Organisme	Intitulé formation	Nb d'agents formés	Catégorie agent
ATHENA Formation	Formation SST	124	PEC
ORDIA	Parcours ATS	124	PEC
CAMPUS Véolia	Chlore gazeux	13	Droit public/privé
CFPPA	ACACED	2	Droit public
ADEME	Transition écologique	1	Droit public

Le coût de ces formations s'élève à hauteur de 40 000 €.

Au titre de CNFPT, ce sont **128** agents qui ont participé à **221** sessions de formation. Il est à noter que 50% des agents formés sont de la catégorie C.

Enfin, la CIREST a augmenté les formations dispensées au sein de sa structure, accueillant notamment les formations suivantes :

- Affaires juridiques (déontologie des fonctionnaires et contractuels)
- Appui à la gouvernance, management et pilotage (l'entretien professionnel : un acte de management)
- Enfance, famille (conflit, agressivité et opposition du jeune enfant)

Un effort doit être réalisé au niveau du temps de participation des agents car près de **20%** des agents acceptés en formation ne n'y sont pas rendus.

Pôle prévention/handicap et qualité de vie au travail

La politique de prévention se structure davantage en prévoyant de nommer dès le début de l'année 2023 un/une assistant(e) de prévention/référent handicap. Une attention particulière est portée aux agent(e)s techniques, notamment de l'eau et de l'assainissement, afin de prévenir des troubles musculaires squelettiques (TMS) et en apportant les équipements de protection individuel adaptés.

Un état des lieux primaire a mis en lumière un manque de matériel de premiers secours sur les sites distants. Ainsi, la CIREST s'est doté en trousse de secours et les a positionnés dans chaque bâtiment et site décentralisé ainsi qu'au parc automobile afin de permettre d'assurer les soins en cas d'urgence.

La mise en place de nouveaux processus de commande et de stockage des EPI par la direction des moyens et la logistique est conforme aux exigences de réactivité des différents métiers étant doté d'un « stock tampon » sur un certain nombre d'équipements.

La politique de handicap se développe de plus en plus avec la finalisation de la convention provisoire (sur une année) avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le projet de convention prévoit dans son plan d'actions en 8 fiches et sa structure en 5 axes principaux :

- Recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Maintien de l'emploi
- Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés
- Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap
- Actions innovantes

Axe	n° de la fiche	intitulé de la fiche	Montant de l'action	Participation FIPHFP
Axe 1	Fiche action 1	Recrutement externe des personnes en situation de handicap et recours aux ESAT	11 000,00 €	10 700,00 €
Axe 1	Fiche action 2	Le recrutement d'apprentis en situation de handicap	56 744,00 €	26 000,00 €
Sous total axe 1			67 744,00 €	36 700,00 €
Axe 3	Fiche action 3	Adaptation et études ergonomiques des postes de travail des agents en situation de handicap afin de les maintenir dans leur emploi occupé – bilan de compétence	13 000,00 €	5 000,00 €
Axe 3	Fiche action 4	Permettre aux agents en situation de handicap de bénéficier de moyens individuels d'aide technique (type prothèses auditives, chaussures ou semelles orthopédiques...)	8 000,00 €	5 700,00 €
Axe 3	Fiche action 5	Mise en place du télétravail pour raisons de santé	5 000,00 €	1 600,00 €
Sous total axe 3			26 000,00 €	12 300,00 €
Axe 4	Fiche action 6	Sensibilisation et formation des agents en contact des personnes en situation de handicap ainsi que le pilotage de la convention	5 000,00 €	3 000,00 €
Sous total axe 4			5 000,00 €	3 000,00 €
Axe 6	Fiche action 7	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	5 000,00 €	3 000,00 €
Sous total axe 6			5 000,00 €	3 000,00 €
Axe 7	Fiche action 8	Inclupro	5 000,00 €	5 000,00 €
Sous total axe 7			5 000,00 €	5 000,00 €
Total			108 744,00 €	60 000,00 €

Moyens Généraux et Logistique

En 2022, suite à la réorganisation des services, a été créée la direction des Moyens Généraux et de la Logistique pour venir en support à l'ensemble des directions.

Le directeur actuel a pris ses fonctions par intérim en février avant d'être affecté sur le poste en juillet. Le poste de secrétaire de direction a été assuré partiellement par la secrétaire de la direction travaux, le temps de préparation du recrutement en externe.

La direction a s'est installé dans l'atelier n°9 situé dans la ZI des Plaines.

Voici ci-dessous la composition de la direction par service :

Direction Moyens Généraux & Logistique	
Poste	Effectif
Directeur	1
Secrétaire administrative	0
Service Logistique	
Responsable logistique	1
Magasinier-livreur	2
Agent d'entretien des locaux	2
Service Patrimoine Bâti	
Chef d'équipe	1
Agent technique	2

Service Logistique

1. Organisation du service

Le responsable logistique a été affecté en juillet par mobilité interne ainsi que deux magasiniers-livreurs au mois d'Aout. Il organise, coordonne et gère les flux de marchandises entrants et sortants et veille à optimiser la gestion des stocks. Il garantit la disponibilité des produits pour le bon fonctionnement de la collectivité. Il assure l'encadrement des équipes, l'organisation du travail des collaborateurs.

Deux magasiniers-livreurs ont été affectés par mobilité interne au mois d'Aout. Ils réceptionnent, stockent et préparent les fournitures destinées au fonctionnement de la Collectivité. Ils assurent le suivi et l'inventaire des stocks, ils contrôlent leur conformité avec le bon de livraison. Ils effectuent la préparation et la livraison des commandes qui doivent être expédiés vers les différents services de la Collectivité, à l'aide des outils de suivi de gestion des stocks.

Les deux agents d'entretien qui était auparavant sous le service entretien des locaux sont placés sous la responsabilité du responsable logistique.

2. Aménagement des bureaux

La direction a intégré en juillet l'atelier n°9 situé non loin du siège après quelques travaux d'aménagements, notamment pour les bureaux, avec :

- Pose de sol souple
- Pose de climatiseurs
- Pose de stores
- Création réseau informatique
- Marquage des places de parking

Un projet d'aménagement est prévu pour 2023 afin d'agencer au mieux le dépôt pour le stockage.

Les archives de la collectivité ont été stockées dans le dépôt le temps de leurs tris puis évacuation vers un centre de stockage agréé. Ils occupent pour le moment une bonne partie de l'espace.

3. Moyens matériels

Afin de mener à bien les missions confiées, le service s'est équipé de :

- 1 transpalette manuel
- 1 diable de manutention
- 20 mètres linéaires de rayonnage
- Logiciel de gestion des stocks

4. Champ d'action

Le service assure le support pour la l'ensemble de la collectivité sur les points suivants :

- Vêtement de travail et équipement de protection individuelle
- Fourniture de bureaux
- Mobiliers de bureaux
- Matériels espaces verts
- Entretien des locaux interne et externe
- Fontaine à eau
- Collation pour les événements
- Boissons et art de la table
- Dératisation/Désinsectisation des sites

L'équipe s'est chargé d'inventorié le stock actuel, d'évalué les besoins des services, rechercher de nouveaux fournisseurs, et de mettre en place le suivi de stock grâce au logiciel dédié.

Service Patrimoine Bâti

1. Organisation du service

Le service patrimoine bâti a été transféré de la direction patrimoine à la direction des moyens généraux & logistique en gardant le même effectif. Elle sous la responsabilité du directeur, qui occupe le poste de responsable patrimoine bâti par intérim.

2. Travaux en régie

Sur l'année 2022, l'équipe du patrimoine est intervenue sur les travaux suivants :

- Pose de panneau pour la direction environnement

- Création et remplacement de portail pour les déchetteries
- Peinture des locaux administratifs
- Pose de ralentisseur ZA BRAS PANON
- Démontage des kiosques berge rivière du mat ST ANDRE
- Déménagement des mobiliers de bureaux pour la réorganisation
- Marquage des places de parking siège
- Marquage des places de parking Bassin Bleu
- Tous les petits travaux de réparation (porte, serrure, plomberie) sur tous sites

3. Travaux en externe

Outre la maintenance effectuée sous contrat avec un prestataire pour l'électricité, la climatisation, les ascenseurs, les extincteurs, le service s'est occupé du suivi administratif et technique des travaux ci-dessous :

- Remplacement éclairage allée piétonne siège CIREST
- Aménagement bureaux planification
- Aménagement bureaux comptabilité
- Aménagement bureaux STEP ST BENOIT
- Sécurisation des sanitaires du bassin bleu
- Aménagement sentier littoral rivières des roches ST BENOIT
- Déménagement des archives
- Plomberie et électricité locaux STEP STE ROSE
- Maçonnerie et VRD sur la déchetterie de BRAS PANON
- Plomberie pour les sanitaires du centre artisanal SALAZIE

Commande publique, affaires juridiques et générales

- ORGANISATION DE LA DIRECTION

La Direction, avec le rattachement du service des affaires générales en cours d'année 2022, est désormais composée de 3 services :

- Le service de la commande publique
- Le service des affaires juridiques
- Le service des affaires générales

Sur la compétence commande publique, le service a été renforcé avec l'arrivée d'une gestionnaire au cours de l'année 2022. Elle est donc composée d'une responsable, de trois (3) gestionnaires de marchés et d'une (1) assistante administrative.

Sur la compétence affaires juridiques, le service est composé d'une (1) chargée de conseil juridique et de contentieux qui a la charge principalement du conseil juridique et de la gestion des contentieux.

Sur la compétence des affaires générales, le service est composé d'une responsable, de deux agents administratifs, un agent d'accueil et trois coursiers.

- ACTIVITES ESSENTIELLES

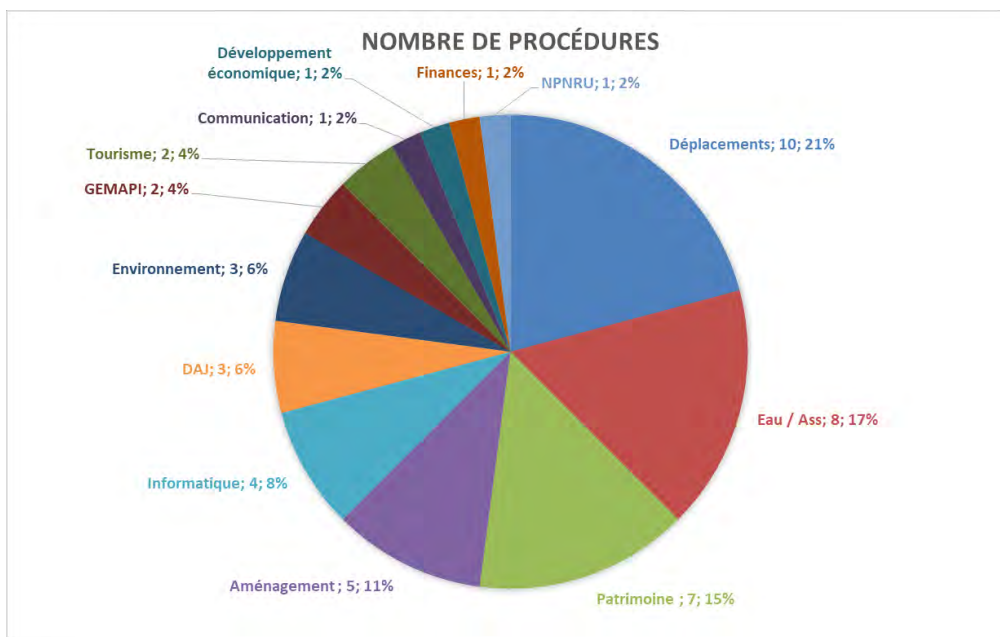
Service de la Commande Publique

Le service de la Commande Publique conseille les directions sur le choix des procédures, participe à leur élaboration et à leur suivi et procède auxancements des procédures de marchés.

En 2022, l'activité de reprise de 2021 s'est maintenue car le service a lancé 44 nouvelles consultations et a notifié 48 marchés.

Forme de la procédure	Nombre de Procédure
AOO	22
MAPA	21
Marché sans pub ni MEC	3
DSP	2
Total général	48

Sur les marchés notifiés, on dénombre principalement 22 procédures formalisées (Appel d'Offres Ouvert), 21 procédures adaptées, 3 procédures en MAPA restreinte et sans mise en concurrence et deux Délégation de Service Publique.



En nombre de marchés notifiés, les 3 principaux services sont les suivants :

- La Direction des mobilités durables avec 10 marchés
- La Direction de l'eau et l'assainissement avec 8 marchés
- La direction Travaux (patrimoine) avec 7 marchés

Type de marchés	Nombre de Procédure
Services	28
Travaux	9
Prestations intellectuelles	6
Fournitures	4
MOE	1

On dénombre principalement 28 marchés de services, 9 marchés de travaux, 6 marchés de prestations intellectuelles et 4 marchés de fournitures.

S'agissant des consultations sur devis (*marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT*) ou les *fiches marchés sur la base des accords-cadres existants*, en 2022, 1027 demandes de devis en provenance de l'ensemble des services ont transité par la boîte mail dédiée devis@cirest.fr.

	TOTAL
Générale/Logistique	195
Déplacement/Parc Auto	155
Eau-Assainissement/GEMAPI	152
Environnement/Fourrière	119
Patrimoine/Travaux	116
Informatique	78
Déplacement/Administratif/Contrôle	56

Communication	47
Développement Economique	30
Tourisme/Sport Culture	29
Cabinet	25
Ressources Humaines	11
Commande Publique	6
Aménagement/SIG	5
Finance	2
Habitat	1
Total	1027

Service des Affaires Juridiques

Le service gère principalement les activités de :

- ✓ Conseils Juridiques, traitements de réclamations
- ✓ Consultations d'avocat
- ✓ Contrôle de documents à priori

La Direction des Affaires Juridiques a participé au contrôle a priori et a posteriori des rapports soumis au Conseil communautaire. Dans le cadre des dossiers qu'elle suit en propre, la Direction a pu rédiger divers rapports. Elle est également intervenue dans l'élaboration de modèle de document ou d'avis au bénéfice des services.

- ✓ La gestion précontentieuse et contentieuse

Les contentieux en cours

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaires
SAFPTR c/ CIREST	30/12/2022	CLL Avocats	En cours
Affaire Philippe PAYET c/ CIREST	11/04/2023	CLL Avocats	En cours
Affaire HONORINE c/ CIREST	21/05/2021	Groupement AD2P LAFAY	En attente de la décision de la CAA de Bordeaux - (L'audience s'est tenue le 22/05/2023)
Affaire Idriss JEREMIE c/ CIREST	03/03/2023	CLL Avocats	En cours

Affaire Jean Luc ROUSSELOT c/ CIREST	14/06/2022	Maître Doriane DOMITILE (assurance RC - EMILE ISAUTIER SMACL)	En cours
CFDT c/ CIREST	16/02/2023	CLL Avocats	En cours
Contentieux CIA (45 recours au total)	24/02/2023 et 16/03/2023	CLL Avocats	En cours
Affaire - Emissaire en mer (Lot 3)	01/01/2020	URBAN CONSEIL	Contentieux transféré lors de la prise de compétence eau et assainissement
Affaire - Step (Lot 1)	01/01/2020	URBAN CONSEIL	Contentieux transféré lors de la prise de compétence eau et assainissement

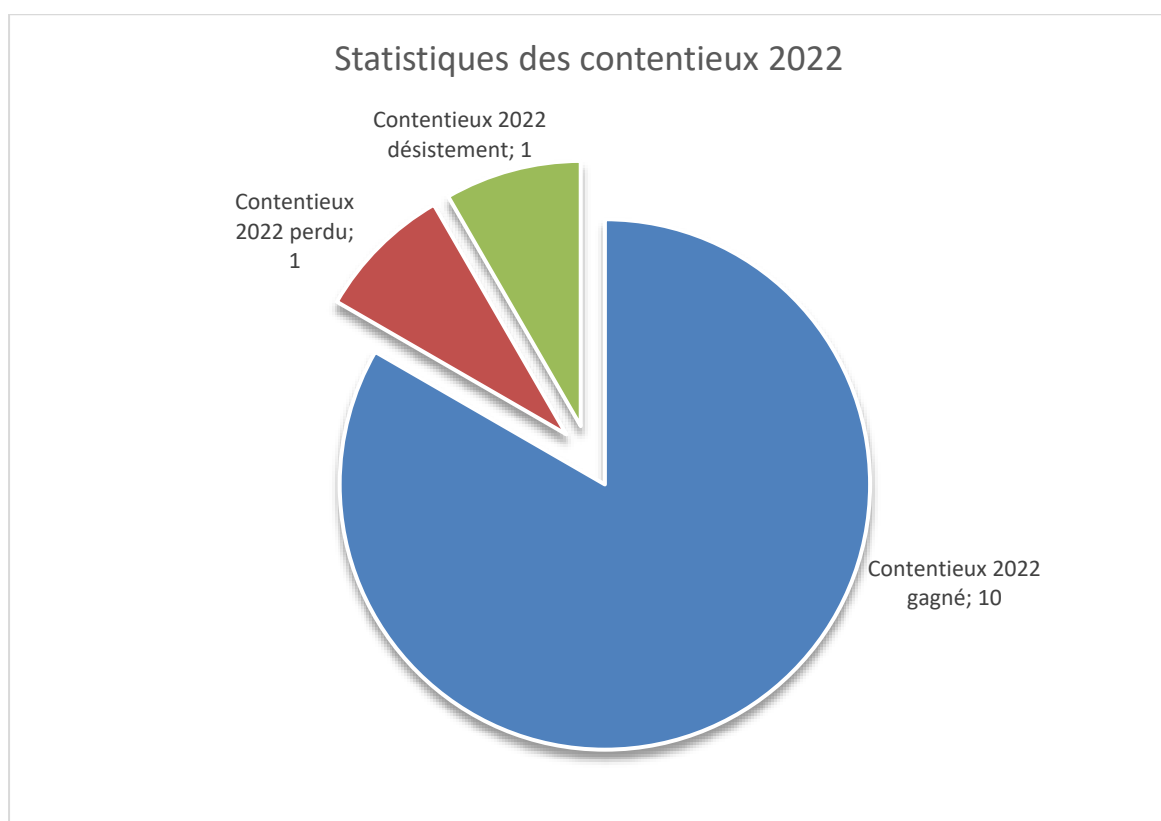
Les gestions amiables en cours :

Dossier concernant l'indemnisation de la CIREST sur le remboursement des frais relatifs à un accident de trajet.

Les contentieux terminés

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaires
Affaire PITOU Emmanuel c/ CIREST - Consorts HOARAU et ROUGET	28/08/2019	Groupement AMODE & ASSOCIES	Jugé le 11/04/2022 Gagné
Affaire J.F NATCHAN c/ CIREST	30/03/2021	ALAIN BENSOUSSAN	Jugé le 21/03/2022 Gagné
Affaire Philippe PAYET c/ CIREST	24/08/2020	CLL Avocats	Jugé en appel le 09/11/2022 Gagné
Affaire PITOU Emmanuel c/ CIREST - Consorts HOARAU et ROUGET	10/05/2022	AMODE & ASSOCIE	Jugé en appel le 20/04/2023 Gagné
Affaire COUPOUSSAMY-ANAMOUTOU c/ CIREST et Commune de St André	08/06/2020	CHARREL & ASSOCIES	Jugé le 27/06/2022 Gagné
Affaire Madame THOMANN (Ti feuille songe) c/ CIREST	17/12/2020	LLC AVOCATS	Clôture de l'instruction 23/06/2022 - Gagné

Affaire J.F NATACHAN c/ CIREST	30/03/2021	ALAIN BENSOUSSAN	Jugé en appel le 21/03/2022 Gagné
Affaire Société CITEVA c/ CIREST	14/03/2022	BARDON - DE FAY	Ordonnance du 24/082022 Désistement de CITEVA
Affaire Autocars des Mascareignes c/ CIREST	05/08/2022	BARDON - DE FAY	Ordonnance de référé du 02/09/2022 Gagné
Affaire STOI c/ CIREST	05/08/2022	BARDON - DE FAY	Ordonnance de référé du 02/09/2022 Gagné
Affaire STVRE c/ CIREST	08/08/2022	BARDON - DE FAY	Ordonnance de référé du 05/09/2022 Gagné
Affaire STOI c/ CIREST	30/08/2022	BARDON - DE FAY	Ordonnance de référé du 22/09/2022 Perdu



Service des Affaires générales

Le service des affaires générales gère :

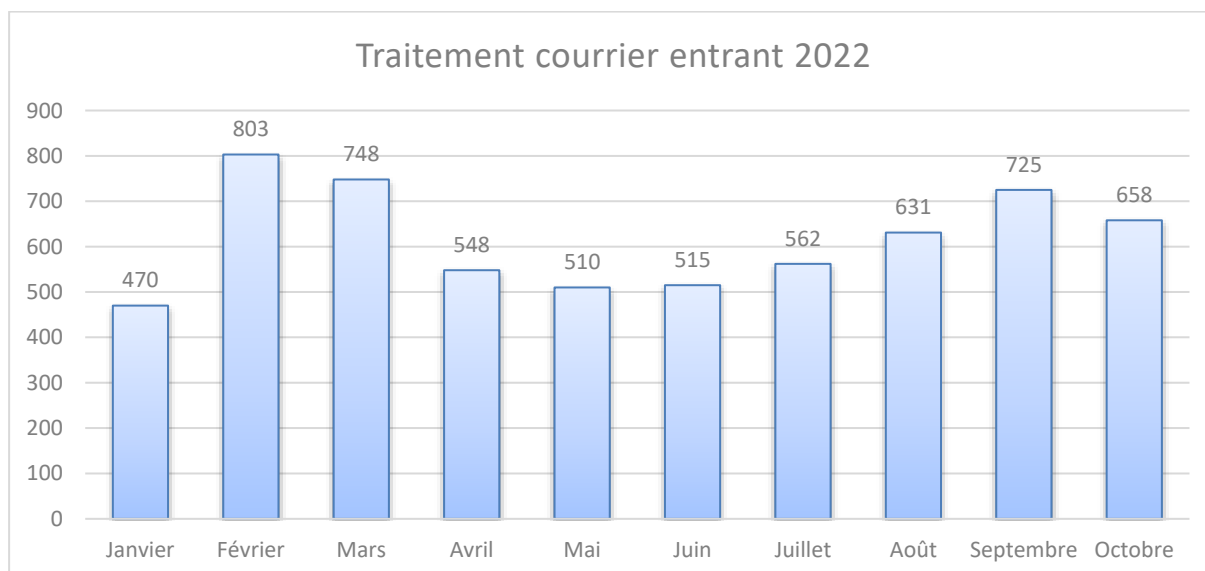
- Le secrétariat général
- L'accueil physique et téléphonique
- Les coursiers

Elle a piloté, avec la direction des systèmes d'information, le paramétrage et la mise en place de webdélib.

En 2022, elle a organisé 10 conseils avec 252 rapports présentés et 9 bureaux communautaires avec 22 rapports présentés.

Le traitement du courrier est une mission importante du service.

Au total en 2022, 6 170 courriers ont été traités par le service avec la répartition suivante :

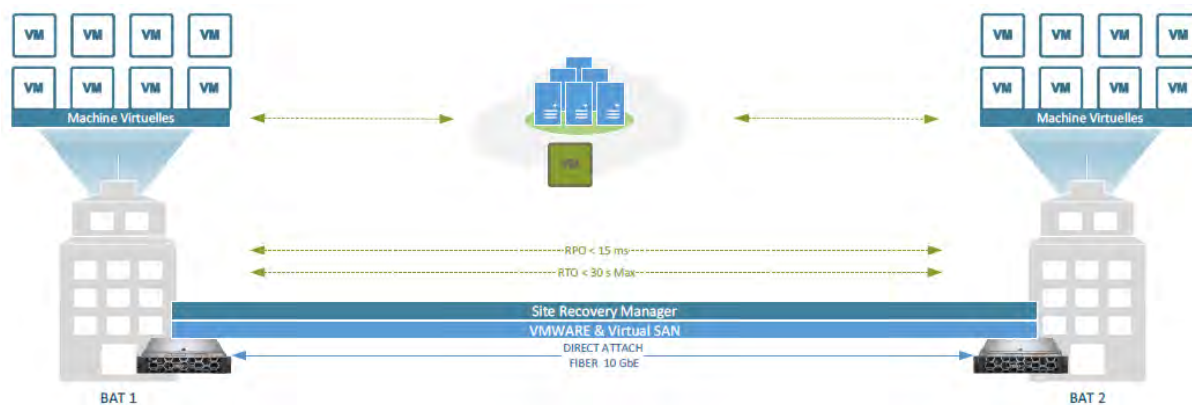


Systemes d'information

Dans les processus de gestion de la CIREST, l'informatique prend de plus en plus de place avec l'exigence d'accompagner la digitalisation de ce service public. Cette transformation numérique soulève également des défis en matière d'interopérabilité et de sécurité du système d'information. Cela implique la mise en place de normes et de protocoles d'échange de données, ainsi que des mesures de sécurité telles que la protection des données sensibles et la prévention des cyberattaques.

L'année 2022 a permis d'améliorer la sécurité de l'infrastructure du système d'information et de moderniser et dématérialiser une partie de la production et le suivi de nos documents.

Plan de continuité Informatique (PCI) entre les deux bâtiments du siège



Ce projet, lancé en 2021, a été mis en œuvre au début de l'année 2022. Cette nouvelle architecture a permis d'atteindre les objectifs suivants en répliquant nos serveurs dans deux salles distinctes :

- Améliorer la disponibilité du système en assurant une redondance des serveurs. En cas de défaillance d'un serveur ou d'une salle, l'autre salle prend automatiquement le relais, minimisant ainsi les interruptions de service.
- Renforcer la résilience du système en répartissant la charge de travail entre les deux salles. Cela permet une meilleure capacité à absorber les pics de demande et réduit les risques de surcharge.
- Accroître la sécurité des données en mettant en place des mesures de sauvegarde et de protection dans les deux salles. En cas de sinistre ou de perte de données, une copie des informations est disponible dans l'autre salle.

Grâce à cette nouvelle architecture avec la répliquant des serveurs sur deux salles distinctes, nous avons pu atteindre ces objectifs essentiels pour assurer la fiabilité et la continuité de notre système.

Le parapheur électronique



Veuillez saisir vos identifiants de connexion

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ? [Se connecter](#)

Après la réorganisation des services en 2022, le parapheur électronique "iparapheur", acquis en 2020 pendant la crise de la Covid-19 dans le but de faciliter la signature à distance des documents, a été déployé à l'ensemble des services de la CIREST. Son objectif principal était de permettre à ces services de valider et signer leurs documents de manière électronique.

En outre, grâce à cet outil, tous nos actes administratifs tels que les délibérations, les arrêtés, les décisions, etc., ont été entièrement dématérialisés. Cette dématérialisation a été rendue possible également grâce à l'utilisation de "Webdelib", une solution présentée ci-dessous.

L'iParapheur est une solution flexible, et d'autres projets sont également en cours pour permettre la validation et la signature de nos flux Hélios provenant de notre logiciel de comptabilité.

L'objectif de ces initiatives est d'améliorer encore davantage l'efficacité de nos processus de transmission des opérations comptables à notre trésorier public, tout en réduisant les coûts associés à la solution que nous utilisons actuellement.

Ces mesures ont pour but de rendre le processus de transmission plus fluide et économiquement avantageux par rapport à notre solution actuelle

Webdélib



Veuillez saisir vos identifiants de connexion

Identifiant

Mot de passe

[Se connecter](#)

En 2022, nous avons également connu d'importants changements dans la production de nos actes administratifs. En effet, grâce à l'utilisation de "Webdelib", nous avons pu assurer le traitement complet de tous types d'actes administratifs tels que les délibérations, les arrêtés et les décisions.

Ce système permet de gérer l'ensemble du processus, depuis la création des projets d'actes par les services jusqu'au transfert des flux d'actes pour le contrôle de légalité. Ainsi, "Webdelib" facilite et optimise la production et le suivi de nos actes administratifs de manière efficace et entièrement dématérialisée.

S2low



S²LOW
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Espace de télétransmission

Bienvenue
Rôle Administrateur collectivité
Administration

- Carnet d'adresses de la collectivité
- Paramètres collectivité
- Gestion des utilisateurs
- Gestion des services

Modules

- Transactions Actes
- Transactions Helios

Export des informations

- Exports module actes

Suivi du site

- Journal des événements
- Statistiques module actes
- Statistiques module helios

Vous êtes connecté avec le rôle d'administrateur de la collectivité Communauté Intercommunale Réunion Est (974).
Le menu de gauche vous donne accès aux opérations permises par ce rôle.

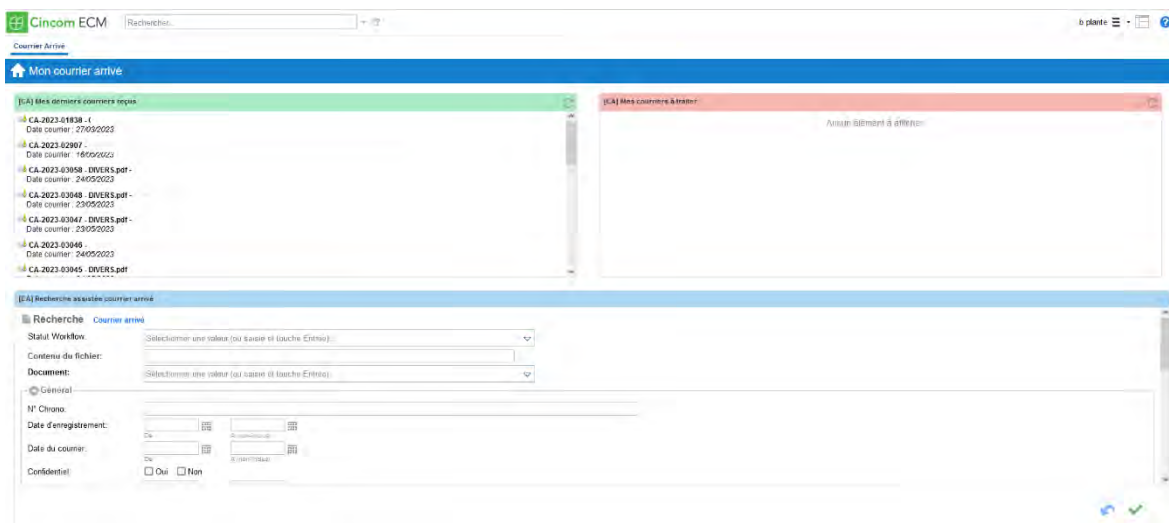
Le « Journal des événements » consigne l'ensemble des événements relatifs à vos opérations sur le site.

Merci de signaler tout problème rencontré sur la plate-forme au [webmaster](#).

Courant le semestre de 2022 et en parallèle avec le déploiement de Webdélit, la collectivité a conclu une convention avec l'ADULLACT (<https://adullact.org/>) pour l'utilisation de leur solution S²LOW afin de faciliter la télétransmission de nos actes administratifs dématérialisés, du contrôle de légalité et du traitement des flux comptables (HELIOS/PES).

Il s'agit d'une solution qui permet d'optimiser et de simplifier les processus de transmission électronique de nos documents administratifs, en assurant la conformité légale et en garantissant la sécurité des échanges. Cette collaboration avec l'ADULLACT témoigne de notre volonté de tirer parti des outils et des technologies disponibles pour améliorer l'efficacité de nos procédures internes, réduire les coûts de fonctionnement, liés à la dématérialisation et renforcer notre transition vers une gestion entièrement numérique.

L'optimisation de la gestion du courrier dans la GED.



La collectivité a décidé d'améliorer la gestion du courrier et a profité de la réorganisation des services pour optimiser sa gestion et son suivi. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité et la traçabilité des courriers entrants et sortants, ainsi que la satisfaction de nos correspondants.

Des procédures ont été établies pour assurer une répartition efficace du courrier aux différents services concernés. Un circuit de validation a été défini afin d'optimiser le traitement des courriers internes, en veillant à ce qu'ils parviennent rapidement aux personnes compétentes pour y répondre.

Grâce à cette réorganisation et à l'optimisation de la gestion et du suivi des courriers, la collectivité espère améliorer sa réactivité, sa transparence et sa qualité de service dans le traitement des demandes et des correspondances.

Télétravail

Grâce aux outils mis en place et à l'acquisition vingt ordinateurs portables, la collectivité a pu déployer le télétravail pour un plus grand nombre d'agents. Cette évolution a permis d'améliorer significativement les conditions de travail de ces agents.

Activités récurrentes

La maintenance et l'évolution du parc informatique et téléphonique

Assurer le bon fonctionnement des équipements et des systèmes utilisés par la collectivité. Cela implique la gestion des mises à jour logicielles, des correctifs de sécurité, ainsi que le remplacement ou la mise à niveau des matériels obsolètes.

La gestion des abonnements de téléphonie fixe, mobile et internet

Cela comprend la gestion des contrats avec les opérateurs, la gestion des lignes téléphoniques et des services associés, ainsi que le suivi des coûts et de la consommation.

La gestion de renouvellement des licences et contrats logiciels

Maintenir l'utilisation légale et à jour des logiciels utilisés par la collectivité. Cela consiste à surveiller les dates d'expiration des licences, de renouveler les contrats, de gérer les mises à niveau et de s'assurer de la conformité aux licences logicielles.

La location et la maintenance des copieurs

Garantir un accès continu à des équipements d'impression et de numérisation. Cela inclut la gestion des contrats de location, la planification des maintenances préventives et curatives, ainsi que le suivi des coûts et de l'utilisation des copieurs.

L'achat et gestion des consommables informatiques

Nécessaire bon fonctionnement des équipements, tels que les cartouches d'encre, les toners, les câbles, le spare nécessaire à la maintenance etc. Cela implique de gérer les stocks, de passer des commandes en temps opportun et de suivre les dépenses associées.

L'accompagnement des services pour l'utilisation optimale des logiciels "métier"

Permettre aux différents services de la collectivité d'exploiter pleinement les fonctionnalités des logiciels spécifiques à leur domaine d'activité. Cela peut inclure la formation des utilisateurs, le support technique et l'optimisation des processus de travail.

La direction informatique doit maintenir un système d'information performant pour sa collectivité. Les tâches récurrentes sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des activités quotidiennes et soutenir la transformation numérique de la collectivité.

LA COMMUNICATION



Le 15 juillet 2022, avec le recrutement d'un directeur, le service communication se transforme en direction de la communication et des relations aux usagers.

Cette transformation d'un service à une direction traduit une évolution d'une fonction *support* à une fonction de *prescripteur* destinée au déploiement d'une stratégie de la communication qui s'appuie sur une approche de marketing territorial. L'objectif fixé est de promouvoir la politique territoriale mise en œuvre par la Cirest. Celle-ci a été construite autour d'un projet fort de territoire avec la solidarité comme pilier principal.

Nota, cette mutation (de service à direction) ayant eu lieu à la mi-juillet 2022, les marges de manœuvre ont été contraintes par le cadre budgétaire. En effet, le budget 2022 attribué à la communication a été élaboré sur la base du fonctionnement du service communication sur l'année N-1.

Le rapport d'activité sur 2022 se découpe ainsi en deux périodes. La première va du 1er janvier au 14 juillet 2022. La seconde démarre le 15 juillet (avec l'arrivée d'une directrice de la communication et des relations aux usagers) et court jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Sur la période 1, le service communication se compose de 3 agents positionnés sur des emplois identiques de chargé de communication.
- En période 2, avec le recrutement d'un directeur, les effectifs de la direction passent à 4 agents.
- Il est à noter l'absence, à cheval sur les deux périodes, d'un chargé de communication de 6 mois (de mai à octobre 2022).

Le présent rapport d'activité se scinde par conséquent en deux volets.

Le premier couvre la période 1, équivalent au premier semestre 2022.

La seconde couvre la période 2, équivalent au second semestre 2022.

PÉRIODE 1 - Premier semestre 2022

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le service Communication, avec le concours de l'ensemble de la Direction Générale, a réalisé la maquette du document de communication destiné à illustrer aux membres du conseil communautaire les axes et projets principaux soumis au débat.

→ FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANON

Le service Communication, avec le concours de la Direction de l'Environnement et du service du Développement Durable/PCAET a participé à la **réalisation et à l'animation du stand de la Cirest**, pour la foire de Bras-Panon. Le service a notamment assuré la gestion et la coordination des permanences sur le stand, la logistique, la mise en place d'une animation-jeu (photomaton avec quizz), la réservation de stand, le suivi des conventions ainsi que le montage du stand par les différentes équipes.

→ Brigade d'Intervention de l'Environnement : DEPLIANT

Le service Communication a procédé à la **mise à jour de la maquette du diptyque sur les missions de la Brigade Intercommunale de l'Environnement**, en vue d'une réédition du support.

→ AFFICHAGE DYNAMIQUE ACCUEIL DE LA CIREST

Le service Communication a mis en place, avec l'appui de la Direction des Marchés Publiques, **un nouveau marché pour la gestion et l'appui technique de l'écran d'affichage dynamique** situé à l'accueil de la Cirest. Le pavé numérique (écran) a été remplacé.

→ CALENDRIERS DE COLLECTE

Le service Communication a conçu et assuré le calendrier de collecte 2023. L'exécution et la fabrication des différents supports ont été réalisées par le service en lien avec les différents prestataires ainsi que la Direction de l'Environnement : production d'un mailing d'informations, des calendriers de collecte et des pochettes (enveloppes kraft) de distribution.

→ SITE INTRANET :

Le service Communication a assuré la **mise à jour et la gestion du site intranet de la Cirest** : rédaction d'articles, revue de presse quotidienne, mise à jour des données, mise à jour de l'annuaire interne.

→ OUTILS DE SENSIBILISATION AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Le service Communication a **accompagné les différentes opérations de sensibilisation** des ambassadeurs de la Direction Environnement (Opération 3R) en réalisant plusieurs supports d'informations. Ainsi, des flyers et des affiches ont été réalisés pour les points de collecte DEEE, pour les ateliers de réparation et pour les informations liées à la gestion de collecte (déplacement de borne à verre, modification du calendrier de collecte, travaux ...). Des visuels ont été conçus pour les bornes textiles.

→ TRANSPORTS SCOLAIRES

Le service Communication a conçu et réalisé des **mailings d'informations pour l'inscription aux transports scolaires** (mailing de pré-rentrée et document facture avec coupon détachable) à l'attention des élèves usagers du réseau : Edition de plus de 10 000 mailings. Conception et réalisation de mailings d'informations : fiche d'inscription, règlement des transports scolaires, ...

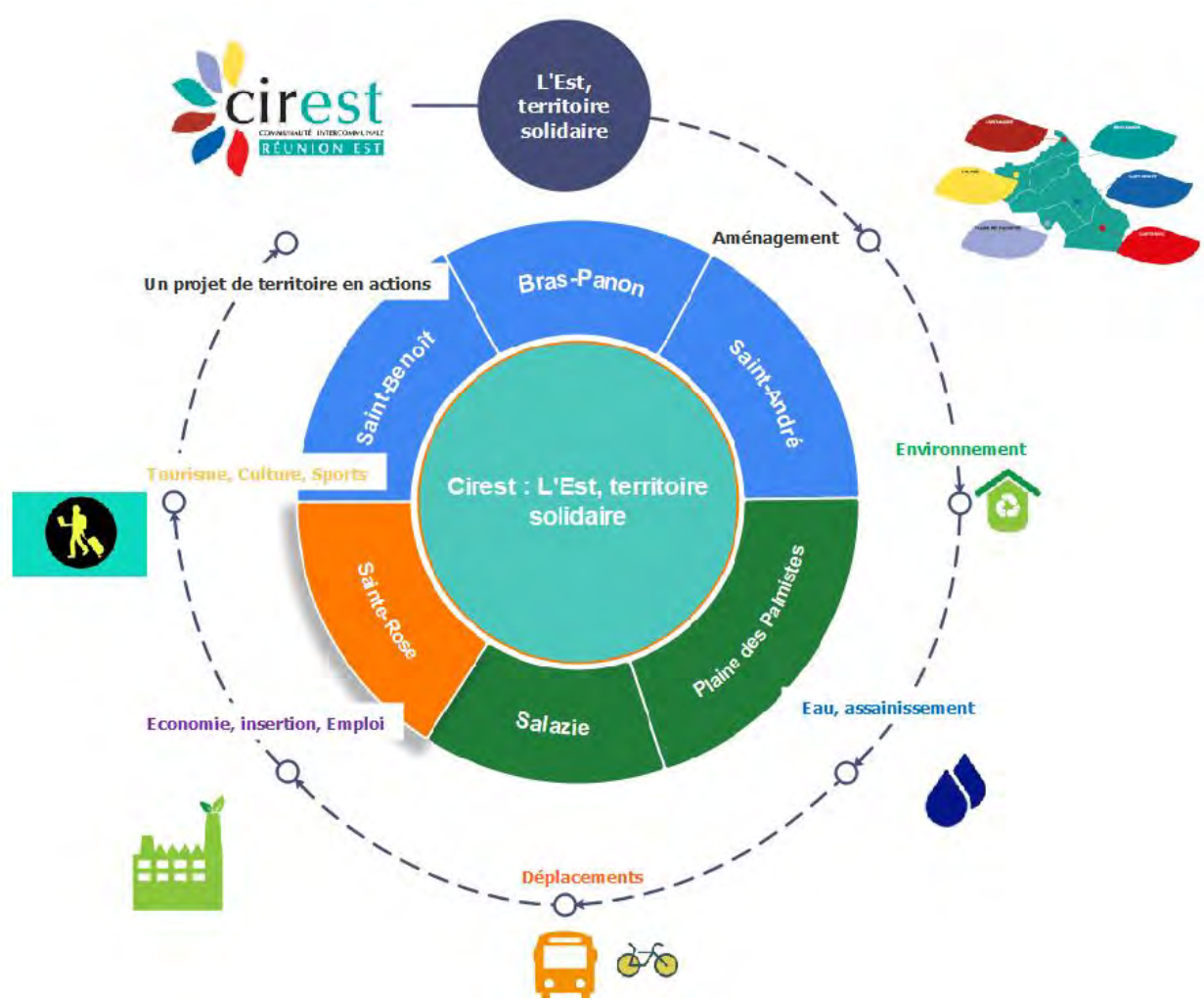
→ ENVIRONNEMENT : COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le service Communication a procédé à la **réactualisation des maquettes des autocollants des bio-composteurs et des bio-seaux**. L'impression a été assurée par le prestataire en charge de la fourniture et de la livraison de ces équipements.

PÉRIODE 2 – Second semestre 2022

La ligne directrice de la stratégie de communication déployée vise à donner à voir le déploiement du projet de territoire sur l'ensemble des volets des compétences de notre intercommunalité. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur une collaboration étroite avec le cabinet afin d'identifier les marqueurs forts, les éléments de langage les plus pertinents et les actions clés sur lesquelles communiquées.

Cette stratégie de communication peut être conceptualisée comme suit :



Par ailleurs, la mise en œuvre de cette stratégie de communication (visant à donner à voir la dynamique et l'opérationnalité du projet de territoire de la Cires) s'additionne avec le maintien du niveau de services existant en qualité de service *support* des différentes directions de la collectivité.

Concrètement, au second semestre 2022, la direction de la communication et des relations aux usagers a accompagné les actions suivantes :

Août 2022

Actions clés de communication :

- **Action 1 : Inauguration du pôle d'échanges multimodal de Saint-André** – compétence déplacements
- **Action 2 : Conférence de presse autour des travaux de sécurisation du radier de l'îlet Coco** – compétence GEMAPI

Bilan de ces deux actions : large couverture presse auprès des médias locaux (TV, Radio, Presse écrite et online). Couverture de ces actions sur nos supports de communication online (web/ Facebook).

Moyens mis en œuvre : organisation logistique des événements en lien avec les directions et partenaires concernés. Gestion des relations Presse. Préparation des éléments de langage. Couverture photo et/ ou vidéo.

Autres actions réalisées :

CALENDRIERS DE COLLECTE : 72% ETP Cadre B

Le service Communication a conçu et assuré le calendrier de collecte 2023. L'exécution et la fabrication des différents supports ont été réalisés par le service en lien avec les différents prestataires et la Direction de l'Environnement : production d'un mailing d'informations, des calendriers de collecte et des pochettes (enveloppes kraft) de distribution.

Septembre 2022

Actions clés de communication :

- **Action 1 : Lancement des travaux du TCSP sur la portion RN3, giratoire des Plaines au giratoire du Centre Hospitalier Est Réunion, à Saint-Benoît** - compétences déplacements
- **Action 2 : Premier comité de pilotage « Territoire d'industries »** – compétence économie, emploi et insertion
- **Action 3 : Conférence de presse – signature convention GEMAPI**

Bilan de ces actions :

- ☞ **Action 1** : Le lancement des travaux du TCSP a bénéficié d'une bonne couverture presse notamment presse écrite avec une double page dans le Quotidien de La Réunion. Une campagne de communication en affichage 4 x 3 a également été lancée. Cette actualité a donné lieu à une page d'interview du Président dans le magazine Mobil idées.
- ☞ **Action 2** : Couverture de ces actions sur nos supports de communication online (web/ Facebook) et site Presse Online, en l'occurrence Zinfos 974.
- ☞ **Action 3** : Couverture de ces actions sur nos supports de communication online (web/ Facebook) et site Presse Online, en l'occurrence Zinfos 974 + article dans la Presse + reportage sur Réunion la Première dans le journal télévisé.

Moyens mis en œuvre : organisation logistique des événements en lien avec les directions et partenaires concernés. Gestion des relations Presse. Préparation des éléments de langage. Couverture photo et/ ou vidéo. Couverture de ces actions sur nos supports de communication online (web/ Facebook). Pour le TCSP : collaboration étroite avec l'agence de communication nous accompagnant quant au choix des visuels dans la campagne 4 x 3. Travail de relecture éditoriale. Pour l'action 2, la direction de la communication a accompagné la réalisation des documents de reprographie liés à l'action. Pour l'action 3, gestion des relations Presse + couverture photo + rédaction des publi-communiqués et diffusion sur nos supports online.

Autres actions réalisées (liste non exhaustive) :

Pôle attractivité et rayonnement du territoire

- Finalisation du panneau d'information liée la pratique de l'escalade sur le site de Bethléem (culture, sports et loisirs)

Pôle Services Techniques

- Semaine développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2021 - insertion publicitaire (Environnement)
- Réalisation pictogramme "Recyclage" pour la direction de l'environnement
- Refonte affiche/ imprimé direction de l'environnement
- Réalisation film tutoriel sur les broyeurs (Environnement)
- Estival - Présentation des solutions de mobilité électrique_info Online (déplacements)
- Publication d'informations sur le Facebook (notamment communiqué Eau)

Pôle Ressources et Moyens

- Prise de vue photo FISS

Transversal

- Renouvellement PLV des directions - consultation marché

Octobre 2022

Actions clés de communication :

- **Action 1 : Couverture Presse des travaux de mare à poule d'eau à Salazie-** compétence GEMAPI
- **Action 2 : Interview du Président sur le projet de développement économique de l'Est – Eco Austral –** compétence économie, emploi et insertion
- **Action 3 : Lancement de la campagne de communication autour des mobilités (4 X 3 sur le tronçon RN3 concerné par les travaux du TCSP)** - compétences déplacements

Bilan de ces actions :

- ☞ **Action 1 : Sur les travaux de nettoyage de la mare à poule d'eau.** Initialement une conférence de presse était programmée mais la Presse notamment télé s'est saisi spontanément du sujet. Le choix de la Cirest s'est porté sur la transparence et la clarté quant aux informations dont elle disposait afin d'éclairer au mieux les habitants concernés comme nos partenaires. Plusieurs reportages TV Antenne Réunion, Réunion la Première ainsi que couverture radio. Couverture de ces actions sur nos supports online + Zinfos 974.
- ☞ **Action 2 :** préparation des éléments de langage et de l'interview.
- ☞ **Action 3 :** Affichage de la campagne en 4x 3 sur un tronçon très fréquenté. Sensibilisation et promotion des modes de déplacements bus, piétons et vélos. Visuels repris sur presse magazine Mobil Idées et Zinfos 974.

Moyens mis en œuvre : Gestion des relations Presse (Action1). Préparation des éléments de langage pour la conférence de presse en lien avec la direction de l'économie (Action 2). Couverture photo et/ ou vidéo (Actions 1 et 2). Rédaction des publi-communiqués et diffusion sur nos supports online.

Autres actions réalisées (liste non exhaustive) :

- Préparation de l'agenda CIREST 2023 (institution)

Pôle attractivité et rayonnement du territoire

- Préparation du jury final de la cohorte MEDEF (économie)
- Conception du visuel du Forum de la commande publique + médiaplanning (Economie)
- Conception du visuel de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Général (Economie)
- Conception du visuel pour territoire d'industries (Economie)
- Préparation de la signature de la charte Kréol (Culture)
- Inauguration Panneaux SREPEN - Rivière des Marsouins (Presse +Couverture photo)
- Conception de la charte graphique du PCAET déclinée sur différents supports (Planification)
- Couverture photo PIVE de Salazie (Tourisme)
- Lancement des consultations pour l'achat d'objets publicitaires pour salon des seniors (PILHI)

Pôle Services Techniques

- Publications d'informations sur le Facebook (notamment communiqués Eau/ saisons sèches)
- Diffusion de communiqués sur les ventes aux enchères des véhicules CIREST (Moyens Généraux)
- Suivi du destickage/ stickage des véhicules CIREST (Déplacements)
- Affichette pour les transports scolaires (Déplacements)
- Besoins en communication et reprographie de la direction de l'environnement (Environnement)

Pôle Ressources et Moyens

- Publication d'information sur l'Intranet (Ressources Humaines)
- Fiches de visite FIIS/ couverture photo (Finances)

Novembre 2022

Actions clés de communication :

- **Action 1 : Jury Final de la cohorte MEDEF – Bassin Est**
- **Action 2 : Signature de la charte créole**

Bilan de l'action :

- 👉 **Action 1 : Sur les travaux de nettoyage de la mare à poule d'eau.** Initialement une conférence de presse était programmée mais la Presse notamment télé s'est saisi spontanément du sujet délicat. Le choix de la Cirest s'est porté sur la transparence et la clarté quant aux informations dont elle disposait afin d'éclairer au mieux les habitants concernés comme nos partenaires.
- 👉 **Action 2 : opération à dimension interne. Initiative appréciée par les agents de la Cirest. Discours relayé sur Zinfos 974 et Imaz Press Réunion.** Couverture de ces actions sur nos supports online + Zinfos 974.

Moyens mis en œuvre : Accompagnement important en termes de pilotage de projet (action 2). Gestion des relations Presse. Préparation des éléments de langage. Couverture photo et/ ou vidéo.

Autres actions réalisées (liste non exhaustive) :

Transversal

- Finalisation du contenu de l'agenda Cirest 2023 (Institution)

Pôle attractivité et rayonnement du territoire

- Accompagnement du lancement de la semaine de l'industrie (Economie)
- Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Général (Economie)
- Préparation Conférence de presse 5G Orange (Economie)
- Préparation des supports de communications destinés à l'action Forum de la Commande Publique (Economie)
- Pilotage logistique lié à l'accueil du séminaire du rectorat autour du plurilinguisme (Culture)
- Conception de la maquette de la charte Kréol (Culture)

Pôle Services Techniques

- Besoins en communication et reprographie de la direction de l'environnement (Environnement)

- Suivi du destickage/ stickage des véhicules CIREST (Déplacements)

Pôle Ressources et Moyens

- Commandes d'enveloppes imprimées (Moyens Généraux)
- Suivi du destickage/ stickage des véhicules CIREST (Moyens Généraux)
- Besoins en imprimés de la collectivité (Moyens Généraux)
- Diffusion des informations liées aux élections professionnelles 2023 sur l'intranet (Ressources Humaines)

Décembre 2022

Actions clés de communication :

- **Action 1 : Forum de la commande publique – Bassin Est**
- **Action 2 : Conférence de presse de lancement de la 5G**

Bilan de l'action :

- 👉 **Action 1 :** Achat d'espace dans la presse écrite locale. Forte affluence du monde économique Couverture de ces actions sur nos supports online + Zinfos 974.
- 👉 **Action 2 :** Conférence de Presse tripartite (Orange, Ville de Saint-Benoît et Cirest). Couverture sur les supports online des 3 partenaires + article dans la presse écrite régionale.

Moyens mis en œuvre : Gestion des relations Presse. Préparation des éléments de langage. Couverture photo et/ ou vidéo.

Autres actions réalisées (liste non exhaustive) :

Transversal

- Bouclage de l'agenda Cirest 2023 (institution)
- Carte de vœux du Président

Pôle attractivité et rayonnement du territoire

- Accompagnement du comité de pilotage Petites Villes de Demain (Planification)

Nota : période de congés.



Séance du 04 décembre 2023

Affaire n° 2023-085

**CCAS DE BRAS PANON et Associations :
VOTE A TITRE D'AVANCE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2024**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant le vote du budget primitif 2023 de la Ville modifié par décision modificative,
Considérant l'attente du vote du budget primitif 2024 de la ville,
Considérant les exécutions budgétaires à date et les prévisions en cours,
Considérant les besoins de financement du CCAS de Bras-Panon afin de poursuivre ses actions sociales,
Considérant les demandes d'avances de subventions reçues par les associations de droit privé exerçant sur la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur :

- une avance de subvention au titre de l'exercice 2024 pour le CCAS, d'un montant de 1 000 000 € (entendu que cette somme sera inscrite au BP 2024).

Cette somme sera inscrite au chapitre 65 – article 657362

- une avance de subvention aux associations d'un montant de 56 360,00 €, telle que présentée dans le tableau en annexe.

Ces sommes seront inscrites au chapitre 65 – article 65748.

A la majorité (2 oppositions), le Conseil Municipal :

- **Attribue une subvention de 1 000 000 € au CCAS de Bras-Panon à titre d'avance sur l'exercice 2024 ;**
- **Attribue aux associations la subvention figurant sur le tableau en annexe pour un montant total de 56 360,00 €, à titre d'avance sur l'exercice 2024 ;**
- **Dit que ces crédits feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 de la commune ;**
- **Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Affaire 2023-085

CCAS DE BRAS PANON et Associations :

VOTE A TITRE D'AVANCE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2024

SPORTS, ANIMATIONS			
ASSOCIATIONS	DEMANDE	AVANCE 2024	OBSERVATION
TENNIS CLUB	Pas de montant	4 000,00 €	
VCE	Pas de montant	8 000,00 €	
JS GAULOISE	16 860,00 €	16 860,00 €	
LE CASEC RDR	5 000,00 €	5 000,00 €	
ATHLETIC CLUB DE BRAS PANON (A.C.B.P)	Pas de montant	2 500,00 €	
SOUS-TOTAL 1		36 360,00 €	

CULTURE			
ASSOCIATIONS	DEMANDE	AVANCE 2024	OBSERVATION
COSEM	20 000,00 €	20 000,00 €	
SOUS-TOTAL 2		20 000,00 €	
TOTAL		56 360,00 €	



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

Affaire 2023-086

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022 DU SIDELEC

L'an deux mille vingt-trois, le **04 décembre, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le **27/11/2023**.

Nombre des membres en exercice : 33

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
24	4	5	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe,
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint,
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire,
M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 04 décembre 2023

Affaire n°2023-086

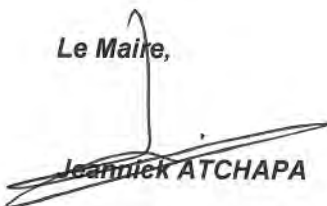
**RAPPORT D'ACTIVITE
POUR L'ANNEE 2022 DU SIDELEC**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale à laquelle adhère la commune doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Vous trouverez, ci-joint, le rapport d'activité du SIDELEC pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 du SIDELEC.

Le Maire,



Jean-Luc ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



Sainte-Suzanne, 15 Novembre 2023

Monsieur Jeannick ATCHAPA
Maire de la Commune de Bras-Panon
 Route Nationale 2, Centre Ville
 97 412 BRAS-PANON

Direction Générale des Services

Monsieur Yves GIGAN

Mail : yves.gigan@sidelec.re

Secrétariat : Mme Sophie Araboux

Mail : sophie.araboux@sidelec.re

Réf : N° 002/11-023/MG/YD/YG/SA

Objet : Rapport d'Activité 2022

Pièce jointe : Rapport d'activité 2022

Monsieur Le Maire,

Conformément à l'Article L551-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport d'Activité 2022 du SIDÉLEC Réunion.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir le présenter lors d'une séance de votre Conseil Municipal.

À toutes fins utiles, je vous informe que mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous apporter toutes informations que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,

Maurice GIRONCEL



AUTORITÉ ORGANISATRICE
DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
LA RÉUNION

Rapport
d'activité

2022

«Micro-réseau
d'îlet à Bourse les bas
Mafate - La Possession
mis en service en aout 2022»

Sommaire

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



Le mot du Président

Le SIDÉLEC En bref

Faits marquants de l'année

L'activité en 2022

Travaux d'électrification dans les communes

Instruction des autorisations d'urbanismes (A.U)

Finances et investissements

1 Les recettes 2022 (investissement et fonctionnement)

2 Les dépenses

3 La concession d'électricité en 2022

Les dépenses d'investissement d'EDF sur notre concession en 2022

4 Le conseil en Énergie Partagée (CEP)

5 Rénovation de l'éclairage public

SIDÉLEC, acteur engagé pour la transition énergétique à Mafate

Vers une plus large collaboration avec les collectivités territoriales

Les Ressources Humaines

Nos programmes de Financement

Nous Contacter

SIDÉLEC

Le mot du président

Mesdames, Messieurs,
Chers partenaires,

C'est avec beaucoup de plaisir que le Sidélec Réunion vous présente son Rapport d'Activité pour l'année 2022. Celui-ci retrace l'essentiel des temps forts de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal. Nous vous présentons également les actions concrètes de l'exercice écoulé qui fût riche de partenariat pour l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie.

Je veux au préalable souligner que 2022 a été marqué par une crise énergétique inédite liée dans le même temps à l'urgence climatique. Dans cette période singulière, une de nos priorités a été de définir avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) des positions pour assurer aux consommateurs une large protection pour faire face à l'inflation des prix de l'énergie. À ce titre, nous avons œuvré pour sauvegarder le modèle concessif des Zones Non Interconnectées (ZNI) au réseau électrique continental. Et, avec nos collègues de la Guadeloupe, de la Martinique et la FNCCR nous nous sommes engagés à rénover le Contrat de Concession électrique avec EDF-SEI. C'est le 22 novembre 2022, à Paris, que le Sidélec Réunion a été la première AODE des Outre-mer à signé un nouveau contrat pour 30 ans.

Les enjeux sont considérables d'autant qu'il s'agit de disposer d'un réseau moderne, fiable et sécurisé pour la Réunion du million d'habitants. Comme depuis une dizaine d'années maintenant, le Sidélec Réunion est

engagé pour accompagner la Transition énergétique du territoire. Dans ce cadre, plusieurs partenariats ont vu le jour avec par exemple, la signature de conventions avec la CIVIS, la CIREST ou encore l'ADEME.

Notre partenariat avec l'État, les collectivités et toutes les communes membres se matérialisent aussi à travers des programmes opérationnels en matière de mobilité durable, de Maîtrise de la Demande en Énergie, de production d'énergie renouvelable ou encore d'électrification rurale pour que la population dispose de la fourniture électrique partout et sur l'ensemble du pays.

Je veux ici souligner que si nous avons encore en mémoire le cyclone Batsirai qui a frappé la Réunion en février, les événements climatiques extrêmes nous imposent de redoubler d'efforts pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. En ce sens, le Sidélec co-organise tous les ans la Marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité sur le site du bocage à Sainte-Suzanne. En 2023, la 4ème Marche Climat a été un énorme succès. (3-5 mars 2023)

Notre ambition est claire : contribuer à l'autonomie électrique en 2030 ; viser l'autonomie énergétique et conforter un service public de qualité pour tous ! Les politiques publiques que nous portons avec l'État, les collectivités et les communes poursuivent ces objectifs pour, à terme, faire de la Réunion, une île verte.

Merci à nos partenaires pour votre confiance !



Maurice GIRONCEL
Président du SIDÉLEC

Le SIDÉLEC

En bref

QUI SOMMES-NOUS ?

LE SIDÉLEC est le service public de l'Électricité Réunionnaise. Acteur clé au service du développement du territoire, le SIDÉLEC regroupe les 24 communes de l'île et détient l'ensemble du réseau de distribution électrique qui fournit les Réunionnais, du littoral jusque dans les Hauts et les Cirques.



Propriétaire du système électrique



Exploitant du système électrique

NOTRE RÔLE SUR LE TERRITOIRE

En tant qu'autorité concédante du service public de la distribution électrique, nous avons pour missions :



Le contrôle de concession auprès d'EDF afin de vérifier la qualité de services fournis aux usagers.



Le développement des énergies vertes pour lutter contre l'émission des gaz à effet de serre.



Le développement et la sécurisation du réseau avec les travaux d'électrification rurale (renforcement, enfouissement et extension du réseau).



L'accompagnement et le conseil des collectivités et des pétitionnaires pour réduire la consommation d'énergie.



La lutte contre la précarité énergétique.

La maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale

23 communes sur 24, à l'exception du Tampon, ont transféré la compétence d'électrification rurale au SIDÉLEC. Dans ce cadre, le SIDÉLEC est en charge de :

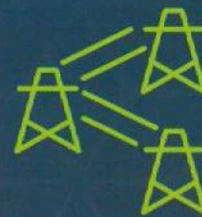
- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique;
- la réception des travaux et de la mise à disposition du réseau à EDF.

En moyenne, le SIDÉLEC investit environ **14 millions d'euros** par an pour l'électrification rurale.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2022



24 COMMUNES
adhérentes



3
sites



20 097 861,84 €
d'investissement



+170 000 €
/an d'économies
réalisées ou en cours



57
agents



+350 actions
proposées dont
142 actions
réalisées ou en cours



Faits marquants

de l'année



10 mars 2022

Signature avec les ZNI (Guadeloupe-Martinique-Réunion) du nouvel Accord Cadre pour le contrat de concession en Martinique

Dans le cadre des renouvellements des cahiers des charges de concession, des discussions ont abouti à un accord cadre validé en commission ZNI - FNCCR du 26 janvier 2022, en présence de EDF-SEI, qui est plus adaptés aux réalités locales de la distribution d'électricité et facilitant la transition énergétique. Cet accord cadre devra être décliné localement en prenant en compte les spécificités du territoire ainsi que les documents de programmation tels que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

15 Avril 2022

Commission Consultative Paritaire

Signature d'une Convention cadre pluriannuelle de 3 ans, de partenariat, entre la CIVIS et le SIDELEC Réunion pour la transition énergétique du territoire de la CIVIS. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de la CIVIS par le SIDELEC, en sa qualité d'Autorité Organisatrice du service public de distribution d'électricité, dans la poursuite des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés par la collectivité pour son territoire dans le cadre de son projet de PCAET. Elle vise principalement à encadrer les échanges d'informations entre les deux institutions afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Collectivité en procédant à l'identification, à la réalisation et à la valorisation des actions menées conjointement par les Parties.



DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2022

Participation du SIDELEC au Salon de l'Écologie

20 SEPTEMBRE 2022

Mafate Village Solaire

Les délégués du SIDELEC Réunion étaient présent aux côtés du Président Maurice Gironcel à l'occasion de l'inauguration du micro-réseau de l'îlet à Bourse.

Deux micro-réseaux 100 % solaire permettant d'alimenter 19 foyers mafatais.

Issus d'une collaboration entre le Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de La Réunion (SIDELEC Réunion), EDF Réunion et les services de l'État, deux îlets du Cirque de Mafate disposent d'un accès à une source d'énergie renouvelable 100% solaire.





Du 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022

Participation du SIDELEC Réunion à la 38ème édition du congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui s'est tenu à Rennes.

Cet événement de portée nationale a réuni près de 2 000 élus locaux et décideurs publics. Une centaine d'exposants étaient présents dans le cadre d'un salon professionnel attenant. Près de 70 sessions de travail sont programmées (ateliers, table-rondes) ainsi que des grands-formats avec des invités de renom auxquels ont participé une dizaine d'élus du SIDELEC Réunion.

14 Octobre 2022

Rendez-vous incontournable

Présentation par le concessionnaire EDF-SEI du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) aux Elus du SIDELEC Réunion à l'Hôtel l'Archipel à Saint-Gilles-les-Bains



Du 09 AU 11 NOVEMBRE 2022

Participation du SIDELEC à AMBITION PLANÈTE au Parc des Expositions et des Congrès à Saint-Denis.

Le SIDELEC Réunion a animé l'atelier consacré aux « Énergies renouvelables » en partenariat avec l'ADEME. L'expertise de l'ADEME et du SIDELEC Réunion permettront un échange constructif avec les participants locaux et les invités des îles de l'Océan

22 Novembre 2022

Signature du nouveau Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC)



Service des Affaires Juridiques et des Assemblées (SAJA)

Le SAJA intervient également en appui juridique de l'ensemble des activités du SIDELEC Réunion, réalise des expertises de droit public, et traite les recours gracieux et contentieux. Le service est notamment habilité à représenter le SIDELEC Réunion en justice : plaidoirie en juridiction administrative.

L'activité en 2022

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

S²LO

En 2022, le SIDELEC Réunion a dû faire face à des problématiques liées à la passation des marchés à bon de commande (Accord Cadre). Sur cette année, les travaux d'électrification n'ont pu être réalisés que dans le cadre d'un MAPA pour un montant de 4,4 M€.

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LES COMMUNES



Plaine des Palmistes



Saint André



Saint Denis



Saint Joseph



Saint Pierre



Plaine des Palmistes



Saint André



Saint Denis



Saint Joseph



Sainte Rose

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE ENGAGÉS EN 2022

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AVIRONS	275 932,87 €	223 335,25 €	278 999,43 €	127 300,34 €	130 643,61 €	170 842,54 €	394 802,81 €	1 013 785,61 €
BRAS-PANON	540 949,32 €	383 159,66 €	23 930,74 €	128 109,49 €	254 015,40 €	244 424,12 €	466 312,07 €	108 562,90 €
CILAOS	196 843,63 €	26 717,97 €	55 230,38 €	11 613,42 €	164 264,28 €	30 823,04 €	76 442,48 €	19 811,70 €
ENTRE-DEUX	86 895,45 €	114 931,59 €	453 157,09 €	216 153,54 €	90 005,73 €	78 204,08 €	585 712,47 €	54 155,19 €
ÉTANG-SALÉ	686 587,80 €	126 497,84 €	90 508,87 €	10 154,44 €	229 804,83 €	578 045,10 €	451 987,67 €	472 147,31 €
LA POSSESSION	165 971,71 €	121 567,66 €	153 335,76 €	272 395,81 €	351 010,06 €	340 976,33 €	199 612,80 €	275 279,35 €
LE PORT	42 214,90 €	7 567,20 €	35 065,60 €	13 421,80 €	37 151,70 €	25 923,75 €	38 486,14 €	28 110,49 €
LE TAMPON	-	-	-	-	-	-	-	0,00 €
P-DES-PALMISTES	145 323,78 €	564 342,82 €	96 649,41 €	604 334,22 €	243 793,10 €	744 011,82 €	985 206,99 €	105 893,75 €
PETITE-ÎLE	656 468,62 €	226 963,70 €	126 671,59 €	556 174,71 €	253 278,97 €	222 385,77 €	600 562,30 €	163 503,21 €
SAINT-ANDRÉ	574 842,14 €	288 409,31 €	467 252,92 €	753 763,42 €	1 435 866,51 €	424 022,89 €	1 434 551,20 €	184 596,41 €
SAINT-BENOÎT	597 051,40 €	868 694,95 €	337 232,00 €	1 250 972,41 €	612 229,85 €	389 016,20 €	716 203,57 €	441 318,24 €
SAINT-DENIS	98 982,19 €	444 107,80 €	208 394,78 €	767 813,14 €	388 657,50 €	329 421,90 €	1 032 734,25 €	191 561,08 €
SAINT-JOSEPH	1 086 616,76 €	709 175,30 €	613 665,48 €	1 241 063,26 €	907 474,68 €	972 051,74 €	548 607,07 €	141 633,82 €
SAINT-LEU	642 714,78 €	1 189 254,46 €	1 224 894,44 €	528 168,33 €	588 574,13 €	513 304,14 €	528 352,28 €	962 311,70 €
SAINT-LOUIS	-	-	584 199,77 €	1 335 540,41 €	544 824,70 €	1 391 432,86 €	1 121 886,93 €	133 251,91 €
SAINT-PAUL	1 277 686,30 €	1 429 077,80 €	1 866 895,57 €	2 301 112,17 €	1 643 450,31 €	3 124 625,85 €	1 489 652,16 €	732 580,26 €
SAINT-PHILIPPE	101 512,67 €	205 906,23 €	118 256,27 €	81 361,60 €	69 355,11 €	65 994,40 €	228 539,40 €	68 587,79 €
SAINT-PIERRE	1 269 415,99 €	1 795 199,39 €	1 300 808,37 €	1 519 868,26 €	1 497 702,22 €	1 053 791,80 €	1 668 902,74 €	1 068 848,42 €
SAINTE-MARIE	435 059,93 €	779 103,46 €	497 535,06 €	1 129 566,62 €	1 179 034,29 €	525 939,48 €	267 115,86 €	172 776,18 €
SAINTE-ROSE	32 991,10 €	185 143,82 €	110 986,87 €	601 185,23 €	689 709,14 €	144 552,86 €	265 208,17 €	40 198,03 €
SAINTE-SUZANNE	988 331,67 €	1 281 721,46 €	703 975,35 €	302 940,68 €	521 689,66 €	618 925,80 €	421 045,92 €	557 487,19 €
SALAZIE	87 544,72 €	61 259,87 €	156 124,06 €	47 364,65 €	288 004,57 €	203 847,50 €	76 697,51 €	305 441,20 €
TROIS-BASSINS	529 753,32 €	323 690,63 €	327 139,78 €	161 098,52 €	1 261 119,31 €	351 545,18 €	671 265,74 €	82 522,69 €
TOTAL	10 518 691,04 €	11 355 828,15 €	9 830 909,58 €	13 961 476,48 €	13 381 659,65 €	12 544 109,15 €	14 249 888,55 €	7 304 552,93 €

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISMES (A.U)

COMMUNES	NB TOTAL DEMANDES (A.U)	NB A.U SANS TRAVAUX	NB A.U. AVEC TRAVAUX	ESTIMATIFS HT EN TRAVAUX ER DES A.U. AVEC TRAVAUX (€)
AVIRONS	56	37	19	693 191,00 €
BRAS-PANON	34	26	8	492 083,00 €
CILAOS	22	18	4	99 718,00 €
ENTRE-DEUX	10	8	2	15 993,00 €
ÉTANG-SALÉ	128	107	21	508 787,00 €
LA POSSESSION	110	102	8	226 076,00 €
LE PORT	10	9	1	7 596,00 €
LE TAMPON	197	144	53	1 156 556,00 €
P-DES-PALMISTES	81	64	17	461 618,00 €
PETITE-ÎLE	43	37	6	73 684,00 €
SAINT-ANDRÉ	93	74	19	525 115,00 €
SAINT-BENOÎT	70	56	14	458 570,00 €
SAINT-DENIS	118	97	21	388 918,00 €
SAINT-JOSEPH	148	113	35	944 503,00 €
SAINT-LEU	152	118	34	799 684,00 €
SAINT-LOUIS	149	119	30	698 537,00 €
SAINT-PAUL	340	261	79	2 043 570,00 €
SAINT-PHILIPPE	26	17	9	213 882,00 €
SAINT-PIERRE	230	188	42	844 353,00 €
SAINTE-MARIE	104	78	26	642 672,00 €
SAINTE-ROSE	24	21	3	133 949,00 €
SAINTE-SUZANNE	48	44	4	121 590,00 €
SALAZIE	22	18	4	110 207,00 €
TROIS-BASSINS	72	50	22	370 003,00 €
TOTAL	2287	1806	481	12 030 855,00 €

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



FINANCES ET INVESTISSEMENTS

Grâce à une gestion responsable, le bilan financier du SIDÉLEC RÉUNION est satisfaisant pour l'année 2022 et nous permet de préserver notre capacité d'investissement. Le SIDÉLEC sécurise ses moyens pour continuer à agir en proximité en faveur de l'aménagement solidaire et durable du territoire.



L'excédent global sur l'année

5 815 008,99 €

Le SIDÉLEC Réunion dégage un excédent global consolidé de 5 815 008,99 €, fruit d'une bonne et responsable gestion financière. Notre capacité d'investissement est donc préservée pour la réalisation de nos travaux « propres » de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession et d'éclairage public.

Cette situation financière permet au SIDÉLEC Réunion de disposer d'un Délai Global de Paiement satisfaisant. Les marges de manœuvre en gestion de trésorerie exigent une vigilance compte tenu des nouvelles modalités de versement des subventions et participations.

Le Contrôle de Concession et les travaux d'Électrification Rurale sont les deux activités centrales de notre Collectivité.

Enfin, les lois portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et celle sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) nous offrent des outils novateurs qui nous obligent à réinventer, dans un partenariat très large, les politiques locales en matière de distribution d'électricité et de développement des énergies durables.



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

1 LES RECETTES 2022 (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)

RECETTES 2022 (€)	
Fonctionnement	
REDEVANCE R1	638 599 €
REDEVANCE R2	1 346 377,88 €
CONTRIBUTIONS COMMUNES (1.80)	2 102 415,00 €
TAXE D'ÉLECTRICITÉ	2 440 932,39 €
CONTRIBUTIONS PÉTITIONNAIRES	428 272,70 €
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
REDEVANCES FIBRE OPTIQUE	386 421,8 €
Investissement	
SUBVENTIONS CAS-FACÉ	8 815 777,11 €
SUBVENTIONS AFD	49 850 €
SUBVENTION REGION	553 430,73 €
SUBVENTION DEPARTEMENT	0 €
SUBVENTION ADEME	214 654,70 €
RÉCUPÉRATION TVA	1 650 315,90 €
PARTICIPATIONS COMMUNES (AVENANTS)	11 655 490,50 €
PARTICIPATIONS PÉTITIONNAIRES	1 010 333,30 €
FCTVA	172 353,54 €
ARTICLE 8	680 193,25 €
CONTRIBUTIONS PART COUVERTE PAR TARIF	515 602,38 €
AUTRES SUBVENTIONS EDF	0

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

S²LO

A. Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

**8 décisions attributives
à Mafate pour
3 121 032,80 €**

800 000 €

**par an mobilisés par EDF dans le cadre du «
Programme Environnement »**

1. Les subventions en provenance du CAS-FACÉ

Les dotations du CAS-FACÉ continuent d'être la **principale recette d'investissement de la Collectivité. Ce fonds nous permet** de financer l'ensemble des opérations à hauteur de 80 % du montant hors-tax des études et travaux. Conformément à l'article L 1111-10 du CGCT, issu de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010, désormais la Collectivité ou l'EPCI Maître d'ouvrage doit assurer au moins 20% du total des financements apportés à tout investissement.

L'article 7 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011 a transformé le FACé en un compte d'Affectation Spéciale dédié au financement des aides aux Collectivités territoriales pour l'électrification rurale. Il est désormais géré par un Comptable Public placé sous le Ministère du Budget.

Alimenté par des prélèvements sur les recettes basse tension des distributeurs, ce fonds porte essentiellement sur des projets d'extension et de renforcement des réseaux électriques. Via le Programme C, il finance aussi des projets d'enfouissement destinés à l'amélioration esthétique des réseaux. Parallèlement, des aides sont affectées sur des programmes spéciaux en direction des sites isolés et des micro réseaux, en vue de la production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en substitution à des extensions ou des renforcements de réseaux.

À ce titre, nous continuons à mobiliser cette ligne de financement pour **l'opération d'électrification du Cirque de Mafate**. En 2022, 8 décisions attributives ont été enregistrées pour un montant de subvention de 3 121 032,80 €.

> Notre dotation s'établit comme suit :

2022 (c)	
ENVELOPPE A/B (RENF+EXTEN)	6 673 000,00 €
ENVELOPPE C	387 000,00 €
ENVELOPPE S	325 000,00 €

Depuis 2013, une nouvelle méthode de répartition du programme principal « AB » a été adoptée dans une démarche d'amélioration de la qualité du service public.

Par cette méthode, le programme a été scindé en deux sous-programmes bien distincts selon la nature des travaux : l'extension et le renforcement des réseaux basse-tension.

Néanmoins, cette modification ne tient toujours pas compte de la situation spécifique des départements d'Outre-Mer. De par leur insularité et leur statut de régions ultrapériphériques, ces régions devraient bénéficier d'outils de financement prenant en compte le retard d'électrification et la forte croissance démographique des populations. La Réunion étant confrontée chaque année aux intempéries climatiques, la mise en place d'un dispositif adapté est de plus en plus nécessaire. Les modalités de répartition des enveloppes du CAS-FACé prendraient donc en compte les besoins spécifiques de nos territoires. Rendre fongibles les fonds dédiés à l'extension et aux renforcements des réseaux serait la solution idéale.

Cette demande a été de nouveau sollicitée avec les services de l'Etat lors de la Conférence départementale du 28 Octobre 2015 à l'initiative du Monsieur le Préfet de La Réunion.

2. La part couverte par le tarif (PCT) sur les travaux de raccordement

La prise en charge des coûts de raccordement et la définition des modalités de versement par le concessionnaire sont établies conformément au protocole signé entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ERDF en Avril 2010. Ce protocole a été renouvelé par avenant.

L'Autorité Concédante calcule le montant de la PCT en multipliant le coût de raccordement qui intègre les frais d'études, de travaux, de maîtrise d'œuvre de coordination relative à la CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) et de travaux sous tension, par le taux de réfaction fixé par arrêté ministériel à 40%. La part restante du coût de raccordement représente la contribution maximale supportée par la Collectivité en charge de l'urbanisme ou du pétitionnaire.

Un important travail de rattrapage a été mené avec notre concessionnaire EDF Réunion pour solder des dossiers depuis 2016. A ce titre, **515 602,38 € ont été récupérés pour plus d'une centaine de dossiers.**

3. La subvention au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession relative à l'enfouissement des réseaux

L'article 8 du cahier des charges de concession prévoit la mise en place d'un programme d'intégration dans l'environnement des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIDÉLEC Réunion. Ce programme est cofinancé par le concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux en zone rurale et de 50% en zone urbaine.

Depuis le 26 février 2018, une nouvelle convention communément appelée « Programme Environnement » a été signée. Cette convention contractualise les engagements réciproques du SIDÉLEC Réunion et EDF Réunion dans la réalisation des programmes annuels d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession jusqu'au 31 Décembre 2022.

Désormais, l'enveloppe mise en place par le concessionnaire représente 800 000€ par an.

De plus, chaque année, le SIDÉLEC Réunion organisera, au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, une commission dite « Environnement Article 8 ». Cette commission - dont EDF Réunion fait partie - déterminera les opérations de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux qui bénéficient du financement de l'article 8 au titre de l'année N.

Les dossiers travaux financés à partir de ces fonds devront être terminés au plus tard deux années calendaires après la date de notification (31/10/N+1) par le SIDÉLEC Réunion.

Au titre de 2022, les travaux ci-après ont été financés :

COMMUNES	ENFOUISSEMENT	MONTANT	MONTANT ARTICLE 8
SAINTE SUZANNE	Chemin Tailamee Et Sinacouty	110 009,52	440 03,81
TROIS BASSINS	Rue Herve Payet	42 195,45	16 878,18
SAINTE PIERRE	Chemin Stéphane	250 756,40	100 302,56
BRAS PANON	Rue Alphonse Annibal	248 763,27	99 505,31
SAINTE ANDRE	Avenue des Mascareignes	312 721,57	125 088,63
PLAINE DES PALMISTES	Entre Carrefour RN3/CD5	643 329,72	257 331,89
TROIS BASSINS	La rue du kiosque	92 707,18	37 082,87
	TOTAL		680 193,25

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 et la loi Urbanisme et habitat (UH) de juillet 2003 ont modifié le régime de répartition des dépenses liées aux travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité. Les Communes doivent désormais participer à leur financement et elles peuvent confier au SIDÉLEC Réunion la coordination de leurs travaux.

Pour mémoire, cette participation demeure la partie restante à la charge des Communes ou des particuliers sur les travaux d'investissement Extension-Renforcement et Effacement des réseaux électriques répertoriés dans les Conventions.

4. La redevance R2

L'article 4 du cahier des charges de concession fixe les principes de la redevance de concession. L'article 2 de l'annexe 1 fixe les modalités de calcul sur la base des données de la concession, et plus particulièrement le montant des travaux réalisés sur les réseaux concédés à EDF Réunion et sur les réseaux d'éclairage public.

La part R2 de la redevance de concession est une compensation financière, versée par le concessionnaire au SIDÉLEC Réunion, au vu des travaux réalisés par les Collectivités.

Depuis 2014, le Syndicat a de nouveau sollicité le versement de cette redevance.

Suite aux recommandations du rapport sur le Contrôle de Concession de par notre obligation de contrôler la bonne application des dispositions techniques, financières et contractuelles prévues au contrat de concession, un rattrapage a été négocié en 2016 avec notre concessionnaire pour rattraper le retard sur deux ans.

Pour 2022, la somme reçue est de **1 346 377,88€**.

B. Les recettes de fonctionnement

2 440 932,39 €

de recettes perçues
au titre de la TCFE

638 599,00 €

perçus au titre
de la redevance RI

2 102 415,00€

de taxe communale
transférés au SIDELEC
par 10 communes

1. La taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, désormais fondée sur un nouveau cadre juridique.

L'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité afin de se conformer à la directive européenne.

C'est ainsi que depuis le 1er Janvier 2011, les taxes locales d'électricité sont calculées à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 KVA.

Recette encaissée par le SIDÉLEC les années antérieures par rapport à toute la taxe collectée sur le Département.

ANNÉES	2018	2019	2020	2021	2022
TCFE des 13 communes	1 987 231,00 €	2 080 182,00 €	2 219 995,00 €	2 329 482,79 €	2 329 482,79 €

2. La redevance de concession RI

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SIDÉLEC Réunion perçoit une redevance de concession. Celle-ci lui permet de financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'Autorité Concédante en terme de contrôle du contrat de concession et de sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle de l'électricité.

ANNÉES	2018	2019	2020	2021	2022
REDEVANCE RI	582 216,00	581 562,00 €	598 332,00 €	612 076,00 €	638 599,00

3. Participation des communes

Corollaire de leur décision de conserver le produit de la taxe d'électricité collectée sur leur territoire, 9 communes conventionnent avec notre collectivité pour participer à la couverture de nos frais de fonctionnement sur la base de **3,50 € par habitant**. Pour 2022, ce montant représente **2 102 415,00 €**. Dans un souci d'équité avec les communes qui nous ont transféré le produit de leur taxe communale d'électricité, cette base a été actualisée en 2022. Conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, elle est passée ainsi à 3,50€ par habitant et sera de 3,80 € /hab en 2024.

2 LES DÉPENSES

20 097 861,84 €
soit 85% des dépenses de l'année

Plus que jamais, le SIDÉLEC Réunion, collectivité d'investissement, s'inscrit en qualité d'acteur économique et de développement du territoire réunionnais.

A. Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses réelles d'investissement atteignent un montant historique de 18 494 968,57 € avec une augmentation de 9% par rapport à 2021.

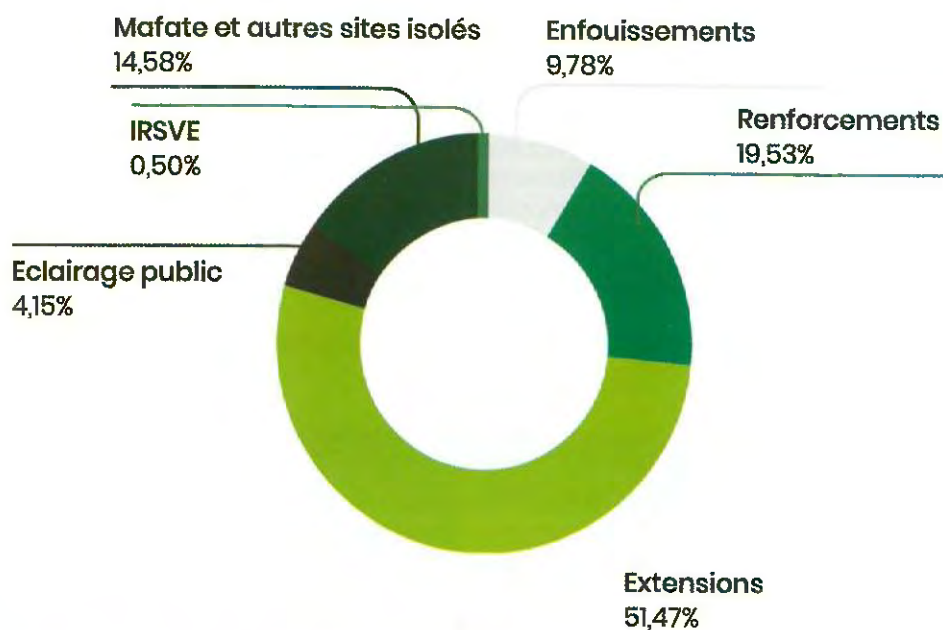
LIBELLÉS	2021	2022
Travaux Maîtrise d'Ouvrage	16 944 351,00 €	18 889 787,24
DÉPENSES ÉQUIPEMENTS (RÉHABILITATION DU SIÈGE ET CONSTRUCTION DE L'ANTENNE SUD)	1 426 499,00 €	695 805,63€
Autres immo. incorporelles (études, insertion)	59 111,00 €	101 061,89€
Remboursement Emprunts	60 000,00 €	60 000,00€
Remboursements Pétitionnaires / Autres	5 007,00 €	351 207,08€
TOTAUX	18 494 968,00 €	20 097 861,84 €

L'évolution du montant des dépenses d'investissement démontre un accroissement sans précédent de l'activité de la collectivité.

Elle reflète une intensification des travaux d'électrification rurale - avec notamment la montée en puissance des travaux en site isolé (Mafate) - et traduit le développement des nouvelles compétences du SIDÉLEC (éclairage public, IRSVE, MDE).

La construction de l'antenne sud et l'extension du siège de Sainte-Suzanne (695 805,63,00 € de travaux en 2022) s'inscrivent également dans cette dynamique. Ces deux opérations correspondent aussi à l'élargissement des compétences du SIDÉLEC.

Synthèse des investissements : Transition Energétique et Electrification Rurale



B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 3 982 313,34 € et se répartissent comme suit

LIBELLÉS	2021	2022
Gestion des services (Chap.01)	776 388,36 €	865 890,29 €
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP.012)	2 508 983,28 €	2 905 202,03 €
Charges de gestion courantes (Chap.65)	84 001,57 €	155 971,09 €
Divers	767,27 €	
TOTAUX	3 370 140,48 €	3 982 313,34 €

Nos charges de fonctionnement augmentent de 18 %. Cette augmentation répond ainsi aux besoins engendrés par la prise des nouvelles compétences (éclairage public, maîtrise de la demande en énergies), à la sécurisation des procédures (création d'un service Achats Marchés et d'un Services des Affaires Juridiques et des Assemblées) et tient compte des évolutions de carrière des agents (pérennisation des emplois, Glissement Vieillessement Technicité).

2 LES DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

419 323 clients (+2% par rapport à 2021)

267 675 chèques énergie encaissés
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

59 391€ de dépenses d'investissement
d'EDF sur la concession Réunion

A. Les clients

TOTAL DES CLIENTS	2021	2022	ÉVOLUTION
NOMBRE DE CLIENTS	410 949	419 323	2.0%
ÉNERGIE FACTURÉE (EN KWH)	2 805 634 772	2 836 921 480	1.1%
RECETTES HT (EN €)	358 325 464	431 472 156	20.4%
DONT RECETTES D'ACHEMINEMENT HT (EN €)	128 644 538	136 237 653	5.9%

DÉPART EN CONTRAINTE DE TENSION	2021	2022
TAUX DE DÉPART BT > 10%	3.40%	1.71%
TAUX DE DÉPART HTA > 5%	10.60%	4.76%

TOTAL DES CLIENTS EN SOUTIRAGE DE LA CONCESSION 2020	2021	2022
NOMBRE DE CLIENTS	410 949	419 323
DONT		
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU	407 751	416 001
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU +	1 724	1 855
NOMBRE DE CLIENTS TARIF VERT	1 474	1 467

Les clients bénéficiaires du Chèque énergie

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



NOMBRE DE CHÈQUES ÉNERGIE ENCAISSÉS DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022		267 675
CHÈQUES ÉNERGIE ENCAISSÉS ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 MARS 2022 AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2021		21 016
CHÈQUES ÉNERGIE ENCAISSÉS ENTRE LE 1ER AVRIL ET LE 31 DÉCEMBRE 2022 AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2022		246 659

Les dépenses d'investissement d'EDF sur notre concession en 2022

> Dépenses d'investissement EDF sur la concession Réunion en 2022 (en K €)

TOTAL DES CLIENTS	2020	2021	2022
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	20035	25996	22 293
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	12068	22650	24754
2.1 Performance du réseau	8399	17261	18963
Dont renforcement	1790	6737	4399
Dont climatique			6
Dont modernisation	3019	5402	9714
Dont moyens d'exploitation	3589	5122	4844
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	3669	5389	5791
Dont environnement (Art. 8, intégration et ouvrage)		1023	680
Dont sécurité et obligations réglementaires	37	129	84
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	3633	4237	5027
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	2048	2273	1901
4. Investissements «comptage numérique»	11301	11723	10443
TOTAL	45452	62642	59391
Dont investissement postes-sources	-1705	1921	2191

données issues des Compte Rendu Annuel du Concessionnaire

4 LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP)

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

S'LOW

Pour aider les communes à réduire leurs dépenses d'énergie, l'ADEME a créé le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui permet de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Proposé gratuitement aux villes de moins de 10 000 habitants, le CEP leur permet de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine (bâtiments, EP, flotte de véhicules).

Ce service est implanté depuis octobre 2017 au sein du SIDÉLEC Réunion, qui assure la maîtrise de l'énergie auprès des communes de Cilaos, l'Entre-Deux, La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Salazie, Trois-Bassins et, depuis fin 2019, de Sainte-Suzanne et Petite-Ile.

La mission principale du conseiller est de réaliser un **bilan énergétique** de la commune.

Après avoir établi un inventaire du patrimoine, il collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique initial sur les 3 dernières années : données de facturation, saisie des consommations et des dépenses, pré-diagnostic de bâtiment et de l'EP, etc... Sur la base de ces données, le CEP remet un rapport qui intègre les gisements potentiels d'économies et les actions possibles d'amélioration (optimisation tarifaire, travaux de rénovation...).

Ensuite, le conseiller assure pendant plusieurs années un suivi énergétique. Il présente chaque année un bilan des dépenses en énergie, accompagne la commune dans la réalisation des actions proposées et joue un rôle de conseil dans tout projet relatif au domaine de l'énergie, notamment dans l'analyse des contrats de fourniture d'énergie, l'étude d'opportunité énergies renouvelables ou encore accompagnement pour l'obtention de subventions.

Les étapes du conseil en énergie partagée

1. BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > Étude des factures énergétiques : bâtiments, éclairages publics, véhicules, eau...
- > Identification du patrimoine prioritaire.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

- > Visite technique des bâtiments les plus énergivores avec des mesures de température, d'humidité, de puissance, de CO2, etc...
- > Pré-études de faisabilité pour l'installation d'énergies renouvelables (photovoltaïque, IRSVE, solaire thermique).
- > Préconisation d'actions et des travaux à envisager.

3. ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

- > Mise en place des actions gratuites (optimisation des contrats...)
- > Accompagnement sur les actions nécessitant des travaux notamment le montage des dossiers de subventions... et sur l'ensemble des projets dans le domaine de l'énergie.

LE CEP EN QUELQUES CHIFFRES



- 10 communes – 93 092 habitants
- 526 bâtiments suivis
- 510 postes d'éclairages publics
- + de 18 000 factures saisies et analysées
- 10 bilans énergétiques réalisés
- 9,2 GWh consommés (année 2021)
- 6734 TonnesCO2 de GES produit (année 2021)
- 2,1 M€ dépensés pour l'électricité (année 2021)
- + de 350 actions proposées dont 142 actions réalisées ou en cours
- + de 170 000 €/an d'économies réalisées ou en cours

Quelques projets suivis par le CEP en 2022 :

- Étude de faisabilité solaire thermique sur la cuisine centrale des Avirons,
- Audit énergétique sur la piscine municipale de l'Entre-Deux,
- Étude de faisabilité d'installations solaire photovoltaïques en autoconsommation avec ou sans revente du surplus de production pour 8 communes (17 sites concernés),
- Étude de faisabilité d'installation de Recharge Solaire pour Véhicules Électriques (IRSVE) pour 2 sites de la commune de Sainte-Suzanne,
- Travail auprès des communes et de l'ADEME sur le recensement des sites les plus propices pour la mise en place de chauffe-eau solaires (futur dispositif prévu en 2023),
- Travail auprès de l'ADEME pour la mise en place du COCOPEOP au SIDÉLEC Réunion (futur dispositif prévu en 2023),
- Candidature du SIDÉLEC Réunion à l'AAP PALETUVIER (futur dispositif prévu en 2023),
- Marché de groupement de commande d'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique...

En 2022, le SIDELEC Réunion au sein d'un groupement de collectivités a validé sa candidature au programme ACTEE de la FNCCR.

Le groupement sous convention de partenariat se compose du SIDELEC Réunion, de la CIVIS et de la CINOR.

Sa candidature validée en avril 2022 permet de partager une subvention de 288 700 € pour un coût global de 571 233,33 €.

Le programme ouvert sur 2022 et 2023 concerne, pour le SIDELEC Réunion, les actions suivantes :

- Un poste d'économiste de flux (conseiller énergie) au sein du SIDELEC Réunion pour accompagner les communes de Bras-Panon et de Saint-Benoît ;
- Des audits énergétiques intégrant des pré-études de faisabilité d'autoconsommation PV, d'IRSVE et solaires thermiques ;
- L'achat d'outils et équipements de mesures :
 - > Capteurs de températures et hygrométries,
 - > Sous compteurs électriques,
 - > Afficheur de consommation,
 - > Enregistreurs de consommation sur prises



5 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

RAPPEL : Le conseil syndical du SIDELEC du 20 février 2018 a approuvé le programme de l'étude de diagnostic des installations d'éclairage public et sportif de 13 communes ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Ce programme comprenait l'audit de 20 814 points lumineux et de 184 sites sportifs sur deux lots :

- Lot 1 : communes de l'Entre Deux, Petite Ile, Saint Joseph, Saint Philippe, Cilaos, Saint Louis,
- Lot 2 : communes des Avirons, Bras Panon, Saint Benoît, Sainte Suzanne, Salazie, Trois-Bassins.

Le 27 novembre suivant, les deux marchés ont été notifiés respectivement au groupement de bureaux d'études Darwin Concept CER (Lot 1) et au groupement Reunir Ecotech (Lot 2).

Les études de diagnostic rendues en juillet 2019 (Lot 1) et octobre 2019 (Lot 2) ont fait ressortir **la nécessité de rénover 12 246 points lumineux sur les 13 communes. Le gain énergétique a été alors estimé à 5 000 000 KWh/an et l'investissement à près de 18 millions d'euros.**

Le 18 juin 2019, le SIDELEC a délibéré sur les modalités juridiques, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public au profit du syndicat. Dans un premier temps, cette délibération prévoyait seulement le transfert de la part investissement de cette compétence, l'entretien et le suivi des installations restant à la charge des communes.

Au 31 décembre 2019, 14 communes ont délibéré sur le transfert de leur compétence Éclairage Public pour la partie investissement et ont approuvé le plan pluriannuel d'investissement proposé. La commune de la Plaine des Palmistes ayant mené de son côté le diagnostic de ses installations avant de transférer sa compétence au SIDELEC. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 08 novembre 2019 et attribué au groupement Darwin Concept / EGGIS sur la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre du lot 2. En 2020, les études de maîtrise d'œuvre du programme 2020 Secteur LOT 1 et Secteur LOT 2 « phase conception » ont été réalisées.

Le conseil syndical du SIDELEC du 11 juin 2020 a approuvé le programme 2020 Secteur LOT 1 des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de l'Entre-Deux, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le 13 octobre 2020, le marché de travaux de reconstruction d'installation d'éclairage public a été notifié à Citéos. N'ayant pas de montant minimum, ce marché bénéficie d'un montant maximum annuel de 500 000€ HT, soit 1 000 000€ HT par lot pour la durée maximale de 2 ans du marché.

- Lot 1 : Les Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



> Le 2 décembre 2020, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 1 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :

LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Cilaos et l'Entre-Deux	BAGELEC REUNION SAS
LOT 2 SAINT-LOUIS	BAGELEC REUNION SAS
Lot 3 Petite-Ile et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 Saint-Philippe et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION

A. Les travaux en 2022

1. Programme détaillé des travaux de rénovation sur le Secteur LOT 1 réceptionnés en 2022

DÉPENSES		
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant
Entre-deux	493	384 503,35 €
Petite-Ile	322	266 698,00 €
Saint-Louis	598	646 180,93 €
Saint-Joseph	1 322	1 193 545,69 €
Saint-Philippe	224	224 997,69 €
Cilaos	481	350 651,15 €
S/Total travaux : 3440 points lumineux rénovés		3 066 578,81 €
Total études (y/c AMO)		519 757,05 €
TOTAL DÉPENSES		3 586 333,86 €

RECETTES	
Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400 €/points lumineux)	1 376 000,00 €
Subventions FEDER 60 % (aides EDF SEI déduites)	1 326 200,32 €
Participation du SIDELEC 24 %	884 133,54 €
TOTAL RECETTES	3 586 333,86 €

> Le 15 juin 2021, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 2 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :

LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Bras-Panon	BOURBON LUMIERE
Lot 2 Salazie et Saint-Benoît Nord	SECAB
LOT 3 SAINTE-ROSE ET SAINT-BENOÎT SUD	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 La Plaine des Palmistes	REEL ELECTRICITE
Lot 5 Trois-Bassins et Les Avirons	BAGELEC REUNION SAS

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

1. Programme détaillé des travaux démarrés en 2022 et qui se poursuivent en 2023

> Plan de financement des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de Sainte-Rose, Les Avirons, Bras-Panon, Salazie, Trois-Bassin, Saint-Benoît et La Plaine des Palmistes

DÉPENSES			RECETTES	
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant		
Sainte-Rose	545	823 902,70 €	Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400 €/points lumineux)	1 715 600,00 €
Les Avirons	338	464 913,70 €	Subventions FEDER 60 % (aides EDF SEI déduites)	2 548 383,80 €
Bras-Panon	747	956 237,50 €	Participation du SIDELEC 28,5 %	1 698 922,53 €
Salazie	417	644 266,90 €	TOTAL RECETTES	5 962 906,33 €
Trois-Bassins	748	744 486,00 €		
Saint-Benoît	809	927 294,77 €		
Plaine des Palmistes	685	1 066 230,00 €		
Total travaux :	4289	5 627 331,57 €		
Maitrise d'œuvre 6 communes sauf La Plaine des Palmistes : 4,5%		205 249,57 €		
Maitrise d'œuvre commune de La Plaine des Palmistes : 9%		95 325,19 €		
CSPS		35 000,00 €		
TOTAL DÉPENSES		5 962 906,33 €		

3. Travaux de reconstruction d'installations d'éclairage public

> Les opérations ayant fait l'objet d'une commande travaux en 2022:

TOTAL DES CLIENTS EN SOUTIRAGE DE LA CONCESSION 2020	2021	2022
Avirons	43 292,66 €	3 997,53 €
Bras-Panon	47 142,42 €	29 245,50 €
Cilaos	0,00 €	0,00 €
Entre-Deux	0,00 €	0,00 €
Petite-Ile	7 895,10 €	210 670,57 €
Plaine des Palmistes	0,00 €	0,00 €
Saint-Benoît	130 599,70 €	11 097,30 €
Saint-Joseph	0,00 €	0,00 €
Saint-Louis	0,00 €	45 754,72 €
Saint-Philippe	513,60 €	0,00 €
Sainte-Rose	31 765,41 €	0,00 €
Sainte-Suzanne	118 155,90 €	418 518,68 €
Salazie	0,00 €	0,00 €
Trois-Bassins	117 790,25 €	21 858,87 €
TOTAL	497 155,04 €	741 143,17 €

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

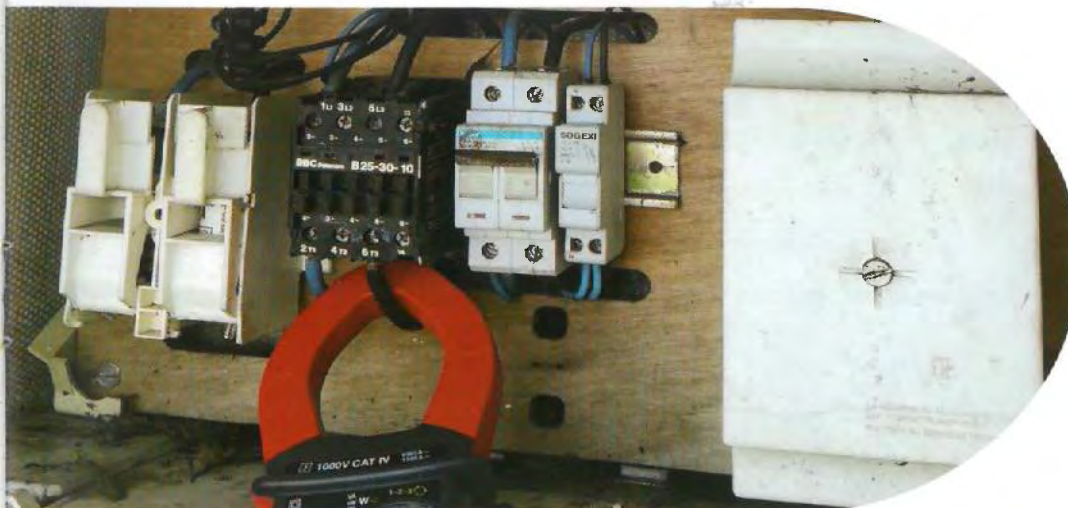
Publié le



ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

Le 13 octobre 2021, ce marché est renouvelé pour une année supplémentaire, par reconduction tacite :

- Lot 1 : La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis



4. Etudes pour la rénovation des installations d'éclairage public et sportif

Le 2 juin 2022, le marché de maîtrise d'œuvre complémentaire pour la rénovation des installations d'éclairage public et sportif a été notifié à GIE DARWIN CONCEPT:

- 64 sites sportifs
- 875 projecteurs
- Economies (kW): 638

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

SIDÉLEC, ACTEUR ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À MAFATE

Notre engagement envers les 300 familles de Mafate et les visiteurs du cirque reste inchangé : nous continuons à leur fournir un service public de l'électricité durable.

TRANCHE	SOLUTION	SECTEUR	BUDGET TRAVAUX	PDL
TP1	Individuelles	La Nouvelle	32 731,62 €	1
TP2	Individuelles	Écoles numériques	241 015,55 €	5
TS1	Individuelles	Marla + RP + Orangers	716 155,63€	14
TP3	Micro-réseau	Station sages	352 203,92 €	4
TP4	Individuelles	Malheur	119 462,75 €	1
T0	Individuelles	Marla	89 332,14€	1
T1A	Individuelles	Grand Place	863 575,37€	13
T1B	Individuelles	La Nouvelle	529 220,93 €	8
T1C	Individuelles	Bourse & Malheur	579 118,96 €	8
T1D	Micro-réseau	Bourse	1 618 426,58 €	19
T2A	Individuelles	Marla	355 624,67 €	6
T3A	Individuelles	Malheur+GP	461 585,75€	6

Opérations réceptionnées et en service (86 Pdl - 5 834 291,60 €HT) :

TRANCHE	SOLUTION	SECTEUR	BUDGET TRAVAUX	PDL
T2B	Individuelles	Marla	507 316,17€	9
T2C	Individuelles	RP+Orangers	1 002 925,78€	15
T3A	Individuelles	Malheur+GP	461 585,75€	1
T3B	Individuelles	Cayenne+GP	690 376,60€	11
T3C	Individuelles	Aurère	311 555,71€	5
T3D	Micro-réseau	Malheur	1 063 043,08€	20
T3E	Micro-réseau	Aurère	2 305 795,80€	31
T4A	Micro-réseau	RochePlate	977 624,87€	10
T4B	Micro-réseau	Orangers	997 144,00€	16
T4C	Individuelles	Lataniers	1 268 150,00€	16
T4D	Individuelles	Rattrapage	539 170,00€	6
T5A	Individuelles	Rattrapage	157 920,00€	2
T5B	Micro-réseau	La Nouvelle	3 467 001,00€	54

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

VERS UNE PLUS LARGE COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



L'année 2022 a été pour SIDELEC une année charnière en matière de cohérence des politiques publiques. En effet, le syndicat a signé la deuxième convention cadre avec la collectivité de la CIVIS nommée « Convention cadre de partenariat entre la CIVIS et le Syndicat intercommunal d'électricité du département de La Réunion (SIDELEC) pour la transition énergétique du territoire CIVIS ».

Cette convention définit les modalités d'accompagnement de la CIVIS par le SIDELEC dans le cadre de « la poursuite des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés par la collectivité pour son territoire dans le cadre de son projet de PCAET ». Deux axes principaux constituent ce texte : la maîtrise de la Demande en Énergie et Efficacité énergétique pour une meilleure consommation des énergies, et la mobilité durable pour une réduction de la consommation.

La signature de cette convention a aussi permis au SIDELEC Réunion de franchir un cap en matière de partenariat et d'ouvrir ainsi la voie à des collaborations plus larges et à plus de proximité dans le cadre des transferts de compétences. A la signature de cette première convention en suivront d'autres en 2023, notamment avec la CIREST.



Focus sur la mobilité durable

Validation du CCTP et lancement de la consultation pour la mise en œuvre du SDIRVE (schéma directeur des infrastructures de recharges des véhicules électrique) en juin 2022.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

L'activité

en 2022

57 agents dont 79% de fonctionnaires, soit +10 par rapport à 2021

60% dans la filière administrative,

40% dans la filière technique,

55% de femmes,

45% d'hommes

55% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour en 2022

Au 31 décembre 2022, SIDÉLEC Réunion dispose de ressources humaines stables : 57 agents dont 45 fonctionnaires (titulaires (39) et stagiaires (6)). Les 93% des agents ont donc un emploi permanent. L'effort dans la recherche de la parité dans l'encadrement supérieur en 2022 est stable par rapport à 2021 : en effet, sur les 12 agents en catégorie A, 4 représentent des femmes, soit 33%.

EFFECTIFS

- > 57 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 45 fonctionnaires
 - > 8 contractuels permanents
 - > 4 contractuels non permanents

Fonctionnaires
79%



Contractuels permanents
14%

Contractuels non permanents
7%

- Aucun contractuel permanent en CDI
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents :
Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

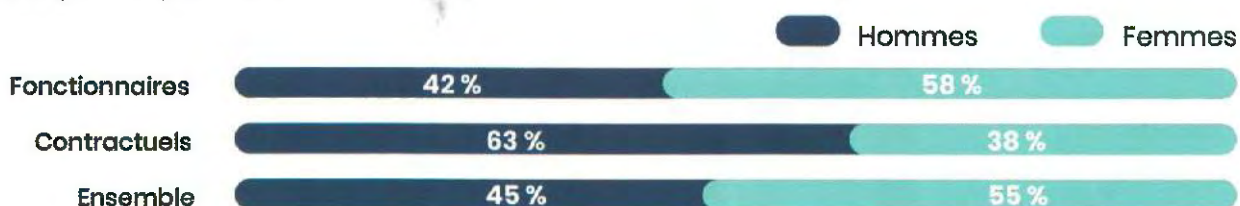
> Répartition par filière et par statut

FILIÈRE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	TOUS
Administrative	62%	50%	60%
Technique	38%	50%	40%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
TOTAL	100%	100%	100%

> Répartition des agents par catégorie



> Répartition par genre et par statut



> Les principaux cadres d'emplois

CADRES D'EMPLOIS	% D'AGENTS
Adjoints administratifs	47%
Adjoints techniques	19%
Attachés	11%
Ingénieurs	9%
Techniciens	8%

MOUVEMENTS

En 2022, 6 arrivées d'agents permanents et 2 départs (5 contractuels permanents nommés stagiaires)

> Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
49 agents	53 agents

Variation des effectifs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↗	15,4%
Contractuels	↘	-20%
Ensemble	↗	8,2%

> Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats : 100 %

> Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels		67 %
Voie de mutation		17 %
Remplacements (contractuels)		17 %

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- > Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé
- > 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité : aucune nomination concerne des femmes
- > 36 avancements d'échelon et un avancement de grade
- > Aucun lauréat d'un examen professionnel
- > Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

> Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

	HOMMES	FEMMES
Sanctions du 1er groupe	0	0
Sanctions du 2eme groupe	0	0
Sanctions du 3eme groupe	0	0
Sanctions du 4eme groupe	0	0

BUDGET ET RÉMUNÉRATIONS

> Les charges de personnel représentent 73.42 % des dépenses de fonctionnement, soit une légère diminution par rapport à 2021 (74.19%)

Budget de fonctionnement *
4 014 798 €

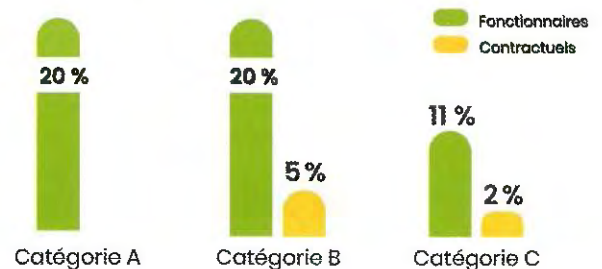
Charges de personnel *
2 947 677 €

Soit 73.42 % des dépenses de fonctionnement

> La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,3%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations	
Fonctionnaires	14,73%
Contractuels sur emplois permanents	3,07%
Ensemble	13,30%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- > Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- > Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- > La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- > 398 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- > Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022
- > En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien contractuel)

ABSENCES

> En moyenne, 36,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme «compréhensible»	3,23%	1,30%	2,94%	1,78%
Taux d'absentéisme médical	10,00%	1,30%	8,69%	1,78%
Taux d'absentéisme global	13,00%	2,41%	11,41%	1,85%

> 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
 > 44.1% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
 > La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

ACCIDENTS DU TRAVAIL

> Aucun accident du travail déclaré en 2022



HANDICAP

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- > 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- > 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- > 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C
- > 286 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

PRÉVENTION ET RISQUES PROFESSIONNELS

> ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

> FORMATION

15 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

> DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 590 €

> DOCUMENT DE PRÉVENTION

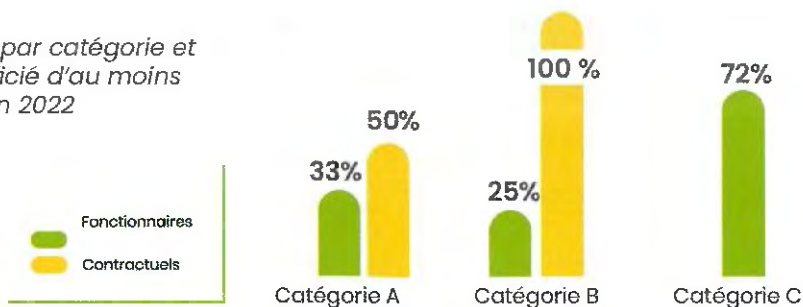
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2016

FORMATION

> En 2022, 54.7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022

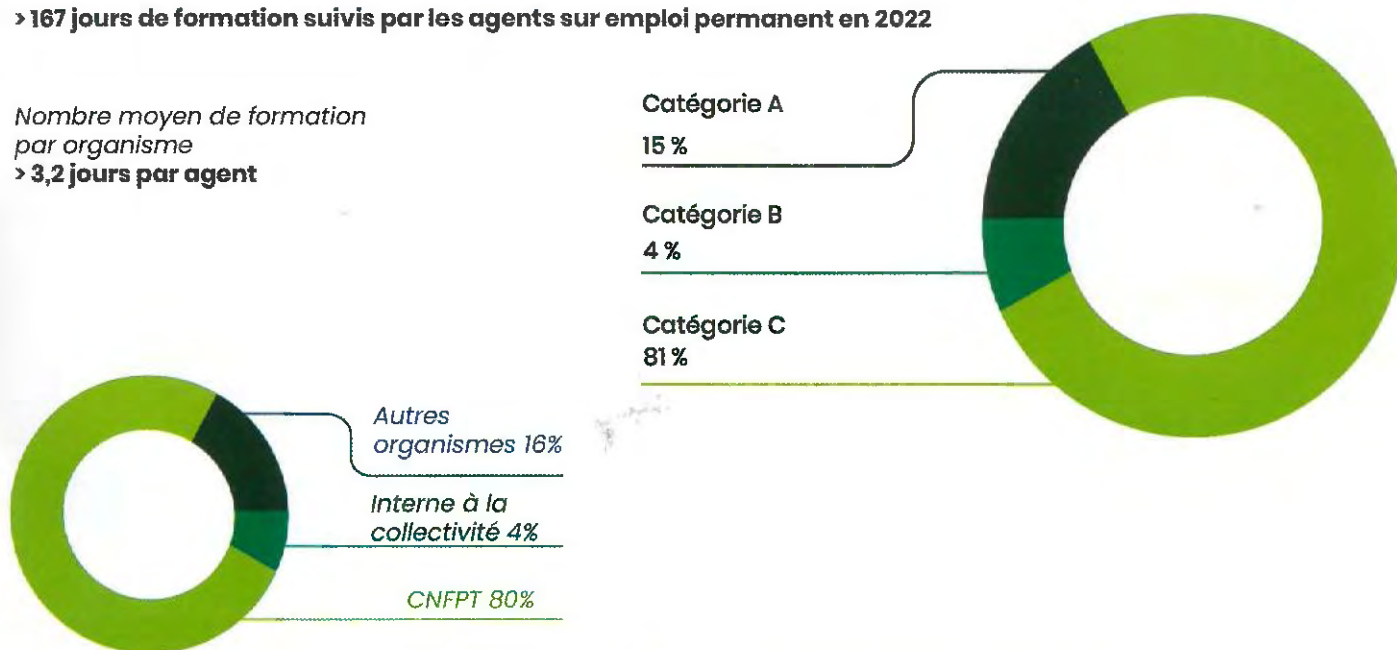


> 26 179 € ont été consacrés à la formation en 2022



> 167 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Nombre moyen de formation par organisme
> 3,2 jours par agent



ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

> La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

> L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

> Montant annuels de santé

Montant moyen par bénéficiaire

364 €

Montant global des participations
11 652 €

RELATIONS SOCIALES

> Jours de grève

- Aucun jour de grève recensé en 2022



Nos programmes

de financement

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



Pour mener à bien ses missions, le Syndicat dispose de ressources telles que la Taxe sur la Consommation finale d'Électricité, les redevances de concession et les contributions du FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Créée par l'article 23 de la loi du 07 Décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité (TLE), la TCCFE dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté avant le 1er octobre de chaque année par le Comité Syndical pour l'année suivante.

L'argent ainsi collecté permet au syndicat d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité, mais aussi, sur un autre volet, d'aider les communes dans leurs projets d'amélioration de l'éclairage public.

LES RESSOURCES ISSUES DU CONTRAT DE CONCESSION

1 REDEVANCE R1

Redevance destinée à financer des dépenses de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de ses missions liées au Contrôle de Concession et qui est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

2 REDEVANCE R2

Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le Syndicat et les Collectivités sur les Réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

3 CONTRIBUTION D'EDF AUX OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

L'article 8 du contrat de concession prévoit qu'EDF soit amenée à verser une contribution financière à l'occasion de travaux d'enfouissement réalisés par le SIDÉLEC Réunion.

LES CONTRIBUTIONS DU CAS FACE' ET DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

1 LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement sur les recettes des distributeurs d'énergie électrique. Les sommes ainsi collectées permettent au Syndicat, en milieu rural, de réaliser des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique avec un taux de Subvention à hauteur de 80% du montant hors-taxes des travaux et études.

1 LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) avec les dispositions des articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.

L'Article 4 de la loi du 10 février 2000 précitée dispose que le tarif d'utilisation du réseau public de distribution couvre une partie des coûts de raccordement, fixé actuellement à 40 %. Celui-ci comprend le nouveau branchement des éléments de réseau (en création ou en remplacement) nécessaires à l'amenée de l'électricité. Cette nouvelle contribution vise les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2009.



Pour assurer leur représentation au SIDÉLEC Réunion, chacune des 24 communes de La Réunion est représentée par un élu délégué. Le Bureau du SIDÉLEC Réunion est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 6 membres. Ils sont élus par les délégués des communes qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à la population de la commune qu'ils représentent.

- Sainte-Suzanne, GIRONCEL Maurice, Président
- Saint-Pierre, DIJOUX Stéphan, 1er Vice-président
- Saint-Denis, DELORME Eric, 2ème Vice-président
- Saint-Joseph, MOREL Harry, 3ème Vice-président
- Saint-Paul, OLIVATE Yoïain, 4ème Vice-président
- Étang-Salé, HOARAU Mathieu, 5ème Vice-président
- Saint-Benoît, ELLAMA Patrice, 6ème Vice-président
- Saint-André, RAMASSAMY Laurent, 7ème Vice-président
- Entre-Deux, DUPREY André, Membre du Bureau
- Cilaos, TECHER Jacques, Membre du Bureau
- Les Avirons, CANTINA Pierrot, Membre du Bureau
- Saint-Leu, ZETTOR Josian, Membre du Bureau
- La Possession, VIENNE Armand, Membre du Bureau
- Salazie, DAMOUR Marcel, Membre du Bureau
- Bras-Panon, ATCHAPA Jeannick, Délégué
- La Plaine-des-Palmistes, FAUSTIN Jean-Yves, Délégué
- Le Port, HIPPOLYTE Henry, Délégué
- Le Tampon, GONTHIER Dominique, Délégué
- Petite-Île, HOARAU Jean-Denis, Délégué
- Sainte-Marie, M'VOULAMA André, Délégué
- Sainte-Rose, PANAMBALOM Dominique, Délégué
- Saint-Louis, MARIMOUTOU Bernard, Délégué
- Saint-Philippe, GRONDIN Gilles Lionel, Délégué
- Trois-Bassins, AURE Fabien, Délégué

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 974-219740024-20231204-2023086-DE



Nous contacter

sidelec.re

sidelec@sidelec.re

SIDÉLEC RÉUNION SIÈGE

10 chemin Transversal du Bel Air, 97441

Sainte-Suzanne

0262 20 26 19

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE SUD

7 Rue Pierre Kichenapanaidou ZA Vadivel

Vayaboury, 97410 Saint Pierre, La Réunion

0262 92 38 38

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE OUEST

37 rue Joseph Hubert

97435 Saint-Gilles-les-Hauts

0262 20 55 75

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

Affaire 2023-087

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES - AMENAGEMENT DE SENTIERS DE RANDONNEES -
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – FEDER 2021-2027**

L'an deux mille vingt-trois, le **04 décembre, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le **27/11/2023**.

Nombre des membres en exercice : 33

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
24	4	5	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe,
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint,
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire,
M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Séance du 04 décembre 2023

Affaire n°2023-087

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDÉES
AMENAGEMENT DE SENTIERS DE RANDONNEES
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – FEDER 2021-2027**

Je vous informe que la Commune de BRAS-PANON souhaite promouvoir la filière « Vanille » dans le cadre du projet de développement de son territoire.

Ce projet a pour objectif de valoriser l'agriculture durable, l'agroforesterie, l'agrotourisme et la diversification agricole. De ce fait, le développement de la filière « Vanille » représente un véritable atout majeur dans la mise en place de ce programme global.

L'idée d'un projet d'une « Route de la Vanille et des Orchidées » est née de cette volonté de faire émerger des initiatives originales, au croisement des enjeux touristiques et agricoles sur le territoire de l'Est de La Réunion.

Ce projet qui se construit progressivement, est actuellement défini comme suit par la Municipalité : « Il s'agit d'un concept territorial et touristique innovant autour d'un produit emblématique : la vanille. Il s'inscrit dans une politique globale de valorisation du territoire, tournée vers une agriculture durable et un tourisme agricole, et il mettra en valeur le produit brut jusqu'à sa transformation, avec la participation active de Pro-vanille et d'autres partenaires... ».

Il doit s'articuler autour de plusieurs axes majeurs :

- L'agriculture,
- L'agro-tourisme et le tourisme durable,
- L'insertion professionnelle et la formation,
- La transformation,
- La pédagogie à destination des scolaires.

Ce concept ambitieux a donc besoin de trouver rapidement des points d'ancrage fédérateurs autour de projets concrets.

Dans ce cadre le projet de création d'un sentier de randonnée sur la commune de Bras-Panon prend tout son sens.

L'aménagement de sentier Canal l'usine – Cap Argile a été initié avec ce double objectif qui est donc de concrétiser ce concept territorial qu'est La Route de la Vanille et des Orchidées, et de développer dans une démarche globale, la randonnée sur le territoire de Bras-Panon.

Il vise ainsi à offrir aux randonneurs un itinéraire de qualité, sécurisé et respectueux de l'environnement, tout en valorisant le patrimoine naturel, culturel et historique de la commune. Le sentier de randonnée que nous proposons aura une longueur totale de 7.5 kilomètres et sera aménagé en concertation avec le Comité Régional de Randonnée Pédestre.

Il permettra de découvrir les paysages variés de la commune, en passant par des sites emblématiques tels que la rivière du Mat, le canal de l'Usine et le cap Argile.

Les travaux d'aménagement du sentier comprendront la mise en place d'un balisage adapté, la création de marches en bois et d'une passerelle, permettant la création d'une boucle sur le sentier, ainsi que l'installation d'une main courante pour assurer la sécurité des randonneurs. Des aménagements spécifiques seront également prévus pour gérer les zones boueuses.

Le coût total du projet est estimé à 1 105 500,00 euros hors taxes.

Le montant éligible au financement FEDER est de 1 027 500,00 euros.

La Commune sollicite le soutien financier du FEDER pour la réalisation de ce projet, qui contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la commune de Bras-Panon et à favoriser le développement économique local.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux (sur dépenses éligibles)	Montant
Etudes et Travaux	1 105 500,00	FEDER 4.6.1	85%	873 375,00
Dont dépenses éligibles	1 027 500,00	Région Réunion	5 %	51 375,00
		Commune – Autofinancement sur dépenses éligibles	10 %	102 750,00
		Commune – Autofinancement complémentaire		78 000,00
Total	1 105 500,00	Total		1 105 500,00

La T.V.A est prise en charge par la Commune.

A la majorité (2 oppositions), le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'investissement présenté ci-dessus ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- M'autorise à solliciter les financements auprès du guichet FEDER de la Région Réunion ;
- Autorise à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code de la Commande Publique ;
- Et m'autorise à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-2023087-DE



**EXTRAIT DE PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

Affaire 2023-088

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES - PROJET DU PARC DE LA VANILLE ET DES
ORCHIDEES - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

L'an deux mille vingt-trois, le **04 décembre, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le **27/11/2023**.

Nombre des membres en exercice : 33

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
24	4	5	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe,
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint,
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire,
M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 04 décembre 2023

Affaire n°2023-088

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES
PROJET DU PARC DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Je vous informe que la Commune de BRAS-PANON souhaite promouvoir la filière « Vanille » dans le cadre du projet de développement de son territoire.

Ce projet a pour objectif de valoriser l'agriculture durable, l'agroforesterie, l'agrotourisme et la diversification agricole. De ce fait, le développement de la filière « Vanille » représente un véritable atout majeur dans la mise en place de ce programme global.

L'idée d'un projet d'une « Route de la Vanille et des Orchidées » est née de cette volonté de faire émerger des initiatives originales, au croisement des enjeux touristiques et agricoles sur le territoire de l'Est de La Réunion.

Ce projet qui se construit progressivement, est actuellement défini comme suit par la Municipalité : « Il s'agit d'un concept territorial et touristique innovant autour d'un produit emblématique : la vanille. Il s'inscrit dans une politique globale de valorisation du territoire, tournée vers une agriculture durable et un tourisme agricole, et il mettra en valeur le produit brut jusqu'à sa transformation, avec la participation active de Pro-vanille et d'autres partenaires... ».

Il doit s'articuler autour de plusieurs axes majeurs :

- L'agriculture,
- L'agro-tourisme et le tourisme durable,
- L'insertion professionnelle et la formation,
- La transformation,
- La pédagogie à destination des scolaires.

Ce concept ambitieux a donc besoin de trouver rapidement des points d'ancrage fédérateurs autour de projets concrets.

Le projet de parc de la vanille et des orchidées permettra de constituer l'étape fédératrice de ce concept.

Le parc de la vanille sera, notamment sur le plan touristique, une véritable vitrine de la future route de la vanille, un lieu d'accueil, de ralliement, de rayonnement, mais également un lieu de collecte d'information pour permettre aux visiteurs de se « redéployer » sur des circuits, des sites ou des activités qu'ils souhaiteraient parcourir, visiter ou pratiquer.

En s'appuyant sur les installations du futur Centre Technique de la Vanille, il devra également être un lieu de convergence et d'animation privilégié, autour de la thématique de la Vanille (et plus largement des Orchidées), de manière à fédérer un intérêt et une curiosité pour cette plante emblématique de la Réunion et réputée au niveau international. A travers ce projet, l'enjeu affiché est de doter le territoire de la Commune de BRAS-PANON, d'un équipement « phare » alliant attractivité touristique, développement économique et concept pédagogique.

Au-delà de l'inscription du parc dans le concept de la route de la vanille, le projet constituera également au cœur du centre-ville de la Commune un espace public majeur, une oasis abondamment végétalisée (d'espèces endémiques et indigènes) et donc un véritable îlot de fraîcheur, source de bien-être pour les Panonnais. Il devra se présenter comme un espace de convivialité, inclusif, partagé... faisant la part belle à la nature et à la biodiversité, mais favorisant également, la rencontre intergénérationnelle et invitant à des activités multiples et collaboratives.

Idéalement situé sur la rue du collège, sur une emprise d'environ 8 000 m², le Parc de la Vanille et des Orchidées, disposera quant à lui des équipements et des aménagements suivants (cette liste étant bien évidemment non exhaustive, mais constituant un programme de base minimum) :

- Un parvis d'entrée permettant la gestion et le contrôle des accès pour les visiteurs ;
- Une structure d'accueil ;
- Des toilettes publiques ;
- Un local technique (rangement matériels spécifiques, dispositif de contrôle de l'éclairage, de l'arrosage, etc... d'environ 4 à 5 m²) ;
- Un espace événementiel en plein air ou éventuellement abrité ou protégé (par exemple par des toiles tendues...), afin de garantir aux usagers une protection efficace contre le soleil et contre la pluie ;
- Un espace thématique « Vanille », lieu de documentation et de découverte ;
- Un espace thématique « Orchidées » ;
- Un parcours botanique en périphérie du Parc ;
- Un espace ludique pour jeunes enfants.

L'ensemble de ces éléments de programme devra bien évidemment être complété par des aménagements et des équipements nécessaires au bon fonctionnement des espaces, comme la mise en place de mobiliers adaptés, d'une signalétique originale, d'une végétalisation d'agrément et de confort.

Le coût total du projet est estimé à 2 100 000,00 euros, dont 1 950 000,00 euros d'aménagement du Parc. Il est susceptible d'être financé par le Fonds Vert sur 385 000,00 euros de dépenses éligibles à hauteur de 80% (soit de 308 000,00 euros).

En complément, le Fond Exceptionnel d'Investissement pourrait financer jusqu'à 80% de la somme restante (soit 1 175 000,00 euros) soit un financement à hauteur de 1 372 000,00 euros maximum ;

Un autofinancement de 20%, soit 420 000,00 euros, est nécessaire à la réalisation de ce projet.

La T.V.A est prise en charge par la Commune.

A la majorité (2 oppositions), le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet d'investissement présenté ci-dessus ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel ;**
- **M'autorise à solliciter les financements auprès du dispositif Fonds Vert et du Fonds Exceptionnel d'Investissement de l'Etat ;**
- **Autorise à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code de la Commande Publique ;**
- **Et m'autorise à signer l'ensemble des pièces y afférentes.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 974-219740024-20231204-2023088-DE

Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

Liste des délibérations

N°	Affaire	Objet	Décision
1	2023-069	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023	3 oppositions Votée à la majorité
2	2023-070	Décision modificative n° 1 – Budget principal ville	Arrivée de Mme Nina ROGER 3 oppositions Votée à la majorité
3	2023-071	Admission d'une créance éteinte	3 oppositions Votée à la majorité
4	2023-072	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Arrivée de Mme Anne CANAGUY 3 oppositions Votée à la majorité
5	2023-073	Budget principal – exécution du budget avant son vote : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023	3 oppositions Votée à la majorité
6	2023-074	Attribution des subventions complémentaires aux associations et au CCAS pour l'exercice 2023	1 opposition Votée à la majorité
7	2023-075	Bourse communale en faveur des Etudiants	M. Éric ROUGET se retire de la salle et ne participe pas au débat et au vote. Votée à l'unanimité
8	2023-076	Bourse d'excellence	Votée à l'unanimité
9	2023-077	Mutation foncière – classement dans le domaine privé communal avant cession – parcelles AI 1002 - 1003	3 oppositions 1 Abstention Votée à la majorité
10	2023-078	Mutation foncière – cession de la parcelle AB 642	M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote. Votée à l'unanimité
11	2023-079	Mutation foncière – cession de la parcelle AB 667	M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote. Votée à l'unanimité
12	2023-080	Elaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de Bras-Panon - Prescription	3 oppositions Votée à la majorité

Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

Liste des délibérations

13	2023-081	Loi « climat et résilience » - avis sur la proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour la Réunion	<p><i>Le Maire propose de procéder au vote relatif à la proposition de la composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour la Réunion.</i></p> <p><i>A la majorité (3 oppositions), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de la composition sus-indiquée.</i></p> <p><i>Enfin, le Maire annonce qu'un représentant de la commune doit être désigné à cette conférence régionale, et procède donc à un appel de candidatures.</i> <i>Une seule liste pour chaque poste à pourvoir est proposée pour les représentants de la commune : M. Eric ROUGET, en tant que titulaire et M. Charles-André MAILLOT, Suppléant.</i> <i>Suivant l'article L2121-21, les nominations prennent effet immédiatement.</i></p> <p><i>En conséquence, le Conseil Municipal désigne M. Éric ROUGET en tant que représentant titulaire et M. Charles-André MAILLOT en tant que suppléant à cette conférence.</i></p>
14	2023-082	Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux entre les organismes bailleurs sociaux et la commune de Bras-Panon	<p><i>2 oppositions</i> <i>Votée à la majorité</i></p>
15	2023-083	Création de Postes	<p><i>M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote.</i> <i>Votée à l'unanimité</i></p>
16	2023-084	Rapport d'activité pour l'année 2022 de la CIREST	<p><i>Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 de la CIREST.</i></p>
17	2023-085	CCAS de Bras-Panon et associations : vote à titre d'avance de subvention pour l'exercice 2024	<p><i>2 oppositions</i> <i>Votée à la majorité</i></p>
18	2023-086	Rapport d'activité pour l'année 2022 du SIDELEC	<p><i>Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 du SIDELEC.</i></p>
19	2023-087	Route de la vanille et des orchidées – Aménagement de sentiers de randonnées – Plan de financement prévisionnel – FEDER 2021-2027	<p><i>2 oppositions</i> <i>Votée à la majorité</i></p>

Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

Liste des délibérations

20	2023-088	Route de la vanille et des orchidées – Projet du Parc de la vanille et des orchidées – Plan de financement prévisionnel	<i>2 oppositions</i> <i>Votée à la majorité</i>
-----------	-----------------	--	--

Fait à Bras-Panon, le

04 DEC. 2023

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 04 décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ETAIENT PRESENTS :

NOTA :

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la Ville dans la semaine suivant la date du Conseil Municipal.

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bruno BERBY - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - M. Éric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Daniel GONTHIER - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE - Mme Marie-France ROUGET

Date de convocation :
27/11/2023

Nombre de membres en
exercice : **33**

Nombre des membres :

- Présents : **24**
- Représentés : **4**
- Absents/excusés : **5**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe, Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint, Mme Nathalie SEYCHELLES par M. Jeannick ATCHAPA, Maire, M. Damien LESTE par Mme Annie-Claude VIRAYE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Jean-François PERERA
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Maire,

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance,

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Mario EDMOND

L'ordre du jour est donc le suivant :

Affaire n°2023-069 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023

3 oppositions
Votée à la majorité

Affaire n°2023-070 : Décision modificative n° 1 – Budget principal ville

Arrivée de Mme Nina ROGER
3 oppositions
Votée à la majorité

Affaire n°2023-071 : Admission d'une créance éteinte

3 oppositions
Votée à la majorité

Affaire n°2023-072 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Arrivée de Mme Anne CANAGUY
3 oppositions
Votée à la majorité

Affaire n°2023-073 : Budget principal – exécution du budget avant son vote : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023

3 oppositions
Votée à la majorité

Affaire n°2023-074 : Attribution des subventions complémentaires aux associations et au CCAS pour l'exercice 2023

1 opposition
Votée à la majorité

Affaire n°2023-075 : Bourse communale en faveur des Etudiants

M. Éric ROUGET se retire de la salle et ne participe pas au débat et au vote.
Votée à l'unanimité

Affaire n°2023-076 : Bourse d'excellence

Votée à l'unanimité

Affaire n°2023-077 : Mutation foncière – classement dans le domaine privé communal avant cession – parcelles AI 1002 – 1003

3 oppositions
1 Abstention
Votée à la majorité

Affaire n°2023-078 : Mutation foncière – cession de la parcelle AB 642

*M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote.
Votée à l'unanimité*

Affaire n°2023-079 : Mutation foncière – cession de la parcelle AB 667

*M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote.
Votée à l'unanimité*

Affaire n°2023-080 : Elaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de Bras-Panon – Prescription

*3 oppositions
Votée à la majorité*

Affaire n°2023-081 : Loi « climat et résilience » - avis sur la proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour la Réunion

Le Maire propose de procéder au vote relatif à la proposition de la composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols pour la Réunion.

A la majorité (3 oppositions), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de la composition sus-indiquée.

*Enfin, le Maire annonce qu'un représentant de la commune doit être désigné à cette conférence régionale, et procède donc à un appel de candidatures.
Une seule liste pour chaque poste à pourvoir est proposée pour les représentants de la commune : M. Eric ROUGET, en tant que titulaire et M. Charles-André MAILLOT, Suppléant.
Suivant l'article L2121-21, les nominations prennent effet immédiatement.*

En conséquence, le Conseil Municipal désigne M. Éric ROUGET en tant que représentant titulaire et M. Charles-André MAILLOT en tant que suppléant à cette conférence.

Affaire n°2023-082 : Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux entre les organismes bailleurs sociaux et la commune de Bras-Panon

*2 oppositions
Votée à la majorité*

Affaire n°2023-083 : Création de Postes

*M. Daniel GONTHIER ne participe pas au vote.
Votée à l'unanimité*

Affaire n°2023-084 : Rapport d'activité pour l'année 2022 de la CIREST

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 de la CIREST.

Affaire n°2023-085 : CCAS de Bras-Panon et Associations : vote à titre d'avance de subvention pour l'exercice 2024

*2 oppositions
Votée à la majorité*

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-PV04122023-AR



Affaire n°2023-086 : Rapport d'activité pour l'année 2022 du SIDELEC

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2022 du SIDELEC.

Affaire n°2023-087 : Route de la vanille et des orchidées – Aménagement de sentiers de randonnées – Plan de financement prévisionnel – FEDER 2021-2027

2 oppositions

Votée à la majorité

Affaire n°2023-088 : Route de la vanille et des orchidées – Projet du Parc de la vanille et des orchidées – Plan de financement prévisionnel

2 oppositions

Votée à la majorité

La séance a été levée à 19H00

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 974-219740024-20231204-PV04122023-AR

